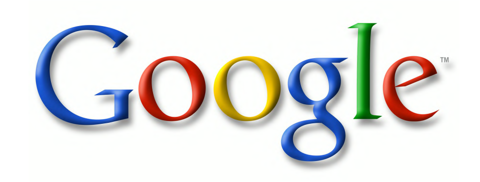






Añuaire



ANNUAIRE

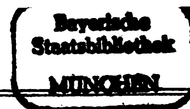
DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

1854.

DIX-HUITIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT ET C[ie].
IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.



CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année de la création du monde............ 5860
De la période julienne............... 6567
Depuis le déluge universel........... 4202
De la fondation de Rome, selon Varron. 2607
De l'ère de Nabonassar.............. 2601
De l'ère chrétienne.................. 1854

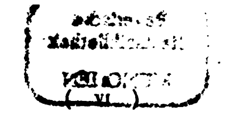
L'année 2630 des Olympiades, ou la 2e année de la 658e Olympiade commence en Juillet 1854.

L'année 1270 des Turcs, commencée le 4 Octobre 1853, finit le 21 Septembre 1854, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1854 du calendrier julien commence le 13 Janvier.

ÉCLIPSES EN 1854.

Il y aura cette année deux éclipses de soleil, l'une, annulaire, le 26 Mai; l'autre, totale le 20 Novembre toutes deux invisibles à Louvain. Il y aura également deux éclipses de lune, la première, partielle, le 12 Mai, invisible pour nos contrées; la deuxième, aussi partielle, visible à Louvain, le 4 Novembre; elle commencera à 9 heures 4 m. du soir, son milieu sera à 9 heures 31 m. et sa fin à 9 heures 58 m.



COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or.............................. 12
Epacte.................................... I
Cycle solaire............................ 15
Indiction romaine........................ 12
Lettre dominicale........................ A

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 12 Février.
Les Cendres, 1 Mars.
Pâques, 16 Avril.
Les Rogations, 22, 23 et 24 Mai.
L'Ascension, 25 Mai.
La Pentecôte, 4 Juin.
La Ste.-Trinité, 11 Juin.
La Fête-Dieu, 15 Juin.
Le premier dimanche de l'Avent, 3 Décembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Epiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

QUATRE-TEMPS.

8, 10 et 11 Mars. — 7, 9 et 10 Juin. — 20, 22 et 23 Septembre. — 20, 22 et 23 Décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté Grégoire XVI a daigné accorder, le 18 Septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 Novembre et le 2 Février, pour les Bienfaiteurs, les Professeurs, les Élèves et les Fonctionnaires de l'Université, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les Dimanches de Quinquagésime et de la Pentecôte, et le Dimanche pendant l'octave des apôtres SS. Pierre et Paul, pour les Professeurs et les Élèves, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau, le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure, 12 minutes.

☽ P. Q. le 6, à 4 heures, 6 minutes du matin.
🌕 P. L. le 14, à 9 heures, 29 minutes du matin.
☾ D. Q. le 22, à 1 heure, 41 minutes du matin.
🌑 N. L. le 28, à 5 heures, 30 minutes du soir.

---

1 Dim. Circoncision de Notre-Seigneur.
2 Lund. s. Adélard, abbé de Corbie. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. ste. Geneviève, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. ste. Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. Épiphanie *.
7 Sam. ste. Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Dim. Solennité de l'Épiphanie. ste. Gudule, vierge, patronne de Bruxelles.
9 Lund. s. Marcellin, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. s. Agathon, pape.
11 Merc. s. Hygin, pape.

12 Jeud. s. Arcade, martyr.
13 Vend. ste. Véronique de Milan.
14 Sam. s. Hilaire, év. de Poitiers.
15 DIM. *Saint Nom de Jésus*. s. Paul, ermite.
16 Lund. s. Marcel, pape.
17 Mard. s. Antoine, abbé.
18 Merc. Chaire de St.-Pierre à Rome.
19 Jeud. s. Canut, roi de Danemarck.
20 Vend. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Sam. ste. Agnès, vierge et martyre.
22 DIM. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Lund. Épousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Mard. s. Timothée, év. d'Ephèse.
25 Merc. Conversion de St. Paul.
26 Jeud. s. Polycarpe, év. et martyr.
27 Vend. s. Jean Chrysostôme, év. et docteur.
28 Sam. s. Julien, év. de Cuença.
29 DIM. s. François de Sales, év. de Genève.
30 Lund. ste. Martine, vierge et martyre.
31 Mard. s. Pierre Nolasque.

Février.

Le soleil entre dans les Poissons, le 18. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure, 41 minutes.

☽ P. Q. le 4, à 10 heures, 55 minutes du soir.
☺ P. L. le 13, à 3 heures, 15 minutes du matin.
☽ D. Q. le 20, à 11 heures, 2 minutes du matin.
● N. L. le 27, à 4 heures, 57 minutes du matin.

---

1 Merc. s. Ignace, év. et martyr.
2 Jeud. PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle en l'église primaire de St.-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Vend. s. Blaise, évêque et martyr.
4 Sam. s. André Corsini, év. ste. Jeanne, reine.
5 DIM. ste. Agathe, vierge et martyre.
6 Lund. ste. Dorothée, vierge et martyre. s. Amand, év. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ste. Apollonie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. ste. Scholastique, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

11 Sam. s. Sévérin, abbé.
12 **Dim.** *Septuagésime.* ste. Eulalie, vierge et martyre.
13 Lund. ste. Euphrosine, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Merc. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Jeud. ste. Julienne, vierge.
17 Vend. ss. Théodule et Julien, mart.
18 Sam. s. Siméon, év. et martyr.
19 **Dim.** *Sexagésime.* s. Boniface, év. de Lausanne.
20 Lund. s. Eleuthère, év. de Tournai.
21 Mard. B. Pépin de Landen.
22 Merc. Chaire de St.-Pierre à Antioche.
23 Jeud. s. Pierre Damien, év. et doct.
24 Vend. s. Mathias, apôtre. s. Modeste, év.
25 Sam. ste. Walburge, vierge.
26 **Dim.** *Quinquagésime. Indulgence plénière. — Conformément à la résolution du corps épiscopal, le premier et le deuxième Dimanche du Carême, on fait dans toutes les églises de la Belgique la collecte pour l'Université.* — ste. Aldetrude, abbesse de Maubeuge.
27 Lund. s. Alexandre, év. d'Alexandrie.
28 Mard. ss. Julien, Chronion et Besas, martyrs.

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier le 20, à 10 heures, 39 minutes du soir. Commencement du printemps. Pendant ce mois les jours croissent de 2 heures.

☽ P. Q. le 6, à 7 heures, 28 minutes du soir.
☺ P. L. le 14, à 6 heures, 11 minutes du soir.
☾ D. Q. le 21, à 6 heures, 20 minutes du soir.
● N. L. le 28, à 5 heures, 10 minutes du soir.

---

1 Merc. *Les Cendres.* s. Aubin, év. d'Angers.
2 Jeud. s. Simplice, pape.
3 Vend. ste. Cunégonde, impératrice.
4 Sam. s. Casimir, roi.
5 Dim. *Quadragésime.* s. Théophile.
6 Lund. ste. Colette, vierge. — *Commencement du Semestre d'été de l'année académique* 1853-1854. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Thomas d'Aquin. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. *Quatre-temps.* s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ste. Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. *Quatre-temps.* Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. *Quatre-temps.* s. Vindicien, év. d'Arras.

12 Dim. *Reminiscere.* s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Lund. ste. Euphrasie, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. ste. Mathilde, reine de Germanie.
15 Merc. s. Longin, soldat.
16 Jeud. ste. Eusébie, vierge.
17 Vend. ste. Gertrude, vierge, abbesse de Nivelles.
18 Sam. s. Gabriël, archange.
19 Dim. *Oculi.* s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Lund. s. Wulfran, év. de Sens.
21 Mard. s. Benoît, abbé.
22 Merc. N.-D. des Sept-Douleurs. s. Basile, martyr.
23 Jeud. s. Victorien, martyr.
24 Vend. s. Agapet, év. de Synnade.
25 Sam. ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. s. Humbert, évêque.
26 Dim. *Lœtare.* s. Ludger, év. de Munster.
27 Lund. s. Rupert, év. de Worms.
28 Mard. s. Sixte III, pape.
29 Merc. s. Eustase, abbé.
30 Jeud. s. Véron.
31 Vend. s. Benjamin, mart.

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau, le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure, 51 minutes.

☽ P. Q. le 5, à 3 heures, 41 minutes du soir.
🌕 P. L. le 13, à 6 heures, 15 minutes du matin.
☾ D. Q. le 20, à 0 heure, 32 minutes du matin.
🌑 N. L. le 27, à 6 heures, 32 minutes du matin.

---

1 Sam. s. Hugues, év. de Grenoble.
2 Dim. *La Passion.* s. François de Paule.
3 Lund. s. Richard, év. de Chicester. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. Isidore de Séville. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Vincent Ferrier. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. s. Célestin, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Albert, ermite. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. s. Perpétue, év. de Tours.
9 Dim. *Les Rameaux.* ste. Vaudru, abbesse.
10 Lund. s. Macaire, év. — *Réunion du Conseil rectoral.* — *Ouverture de la première Session des Jurys d'examen.*
11 Mard. s. Léon-le-Grand, pape. — *Commencement des Vacances académiques.*

12 Merc. s. Jules I, pape.
13 Jeud. *Jeudi-Saint.* s. Herménégilde, mart.
14 Vend. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 Sam. ss. Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Dim. PAQUES. s. Drogon, ermite.
17 Lund. Second jour de Paques*. s. Anicet, pape et mart.
18 Mard. s. Ursmar, év. abbé de Lobes.
19 Merc. s. Léon IX, pape.
20 Jeud. ste. Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Vend. s. Anselme, arch. de Cantorbéry.
22 Sam. ss. Soter et Cajus, papes et mart.
23 Dim. *Quasimodo.* s. Georges, martyr.
24 Lund. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Mard. s. Marc, évangéliste.
26 Merc. ss. Clet et Marcellin, papes et mart.
27 Jeud. s. Antime, év. et martyr.
28 Vend. s. Vital, martyr.
29 Sam. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr. F.-T. Becqué, curé de St.-Michel à Louvain, décédé le* 29 *Avril* 1835.
30 Dim. *Misericordia.* s. Catherine de Sienne, vierge.

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux, le 21. Pendant ce mois, les jours croissent de 1 heure, 25 minutes.

☽ P. Q. le 5, à 9 heures, 48 minutes du matin.
☺ P. L. le 12, à 3 heures, 55 minutes du soir.
☾ D. Q. le 19, à 6 heures, 51 minutes du matin.
● N. L. le 26, à 9 heures, 5 minutes du soir.

---

1 Lund. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Mard. s. Athanase, év. et docteur. — *Fin des Vacances académiques.*
3 Merc. Invention de la Ste.-Croix.
4 Jeud. ste. Monique, veuve.
5 Vend. s. Pie V, pape.
6 Sam. s. Jean devant la Porte Latine.
7 Dim. *Jubilate.* s. Stanislas, év. et martyr.
8 Lund. Apparition de s. Michel. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
9 Mard. s. Grégoire de Naziance, docteur. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
10 Merc. s. Antonin, archev. de Florence. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
11 Jeud. s. François de Hiéronymo. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
12 Vend. ss. Nérée et Achillée, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

13 Sam. s. Servais, évêque de Tongres.
14 Dim. *Cantate.* s. Pacôme, abbé de Tabennes.
15 Lund. ste. Dymphne, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*
16 Mard. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Merc. s. Pascal Baylon.
18 Jeud. s. Venance, martyr.
19 Vend. s. Pierre Célestin, pape.
20 Sam. s. Bernardin de Sienne.
21 Dim. *Vocem.* ste. Itisberge, vierge.
22 Lund. *Rogations.* ste. Julie, vierge et mart.
23 Mard. *Rogations.* s. Guibert.
24 Merc. *Rogations.* Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Jeud. ASCENSION. s. Grégoire VII, pape.
26 Vend. s. Philippe de Néri.
27 Sam. s. Jean I, pape.
28 Dim. *Exaudi.* s. Germain, év. de Paris.
29 Lund. s. Maximin, év. de Trèves.
30 Mard. s. Ferdinand III, roi de Castille.
31 Merc. ste. Pétronille.

Juin.

Le soleil entre dans l'Ecrevisse le 21, à 7 heures, 27 minutes du soir. Commencement de l'été. Pendant ce mois, les jours croissent de 20 minutes jusqu'au 21, et décroissent ensuite de 5 minutes jusqu'au 30.

☽ P. Q. le 4, à 0 heure, 59 minutes du matin.
🌕 P. L. le 10, à 11 heures, 49 minutes du soir.
☾ D. Q. le 17, à 2 heures, 32 minutes du soir.
🌑 N. L. le 25, à 0 heure, 20 minutes du soir.

---

1 Jeud. s. Pamphile, mart.
2 Vend. ss. Marcellin, Pierre et Erasme, martyrs.
3 Sam. *Jeûne.* ste. Clotilde, reine.
4 DIM. PENTECOTE. — *Indulgence plénière.* s. Optat, év. de Milève.
5 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE *. s. Boniface, év. et martyr.
6 Mard. s. Norbert, év. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. *Quatre-temps.* s. Robert, abbé. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. s. Médard, év. de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. *Quatre-temps.* ss. Prime et Félicien, mart. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

10 Sam. *Quatre-temps*. ste. Marguerite, reine d'Écosse. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
11 Dim. La Sainte-Trinité. s. Barnabé, apôtre.
12 Lund. s. Jean de Sahagun. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. s. Antoine de Padoue.
14 Merc. s. Basile-le-Grand, archev. de Césarée.
15 Jeud. Fête-Dieu *. ss. Guy, Modeste et ste. Crescence, mart.
16 Vend. ste. Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Sam. ste. Alène, vierge et martyre.
18 Dim. Solennité de la Fête-Dieu. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Lund. ste. Julienne de Falconiéri, v.
20 Mard. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Merc. s. Louis de Gonzague.
22 Jeud. s. Paulin, év. de Nole.
23 Vend. B. Marie d'Oignies.
24 Sam. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Dim. Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain. s. Guillaume, abbé.
26 Lund. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Mard. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Merc. s. Léon II, pape.
29 Jeud. ss. Pierre et Paul *, apôtres.
30 Vend. ste. Adile, vierge.

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure, 5 minutes.

☽ P. Q. le 3, à 1 heure, 10 minutes du soir.
🌕 P. L. le 10, à 6 heures, 43 minutes du matin.
☾ D. Q. le 17, à 0 heure, 43 minutes du matin.
🌑 N. L. le 25, à 3 heures, 34 minutes du matin.

---

1 Sam. *Jeûne.* s. Rombaut, év., patron de Malines.
2 DIM. SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. *Indulgence plénière.* Visitation de la très-sainte Vierge.
3 Lund. s. Euloge, martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. Théodore, év. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Pierre de Luxembourg, cardinal év. de Metz. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. ste. Godelive, martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Willebaud, év. d'Aichstadt. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. ste. Elisabeth, reine de Portugal.
9 DIM. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Lund. Les sept Frères Martyrs. — *Réunion du Conseil rectoral.*

11 Mard. s. Pie I, pape.
12 Merc. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Jeud. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Vend. s. Bonaventure, év. et docteur.
15 Sam. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Dim. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste. Renilde. Fête du St.-Sacrement de Miracle à Bruxelles.
17 Lund. s. Alexis, conf.
18 Mard. s. Camille de Lellis.
19 Merc. s. Vincent de Paul.
20 Jeud. s. Jérôme Emilien.
21 Vend. ste. Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold Ier, *Roi des Belges.*
22 Sam. ste. Marie-Madeleine.
23 Dim. s. Apollinaire, év. de Ravenne.
24 Lund. ste. Christine, vierge et martyre.
25 Mard. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Merc. ste. Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 Jeud. s. Pantaléon, martyr.
28 Vend. s. Victor, martyr.
29 Sam. ste. Marthe, vierge.
30 Dim. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Lund. s. Ignace de Loyola, fond. de la Comp. de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge, le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure, 47 minutes.

☽ P. Q. le 1, à 10 heures, 46 minutes du soir.
☺ P. L. le 8, à 1 heure, 36 minutes du soir.
☾ D. Q. le 15, à 2 heures, 8 minutes du soir.
● N. L. le 23, à 6 heures, 19 minutes du soir.
☽ P. Q. le 31, à 6 heures, 25 minutes du matin.

---

1 Mard. s. Pierre-ès-Liens.
2 Merc. *Portiuncule.* s. Etienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Jeud. Invention de s. Etienne.
4 Vend. s. Dominique, confesseur. — *Commencement des Vacances académiques.*
5 Sam. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Dim. Transfiguration de N. S. J.-C.
7 Lund. s. Donat, év. et martyr. — *Ouverture de la seconde Session des Jurys d'examen.*
8 Mard. s. Cyriac, martyr.
9 Merc. s. Romain, martyr.
10 Jeud. s. Laurent, martyr.
11 Vend. s. Géry, év. de Cambrai.
12 Sam. ste. Claire, vierge.
13 Dim. s. Hippolyte, martyr.
14 Lund. *Jeûne.* s. Eusèbe, martyr.

15 Mard. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.
s. Arnould, év. de Soissons.
16 Merc. s. Roch.
17 Jeud. s. Libérat, abbé.
18 Vend. ste. Hélène, impératrice.
19 Sam. s. Jules, martyr.
20 Dim. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge Marie.
s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Lund. ste. Jeanne-Françoise-Frémiot de Chantal, veuve.
22 Mard. s. Timothée, martyr.
23 Merc. s. Philippe Béniti.
24 Jeud. s. Barthélemi, apôtre.
25 Vend. s. Louis, roi de France.
26 Sam. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Dim. s. Joseph Calasance.
28 Lund. s. Augustin, év. et docteur.
29 Mard. Décollation de St. Jean-Baptiste.
30 Merc. ste. Rose de Lima, vierge.
31 Jeud. s. Raymond Nonnat.

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance le 23, à 9 heures 31 minutes du matin. Commencement de l'automne. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure, 54 minutes.

☺ P. L. le 6, à 9 heures, 36 minutes du soir.
☾ D. Q. le 14, à 6 heures, 49 minutes du matin.
● N. L. le 22, à 8 heures, 21 minutes du matin.
☽ P. Q. le 29, à 0 heure, 56 minutes du soir.

---

1 Vend. s. Gilles, abbé.
2 Sam. s. Etienne, roi de Hongrie.
3 DIM. ss. Anges-Gardiens. s. Remacle, év. de Maestricht.
4 Lund. ste. Rosalie, vierge.
5 Mard. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Merc. s. Donatien, martyr.
7 Jeud. ste. Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *Décembre* 1425).
8 Vend. NATIVITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. s. Adrien, martyr.
9 Sam. s. Gorgone, martyr.
10 DIM. *S. Nom de Marie*. s. Nicolas de Tolentino.
11 Lund. ss. Prote et Hyacinthe, mart.
12 Mard. s. Guy d'Anderlecht.
13 Merc. s. Amé, év. de Sion en Valais.

14 Jeud. Exaltation de la sainte Croix.
15 Vend. s. Nicomède, martyr.
16 Sam. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Dim. Commémoration des Douleurs de la très-sainte Vierge Marie. s. Lambert, év. de Maestricht.
18 Lund. s. Joseph de Cupertino.
19 Mard. s. Janvier, martyr.
20 Merc. *Quatre-temps.* s. Eustache, martyr.
21 Jeud. s. Matthieu, apôtre.
22 Vend. *Quatre-temps.* s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Sam. *Quatre-temps.* ste. Thècle, vierge et martyre. — *Anniversaire des Journées de Septembre.*
24 Dim. Notre Dame de Merci.
25 Lund. s. Firmin, év. et mart.
26 Mard. ss. Cyprien et Justine, martyrs.
27 Merc. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Jeud. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Vend. s. Michel, archange.
30 Sam. s. Jérôme, docteur.

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion, le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure, 55 minutes.

☺ P. L. le 6, à 7 heures, 55 minutes du matin.
☾ D. Q. le 14, à 2 heures, 2 minutes du matin.
● N. L. le 21, à 9 heures, 43 minutes du soir.
☽ P. Q. le 28, à 7 heures, 21 minutes du soir.

---

1 Dim. s. Rémi. s. Bavon, patron de Gand.
2 Lund. s. Léodegaire, év. d'Autun. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 14 Octobre, à la salle du Sénat académique, de 9 à 1 heure.*
3 Mard. s. Gérard, abbé. — *Fin des Vacances académiques.*
4 Merc. s. François d'Assise. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du Semestre d'hiver de l'année acad. 1854—55.*
5 Jeud. Solennité du Saint-Rosaire. s. Placide, martyr.
6 Vend. s. Brunon, confesseur.
7 Sam. s. Marc, pape.
8 Dim. ste. Brigitte, veuve. — *Les demandes, qui se rapportent aux art. 41, 42 et 43 du règlem. gén., doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*
9 Lund. s. Denis et ses compagnons, martyrs. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

10 **Mard.** s. François de Borgia. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
11 **Merc.** s. Gommaire, patron de Lierre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
12 **Jeud.** s. Wilfrid, év. d'Yorck. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
13 **Vend.** s. Edouard, roi d'Angleterre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
14 **Sam.** s. Calixte, pape et martyr. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.* Règ. gén. art. 6.
15 **Dim.** ste. Thérèse, vierge.
16 **Lund.** s. Mummolin, év. de Noyon et de Tournai. — *Réunion du Conseil rectoral.*
17 **Mard.** ste. Hedwige, veuve.
18 **Merc.** s. Luc, évangéliste.
19 **Jeud.** s. Pierre d'Alcantara.
20 **Vend.** s. Jean de Kenti.
21 **Sam.** ste. Ursule et ses comp., martyres.
22 **Dim.** s. Mellon, év.
23 **Lund.** s. Jean de Capistran.
24 **Mard.** s. Raphaël, archange.
25 **Merc.** ss. Crépin et Crépinien, ste. Chrysante et ste. Darie, mart.
26 **Jeud.** s. Evariste, pape et martyr.
27 **Vend.** s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.
28 **Sam.** ss. Simon et Jude, apôtres.
29 **Dim.** ste. Ermelinde, vierge.
30 **Lund.** s. Foillan, martyr.
31 **Mard.** *Jeûne.* s. Quentin, martyr.

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire, le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure, 27 minutes.

☺ P. L. le 4, à 9 heures, 20 minutes du soir.
☾ D. Q. le 12, à 10 heures, 27 minutes du soir.
● N. L. le 20, à 10 heures, 20 minutes du matin.
☽ P. Q. le 27, à 2 heures, 58 minutes du matin.

---

1 Merc. TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*
2 Jeud. Les Fidèles Trépassés.
3 Vend. s. Hubert, év. de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures.*
4 Sam. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.*
5 DIM. s. Zacharie et ste. Elisabeth, parents de s. Jean-Baptiste.
6 Lund. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. Patronage de la Sainte-Vierge. s. Willebrord, év. d'Utrecht. — *Reunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

8 Merc. s. Godefroi, év. d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

9 Jeud. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

10 Vend. s. André Avellin. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

11 Sam. s. Martin, év. de Tours.

12 DIM. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. s. Liévin, év. et martyr.

13 Lund. s. Stanislas Kostka. — *Réunion du Conseil rectoral.*

14 Mard. s. Albéric, év. d'Utrecht.

15 Merc. s. Léopold, confesseur.

16 Jeud. s. Edmond, arch. de Cantorbéry.

17 Vend. s. Grégoire Thaumaturge.

18 Sam. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.

19 DIM. ste. Elisabeth, duchesse de Thuringe.

20 Lund. s. Félix de Valois.

21 Mard. Présentation de la très-sainte Vierge.

22 Merc. ste. Cécile, vierge et martyre.

23 Jeud. s. Clément I, pape et martyr.

24 Vend. s. Jean de la Croix.

25 Sam. ste. Catherine, vierge et martyre.

26 DIM. s. Albert de Louvain, év. de Liége et martyr.

27 Lund. *Avent.* s. Acaire, év. de Noyon.

28 Mard. s. Rufe, martyr.

29 Merc. s. Saturnin, martyr.

30 Jeud. s. André, apôtre. b.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne le 22, à 3 heures, 18 minutes du matin. Commencement de l'hiver. Pendant ce mois, les jours décroissent de 21 minutes jusqu'au 22, et ils croissent ensuite de 5 minutes jusqu'au 31.

P. L. le 4, à 1 heure, 53 minutes du soir.
D. Q. le 12, à 6 heures, 29 minutes du soir.
N. L. le 19, à 10 heures, 5 minutes du soir.
P. Q. le 26, à 0 heure, 56 minutes du soir.

---

1 Vend. s. Eloi, év. de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835.
2 Sam. ste. Bibienne, vierge et martyre.
3 DIM. *Avent.* s. François Xavier.
4 Lund. ste. Barbe, mart. s. Pierre Chrysologue. — — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Nicolas, év. de Myre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Ambroise, év. et docteur. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. — *Indulgence plénière.*

9 Sam. ste. Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

10 Dim. s. Melchiade, pape et martyr.

11 Lund. s. Damase, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*

12 Mard. s. Valery, abbé en Picardie.

13 Merc. ste. Lucie, vierge et martyre.

14 Jeud. s. Spiridion, év.

15 Vend. s. Adon, arch. de Vienne.

16 Sam. s. Eusèbe, év. de Verceil. — *Anniversaire de la naissance de* S. M. Léopold I, *Roi des Belges, né à Cobourg le* 16 *Décembre* 1790.

17 Dim. ste. Begge, veuve.

18 Lund. Expectation de la très-sainte Vierge.

19 Mard. s. Némésion, mart.

20 Merc. *Quatre-temps.* Messe d'or. s. Philogone, év.

21 Jeud. s. Thomas, apôtre.

22 Vend. *Quatre-temps.* s. Hungère, év. d'Utrecht.

23 Sam. *Quatre-temps.* ste. Victoire, vierge et martyre.

24 Dim. s. Lucien.

25 Lund. NOËL. — *Indulgence plénière.*

26 Mard. Second jour de Noël *. s. Étienne, premier mart.

27 Merc. s. Jean, apôtre évangéliste.

28 Jeud. ss. Innocents.

29 Vend. s. Thomas de Cantorbéry.

30 Sam. s. Sabin, év. et martyr.

31 Dim. s. Silvestre, pape.

SUITE DE LA DISSERTATION SUR LES DATES DES CHARTES ET DES CHRONIQUES (1).

Du Cycle pascal.

Le cycle du soleil est composé de vingt-huit ans, et celui de la lune, comme nous le dirons plus bas, de dix-neuf ans. De ces deux cycles, de vingt-huit et de dix-neuf ans, multipliés l'un par l'autre, on en a composé un troisième, qui est appelé le cycle pascal, parce qu'il sert à trouver la Pâque. C'est une révolution de 532 années, à la fin desquelles les deux cycles de la lune, les réguliers, les clefs des fêtes mobiles, le cycle du soleil, les concurrents, les lettres dominicales, le terme pascal, la Pâque, les épactes avec les nouvelles lunes, recommençent, comme toutes ces choses étaient 532 années auparavant, et continuent le même espace d'années; en sorte que la seconde révolution est en tout semblable à la première, et la troisième aux deux autres. C'est ce qu'on peut voir dans la Table chronologique de *l'Art de vérifier les dates*, en comparant les années de la première révolution, qui commence un an avant no-

(1) Extr. de *l'Art de vérifier les dates ;* voyez les Annuaires de 1851, p. xxxii, de 1852, p. xxxii et de 1853, p. xxxii.

tre ère chrétienne, avec celles de la seconde, qui commence en 532, et avec celles de la troisième, qui commence en 1064. Que le lecteur prenne la peine de jeter les yeux sur la première année de Jésus-Christ, sur l'an 533 et sur l'an 1065, il verra que ces trois années sont la seconde du cycle pascal, et que toutes les trois sont marquées aux caractères suivants : cycle pascal 2, cycle de 19 ans 2, cycle lunaire 18, régulier 1, clefs des fêtes mobiles 15, cycle solaire 10, concurrent 5, lettre dominicale B, terme pascal 25 mars, Pâques 27 du même mois, épactes 11 ; que de là il passe à notre Calendrier lunaire, il trouvera au même temps, en prenant le nombre d'or 2, nouvelles lunes, janvier 12, février 10, mars 12, avril 10, mai 10, juin 8, juillet 8, août 6, septembre 5, octobre 4, novembre 3, décembre 2. Ce rapport est parfait, et les mêmes années de chaque révolution du cycle pascal sont marquées des mêmes caractères, jusqu'à la réformation du calendrier, faite en 1582. Depuis cette époque, le cycle pascal est devenu inutile pour tous ceux qui ont embrassé la réformation du calendrier, et il ne peut plus servir qu'à ceux qui n'ont pas voulu s'y soumettre (1).

---

(1) Les chrétiens de la primitive Église firent usage de différents cycles pour déterminer le jour auquel ils devaient célébrer Pâques. Saint Prosper nous apprend que, l'an 46 de l'ère vulgaire, ils commencèrent à faire usage du cycle de 84 ans, qu'ils empruntèrent des Juifs. Mais le cycle de quatre-vingt-quatre ans étant défectueux, saint Hippolyte, évêque et martyr, dressa un *canon*, *ou cycle de seize*

Si, depuis 1582, on a continué de mettre le cycle pascal dans la Table chronologique, c'est 1° parce

---

ans (qui semble n'être qu'une octaétéride doublée), pour régler la fête de Pâques : ce cycle répété sept fois forme une période de *cent douze ans*, qui devait servir depuis l'an 222 jusqu'en 333. Saint Anatole, évêque de Laodicée, dressa un nouveau canon pascal, contenant un *cycle de dix-neuf ans*, dans lequel il attacha l'équinoxe du printemps au 22 de mars, au lieu qu'il était déjà avancé au 21, selon le calcul des Alexandrins. Ce cycle, commençant à l'an 276, a été entendu de peu de personnes, parce qu'il est plein de paradoxes : aussi n'a-t-il jamais été de grand usage dans l'Église.

Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine, l'un des principaux prélats du concile de Nicée, dressa, quelque temps après son retour de ce concile, un canon pascal, ou un cycle de dix-neuf ans, avec le secours du canon de saint Hippolyte ; mais le résultat de son travail ne réunit pas tous les suffrages. Les Occidentaux eurent de la peine à s'accommoder de ce cycle de dix-neuf ans, et les peuples d'Orient et d'Égypte en ayant remarqué les inconvénients, tout le monde convint du besoin que le sujet avait d'être retouché. En conséquence l'empereur Théodose, dès la première année de son règne, donna cette commission à Théophile, prêtre alors, puis évêque d'Alexandrie, qui dressa d'abord une espèce de période composée de 23 enneadécaétérides ou cycles de dix-neuf ans, faisant en tout 437 ans. L'ayant achevée, il l'envoya quelque temps après à saint Jérôme, pour être traduite en latin. Mais sur le peu d'apparence qu'il vit à la publier, ou à la faire recevoir sitôt, il fit un autre cycle, ou canon pascal, qui fut appelé *cycle de cent ans*, quoi qu'il ne dût contenir que cinq cycles lunaires de dix-neuf ans, parce qu'il marquait effectivement les Pâques pour cent ans, c'est-à-dire depuis 380 jusqu'à l'an 479. Ce cycle fut embrassé et suivi généralement par-tout l'empire. Quoiqu'il fût, sans contredit, le plus parfait de tous ceux dont l'Église avait jusque-là fait usage, il ne satisfit pas entièrement les Latins ; ils y trouvèrent des difficultés qui les rebutèrent jusqu'à leur faire reprendre leurs anciens calculs. Mais saint Cyrille, qui avait succédé depuis quatorze ou quinze ans à son oncle Théophile,

que tous ceux qui suivent le calendrier réformé ne l'ont pas admis aussitôt après sa publication, et que la

dans l'évêché d'Alexandrie, et qui se croyait chargé par toute l'Église du soin de régler la Pâque, entreprit la défense de son cycle, et fit voir les défauts de la supputation romaine, qu'on voulait lui substituer. Il réduisit le cycle centenaire de son oncle à quatre-vingt-quinze années, qui font une période de cinq cycles lunaires de dix-neuf ans; et sans attendre que les cent ans du cycle de Théophile fussent expirés, il fit courir son cycle réformé dès l'an 437. Néanmoins les Latins, regardant comme un joug fâcheux l'espèce de dépendance où ils étaient à l'égard des Grecs et des Orientaux, pour la célébration de la fête de Pâques, firent travailler Victorius sur ce sujet. Ce calculateur composa donc la *Période Victorienne*, qu'il publia l'an 457, vingt ans après le commencement du cycle de Théophile, réduit à quatre-vingt-quinze ans par saint Cyrille. Mais quoique Victorius eût adopté le cycle lunaire des Grecs, il suivit de telle sorte les supputations des Latins, qu'il rendit le cycle de Théophile et de saint Cyrille inutile en Occident. Cependant on retomba bientôt dans l'inconvénient que le pape saint Léon avait voulu éviter pour toujours. C'était la diversité de pratiques pour la célébration de la Pâque, que le concile de Nicée avait ordonné de faire en un même jour dans toutes les églises. Enfin, Denis-le-Petit, ayant entrepris d'abolir tout à-la-fois le cycle de Victorius et le cycle ancien des Latins, dressa un nouveau canon pascal sur le cycle lunaire des Alexandrins, et il retint la grande période de Victorius, composée des deux cycles solaire et lunaire, multipliés l'un par l'autre. C'est ce qu'on appelle la *Période Dionysienne* de 532 ans, qui ne diffère de la période victorienne, que parce qu'elle roulait sur les calculs des Orientaux ou Alexandrins, qui étaient plus sûrs que ceux des Latins que Victorius avait employés pour flatter les Romains. Denis publia son nouveau cycle l'an 526, dans le dessein de le faire succéder au cycle de Théophile, réformé par saint Cyrille, lequel, ayant commencé l'an 437, devait expirer en 531; et Denis fit commencer le sien, l'an 532. Ainsi, quoi qu'en disent Blondel et Guibert, deux savants, qui indiquent plutôt ce qui aurait dû être que ce qui s'est fait, nous persis-

plupart des églises protestantes ont été, jusques vers ces derniers temps, attachées au calendrier julien; 2° afin que ceux à qui il importe de connaître le jour où ceux qui suivent encore cet ancien calendrier célèbrent la Pâque chaque année, puissent le savoir par le moyen du cycle pascal continué. Pour cela, il ne faut que jeter les yeux sur l'année de ce cycle, depuis la réformation du calendrier, et la comparer avec la même année du cycle qui précède la réformation : la Pâque, ces deux années-là, tombe le même jour, suivant l'ancien calendrier. Par exemple, je veux savoir quel jour les Protestants ont célébré la Pâque en 1600, je jette les yeux sur la Table chronologique, et j'y vois qu'en 1600 c'était la cinquième année du cycle pascal : je remonte ensuite au cycle pascal précédent, et je vois que la cinquième année de ce cycle répond à l'an de Jésus-Christ 1068. La Pâque, en 1068, tombait le 23 mars, d'où je conclus, sans crainte de me tromper, qu'en 1600 les Protestants ont célébré la Pâque, le 23 mars. Par la même opération, je trouve toutes les Pâques des Protestants, jusqu'à ce qu'ils aient abandonné l'ancien calendrier, et celles de tous ceux qui le suivent encore de nos jours, quelques années qu'on puisse me proposer. Ces Pâques des sectateurs de l'an-

---

tons à faire remonter le cycle pascal à l'année qui précède l'ère chrétienne, et cela pour nous conformer aux dates de ce cycle qui se trouvent dans les chartes et les chroniques.

cien calendrier avancent ou reculent sur les nôtres, quelquefois d'un mois entier, tantôt elles s'en rapprochent plus ou moins; leurs mois ne s'accordent point aussi entièrement avec les nôtres ; ainsi, pour bien s'entendre avec eux, il faut que dans leurs actes publics, et dans leurs lettres missives, ils ajoutent *vieux style* ou *nouveau style*. La différence de l'un et de l'autre est en 1787 de onze jours, dont le nouveau style anticipe sur le vieux, à cause du retranchement fait en 1582. Ainsi, le premier du mois, suivant les sectateurs du vieux style, est le 11 selon nous, et le 19 pour eux est le 30 pour nous. Cette différente manière de compter demande quelque attention, pour nous bien entendre avec ceux qui ne suivent pas le calendrier réformé. Mais revenons au cycle pascal.

Il est appelé par quelques anciens, *Annus magnus*, et par d'autres *circulus*, ou *cyclus magnus*. Nous l'appelons aujourd'hui la *Période Victorienne*, parce qu'elle a été composée par Victorius, natif d'Aquitaine, à la persuasion d'Hilaire, archidiacre de l'église de Rome, sous le pontificat de saint Léon-le-Grand. Le P. Pagi, dans sa critique de Baronius, à l'an 469, n. 3, prouve que Victorius la composa, l'an 457, à l'occasion de la dispute qui s'était élevée entre les Grecs et les Latins, au sujet de la Pâque de l'an 455. Il fixe le commencement de cette période à l'année de la Passion du Sauveur, qui, selon la manière de compter de cet ancien auteur, répond à l'an 28 de notre ère chrétienne, ou de l'Incarna-

tion, comme nous comptons aujourd'hui. La mort de saint Jean de Réome, rapportée au premier siècle des saints de l'ordre de saint Benoît, est ainsi datée : *Anno Domini quingentesimo duodecimo juxta quod in Cyclo B. Victorii... numeratur :* Date que Mabillon rapporte à l'an 539 de l'Incarnation, en faisant commencer la période de Victorius avec la vingt-huitième année de Jésus-Christ.

Mais cette manière de la commencer n'a pas duré longtemps : Denis-le-Petit, qui a travaillé depuis sur la même période, lui a donné un autre commencement ; et il l'a fait remonter un an au-dessus de notre ère vulgaire, en sorte que la première année de Jésus-Christ répond à la seconde année de la période victorienne, ainsi corrigée par Denis-le-Petit. Marianus Scotus, dans sa Chronique, à l'an 531, dit : *Explicit magnus cyclus paschalis DXXXII annorum, in cujus secundo anno, juxta Dionysium, natus est Dominus.* C'est ainsi qu'est arrangé le cycle pascal dans la Table chronologique de *l'Art de vérifier les Dates;* mais nous ne prétendons pas que cet ordre ait été unique, même depuis Denis-le-Petit, et qu'il ait été suivi par tous ceux qui ont fait usage de ce cycle (1). Voici une date qui ne s'accorde point avec cet arrangement. Elle est tirée d'une charte imprimée

(1) En dressant sur ce cycle, de la manière que nous l'expliquons ici, toutes les Pâques de l'ancien calendrier, dans la dite Table chronologique, on a moins représenté ce qui s'est universellement pratiqué

parmi les preuves du nouveau *Gallia Christiana*, tom. II, col. 385. *Acta est hujusmodi ecclesiæ cartula... anno Dominicæ Incarnationis MLXXVI, indictione XIV, cyclo paschali X, epacta XII, concurrentibus V*. Ce *cyclo paschali X* ne cadre point avec notre arrangement. Il faudrait *cyclo paschali XIII*, comme on peut le voir dans la Table chronologique citée.

Mais peut-être que *cyclus paschalis* ne se prend point ici pour le cycle pascal que nous expliquons, et qu'il se prend pour *cyclus lunaris*, que l'auteur de la charte aurait appelé *paschalis*, parce que ce cycle lunaire servait aussi aux Juifs à faire connaître la Pâque. Ce qui nous porterait à le croire, c'est que le cycle lunaire X répond à l'an 1076, et que le cycle pascal X, proprement dit, n'y répond pas. Au reste, que cette conjecture soit vraie ou fausse, il est constant d'ailleurs qu'il faut donner plusieurs commencements au cycle pascal, comme il en faut donner plusieurs à la plupart de ces sortes d'époques (1).

---

dans l'église, jusques vers la fin du huitième siècle, que ce qui aurait dû s'y pratiquer, comme on le voit dans les notes qui sont au bas des pages de cette Table.

(1) Dans un manuscrit du collége de Clermont, suivant le témoignage du P. Labbe (*Éloges histor.* tom. II, pag. 70), on marque ainsi la date de la mort de Thierri IV, dit de *Chelles*, roi de France : *A Nativitate Domini usque in præsentem annum, in quo Theodericus, rex Francorum, defunctus est, DCC. XXXVII, in quo anno, indictione quintâ, epactâ XV, concurrente I, lunæ circulum XIII, XIV, XII,*

Blondel, dans son Calendrier Romain, donnerait volontiers au cycle pascal, ou à la période victorienne, un commencement bien différent de celui que nous lui donnons, en suivant Denis-le-Petit. « Si l'on voulait, » dit cet auteur, en rétrogradant, chercher le commen- » cement de cette période, il faudrait prendre 457 an-

---

kalendis aprilis, Pascha IX kalendis aprilis, luna XVII, XXIV de annorum DXXXII, secundùm Græcos, cyclo. Ce cycle de 532 ans, selon les Grecs, avait commencé 351 ans avant Jésus-Christ, puisqu'en 737 il était à la vingt-quatrième année de sa troisième révolution. C'est un exemple, entre plusieurs, des divers commencements qu'on a donnés au cycle pascal.

Dans les deux premières éditions de *l'Art de vérifier les Dates* il est dit, qu'on n'a trouvé aucune charte qui fût datée par les années du cycle pascal. Mais depuis on en a découvert une où cette date est exprimée avec plusieurs autres. L'objet de cet acte est une donation que Roclenus, prévôt de l'église de Châlons-sur-Saône, fait de plusieurs fonds situés *in villa Cianis* (ce lieu nous est inconnu), en faveur de l'abbaye de Cluni. La pièce finit ainsi : *Actum publicè. Cabilonis civitate, anno ab Incarnat. Dom. MLXIII, indict. I, epactâ XVIII, concurrente II, residente Romæ Alexandro papâ discretissimo, regnante in Francia Philippo rege, anno regni ejus V. Secundo magno anno ab Incarnatione Domini nostri Jesu-Christi, qui constat DXXXII annis. Decemnovennali cyclo LVIo, IIII non. junii.* (*Archiv. de Cluni*). La grande année dont il s'agit ici n'est autre chose que le cycle pascal, dont la seconde révolution expira l'an 1063 de Jésus-Christ, de même que la 56e du cycle de dix-neuf ans.

Sigebert, dans sa Chronique, sur l'an 1063, dit : cette année finit le grand cycle de 532 ans, composé de 28 cycles de dix-neuf ans. Ainsi, Marianus Scotus, Sigebert et le rédacteur de la charte que l'on vient de citer, font remonter le commencement du cycle pascal à l'année qui précède immédiatement la première de notre ère vulgaire.

» nées avant la naissance de Notre-Seigneur, dans la-
» quelle on pourrait supposer que l'un et l'autre des
» deux cycles ont commencé, si nous voulons, suivant
» notre usage, que la première année des Chrétiens ait
» *deux* pour cycle lunaire, et *dix* pour solaire. Par ce
» moyen, nous trouverions que la première période
» aura fini dans l'année 75 depuis la Nativité, qui avait
» *dix-neuf* pour cycle lunaire, et *vingt-huit* pour so-
» laire; et partant, que l'année 76, ayant le nombre 1
» pour chacun de ces cycles, est le commencement de la
» seconde période; l'année 608, celui de la troisième;
» l'année 1140, de la quatrième; et l'année 1672, au-
» rait été celui de la cinquième, s'il n'y avait point eu
» d'altération dans ces cycles, par la correction du ca-
» lendrier. » Ainsi raisonne Blondel, qui marque ce qui s'est fait, non dans l'église universelle, mais seulement dans quelques églises particulières. On peut remarquer, dans l'extrait que nous donnons de cet auteur, qu'avec tous les modernes, il confond le cycle lunaire avec celui de dix-neuf ans. Il faut néanmoins les distinguer.

—

CHRONIQUE.

Depuis le 1 octobre 1852 jusqu'au 29 septembre 1853.

Octobre.

1. Décret royal sur la conversion de la dette différée d'Espagne. Ce décret accorde aux détenteurs de la nouvelle dette différée la faculté de convertir leurs titres, au taux fixé par le gouvernement, en d'autres titres de la dette consolidée à 3 p. c. et en la somme correspondante.

2. Réponse de l'ambassadeur belge à Paris à la note du ministre des affaires étrangères de France : Le gouvernement belge ne saurait souscrire à la demande de la France, de prolonger le traité de 1845 ; d'un côté, parce que cette demande, indépendamment des intérêts matériels, attaque l'indépendance de la Belgique ; et de l'autre, parce que la France, en faisant sa demande, n'a point fait connaître sur quelle base elle entendait négocier pour le traité définitif de commerce.

4. La diète danoise est ouverte à Copenhague par le président du conseil d'état pour le Danemark. Le discours du trône parle des traités conclus au sujet de l'unité de la monarchie, des modifications apportées à l'ordre de succession, d'une répartition égale des impôts entre toutes les parties de la monarchie et d'un système uniforme de douanes.

5. Décret de la reine d'Espagne : L'enfant qui naîtra de la duchesse de Montpensier jouira des droits et des prérogatives d'un infant d'Espagne.

8. Dans une dépêche-circulaire, adressée aux ambassadeurs de la Prusse auprès des cours étrangères, le ministre-président, baron de Manteuffel, justifie son gouvernement au sujet de la rupture des conférences douanières de Berlin.

15. Ouverture de la session extraordinaire du congrès du Mexique par le président Arista.

— Le gouvernement du sultan, cédant à la pression exercée par le vieux parti musulman, refuse de ratifier l'emprunt qui avait été signé par son représentant à Paris. Les suites de ce refus sont considérées comme assez graves pour faire supposer que, si le sultan ne revenait pas sur sa décision, l'ambassadeur français demanderait ses passeports.

16. Rentrée triomphale de Louis Napoléon à Paris, après son voyage dans le midi et l'ouest de la France.

19. Un décret du prince-président de la république française convoque le sénat pour le 4 novembre. Dans le cas où le sénat se déclarerait pour un changement dans la forme du gouvernement, c'est-à-dire pour l'empire, le sénatus-consulte sera soumis à l'approbation du peuple.

20. Pronunciamento à Guadalaxara (Mexique) : 1° le gouvernement fédéral est aboli; 2° les modifications apportées en 1847 à la constitution, par le sénat, sont

annulées ; 3° une convention nationale est convoquée pour délibérer sur les changements à faire à la constitution ; 4° le pouvoir présidentiel est remis à un présisident provisoire ; 5° rappel du général Santa-Anna par la nation qui le met à la tête de l'armée et le charge du rétablissement de l'ordre.

24. Daniel Webster, sécrétaire d'état des États-Unis de l'Amérique du nord, né le 18 janvier 1782, à Salisbury (New-Hampshire), meurt à sa maison de campagne de Marshfield.

25. Protestation du comte de Chambord contre le rétablissement de l'empire français.

26. Vincent Gioberti, ancien président du conseil des ministres du roi de Sardaigne Charles-Albert meurt à Paris.— M. Delfosse, de Liége, est nommé président de la chambre des représentants belges par 54 voix sur 106. M. Delahaye, candidat du parti conservateur, en obtient 49. M. le comte Ch. Vilain XIIII est élu premier vice-président par 57 voix. Son concurrent, M. Loos, en réunit 43. M. Veydt est proclamé second vice-président par 53 voix.

27. M. le comte de Baillet-Latour et M. le baron de Sécus sont élus questeurs de la chambre des représentants belges. M. Thieffry, candidat du parti libéral, est écarté.

30. Ouverture à Vienne des conférences douanières par le ministre des affaires étrangères d'Autriche, comte

de Buol-Schauenstein, en présence des ambassadeurs et des envoyés de la Bavière, de la Saxe, du Wurtemberg, de Bade, des deux Hesse et de Nassau.

31. Composition d'un nouveau ministère belge. Par différents arrêtés royaux, sont acceptées les démissions de M. Rogier, ministre de l'intérieur, de M. d'Hoffschmidt, ministre des affaires étrangères et de M. Tesch, ministre de la justice. Celles de M. le général Anoul, ministre de la guerre, et de M. Van Hoorebeke, ministre des travaux publics, ne sont pas acceptées. Les trois premiers sont remplacés, savoir : M. d'Hoffschmidt par M. Henri de Brouckère, M. Rogier par M. Piercot, bourgmestre de Liége, et M. Tesch par M. Faider, avocat-général près de la cour de cassation. M. Liedts, gouverneur du Brabant, est chargé temporairement du ministère des finances.

Novembre.

1. Ouverture de la ligne du télégraphe électrique sous-marin entre Paris et Londres.— Mort de S. A. I. le duc Maximilien de Leuchtenberg, époux de la grande-duchesse Marie, fille de Nicolas I, empereur de Russie.

2. Retour du roi de la Grèce à Athènes de son voyage en Allemagne. — Élections présidentielles à New-York : Le général Franklin Pierce est élu président de la république des États-Unis.

4. Formation d'un nouveau ministère à Turin ; pré-

c..

sident du conseil des ministres, comte Camille Cavour, chargé en même temps du ministère des finances. — Réunion du sénat français sous la présidence du maréchal Jérôme. Message du prince-président : « Je vous ai convoqués pour vous confier le soin de régler le nouvel ordre de choses. La constitution de 1852 doit être maintenue et les modifications reconnues indispensables ne toucheront en rien aux bases fondamentales. Le changement qui se prépare portera principalement sur la forme. Je ne me dissimule pas néanmoins tout ce qu'il y a de redoutable à accepter aujourd'hui et à mettre sur ma tête la couronne de Napoléon ; mais mes appréhensions diminuent par la pensée que, représentant à tant de titres la cause du peuple et de la volonté nationale, ce sera la nation qui, en m'élevant au trône, se couronnera elle même. » — Ensuite six sénateurs déposent le projet de sénatus-consulte suivant : Art. I. La dignité impériale est rétablie. Louis Napoléon Bonaparte est nommé empereur, sous le nom de Napoléon III. Art. II. La dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe et légitime de Louis Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Art. III. Louis Napoléon Bonaparte, s'il n'a pas d'enfant mâle, peut adopter les enfants et descendants légitimes, dans la ligne masculine, des frères de l'empereur Napoléon Ier. Art. IV. La constitution du 14 janvier 1852 est maintenue en tout ce qui n'est pas contraire au présent sénatus-consulte. Art. V. Une proposition con-

forme sera présentée à l'acceptation du peuple français dans les formes déterminées par les décrets du 2 et du 4 décembre 1851.

5. Les cortès d'Espagne sont convoquées pour le 1er décembre.

7. Le sénat français adopte, à l'unanimité moins une voix, le projet du sénatus-consulte au sujet du rétablissement de l'empire. Remise du sénatus-consulte au prince-président à St.-Cloud.— Un décret du président convoque le peuple français dans ses comices les 21 et 22 novembre, pour accepter ou rejeter le projet de plébiscite suivant : Le peuple français veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Louis Napoléon Bonaparte, avec hérédité dans sa descendance mâle, directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte. — Le prince Jérôme Bonaparte donne sa démission de président du sénat. — Sacre de Mgr. Théodore de Montpellier, évêque de Liége.

9. Tremblement de terre à Manchester, Liverpool, Schrewsbury.

11. Ouverture du 16e parlement britannique par la reine. Discours du trône.

15. Découverte d'une nouvelle planète, *Lutetia*, par Hermann Goldsmith de Paris. Le 16, l'astronome Hind, de Londres, découvre la *Calliope*.

16. Le grand-duc de Toscane rétablit la peine de mort dans ses états.

18. Le chemin de fer des Indes orientales est ouvert de Bombay à Tanna (20 milles anglais). — Funérailles et enterrement de lord Wellington avec une splendeur et une solennité inaccoutumées.

19. Un décret du gouvernement du Tessin expulse du canton tous les religieux étrangers.

20. Signature à Londres d'une convention entre la Grande-Bretagne, la France, la Russie, la Bavière et la Grèce : Les princes de la maison de Bavière, appelés par la convention de 1832 et par la constitution hellénique à succéder à la couronne de Grèce, doivent professer la religion de l'église orthodoxe orientale. En cas de minorité ou d'absence du successeur au trône, la reine Amélie est appelée de droit à la régence. — En vertu du *motu proprio* de Sa Sainteté, en date du 28 octobre 1850, la consulte des finances s'ouvre à Rome sous la présidence du cardinal de Brignole.

21. Scrutin général en France ; clôture le 22. Votants : 8,157,752. Pour l'empire : 7,839,552 (par suite des chiffres connus plus tard). Contre l'empire : 254,501. Votes perdus : 63,699. — L'expédition indo-anglaise commandée par le général Godwin débarque à Peug. Les Birmans sont défaits et la ville est prise par les troupes britanniques.

23. Les Monténégrins surprennent la forteresse de Zsabliak et font la garnison turque prisonnière.

25. Ouverture du corps législatif français. Message du prince-président : « Quoique le sénat et le peuple

aient seuls le droit de modifier la constitution, j'ai voulu que le corps politique issu comme moi du suffrage universel puisse attester au monde la spontanéité du mouvement national qui me porte à l'empire. »

27. Lady Lovelace (Ada), fille de lord Byron, née en 1816, meurt à Londres.

29. Ouverture au nom du roi des chambres prussiennes par le baron de Manteuffel, président du conseil des ministres. Discours du trône : Le traité du 7 septembre (avec le Hanovre) est resté jusqu'à présent sans adhésion générale, mais, dans la politique qu'il a suivie, le gouvernement est sûr de l'assentiment du pays... Le projet de loi qui sera présenté aux chambres concernant la formation de la première chambre a pour but d'affranchir la couronne des restrictions qui ne sont point fondées sur les intérêts du pays. Sans mettre en question les libertés nécessaires au développement moral du peuple, il est cependant hors de doute qu'en Prusse le pouvoir royal ne doit être ni paralysé ni affaibli, et que l'union du trône et du pays doit recevoir de nouvelles garanties par la constitution de la monarchie. — La chambre des représentants belges adopte, à l'unanimité des voix, un projet de loi qui réduit trois emprunts de l'intérêt de 5 p. c. à l'intérêt de 4 et demi p. c.

Décembre.

1. Le sénat et le corps législatif français présentent

au président de la république, à St.-Cloud, le résultat du vote national qui l'appelle à l'empire. — Ouverture des cortès espagnoles par le président du conseil, Bravo Murillo, au nom de la reine. — Le ministère espagnol présente aux Cortès le projet d'une nouvelle constitution, et en outre cinq projets de loi sur l'organisation du sénat, sur les élections, etc., modifiant l'ancienne législation dans le sens monarchique.

2. Proclamation de l'empire à Paris. Louis Napoléon Bonaparte est empereur des Français, sous le nom de Napoléon III. — Les généraux de division, Le Roy de St.-Arnaud, Magnan et de Castellane sont nommés maréchaux de France. — Par suite du choix qu'elle avait fait de Martinez de la Rosa pour son président, la chambre des députés espagnols est dissoute et une nouvelle chambre convoquée pour le 1er mars prochain.

4. Les Français sous le commandement du général Pélissier prennent d'assaut la ville de Laghouat en Afrique, où le chérif d'Ouergla s'était renfermé.

6. Ouverture du Congrès des États-Unis de l'Amérique. Message du président Fillmore: Le refus de laisser aborder les vapeurs américains dans l'île de Cuba a fait le sujet d'une sérieuse remontrance à Madrid. Justification de l'expédition du Japon par les besoins du commerce américain dans l'océan pacifique.— La chambre des représentants belges adopte, par 60 voix contre 30, le projet de loi sur la répression des offenses envers les souverains étrangers.

7. Le gouvernement prussien présente à la première chambre les projets de lois suivants : 1° à dater du 7 août 1853, la première chambre sera formée par ordonnance du roi ; elle sera composée de membres que le roi nommera à vie ou à titre héréditaire ; 2° les chambres seront convoquées tous les deux ans, et le budget voté également pour deux ans ; élections sexennales de la seconde chambre ; 3° l'ordonnance du 11 mars 1850, concernant les communes, les cercles, les districts et les provinces, est abolie. Le 9, ces projets de lois sont également présentés à la seconde chambre. — Circulaire du ministre de l'intérieur en Espagne défendant de tenir des réunions politiques, ayant le caractère de juntes électorales, sans l'autorisation des gouverneurs des provinces.

9. Convention entre la Belgique et la France : le traité commercial définitif du 13 décembre 1845 est remis en vigueur ; cette convention sera mise à exécution, à partir du 15 janvier 1853.

11. Abd-el-Kader quitte Amboise et se rend à Marseille, pour s'embarquer pour Brousse. — Le ministère espagnol donne sa démission ; le général Roncali, comte d'Alcoy, est chargé, par la reine, de la formation du nouveau cabinet, qui prête serment le 15.

12. Le sénatus-consulte du sénat français (du 11), au sujet de la liste civile et de la dotation de la couronne, est sanctionné par l'empereur : La liste civile de l'empereur est fixée à 25 millions ; une dotation annuelle

de 1,500,000 est affectée aux princes et princesses de la famille impériale. — Combat des Turcs et des Monténégrins, entre Podgorizza et Zsabliak; les premiers sont mis en fuite.

14. Un décret de l'empereur des Français nomme Achille Fould ministre d'état de la maison de l'empereur. — Mémorandum de la Sublime-Porte aux ambassadeurs des puissances étrangères : Les côtes de Monténégro, depuis Dulcigno jusqu'à la pointe septentrionale du territoire de l'Albanie, sont mises en état de blocus.

15. Départ de l'empereur d'Autriche pour Berlin; le 17 il est à Charlottenbourg et le 19 à Potsdam; entrevue avec le roi de Hanovre et le grand-duc d'Oldenbourg; le 24, retour à Vienne.—Découverte d'une nouvelle planète, *Thalie,* par l'astronome Hind.

17. La chambre des communes de la Grande-Bretagne repousse, à une majorité de 305 contre 286, le budget proposé par le gouvernement; le ministère donne sa démission et lord Aberdeen est chargé par la reine de former un autre cabinet.

18. Décret de l'empereur des Français, réglant le droit de succession au trône : Dans le cas où l'empereur ne laisserait aucun héritier direct, légitime ou adoptif, le prince Jérôme Napoléon Bonaparte et sa descendance directe, naturelle et légitime, provenant de son mariage avec la princesse Catherine de Wurtemberg, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes, sont appelés à lui succéder.

21. La loi proposée par le gouvernement prussien, au sujet de la convocation bisannuelle des chambres et de la période législative sexennale de la seconde chambre, est adoptée par la première chambre. — Le 11 février 1853, la seconde chambre repousse, par 182 voix contre 130, la convocation bisannuelle des chambres et le budget pour deux ans. — Une note du gouvernement autrichien invite le grand conseil de la confédération helvétique à retirer les mesures prises contre les moines, chassés violemment du canton du Tessin, pendant la nuit du 21 ou 22 novembre dernier ; dans le cas contraire, les citoyens du canton du Tessin seront expulsés de la Lombardie. — Abd-el-Kader s'embarque à Marseille, sur le vapeur français, le Labrador, pour se rendre dans l'Asie mineure. Il arrive à Brousse, le 17 janvier 1853.

22. Le sénat piémontais rejette par 39 voix contre 37 le premier article du projet de loi sur le mariage civil ; ce qui entraîne le retrait de la loi.

23. La chambre des représentants belges adopte, par 68 voix contre 4 et 16 abstentions, la convention commerciale du 9 conclue entre la France et la Belgique.

24. Circulaire du ministre de la justice aux procureurs-généraux près les cours d'appel en Belgique, relative aux poursuites judiciaires à exercer en matière politique et de presse.

25. Sanction impériale du sénatus-consulte du 23, portant modification de la constitution française du

14 janvier 1852 : L'empereur a le droit de faire grâce et d'accorder des amnisties. Il préside, quand il le juge convenable, le sénat et le conseil-d'état. Les traités de commerce conclus en vertu de l'article 6 de la constitution ont force de loi pour les modifications de tarif qui y sont faites par l'empereur. Les dispositions du décret organique du 22 mars 1852 peuvent être modifiées par des décrets impériaux.

31. Décret de l'empereur des Français sur l'organisation du conseil-d'état, du sénat et du corps législatif. Un second décret nomme 37 nouveaux sénateurs.

Janvier.

2. Présentation aux cortès espagnoles d'un projet de loi en 36 articles sur la presse. Ce projet, généralement sévère, statue qu'avant l'expédition d'un imprimé quelconque deux exemplaires soient remis aux autorités locales.

3. Réponse du grand-conseil fédéral helvétique à la note de l'Autriche du 21 décembre : Par sa résolution du 19 novembre, le gouvernement du canton du Tessin n'a fait ni entendu faire une injustice ou une injure ; ainsi le grand-conseil ne pourrait voir dans l'expulsion des Tessinois de la Lombardie qu'une mesure injustifiable.

7. Remise d'une note du gouvernement autrichien à

la Sublime-Porte : L'Autriche demande des garanties pour les chrétiens de la Bosnie, des mesures contre les hongrois réfugiés et le désaveu de la conduite de la Porte envers eux, pendant les années 1849 et 1851, l'occupation exclusive par l'Autriche des ports de Sutorina et de Kleck dans la mer adriatique, et un dédommagement pécuniaire pour les sujets autrichiens de la Bosnie, de l'Herzegovine et de la frontière de la Transylvanie.— Reconnaissance de l'empire français par la Russie, la Bavière, le Wurtemberg, le Hanovre, la Toscane, la Saxe, etc.

10. L'empereur d'Autriche sanctionne l'organisation politique de la Hongrie : Le pays est partagé en cinq arrondissements qui, indépendants les uns des autres, sont administrés par des divisions spéciales de lieutenance. A la tête de l'administration centrale de la lieutenance est placé un gouverneur civil et militaire.

12. Les troupes ottomanes commandées par Omer-Pacha attaquent les monténégrins qui dans la nuit du 15 pénètrent dans le camp des Turcs.

18. Après l'incendie du cloître d'Ostrog (Monténégro), par Reïs-Pacha, et l'occupation de la Vallée de Zeta par Omer-Pacha, le prince Danilo parvient à rompre la communication établie entre les deux corps turcs et à rejeter Reïs-Pacha, jusqu'à Povja près de Niksich, non loin de la frontière de Herzegovine.

19. Prise d'assaut de la maison du woïwode de Gra-

howo, par les Turcs après une canonnade de 4 jours. Le woïwode Jacques Wujatich est fait prisonnier avec 40 de ses compagnons.

22. Réponse du chargé d'affaires d'Autriche comte Karnicki au conseil fédéral helvétique : Le gouvernement impérial persiste dans la conviction que l'expulsion violente des Capucins a eu lieu contre tous les droits, et exige du gouvernement du Tessin une pension viagère pour ces religieux. — Le 7 février, refus de la part de la Suisse. — Le 19, le chargé d'affaires autrichien annonce au conseil fédéral que l'Autriche a ordonné à toutes les Tessinois de quitter la Lombardie. — Proclamation d'Omer-Pacha aux Monténégrins : Le sultan désire mettre un terme à l'effusion du sang. Le Monténégro restera exempt d'impôts et de tailles ; on assure la liberté de conscience et le libre choix des Serdares. — L'empereur Napoléon III annonce au conseil-d'état, au sénat et au corps législatif réunis, son futur mariage avec la comtesse Marie Eugénie de Montijo, duchesse de Théba.

24. Omer-Pacha attaque le village de Martinic dont il s'empare, après une vive résistance.

27. La chambre des représentants belges adopte, par 75 voix contre 5 et 1 abstention, le projet de loi qui réunit le quartier Léopold à la ville de Bruxelles.

30. Arrivée du F. M. L. autrichien, comte de Linange, à Constantinople. Les réclamations du gouvernement autrichien sont formulées en dix points qui ne peuvent

être négociés séparément ; à ces conditions les bons rapports existant auparavant entre l'Autriche et la Porte seront rétablis.

Février.

3. Note du F. M. L. autrichien, comte de Linange, à Fuad-Effendi, ministre des affaires étrangères de la Turquie : le gouvernement impérial et royal se voit dans la nécessité de demander à la Sublime-Porte, 1° des explications catégoriques sur l'étendue et le but des armements et de la guerre de Monténégro, 2° l'éloignement immédiat et l'internement en des localités convenables des réfugiés politiques servant dans l'armée ottomane, 3° une réponse décisive à la note du chargé d'affaires d'Autriche, de Kletzl, datée du 7 janvier dernier et relative aux enclaves de Kleck et de Sutorina, et 4° le règlement des réclamations des sujets autrichiens en Turquie.

4. Clôture de l'assemblée fédérale helvétique, pour l'année 1852.

5. Les troupes de Selim-Pacha donnent l'assaut aux villages monténégrins de Boljévice, de Limnjani et de Sotonica; les Turcs sont repoussés et se retirent à Losine. Le 7, Osman-Pacha pénètre à Leskopolje ; mais pendant la nuit, les Monténégrins surprennent le camp des Turcs qui s'enfuient jusqu'à Spus.

6. Soulèvement à Milan, par suite d'excitations étran-

gères ; les militaires isolés sont assassinés, jusque dans les églises. Le 8, proclamation du feld-maréchal Radetzki et rétablissement de l'état de siège du 10 mars 1849.

11. Proclamation du feld-maréchal Radetzky, gouverneur civil et militaire du royaume Lombardo-Vénitien, annoncant qu'il a ordonné de mettre en séquestre les biens de ceux qui d'une manière quelconque se rendraient complices de tentatives de haute trahison. Cette proclamation est datée de Vérone. — La frontière du côté de la Suisse est entièrement cernée et fermée.

13. Une ordonnance du gouvernement autrichien met en séquestre les biens des réfugiés lombardo-vénitiens et expulse tous les Tessinois de la Lombardie.

14. Ouverture de la session du sénat et du corps législatif français par l'empereur. Discours du trône : Toutes les puissances ont reconnu le nouveau gouvernement. La France a aujourd'hui des institutions qui peuvent se défendre d'elles mêmes et dont la stabilité ne dépend pas de la vie de l'homme.

16. Selim bey attaque le village monténégrin de Godinje, mais il est repoussé par les Czernagorzes commandés par le vice-président George Petrowich, qui poursuit les Turcs jusqu'à Snozza et Karughe.

17. Frédéric-Chrétien-Louis comte de Senfft-Pilsach, conseiller intime et ministre d'état autrichien, né le 4 janvier 1774, meurt à Inspruck.

18. Tentative d'assassinat sur l'empereur d'Autriche,

19. Traité de commerce et de navigation, entre l'Autriche et la Prusse, pour 12 années, à partir du 1 janvier 1854 jusqu'au 31 décembre 1865. —Note circulaire du président du conseil des ministres de Prusse, baron de Manteuffel, aux ambassadeurs prussiens près les cours étrangères, concernant la conclusion du traité de commerce et de douanes entre l'Autriche et la Prusse, ainsi que la reprise prochaine des conférences de Berlin.

22. Clôture des conférences de Vienne (v. 30 oct. 1852) ; les plénipotentaires des états coalisés se déclarent prêts à ratifier le traité de septembre, ainsi que celui de douane conclu entre l'Autriche et la Prusse, depuis la déclaration faite par la Prusse que l'adhésion de ces états au Zollverein n'est soumise à aucune autre condition qu'à celles qu'implique l'exécution de ces deux traités.

25. L'armée turque évacue le Monténégro.

26. Exécution par la corde de Jean Libeny, assassin de S. M. l'empereur d'Autriche.

27. Mort de Paul-Frédéric-Auguste grand-duc d'Oldenbourg, né le 13 juillet 1783, duc de Schleswig-Holstein, prince de Lubeck et de Birkenfeld. Son fils Nicolas-Frédéric-Pierre lui succède dans le gouvernement; serment des états, le 3 mars.

28. Arrivée à Constantinople de l'ambassadeur extraordinaire de Russie, prince Menstchikoff.

Mars.

1. Ouverture des cortès à Madrid; Martinez de la Rosa est élu président de la chambre des députés.—Déclaration de lord Palmerston dans la chambre des communes de la Grande-Bretagne : Toute demande de la part des puissances étrangères, ayant pour but l'éloignement ou l'expulsion de l'Angleterre des refugiés politiques, sera formellement repoussée.

4. Installation du général Franklin Pierce comme président de la république des États-Unis de l'Amérique du nord. Dans son discours, le nouveau président dit qu'un agrandissement du territoire est assuré, mais qu'il ne doit s'opérer que d'une manière conforme au droit des gens et aux traités. Tout en faisant des vœux pour la cause de la liberté et du progrès, les États-Unis resteront neutres au milieu des troubles de l'Europe; le maintien du compromis au sujet des esclaves est nécessaire à l'existence de l'union.— Léopold de Buch, né le 26 avril 1774, meurt à Berlin.

6. Changement de ministère à Constantinople : Rifaat-Pacha est nommé ministre des affaires étrangères, à la place de Fuad-Effendi.

7. Consistoire secret dans lequel le Pape proclame six nouveaux cardinaux et annonce en même temps le rétablissement de la hiérarchie épiscopale en Hollande.

9. Fin de la guerre des Caffres (cap de Bonne-Espérance).

12. Reprise des conférences douanières à Berlin, pour la reconstitution du Zollverein, en union avec le Steuerverein, et pour l'adoption du traité de commerce entre l'Autriche et la Prusse. A ces conférences sont représentés tous les États appartenant à l'union douanière et à l'union des impôts. — Le professeur de médecine, Orfila, né à Mahon (Minorque) le 27 avril 1783, meurt à Paris.

14. Le baron de Haynau, feldzeugmestre au service d'Autriche, meurt à Vienne.

16. Note du prince Mentschikoff à la Sublime-Porte : Le 10 février 1852, le sultan annonçait à l'empereur de Russie que la question relative aux lieux saints était enfin résolue. Un hatti-shérif et un firman sont venus confirmer cette déclaration. Cependant, loin de se conformer à ces engagements, les ministres de S. M. le sultan ont pris des décisions qui leur sont tout à fait contraires, et ont, par cela, blessé les convictions religieuses de l'empereur et manqué aux égards dus à sa personne. En conséquence le prince est chargé de demander non-seulement le redressement de ces griefs, mais encore la conclusion d'un arrangement durable qui mette fin au mécontentement des sujets grecs du sultan et leur donne pour l'avenir de sûres et inviolables garanties.

19. La flotte française, commandée par le vice-amiral de la Suse, reçoit l'ordre de se rendre dans les eaux de la Grèce.

20. Les rebelles Chinois commandés par le géné-

ral en chef Hong-Siu-Tsiuen, lequel se donne le titre de Taïping-wang, c'est-à-dire prince de la paix, s'emparent de Nanking et de Kienfus.

21. Incendie du château royal de Windsor.

22. Conclusion à Berlin du traité d'accession du Zollverein au traité du mois de septembre. Le 4 avril, signature des traités de l'union douanière et commerciale avec adjonction de l'union des impôts, pour douze ans, et adhésion immédiate de tous les États de l'union au traité austro-prussien du 19 février.

26. Un complot démocratique, organisé par la propagande de Londres, est découvert à Berlin.

Avril.

1. Débarquement du général Santa-Anna à Vera-Cruz; le 2 manifeste à la nation; le 17, arrivée du nouveau président de la république à Mexico.

5. Découverte d'une planète par de Gasparis de Naples. Le 6, Chacornac, de Marseille, découvre une autre astéroïde, *Phocea*.

8. Les cortès espagnoles sont dissoutes, par suite de la déclaration faite par un député que le ministère n'avait jamais eu et n'aurait jamais la confiance des chambres. Le lendemain, le ministère donne sa démission, et la reine charge le général Lersundi de la formation d'un nouveau cabinet.

9. Majorité constitutionnelle de S. A. R. le Duc de

Brabant, et fêtes générales dans toute la Belgique à cette occasion.

10. Les Turcs lèvent le blocus qu'ils avaient établi sur les côtes de l'Albanie septentrionale.

14. Protestation du comte Revel, ambassadeur de Sardaigne à la cour de Vienne, contre la mise en séquestre, par le gouvernement autrichien, des biens des réfugiés lombardo-venitiens ayant acquis le droit de sujets sardes.

15. Le bill d'émancipation des juifs est adopté, dans la chambre des communes de la Grande-Bretagne, à une majorité de 58 voix. — Le ministère néerlandais donne sa démission. — Ouverture du chemin de fer de Bombay à Tanna, environ 20 milles anglais.

19. Seconde note du prince Mentschikoff au ministre des affaires étrangères de la Turquie : L'empereur a le droit d'exiger de solides garanties pour l'avenir; et ces garanties, il les demande de la manière qui lui semble assurer le mieux l'intégrité du culte qu'il professe ainsi que la plus grande partie des sujets chrétiens du sultan. L'empereur ne saurait trouver ces garanties que dans un acte ayant force de traité et de telle nature qu'il n'ait rien à souffrir du mauvais vouloir ou de l'ignorance des agents du gouvernement de la Porte.

21. Les deux chambres des états-généraux des Pays-Bas s'étant réunies par arrêté royal, le nouveau ministre de l'intérieur prononce, au nom du roi, le clôture de la session.

22. Mouvement insurrectionnel à Fribourg (Suisse); le gouvernement parvient à le comprimer. La ville est mise en état de siège; une cour martiale est établie et un emprunt forcé est décrété.

26. Arrêté royal, précédé d'un programme du nouveau ministère, qui dissout la seconde chambre des états-généraux des Pays-Bas et qui convoque pour le 17 mai les colléges électoraux pour l'élection des membres de la nouvelle chambre. Celle-ci se réunira le mardi 14 juin.

29. Louis Tiek, né le 31 mai 1773, meurt à Berlin.

Mai.

2. La chambre des représentants belges adopte, par 59 voix contre 34 et 1 abstention, le projet de loi portant des modifications à la loi de 1848 sur la garde civique.

3. Ouverture des chambres du Brésil par l'empereur don Pedro II.— Donoso Cortès, marquis de Valdégamas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Espagne à la cour de France, meurt à Paris.

4. Un tremblement de terre détruit la ville de Schiras (Perse).

5. Communication au prince Mentschikoff de deux firmans du Grand-Seigneur, relatifs au rétablissement de la Coupole de la chapelle du saint tombeau, ainsi qu'à la fin des débats entre les Grecs et les Latins au sujet de certains sanctuaires de Jérusalem. — Note du

prince Mentschikoff au ministre des affaires étrangères de la Sublime-Porte : Le contenu des deux firmans ne satisfait qu'en partie aux demandes de l'empereur de Russie et passe sous silence la garantie des priviléges des Grecs, qui doit être donnée par un traité déclarant toutes les concessions irrévocables et les protégeant contre le caprice et le mauvais vouloir du gouvernement ottoman. Ce point est cependant le plus important et il est absolument nécessaire que la question soit résolue sans délai. Les bases de la convention restent les mêmes dans leur essence, et on attend la réponse de la Porte d'ici au 10 mai. — A la note est joint le projet en six articles du traité (Sened) proposé. Art. Ier. Aucun changement ne peut avoir lieu dans les droits, priviléges et immunités que l'église grecque et son clergé ont possédés depuis un temps immémorial ou possèdent présentement dant toute l'étendue du territoire ottoman. — Découverte d'une nouvelle planète, *Proserpine,* par Luther, à l'observatoire de Dusseldorf.

8. Le père Jean Roothaan, général de la Compagnie de Jésus, né à Amsterdam le 23 novembre 1785, meurt à Rome. Le 2 juillet, le père Pierre Beckx, né à Sichem, prov. de Brabant, est élu à sa place.

10. Note de la Sublime-Porte à la Russie : La Porte, animée du désir constant d'entretenir avec l'empereur de Russie les rapports de bon voisinage, n'a point hésité à accueillir celles des demandes du prince Mentschikoff qui ne blessent ni son honneur ni son indépendance ; mais

elle ne saurait conclure avec une puissance étrangère un traité concernant des choses qui touchent uniquement à l'administration intérieure, parce que ce serait sacrifier les droits de sa souveraineté. Le sultan déclare spontanément que les priviléges et immunités des églises chrétiennes dans ses états, et notamment ceux des Grecs, seront maintenus intacts. — Réponse du prince Mentschikoff et prolongation de l'ultimatum jusqu'au 14. Toutefois il demande de nouveau que la Porte s'engage par un traité, et il déclare qu'en cas de refus il considérera sa mission comme terminée.—La seconde chambre de Prusse vote une loi qui interdit le travail des fabriques aux enfants âgés de moins de 12 ans.

11. La chambre des représentants de Belgique adopte, par 51 voix contre 21 et 2 abstentions, la loi sur l'organisation de l'armée qui porte à cent mille le chiffre des soldats.

13. Changement du ministère en Turquie : sont nommés Mustapha-Pacha, grand-visir ; Mehemet-Ali-Pacha, ministre de la guerre ; Reschid-Pacha, ministre des affaires étrangères.

17. Élections générales pour la nouvelle seconde chambre des états-généraux en Hollande.

18. Troisième note du prince Mentschikoff à Reschid-Pacha : Le prince ne voit dans les communications faites par la Porte que des moyens de gagner du temps; en conséquence, convaincu de l'inutilité de ses efforts, il déclare qu'il considère sa mission comme terminée, et

que, par suite des pouvoirs qui lui ont été donnés, il quittera Constantinople avec toute la légation impériale. Le refus de la Porte de donner au culte orthodoxe grec-russe les garanties suffisantes impose au gouvernement russe la nécessité de puiser ces garanties dans sa propre force; en attendant, toute atteinte portée au statu-quo de l'église orientale sera considérée par l'empereur comme un acte d'hostilité contre la Russie.

19. Note de Reschid-Pacha au prince Mentschikoff: La proclamation du firman que le sultan vient d'accorder au patriarche grec doit dissiper toutes les craintes que l'empereur de Russie aurait pu nourrir au sujet de la sûreté de la foi grecque. Aucun changement n'aura lieu dans l'état de choses relatif aux saints lieux de Jérusalem sans que les gouvernements de la France et de la Russie n'en aient été préalablement prévenus. Les Russes sont autorisés à bâtir une église et un hôpital à Jérusalem, et la Sublime-Porte est prête à signer un acte solennel soit à cet égard, soit au sujet des privilèges particuliers du clergé grec. — Arrivée du roi de Prusse et des princes Charles et Frédéric-Charles de Prusse, à Vienne; le 24, retour à Berlin.

21. Le prince Mentschikoff annonce à la Sublime-Porte la rupture des relations diplomatiques et quitte Constantinople. — Note de l'Autriche au conseil fédéral Suisse relatif au rappel temporaire de son chargé d'affaires, le comte Karnicki; le rétablissement des relations entre la frontière autrichienne et le Tessin dépendra de la marche des événements.

26. Mémorandum de la Sublime-Porte aux représentants de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Autriche et de la Prusse : La question relative aux saints lieux avait été réglée avec la Russie, à la satisfaction des deux parties, lorsque le prince Mentschikoff, au sujet du culte grec, a élevé des prétentions nouvelles qui auraient attaqué l'indépendance et les bases de tout gouvernement qui s'y serait soumis. Elles ont donc dû être repoussées. La Porte conserve ses sentiments d'amitié pour la Russie, mais, considérant les armements que cette puissance fait sur terre et sur mer, elle se croit obligée de se mettre en état de défense.

28. La session du corps législatif français est close, après l'adoption du projet de loi relatif au rétablissement de la peine de mort en matière politique. Le 7 juin, clôture de la session du sénat.— Le Roi Léopold et S. A. R. le duc de Brabant reviennent en Belgique de leur voyage d'Allemagne.

30. Circulaire du cabinet russe aux ambassadeurs et agents politiques russes près des puissances étrangères : après avoir développé les motifs qui ont décidé l'empereur à demander à la Porte, sous la forme d'un sened, de nouvelles garanties pour les priviléges de l'église grecque, le cabinet de St.-Pétersbourg déclare qu'il n'est nullement dans les intentions de l'empereur de blesser l'intégrité ou l'indépendance de l'empire ottoman. — Réunion des chambres hanovriennes.

31. Dépêche du comte Nesselrode, chancelier de

l'empire de Russie, à Reschid-Pacha, ministre des affaires étrangères de la Sublime-Porte : L'empereur considère le refus de la Porte comme une offense personnelle ; il approuve complétement la conduite de son ambassadeur et accorde à la Porte un dernier délai de huit jours ; passé ce terme, les troupes russes franchiront la frontière, non point pour faire la guerre, mais pour obtenir du sultan les concessions que celui-ci a refusé de faire à l'amiable.

Juin.

1. Les chambres néerlandaises sont convoquées pour le 14.

3. Résolution du conseil fédéral Suisse relativement aux affaires de Fribourg : 1° les condamnations et les autres jugements du conseil de guerre établi à Fribourg le 22 avril sont annulés comme ayant été rendus par une autorité incompétente ; 2° en cas de non amnistie, les accusés seront renvoyés devant les tribunaux reconnus par la constitution. — Le comte Balbo, ancien président du conseil des ministres sardes, meurt à Turin.

4. Les flottes combinées de la France et de la Grande-Bretagne reçoivent l'ordre de se rapprocher immédiatement des Dardanelles.

6. Firman du Grand-Seigneur aux chefs ecclésiastiques de toutes les églises chrétiennes de l'empire : confirmation des priviléges, immunités et concessions religieu-

ses accordées à toutes les nations chrétiennes et redressement des abus.

13. Ouverture à Copenhague de la nouvelle diète danoise par le premier ministre, Oersted, conseiller par intérim de conférence : Le ministre espère que cette diète, complétement renouvelée, parviendra à conduire à bonne fin les deux affaires les plus importantes pour le pays.

14. Le roi des Pays-Bas ouvre la session extraordinaire des états-généraux néerlandais : Le discours du trône rappelle le changement survenu dans le ministère, ainsi que la question non encore résolue des affaires catholiques ; les négociations diplomatiques qui ont eu lieu à ce sujet n'ont conduit à aucun résultat, et le gouvernement est convaincu qu'on ne peut remédier à l'état actuel des choses que par des lois spéciales.

16. Réponse de Reschid-Pacha au comte Nesselrode. La Sublime-Porte en appelle aux firmans du 6 et croit avoir, par là, satisfait complétement aux demandes de la Russie. Elle maintiendra les assurances données spontanément par elle et contenues dans le projet de note que lui a fait parvenir le prince Mentschikoff, peu de temps avant son départ, mais il lui est impossible de concilier une obligation contractée par un traité avec l'indépendance et les droits de souveraineté du gouvernement ottoman. — Mgr. Antoine Garibaldi, archevêque de Mira, nonce apostolique à la cour de France, meurt à Paris.

21. Un décret de l'empereur des Français supprime le ministère de la police générale qui est réuni au ministère de l'intérieur.

22. Martin Kosta, ancien officier insurgé hongrois, est arrêté à Smyrne, par ordre du consul général d'Autriche, de Weckbecker; de là grande agitation parmi les réfugiés; assassinat de deux officiers de la marine autrichienne, le lieutenant d'Auerhammer et le baron Hakelberg; le premier est grièvement blessé, le second est poignardé. — Le capitaine Ingraham, de la corvette américaine, le saint Louis, réclame le réfugié, avec menace, en cas de refus, de faire feu sur un brik autrichien stationné dans le port. Cependant Martin Kosta est remis, jusqu'à nouvel ordre, au consul français.

24. La diète danoise réunie adopte, par 119 voix contre 10, le message royal du 14 octobre 1852, relatif à la question de succession au trône. — Ordonnance de la reine d'Espagne portant création d'un consulat à Jérusalem et d'une commission spéciale chargée de s'occuper des Lieux-Saints.

25. Réponse du ministre des affaires étrangères de France, Drouyn de L'Huys, à la dépêche du comte Nesselrode, du 30 mai : La modération constante, dont la France a fait preuve, la décharge de toute part de responsabilité dans la crise présente, et lui donne en même temps le droit d'espérer que les sacrifices qu'elle a faits pour conserver la paix en Orient ne seront pas inutiles, et que mû par les mêmes motifs, le cabinet de St.-Pé-

tersbourg saura concilier ses exigences avec les droits de souveraineté du sultan, et terminer ce différend autrement que par la force.

26. Manifeste de l'empereur de Russie contre la Turquie.—Le 2 juillet, les troupes russes, commandées par le général Dannenberg, pénètrent dans la Valachie par Leova, et dans la Moldavie par Skaliany; le prince Gortschakoff est commandant en chef du corps d'occupation.

28. Inauguration du monument de Juste-Lipse dans la commune d'Isque, lieu de sa naissance. Voyez ci-dessous p. 228.

29. Adrien de Jussieu, président de l'académie des sciences (France), meurt à Paris.

30. Le gouverneur-général des Indes anglaises proclame la paix avec les Birmans.

Juillet.

2. L'armée russe franchit le Pruth, pour entrer en Moldavie.

9. Terrible ouragan qui dévaste une partie du Brabant, du Limbourg belge et du Limbourg hollandais. En beaucoup d'endroits, la moisson est entièrement détruite par la grêle.

11. La flotte française, réunie dans la baie de Bésika à la flotte anglaise, change de commandant. Le vice-amiral Hamelin vient remplacer le vice-amiral baron La Suse.

14. Ouverture de l'exposition universelle à New-York (États-Unis). M. Sedgwick, président de la commission, prononce un discours, auquel répond M. Pierce, président de la république.

18. La flotte égyptienne, qui va renforcer l'armée de la Porte, met à la voile du port d'Alexandrie, le 18, avec son contingent de troupes et accompagnée de 11 bâtiments marchands.

19. La chambre des communes d'Angleterre adopte, à une majorité de 72 voix, le bill des droits sur les successions, regardé comme la clef de voûte du système financier de M. Gladstone.

26. Promotion solennelle, à Louvain, de M. Gaspard Heuser, prêtre du diocèse de Cologne, au grade de docteur en droit canon. Cette solennité est honorée de la présence du Cardinal-Archevêque de Malines, de tous les Évêques de Belgique et de Mgr. Gonella, Nonce apostolique à Bruxelles.

30. Mgr. Zwysen, Archevêque d'Utrecht, prend possession de l'église St.-Jean à Bois-le-Duc érigée en cathédrale par un décret apostolique.

Août.

18. Tremblement de terre qui détruit la ville de Thèbes dans la Grèce, avec les villages qui l'environnent au nombre de 17.

19. Fiançailles de S. M. l'empereur d'Autriche, Fran-

çois-Joseph, avec la princesse Élisabeth-Amélie, fille du duc Maximilien de Bavière.

20. Arrivée en Belgique de S. A. I. et R. l'Archiduchesse Marie-Henriette-Anne. — Clôture du parlement anglais. Dans le discours prononcé à cette occasion, le gouvernement déclare avoir de bonnes raisons d'espérer qu'un arrangement honorable sera bientôt accompli entre la Russie et la Turquie.

21. Protestation du clergé catholique de Lisbonne contre la proposition faite dans la chambre des députés en faveur des prêtres schismatiques, dans les Indes orientales, qui ont été frappés d'excommunication par le Souverain-Pontife.

22. Bruxelles; solennités du mariage de S. A. R. le Duc de Brabant avec S. A. I. et R. l'Archiduchesse Marie-Henriette.

25. La seconde chambre des états-généraux des Pays-Bas adopte, par 41 voix contre 27, le projet de loi sur la surveillance des cultes par l'État.

28. Arrêté royal qui déclare libres à l'entrée en Belgique le froment, le seigle, le sarrasin, les fèves et autres denrées farineuses et amylacées.

29. Émeute à Liége, à l'occasion du renchérissement du pain.

Septembre.

8. La première chambre des états-généraux des

Pays-Bas adopte, par 22 voix contre 16, le projet de loi sur la surveillance des cultes par l'État.

10. Clôture de la session extraordinaire des États-Généraux des Pays-Bas. — Promulgation de la loi sur la surveillance des cultes par l'État.

15. Les flottes anglaises et françaises, réunies dans la baie de Bésika, détachent chacune deux navires qui franchissent les Dardanelles et qui entrent dans la mer de Marmara, pour aller prendre position devant Constantinople. Cette mesure grave paraît être prise d'accord avec le gouvernement turc.

19. Retraite du ministère espagnol (président, le général Lersundi), et formation d'un nouveau. A la tête de ce dernier se trouve M. Sartorius, comte de Sans-Luis, avec le titre de ministre de l'intérieur. — Ouverture solennelle de la session des chambres néerlandaises. Le discours que prononce le roi ne fait pas la moindre mention des affaires religieuses du pays.

20. La couronne de St.-Étienne et les joyaux de la couronne de Hongrie, retrouvés près d'Orsowa, sont solennellement présentés à l'empereur à Vienne.

25. Conférences entre l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche à Olmutz.

27. L'empereur de Russie quitte Olmutz, pour retourner à Varsovie, où de nouvelles conférences doivent avoir lieu.

29. Le sultan Abdul-Medjid approuve, par un hatt impérial, les propositions faites par le divan et adoptées

dans son sein par 160 voix contre 3, propositions qui ne sont rien moins qu'une déclaration de guerre à la Russie.

—

PREMIÈRE PARTIE

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, son Éminence Révérendissime Mgr. Engelbert Sterckx, né à Ophem le 2 novembre 1792, sacré à Malines le 8 avril 1832, cardinal-prêtre de la Sainte-Église Romaine le 13 septembre 1838, grand-cordon de l'ordre de Léopold.

Évêque de Tournay, S. G. Mgr. Gaspar Labis, né à Warcoing le 2 juin 1792, sacré à Tournay le 10 mai 1835.

Évêque de Namur, S. G. Mgr. Nicolas Joseph Dehesselle, né à Charneux le 4 juillet 1789, sacré à Namur le 13 mars 1836.

Évêque de Gand, S. G. Mgr. Louis Joseph Delebecque, né à Warneton-Sud en 1798, docteur en théologie, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Gand le 4 novembre 1838.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr. Jean Baptiste Malou, né à Ypres le 30 juin 1809, docteur en théologie, sacré à Bruges le 1 mai 1849.

Évêque de Liége, S. G. Mgr. Théodore Alexis Joseph de Montpellier, né à Vedrin le 24 mai 1807, sacré à Liége le 7 novembre 1852.

1.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie ! qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous, sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers Pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge ! n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie ! ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel ! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance, ô très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie ! — AVE, MARIA.

(1) Nosseigneurs les Cardinal Archevêque et Evêques de Belgique accordent 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

P. F. X. de Ram, chanoine hon. des métropoles de Malines et de Paris, docteur en théologie et en droit canon, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'Aigle Rouge de la 3e classe, commandeur de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique, membre de l'académie théologique et de l'académie de la religion catholique de Rome, des académies royales des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de Munich, de la commission royale d'histoire, de la société historique de l'Allemagne, de l'académie pontificale d'Archéologie de Rome, etc. Montagne du Collége, n° 3.

VICE-RECTEUR.

H. B. Waterkeyn, docteur en sciences, membre de la société géologique de France, prof. ord. à la faculté des sciences. Place de l'Université, n° 4.

SECRÉTAIRE.

F. N. J. G. Baguet, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place du Peuple, n° 14.

ASSESSEUR DU VICE-RECTEUR.

N. J. Laforet, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur, président du collége du pape Adrien VI, prof. ord. à la fac. de philosophie et lettres.

CONSEIL RECTORAL.

H. B. Waterkeyn, vice-recteur.

J. T. Beelen, doyen de la faculté de théologie.

G. Demonceau, doyen de la faculté de droit.

A. L. Van Biervliet, doyen de la faculté de médecine.

G. A. Arendt, doyen de la faculté de philosophie et lettres.

H. J. Kumps, doyen de la faculté des sciences.

F. N. J. G. Baguet, secrétaire de l'Université.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, J. T. Beelen.

Secrétaire, H. J. Feye.

P. F. X. de Ram, recteur de l'Université, prof. ord.; le droit ecclésiastique public et privé.

H. G. Wouters, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'histoire ecclésiastique. Rue Sainte-Anne, n° 3.

J. T. Beelen, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'Écriture-sainte et les langues orientales. Collége du St.-Esprit.

J. F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, président du collége du St.-Esprit; la théologie morale.

H. J. Feye, prof. ord., docteur en théologie et en droit canon; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St.-Esprit.

J. B. Lefebve, prof. extraord., docteur en théologie; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St.-Esprit.

P. Vanden Broeck, prof. extraord., docteur en théologie; la théologie dogmatique générale. Collége du St.-Esprit.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, G. Demonceau.

Secrétaire, J. J. Thonissen.

L. B. de Bruyn, prof. ord.; les pandectes. Rue de Namur, n° 186A.

J. J. A. Quirini, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la commission des hospices; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Rue de l'Aigle, n° 2.

L. J. H. Ernst, prof. ord.; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Place-St.-Jacques, n° 1.

T. J. C. Smolders, prof. ord., membre du conseil

provincial de Brabant; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue des Chats, n° 22.

C. Delcour, prof. ord.; le droit civil moderne approfondi. Rue de Tirlemont, n° 109.

G. Demonceau, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; le droit civil moderne approfondi, la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue de Malines, n° 184.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les institutes du droit romain et le droit notarial. Rue de la Station, n° 8.

J. J. Thonissen, prof. ord.; le droit criminel. Rue des Orphelins, n° 30.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, et le droit commercial. Montagne du Collége, n° 4.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; le droit civil élémentaire. Place du Peuple, n° 12.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit public interne et externe et le droit administratif. Rue des Récollets, n° 21.

A. Thimus, prof. ord.; le droit coutumier et les questions transitoires. Rue des Chats, n° 11.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, A. L. Van Biervliet.

Secrétaire, V. J. François.

P. J. E. Craninx, prof. ord., chevalier de l'ordre de

Léopold, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Haute, n° 1.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie et la pathologie générale des maladies internes. Rue de Tirlemont, n° 94.

V. J. François, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne et de la société royale de médecine de Bordeaux, etc.; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, n° 64.

M. Michaux, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine, correspondant de la société de chirurgie de Paris; la clinique externe et la médecine opératoire. Marché aux Grains, n° 7.

L. J. Hubert, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne, correspondant de l'académie royale de médecine etc.; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, n° 15.

F. Hairion, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, médecin de bataillon, attaché à l'hôpital militaire, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc.; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et de l'ophthalmologie, à l'hôpital militaire. Rue Léopold.

J. B. Vrancken, prof. ord., correspondant de l'aca-

1..

démie royale de médecine ; la pharmacologie et la matière médicale, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Place-du-Manége, n° 2.

P. J. Haan, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne ; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, n° 121.

M. E. Van Kempen, prof. ord.; l'anatomie générale, descriptive, etc. Rue de Bruxelles, n° 170.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, G. A. Arendt.

Secrétaire, L. J. Hallard.

G. C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'introduction à la philosophie, la logique, la métaphysique et l'anthropologie philosophique. Rue Vleminckx, n° 35E.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord., secrétaire de l'Université ; les littératures grecque et latine.

N. Moeller, prof. hon., docteur en philosophie ; l'histoire de la philosophie et les parties fondamentales de la philosophie spéculative. Montagne-Saint-Antoine, n° 4.

J. Moeller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale de Munich ; l'histoire générale. Montagne-Saint-Antoine, n° 4.

G. A. Arendt, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, correspondant

de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; les antiquités grecques et romaines et l'histoire politique moderne. Rue des Récollets, n° 31.

J. B. David, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, chanoine hon. de la métropole de Malines, membre de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut des Pays-Bas, de la société litt. de Leyde, etc.; l'histoire nationale et la littérature flamande. Rue des Bogards, n° 11B.

L. J. Hallard, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; la littérature française et l'histoire des littératures modernes. Marché au Poisson, n° 11.

F. J. B. J. Nève, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, membre de la société asiatique de Paris et correspondant de celle de Londres; l'histoire de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Récollets, n° 5.

C. H. X. Périn, prof. ord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique. Rue des Récollets, n° 21.

N. J. Laforet, prof. ord., docteur en théologie, président du collége du pape Adrien VI, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la philosophie morale, l'histoire de la philosophie et l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion.

E. J. Delfortrie, prof. ord., président du collége de Marie-Thérèse; la littérature anglaise et allemande.

E. Nève, prof. hon., bibliothécaire de l'Université.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen, H. J. Kumps.

Secrétaire, M. Martens.

J. G. Crahay, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de la société météorologique de Londres; la physique et l'astronomie physique. Rue de Namur, n° 89.

H. J. Kumps, prof. ord., docteur en sciences; l'introduction aux mathématiques supérieures, etc. Rue de Namur, n° 193.

M. Martens, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en médecine et en sciences, membre des académies royales de médecine et des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; la chimie organique et inorganique, ses applications aux arts et à la médecine, et la botanique. Rue des Orphelins, n° 32.

G. M. Pagani, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, membre de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'académie royale de Turin; l'application de l'algèbre à la géométrie, le calcul différentiel et intégral, la mécanique, etc. Rue Neuve, n° 24.

P. J. Van Beneden, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en médecine et en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des

beaux-arts de Belgique, etc., la zoologie et l'anatomie comparée. Collége du Roi, rue de Namur.

H. B. Waterkeyn, prof. ord., vice-recteur de l'Université ; la minéralogie et la géologie.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. J. Staes. Rue de Tirlemont, n° 64.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout et Cie. Rue de Diest, n° 42.

APPARITEURS.

J. Berlanger. Rue de Namur, 89.
J. Vincx. Rue au Vent, n° 5B.
J. H. Augustinus. Montagne du Collége, n° 4E.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, J. F. D'Hollander, prof. à la faculté de théologie.

Sous-régent, M. Pitsaer.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, N. J. Laforet, prof. à la faculté de philosophie et lettres.

Sous-régents, H. J. Jadot, docteur en philosophie et lettres, et A. J. J. F. Haine, bachelier en théologie.

---

(1) Le collége du Pape Adrien VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de Marie-Thérèse aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St.-Michel.*)

Président, E. J. Delfortrie, prof. ord. à la fac. de philosophie et lettres.

Sous-régent, P. J. Cossaert.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothècaire, E. Nève, docteur en philosophie et lettres, prof. hon. à la fac. de phil. et lettres. Rue dite Smey-straet, n° 3.

Sous-bibliothécaire, F. Crombez, licencié en théologie. Collége du St.-Esprit.

Concierge, J. B. Van Esch. Kraeke-straet, n° 2.

---

est de 500 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les Cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir ci-dessous le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 Avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 237.

INSTITUT PHILOLOGIQUE (1).

Commission directrice. F. N. J. G. Baguet, président; F. J. B. J. Nève, secrétaire; G. C. Ubaghs, J. Moeller, L. J. Hallard et N. J. Laforet, membres; professeurs à la faculté de philosophie et lettres.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE (2).

(*Rue St.-Michel.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.
Préparateur, C. De Brou. Rue de Paris, n° 44.
Concierge, C. De Weerdt.

CABINET DE PHYSIQUE (3).

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, J. G. Crahay, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur, J. B. Wets. Place du Peuple, n° 17.
Concierge, J. Berlanger.

JARDIN BOTANIQUE (4).

(*Voer des Capucins.*)

Directeur, M. Martens, prof. à la faculté des sciences.
Jardinier en chef, C. Sterckmans.

---

(1) Voir ci-dessous le règlement organique.
(2) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.
(3) Voyez ibid., p. 241.
(4) Le jardin est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, H. B. Waterkeyn, prof. à la faculté des sciences.

Préparateur, J. B. Wets. Place du Peuple, n° 17.

Concierge, J. Berlanger.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (2).

(*Collége du Roi, rue de Namur.*)

Directeur, P. J. Van Beneden, prof. à la faculté des sciences.

Concierge, A. Fenendael.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (3).

(*Rue des Récollets.*)

Directeur, M. E. Van Kempen, prof. à la faculté de médecine.

---

mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, le jardin est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants de l'Université y sont seuls admis pendant les heures fixées pour l'enseignement de la Botanique. Voir le règl. arrêté par la Régence le 29 Juin 1838, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

(2) Voyez ibid., p. 267.

(3) Voyez ibid., p. 253.

Préparateurs, E. F. Niffle, cand. et F. J. Willième, étud. en médecine.

Concierge, N. Smeyers.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (1).

(*Aux Halles, Kraeke-straet, n° 2.*)

Directeur, A. L. Van Biervliet, prof. à la faculté de médecine.

Concierge, J. B. Van Esch.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE A L'HÔPITAL CIVIL.

(*Rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. Michaux.

Élèves internes, L. Lecomte, F. J. Thibaut et R. C. A. De Lantsheere, candidats en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES ET DE L'OPHTHALMOLOGIE.

(*A l'Hôpital militaire, rue de Tirlemont.*)

Professeur, F. Hairion.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (2).

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L. J. Hubert.

Directrice, J. B. Rogge.

Élève interne, J. Hofman, candidat en médecine.

---

(1) Voyez ibid., p. 250.

(2) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.



PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1853-1854.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Cours élémentaires.

H. J. Feye, prof. ord. et secrétaire de la faculté; les traités *de Actibus humanis*, *de Legibus et de Peccatis*, mercredi et vendredi à 3 heures.

J. F. D'Hollander, prof. ord. et président du Collége du St.-Esprit, dirigera les élèves dans l'étude des livres historiques de l'Écriture sainte.

—

M. Pitsaer, sous-régent du Collége du St.-Esprit, expliquera les traités *de Sacramentis in genere et in specie*, aux jours et heures à déterminer.

Les élèves inscrits pour les cours élémentaires pourront être autorisés à suivre l'un ou l'autre des cours approfondis.

—

Cours approfondis.

J. T. Beelen, prof. ord. et doyen de la faculté; sur l'usage des particules dans l'idiome grec du Nouveau Testament; — Épîtres à Timothée et à Tite; — Psaumes choisis, lundi et mardi à 8 heures, jeudi à 11 heures. — Les langues Hébraïque, Chaldaïque, Syriaque et Arabe, lundi, mardi et vendredi à 11 heures.

H. G. Wouters, prof. ord.; l'histoire ecclésiastique depuis l'époque de Charlemagne jusqu'aux commencements de la prétendue réforme, lundi et mardi à 10 heures, jeudi et vendredi à 9 heures.

J. F. D'Hollander, prof. ord. et président du Collége du St.-Esprit; continuation de la 2ª 2æ de la *Somme de St.-Thomas*, lundi, mardi et mercredi à 9 heures.

H. J. Feye, prof. ord.; des dispenses de mariage; — titres choisis des livres II et III des décrétales, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures.

J. B. Lefebve, prof. extraord.; les traités *de Ecclesiâ* et *de Summo Pontifice*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures.

P. Vanden Broeck, prof. extraord.; la démonstration chrétienne, partie positive, lundi, mercredi et vendredi à 3 heures, samedi à 9 heures.

—

Les élèves qui se préparent aux grades en droit canon suivront pour le baccalauréat le cours de droit naturel; pour la licence le cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du Code civil; pour le doctorat les cours de droit civil et de droit administratif.

FACULTÉ DE DROIT.

Examen de Candidat.

T. J. C. Smolders, prof. ord.; l'encyclopédie du

droit et l'histoire du droit romain, lundi, mardi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les institutes du droit romain, lundi, mardi et vendredi, de 8 à 9 heures et demie.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; l'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du Code civil, mercredi, jeudi et samedi, à 8 heures et demie, vendredi à 11 heures.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, mercredi, jeudi et vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre.

G. A. Arendt, prof. ord. de la faculté de philosophie; l'histoire politique moderne, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre.

Premier examen de Docteur.

L. B. de Bruyn, prof. ord.; les Pandectes, mercredi, vendredi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

C. Delcour, prof. ord.; le Code civil, lundi, mardi et jeudi, de 11 heures à midi et demi.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit public, mercredi, jeudi et samedi, de 8 à 9 heures et demie, pendant le premier semestre.

J. J. Thonissen, prof. ord. et secrétaire de la fa-

culté; le droit criminel, lundi, mardi et jeudi, de 9 heures et demie à 11 heures.

Deuxième examen de Docteur.

J. J. A. Quirini, prof. ord.; le Code civil, lundi, mardi et vendredi, de 8 à 9 heures et demie.

L. J. H. Ernst, prof. ord.; le Code civil, aux jours et heures à déterminer.

G. Demonceau, prof. ord. et doyen de la faculté; la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires, mercredi, vendredi et samedi, de 11 heures à midi et demi.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit commercial, mercredi, jeudi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

C. H. X. Périn, prof. ord.; l'économie politique, mardi et vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit public et l'économie politique, comme ci-dessus; le droit administratif, mercredi, jeudi et samedi, de 8 à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

Examen de Candidat Notaire.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les lois organiques du notariat et les lois financières qui s'y rattachent,

mardi et vendredi, de 2 heures et demie à 4 heures, pendant le premier semestre; de 5 à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

A. Thimus, prof. ord.; cours spécial de droit civil, mercredi, jeudi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. A. Dejaer, prof. ord. ; le cours indiqué ci-dessus.

Les élèves qui se préparent au notariat ont en outre la faculté de suivre les cours de droit civil du doctorat.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Examen de Candidat.

A. L. Van Biervliet, prof. ord. et doyen de la faculté; la physiologie (humaine, comparée et expérimentale), mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à midi, pendant le second semestre.

E. M. Van Kempen, prof. ord.; pendant le premier semestre : l'anatomie humaine (générale, descriptive et topographique), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 8 heures, mercredi à 3 heures. — Il dirigera les élèves dans les dissections, tous les jours, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures. Pendant le second semestre : l'anatomie humaine (générale, spéciale,

topographique) et l'embryologie, lundi, mardi et jeudi à 8 heures, mercredi à 8 heures et à 4 heures.

J. B. Vrancken, prof. ord.; la pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie, lundi et mardi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi, mardi, jeudi et samedi, de 10 à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; le cours d'anatomie comparée, indiqué ci-dessous.

Premier examen de Docteur.

V. J. François, prof. ord. et secrétaire de la faculté; la pathologie et la thérapeutique spéciale des maladies internes, tous les jours, samedi excepté, à midi, pendant le premier semestre; lundi, mardi et mercredi à midi, pendant le second semestre.

A. L. Van Biervliet, prof. ord. et doyen de la faculté; la pathologie générale, mardi à 11 heures, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; jeudi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

J. B. Vrancken, prof. ord.; la thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamie, mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

E. M. Van Kempen, prof. ord.; l'anatomie pathologique, lundi et jeudi à 5 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

V. J. François, prof. ord. et secrétaire de la faculté ; la médecine légale, mardi et mercredi à 5 heures, pendant le second semestre.

L. J. Hubert, prof. ord. ; la théorie des accouchements et les maladies des femmes et des enfants, mardi à 10 heures, vendredi à 11 heures, samedi à midi et à 2 heures, pendant le premier semestre ; jeudi à 10 heures, vendredi à midi, samedi à midi et à 4 heures, pendant le second semestre.

F. Hairion, prof. ord. ; l'hygiène publique et privée, mardi, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre.

P. J. Haan, prof. ord. ; la pathologie chirurgicale, lundi et vendredi à 2 heures et demie, mardi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre ; mercredi et vendredi à 11 heures, jeudi à 9 heures et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

Troisième examen de Docteur.

P. J. E. Craninx, prof. ord. ; la clinique interne et consultations gratuites, lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre ; lundi, mercredi et vendredi, de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

M. Michaux, prof. ord. ; la clinique chirurgicale et consultations gratuites, lundi, mercredi, vendredi et

samedi, de 7 heures et demie à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 7 heures et la médecine opératoire, les mêmes jours à 2 heures et demie, pendant le second semestre.— Il dirigera les élèves dans le manuel des opérations chirurgicales.

L. J. Hubert, prof. ord.; la clinique des accouchements, aux jours et heures à déterminer.

F. Hairion, prof. ord.; la clinique de l'ophthalmologie, des maladies syphilitiques et des maladies cutanées, à l'hôpital militaire, mardi et jeudi à 8 heures.

J. B. Vrancken, prof. ord.; la clinique des maladies mentales, vendredi à 5 heures, pendant le second semestre.

—

Un cours de manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques est donné pendant le second semestre.

—

FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET LETTRES ET DES SCIENCES.

Examen d'élève universitaire.

L. J. Hallard, prof. ord. et secrétaire de la faculté de philosophie; cours de style et de composition française, mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord. et secrétaire de l'Université; explication d'auteurs grecs, mardi et mercredi, à 9 heures, pendant le premier semestre. — Exercices sur la langue latine, cours indiqué ci-dessous.

E. J. Delfortrie, prof. ord. et président du Collége de Marie-Thérèse; les langues allemande et anglaise, lundi à 9 heures, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

H. J. Kumps, prof. ord. et doyen de la faculté des sciences; les mathématiques élémentaires, jeudi, de 9 à 11 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; les mêmes jours à 9 heures, pendant le second semestre.

H. B. Waterkeyn, prof. ord. et vice-recteur de l'Université; les notions élémentaires de physique, vendredi et samedi, de 10 à 11 heures et demie, pendant le premier semestre.

—

Des leçons spéciales seront données en temps opportun sur les époques de l'histoire universelle sur lesquelles portera l'examen.

Des exercices sur les différentes matières de l'examen ont lieu, pendant toute l'année, aux heures déterminées dans un programme particulier.

Les élèves ont la faculté de suivre les cours, indiqués ci-dessous, d'histoire de Belgique, pendant le premier semestre, d'anthropologie, pendant le second semestre.

Epreuve préparatoire à l'examen de candidat en Sciences.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; l'introduction à la philosophie et la logique, lundi et mardi à 9 heures, samedi à 10 heures, pendant le premier semestre, l'anthropologie philosophique, lundi et mardi à 9 heures, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

N. J. Laforet, prof. ord. et président du Collége du Pape; la philosophie morale, jeudi à 9 heures, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion, mercredi à 9 heures, pendant le premier semestre, samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

J. G. Crahay, prof. ord.; le cours de physique, indiqué ci-dessous.

M. Martens, prof. ord. et secrétaire de la faculté des sciences; le cours de chimie, indiqué ci-dessous.

Examen de candidat en Philosophie et Lettres.

L. J. Hallard, prof. ord. et secrétaire de la faculté; l'histoire de la littérature française, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord. et secrétaire de l'Université; exercices philologiques et littéraires sur

la langue latine, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

J. Moeller, prof. ord.; l'histoire politique de l'antiquité, mercredi et jeudi à 8 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; l'histoire politique du moyen âge, mercredi, jeudi et samedi à 9 heures, vendredi, de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le second semestre.

J. B. David, prof. ord.; l'histoire politique de la Belgique, lundi, mardi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

G. A. Arendt, prof. ord. et doyen de la faculté; les antiquités romaines, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; les cours indiqués ci-dessus.

N. J. Laforet, prof. ord. et président du Collége du Pape; les cours indiqués ci-dessus.

Examen de candidat en Sciences naturelles.

M. Martens, prof. ord. et secrétaire de la faculté; la chimie générale, inorganique et organique, et ses principales applications aux arts et à la médecine, de 11 heures et demie à 1 heure, lundi, mardi, mercredi et jeudi, pendant le premier semestre, lundi, mardi et mercredi, pendant le second semestre. — L'anatomie et la physiologie des plantes, vendredi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le

premier semestre ; la botanique, jeudi et vendredi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre. — Des herborisations seront faites aux jours et heures à déterminer.

J. G. Crahay, prof. ord. ; la physique expérimentale, lundi, mardi, mercredi et jeudi, de 10 à 11 heures et demie.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; la zoologie, lundi et mardi à 8 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

H. B. Waterkeyn, prof. ord. et vice-recteur de l'Université; la minéralogie, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

Examen de candidat en Sciences physiques et mathématiques.

H. J. Kumps, prof. ord. et doyen de la faculté; la haute algèbre, mardi et mercredi à 9 heures.

G. M. Pagani, prof. ord. ; le calcul différentiel et le calcul intégral, mercredi et jeudi à 10 heures.

J. G. Crahay, prof. ord.; le cours de physique, indiqué ci-dessus.

M. Martens, prof. ord. et secrétaire de la faculté; le cours de chimie, indiqué ci-dessus.

H. B. Waterkeyn, prof. ord. et vice-recteur de l'Université; le cours de minéralogie, indiqué ci-dessus.

Cours spéciaux pour les élèves qui se préparent à l'examen de docteur en Philosophie ou en Sciences.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; la métaphysique, mercredi et jeudi à 10 heures.

N. J. Laforet, prof. ord. et président du Collége du Pape; l'histoire de la philosophie ancienne, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

F. J. B. J. Nève, prof. ord.; l'histoire de la littérature grecque, lundi et mardi à 10 heures, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord. et secrét. de l'Univ.; interprétation de l'*Électre* de Sophocle, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre. — Explication de poëtes latins, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le second semestre.

G. A. Arendt, prof. ord. et doyen de la faculté de philosophie; les antiquités grecques, mardi et mercredi à midi, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; l'anatomie comparée, lundi, mardi, jeudi et samedi à midi, pendant le second semestre.

H. B. Waterkeyn, prof. ord. et vice-recteur de l'Université; la géologie, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

J. G. Crahay, prof. ord.; l'astronomie physique, vendredi, de 10 à 11 heures et demie, pendant le premier semestre.

G. M. Pagani, prof. ord.; la mécanique analytique et céleste, vendredi et samedi à 10 heures.

Cours facultatifs.

J. T. Beelen, prof. ord. et doyen de la fac. de théologie; les langues orientales, cours indiqué ci-dessus.

F. J. B. J. Nève, prof. ord.; l'histoire de la littérature orientale. — Les éléments de la langue sanscrite, aux jours et heures à déterminer.

J. B. David, prof. ord.; la littérature flamande, pendant le second semestre, aux jours et heures à déterminer.

Institut philologique.

Outre les cours théoriques de pédagogie, de méthodologie et de grammaire générale, des exercices ont lieu chaque semaine pour les élèves qui se préparent à l'enseignement moyen.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

Le Secrétaire, BAGUET.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Commission directrice (2).

Président, N. J. Laforet, professeur.
Vice-président, P. Staes, étudiant en droit.
Secrétaire, J. Nagels, étudiant en droit.
Membres : J. J. Thonissen, professeur; C. Delcour, professeur; J. Jacobs, étudiant en droit; J. Lesuisse, étudiant en droit.

Membres actifs.

G. A. Arendt, prof. ord. à la faculté de phil. et lettres.
F. N. J. G. Baguet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
E. E. A. Dejaer, prof. ord. à la fac. de droit.
C. Delcour, prof. ord. à la fac. de droit.
L. J. Hallard, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
N. J. Laforet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. B. J. Lefebve, prof. extr. à la fac. de théologie.
J. Moeller, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
Em. Nève, prof. hon. et bibliothécaire de l'Université.
F. J. B. J. Nève, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.

(1) V. les statuts arrêtés le 10 mars et définitivement fixés le 8 décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 23 octobre 1853.

C. H. X. Périn, prof. ord. à la fac. de droit.
J. J. Thonissen, prof. ord. à la fac. de droit.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
A. L. Van Biervliet, prof. ord. à la fac. de médecine.
H. B. Waterkeyn, prof. ord. à la fac. des sciences et vice-recteur de l'Université.
D. A. Delentrée, cand. et étud. en philologie.
J. C. J. A. Jacobs, étud. en droit.
J. Nagels, étud. en droit.
P. Staes, étud. en droit.
J. Lesuisse, étud. en droit.

Membres assistants.

C. N. G. Baguet, étud. en droit.
P. E. Daris, étud. en sciences.
C. De la Haye, étud. en droit.
E. S. Fallon, étud. en philosophie.
Eug. Meeus, étud. en droit.
J. B. Moons, étud. en philosophie.
H. J. Jadot, doct. en philosophie.
Em. Tandel, étud. en philosophie.
C. Biart, étud. en droit.
E. Jadot, étud. en théologie.
A. de Beauffort, étud. en droit.
C. Biolley, étud. en philosophie.
J. Kumps, étud. en droit.
L. Lambin, étud. en théologie.
N. Vanden Wyngaerde, étud. en philosophie.

P. Batkin, étud. en théologie.

E. Lambrechts, étud. en théologie.

P. Van Biervliet, étud. en droit.

F. Deneubourg, étud. en théologie.

Membres honoraires.

P. F. X. de Ram, recteur magnifique de l'Université, président d'honneur de la Société.

S. G. Monseigneur J. B. Malou, évêque de Bruges, ancien membre actif.

Edm. De Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, vicaire-général et président du séminaire de Montauban.

J. B. De Brouwer, juge suppléant au tribunal de commerce, à Bruges.

Paul Diercxsens, avocat, à Anvers.

A. Troisfontaines, doct. en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Liége.

A. Deschamps, ancien ministre des affaires étrangères, membre de la chambre des représentants, à Bruxelles.

P. De Decker, membre de la chambre des représentants, à Gand.

Le marquis de Beauffort, à Bruxelles.

F. Chon, prof. d'histoire au collége de Lille.

L'abbé Rohrbacher, doct. en théologie, prof. d'histoire au séminaire de Nancy.

A. J. Namêche, licencié en théologie, directeur de l'école normale de l'État, à Nivelles.

Le comte L. De Mérode, à Bruxelles, ancien membre actif.

L'abbé A. J. Henrotay, ancien prof. au séminaire de Liége, ancien membre actif.

L. Delgeur, doct. en phil. et lettres, ancien membre actif.

L'abbé Ch. Fillion, prof. et direct. au séminaire du Mans.

A. Schmit, ancien membre actif, à Paris.

Le docteur Le Glay, archiviste général du département du Nord, correspondant de l'Institut de France, à Lille.

L'abbé Ch. Breton, doct. en phil. et lettres de l'Université de Louvain, ancien membre actif, à Nancy.

P. Canoy, prof. au petit séminaire de Rolduc, ancien membre actif.

E. Gérard, doct. en philos. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége, ancien membre actif.

A. De Clèves, bachelier en théologie, prof. de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance, ancien membre actif.

Ch. Loomans, doct. en philosophie et en droit, prof. à l'Université de Liége, ancien membre actif.

J. J. Nyssen, ancien prof. de rhétorique au petit séminaire de St.-Trond.

G. Lonay, docteur en philosophie et lettres, prof. de philosophie au petit séminaire de St.-Trond.

Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, membre de l'académie arménienne de St.-Lazare.

Aug. Bonnetty, membre de l'académie de la religion ca-

tholique de Rome et de la société asiatique de Paris, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.

E. Hiron, doct. en théologie, chanoine de la métropole de Paris, aucien étudiant.

Ant. Clesse, membre de la société des sciences et des arts du Hainaut et des sociétés littéraires de Gand, Liége et Tournay, à Mons.

Le baron de Gerlache, premier président de la cour de cassation, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.

M. Deprez, doct. en philos., avocat à Mons, ancien membre actif.

A. D'Hanis, avocat à Anvers, ancien membre actif.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris, prof. à la Sorbonne.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'Institut catholique de Lyon, avocat à la cour d'appel de Lyon.

J. C. Deloose, prof. de philos. au séminaire de St.-Nicolas, ancien membre actif.

G. Mottet, ancien membre actif, prof. au petit séminaire de Basse-Wavre.

H. Maret, docteur en théologie, chanoine hon. de Paris, prof. à la Sorbonne.

L'abbé Drioux, prof. d'histoire au séminaire de Langres.

E. Quatremère, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, prof. au Collége de France, etc., à Paris.

C. De Coux, docteur en philosophie, anc. prof. de la faculté de phil. et lettres, à Paris.

F. Labis, docteur en théologie, à Tournay, ancien membre actif.

N. Keph, doct. en philos. et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt, ancien membre actif.

Th. Smekens, avocat à Anvers, ancien membre actif.

F. Lefebvre, docteur en médecine, à Namur, ancien membre actif.

D. Demoor, doct. en philos. et lettres, prof. à Anvers, ancien membre actif.

L'abbé Carton, directeur de l'Institut des sourds et muets à Bruges, membre de l'Académie royale de Belgique.

F. De Vos, prof. de rhétorique au collége de Grammont, ancien membre actif.

A. De Becker, avocat à Bruxelles, ancien membre actif.

E. Solvyns, avocat à Gand, ancien membre actif.

J. J. G. Duculot, docteur en philos. et lettres, prof. d'histoire au collége de Dinant, ancien membre actif.

A. J. Docq, docteur en sciences, prof. au séminaire de Bastogne, ancien membre actif.

B. Quinet, à Mons, ancien membre actif.

N. Cornet, à Cologne, ancien membre actif.

F. Tychon, docteur en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt, ancien membre actif.

G. J. H. Verzyl, professeur au séminaire de Rolduc, ancien membre actif.

J. Poumay, docteur en phil. et lettres, prof. au collége de Huy, ancien membre actif.

J. J. Toussaint, doct. en phil. et lettres, professeur au séminaire de Floreffe, ancien membre actif.

J. Berleur, cand. en phil. et lettres, ancien membre actif.

Fr. Degive, doct. en philos. et lettres, prof. de rhétorique au collége de Tirlemont, ancien membre actif.

V. De Laprade, prof. à la faculté des lettres de Lyon.

L'abbé de Valroger, chanoine hon. de Bayeux, à Paris.

L'abbé Ed. Chassay, prof. au séminaire de Bayeux.

X. Van Elewyck, doct. en sciences politiques et administratives, à Louvain, ancien membre actif.

D. M. Jehl, missionnaire à Santo-Thomas (Amérique), ancien membre de la société.

P. A. Foccroulle, doct. en philos. et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége, ancien membre actif.

E. Molle, docteur en philos. et lettres, à Liége, ancien membre actif.

Em. Halleux, à Stavelot, ancien membre actif.

F. D. Doyen, bachel. en théologie, ancien membre actif.

L. Lannoy, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Nivelles, ancien membre actif.

J. B. Laforet, doct. en phil. et lettres, prof. au séminaire de Bastogne, ancien membre actif.

N. T. Bodart, doct. en phil. et lettres, à Vienne, ancien membre actif.

F. Mangin, doct. en phil. et lettres, ancien membre actif.

F. J. Loise, doct. en phil. et lettres, prof. au collége de Tongres, ancien membre actif.
Em. De Becker, avocat à Louvain, ancien membre actif.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE PENDANT L'ANNÉE 1852—1853, FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE, PAR M. J. NAGELS, SECRÉTAIRE.

Messieurs,

L'année qui vient de s'écouler a été pour la société littéraire féconde en heureux résultats. Nos travaux n'ont peut-être pas été tout-à-fait aussi nombreux que les années antérieures, mais nous nous plaisons à constater une tendance nouvelle qui s'est développée au milieu de nous, et qui est, nous n'en doutons nullement, pour la société l'heureux présage d'un bel avenir, d'une nouvelle importance et d'une plus grande utilité.

Dans les derniers temps, la plupart de nos travaux s'étaient renfermés dans le cadre de l'abstraction scientifique. La philosophie avait été traitée dans ce qu'elle a de plus élevé et de moins accessible à la généralité des esprits. La littérature avait été choisie, presqu'exclusi-

(1) La commission était composée de MM. *N. J. Laforet*, président; *P. Staes*, vice-président; *J. Nagels*, secrétaire, *J. J. Thonissen*, *C. Delcour*, *J. Jacobs* et *D. Delentrée*.

vement, dans les sources grecques et romaines. Ce n'était qu'à de rares intervalles qu'il se présentait un travail, ayant une vive actualité et s'inspirant aux graves préoccupations de l'esprit moderne.

Bien qu'il soit intéressant de suivre la pensée philosophique dans ses plus profondes déductions ; bien qu'il soit d'une incontestable utilité de se préparer, à l'avance, par des études sur la littérature grecque et romaine, à la mission de l'enseignement devenue aujourd'hui plus importante que jamais, nous pensons, cependant, que ce n'est pas là le but principal de la société littéraire. Dans la pensée de ses fondateurs, la société littéraire était surtout destinée à préparer ses membres à prendre un jour une part active dans cette lutte de la vérité contre l'erreur qui se déroule sous nos yeux ; lutte de tous les pays et de tous les âges ; lutte, qui, assoupie pendant quelques siècles à cause du marasme intellectuel dans lequel le paganisme avait plongé le monde, s'est réveillée avec plus de force et de vigueur que jamais à l'époque de l'avènement du Christianisme ; lutte, qui a traversé tout le moyen-âge sous des phases infiniment diverses et qui, grâce à la nouvelle impulsion que l'esprit de liberté a imprimée à l'activité humaine, a pris, dans les temps modernes, des proportions infiniment grandes. Cette lutte est devenue aujourd'hui d'autant plus sérieuse que l'erreur ne s'attaque plus seulement à des doctrines théoriques, à des idées purement abstraites ; elle est descendue sur le terrain

de la pratique, dans le domaine des faits, et elle aboutirait incontestablement à bouleverser et à détruire l'individu et la société, si elle parvenait à rester maîtresse du champ de bataille. Telle est, Messieurs, la situation de notre époque : situation dangereuse, parce qu'elle ne peut se produire sans engendrer un état de crise profonde ; situation qui exige beaucoup d'énergie, de courage et de dévouement de la part de ceux qui sont destinés à être les défenseurs de la vérité. Mais, disons-le aussi, les conditions mêmes de la lutte permettent d'espérer un bel avenir, si la vérité triomphe de l'erreur, parce que sa victoire et ses conquêtes seront d'autant plus stables qu'elles auront été le résultat de la libre discussion, le fruit de la libre acceptation de l'homme.

Jusqu'ici, Messieurs, dans beaucoup de ses travaux, la société littéraire était peut-être trop en dehors du mouvement qui s'opère autour d'elle. La pensée scientifique semblait l'absorber trop exclusivement. Aujourd'hui, une nouvelle tendance s'est produite dans son sein, un nouvel esprit est venu la ranimer. On nous a retracé les hauts faits de la patrie dans des pages pleines de verve et d'éloquence; un nom illustre, le nom du héros dont la statue plane sur notre capitale, comme un glorieux souvenir, entre un temple, un palais et le siége d'un gouvernement constitutionnel, a été évoqué parmi nous, a trouvé son biographe, son chantre et son apologiste; des questions sociales ont été discutées dans cette enceinte; on nous a montré les abus funestes que la philosophie a faits du

Christianisme en l'appliquant aux théories sociales ; la littérature moderne a également trouvé un digne représentant ; enfin, Messieurs, le mouvement social a pénétré jusqu'à nous ; nous ne sommes pas restés spectateurs impassibles de ce qui se passait autour de nous ; nous avons été nous-mêmes ; nous avons vécu de la vie de notre siècle ; nous avons compris, dans la mesure de nos forces, ses tendances et ses besoins ; nous avons partagé ses espérances et ses douleurs, et, quoique jeunes encore, nous venons de prouver que nous avons une intelligence pour le servir et un cœur pour l'aimer. Continuons à marcher d'un pas ferme dans la voie où nous sommes entrés ; la religion, la société et la patrie nous sauront gré de nos efforts ; peut-être se sentiront-elles un peu soulagées en voyant de jeunes intelligences qui ont compris leur mission d'avenir et de jeunes cœurs qui ont assez de dévouement pour se préparer à l'accomplir dignement.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de vous faire un exposé sommaire des travaux que la société a produits dans le courant de l'année académique 1852—53.

Dans la séance du 28 novembre 1852 on vous a donné lecture d'un travail de M. Émile Molle, membre honoraire de la société, sur le cardinal Bembo. L'auteur vous y retraçait d'abord la carrière du grand écrivain qui occupe un rang distingué parmi les maîtres de la poésie en Italie. Après cette esquisse biographique, il s'est attaché spécialement à analyser ses principaux écrits et

à vous faire apprécier leur valeur littéraire. Cette appréciation a eu pour but de vous montrer que s'était à Bembo qu'appartenait la gloire d'avoir rétabli en Italie le culte des lettres latines et rendu à la poésie toscane son élégance et sa pureté primitives. Si le poète n'a pas réussi complètement dans sa tâche, ce n'est pas à lui, mais plutôt à son siècle que nous devons en attribuer la cause. Né et élevé dans des temps où le goût était corrompu, où le style était devenu rude et grossier, sans être naturel, Bembo, comme on le voit dans l'aperçu dont nous donnons ici l'analyse, avait senti le besoin de parer à cet excès de négligence, qui avait répandu dans les lettres une si déplorable barbarie. Dans l'espérance de contribuer à la renaissance de la littérature, il avait pensé devoir ramener les esprits à la politesse et au bon goût par la lecture et l'étude des grands modèles. Tandis que les autres poètes suivaient aveuglément la route tracée par leurs devanciers, il osa revenir aux ouvrages immortels des auteurs de Rome et de Florence. Mais cette étude étouffa malheureusement son génie et donna à ses écrits le cachet d'emprunt et d'imitation, qui leur ôte leur principal mérite. Cicéron, en effet, respire d'une manière trop sensible dans sa prose, comme Pétrarque dans ses vers. De là une élégance trop studieuse et trop compassée, une imitation trop libre et trop servile. Les œuvres de Bembo témoignent, il est vrai, de son goût exquis et délicat, de sa rare érudition; mais elles ne semblent pas

prouver qu'il y avait en lui ni le foyer ni presque une étincelle du feu du génie. Quoiqu'il en soit, le poète eût le mérite d'enseigner la route qu'on devait suivre et par ses ouvrages il mit les autres en état d'y marcher plus heureusement que lui. Telle est la conclusion qui ressort du travail de M. Émile Molle sur la vie et sur les écrits du cardinal Bembo.

Dans la séance du 15 décembre l'auteur de ce rapport a soutenu une thèse formulée en ces termes : « Le pouvoir politique trouve le principe de sa légitimité en Dieu ; la cause de son établissement dans la chute originelle et le mode de sa constitution dans la volonté nationale. » Le défenseur, après avoir développé en quelques mots le sujet de sa thèse, a soutenu la discussion contre MM. Bodson, Staes, Delcour, De Becker et Jacobs.

Dans les séances du 23 janvier, du 22 mai et du 5 juin M. Jacobs nous a donné lecture d'un travail intitulé : *Godefroid de Bouillon et la première croisade.*

L'auteur commence par analyser, en peu de mots, les traits saillants de cette mâle et sainte figure qui domine l'ère des croisades. Il montre, en Godefroid de Bouillon, le type le plus pur et le plus élevé du Belge par sa vaillance, sa loyauté, son dévouement au prince et à la foi ; du chevalier, par sa courtoisie et son désintéressement ; du chrétien du moyen-âge, par sa piété enthousiaste et féconde ; du roi, par sa sagesse et sa prudence au milieu des situations les plus compliquées ;

du législateur, par l'élaboration de la charte admirable dont il dota son naissant royaume.

Ce rapide aperçu sert d'introduction au fond du travail. Le père de Godefroid, Eustache de Boulogne, avait procuré à son fils une éducation plus soignée et plus scientifique qu'on n'avait l'habitude d'en trouver dans les manoirs féodaux. Il ne s'attache pas, avec moins de sollicitude, à le former aux exigences de la vie chevaleresque et guerrière. Le jeune prince répondit dignement à l'attente paternelle. A dix-sept ans, il défendit, comme un lion, son château-fort de Bouillon contre une agression inique; et la cour de Henri IV eut l'occasion d'admirer sa courtoisie autant que sa bravoure, dans un combat en champ clos dont Guillaume de Tyr nous a laissé le récit.

L'horizon de Godefroid s'agrandit lorsqu'éclata la guerre des investitures entre Grégoire VII et Henri IV. Dans cette terrible collision entre le principe païen et barbare, représenté par le plus belliqueux des empereurs franconiens, et le principe civilisateur et chrétien, incarné dans le plus vénérable et le plus intrépide des pontifes, le duc de Bouillon se laissa emporter par les entraînements de la discipline féodale plutôt que par la justice de la cause. Il eut l'honneur de tuer, de sa main, dans les plaines de Volxheim, le compétiteur de Henri IV et d'ouvrir aux Impériaux triomphants l'entrée de la ville éternelle. Ces services signalés décidèrent l'empereur à l'investir de la dignité éminente de duc de

Lothier : élévation qui arrondit les états soumis à son sceptre, et lui permit de faire resplendir ses vertus et de déployer ses talents sur un plus vaste théâtre.

Mais le ciel réservait à notre héros le privilége si rare de voir sa renommée s'agrandir et s'épurer de jour en jour, s'attacher à des objets de plus en plus nobles et augustes et s'élever, ainsi d'échelon en échelon, jusqu'aux plus hauts sommets de gloire où il soit donné à l'homme d'aspirer et d'atteindre. En faisant retentir de leur énergique appel aux armes la place publique de Clermont, Pierre l'Ermite et Urbain II avaient ouvert à tous les courages cette arène immense où la chrétienté se précipita avec tant d'exaltation. Godefroid suivit avec ferveur l'impulsion générale. M. Jacobs nous a retracé les phases diverses de cette dramatique et sanglante pérégrination que l'on nomme la première croisade. Il nous a fait voir le duc à la cour de Constantinople, déjouant les fourberies d'Alexis Comnène : à Nicée et à Dorylée, brisant la fougue sauvage de Kilidj-Arslan ; dans les pleines désertes et brûlantes de la Pisidie, se consacrant à soulager les souffrances et à ranimer la bravoure de ses compagnons que dévoraient les tortures de la soif : à Antioche et à Jérusalem, réalisant, avec une poignée de soldats, ces exploits prodigieux devant lesquels pâlissent les fastes des plus fameux conquérants. Dans toutes les péripéties de cette épopée, Godefroid apparaît constamment comme le plus consommé des politiques, le plus paternel des chefs d'armée, lè

plus dévoué des amis, le plus expérimenté des capitaines, le plus généreux des vainqueurs, le plus sublime des héros. Et roi de Jérusalem, il montra sur le trône un détachement absolu des biens de ce monde, une sagesse profonde dans le gouvernement intérieur, une vigilance sans relâche contre les périls du dehors. La bataille d'Ascalon et les Assises de Jérusalem, voilà les deux impérissables monuments de ce règne malheureusement trop court.

Le mémoire se termine par le récit des derniers moments de Godefroid. Une mort pure, ravissante, angélique complète le lustre et couronne la sainteté de sa vie inimitable.

Dans la séance du 13 février, M. Lesuisse vous a donné lecture d'une analyse de l'ouvrage de M. Guizot intitulé : *Shakespeare et son temps.*

L'auteur vous a d'abord présenté, dans une courte introduction, l'histoire de la réputation de Shakespeare en France. Il l'a montré grandissant dans l'opinion malgré les palinodies de Voltaire, la ridicule emphase de son traducteur et les pâles imitations de Ducis. — Mme de Stael, G. de Schlegel et surtout M. Guizot fixèrent définitivement le jugement du public sur les œuvres du grand tragique anglais.

M. Lesuisse divise ensuite son analyse en deux parties : dans la première, il examine la manière dont M. Guizot a posé Shakespeare au milieu du siècle où s'est produit son génie, et des événements qui en ont

hâté ou entravé le développement. — Dans la seconde, il passe en revue les théories dramatiques de M. Guizot, et les explique avec quelques détails. Il montre l'intérêt nouveau que l'illustre biographe a su donner à la question si rebattue de l'origine du drame, en l'envisageant au point de vue de ses conséquences pratiques : il suit l'éminent critique dans les jugements si justes et si élevés qu'il a porté sur les œuvres de Shakespeare, sur le fantastique de ses comédies, sur le réel de ses drames. — Il examine enfin, toujours à la suite de M. Guizot, par quels moyens l'auteur de Macbeth a su réaliser le but que doit se proposer avant tout le poète dramatique, l'illusion, et il démontre que c'est en produisant l'unité d'impression, base fondamentale de tout drame, et en plaçant le centre d'intérêt où est le centre d'action, afin que le personnage qui fait marcher le drame soit aussi celui qui attire principalement l'attention du spectateur.

A la séance du 7 juin, M. Thonissen a donné lecture d'un aperçu critique du livre de M. Huet, intitulé *Le règne social du Christianisme*. Dédaignant de s'arrêter aux rêveries religieuses de M. Huet, l'auteur s'est principalement attaché à faire ressortir les conséquences que les doctrines économiques du philosophe produiraient dans la vie réelle. Il prouve que ces doctrines si pompeusement annoncées sont en opposition avec les exigences de la nature humaine, qu'elles attaquent le travail dans sa source et ne pour-

raient jamais produire d'autre résultat que la misère des masses.

Dans la séance du 17 juillet, vous avez entendu la première partie d'un travail intitulé : *St.-Irénée et les Gnostiques*, par M. Schmit, membre honoraire de la société. L'auteur de ce travail s'est proposé d'envisager Irenée, non comme théologien et pontife, étude qui a été faite par d'autres, mais comme philosophe et écrivain. Et, à cet effet, il croit nécessaire de mettre en relief le caractère du saint, en recherchant les premières impressions qu'il a subies dans sa jeunesse et qui ont eu une si grande influence sur toute sa vie. Né à Smyrne ou dans les environs vers l'an 120 de notre ère, Irénée fut le disciple et l'ami de St.-Polycarpe, qui lui-même avait vécu dans la plus intime familiarité avec l'évangeliste St.-Jean. On comprend toute l'influence que la société, l'exemple et l'enseignement du saint martyr devaient exercer sur le caractère du jeune Iréuée; ce fut chez lui qu'il puisa, comme à sa source, la plupart des profondes connaissances théologiques dont *sa Réfutation de la Gnose* fournit des preuves abondantes, cette ardente charité qu'il déploya si admirablement dans sa vie apostolique et cet attachement inébranlable à la foi qui lui valurent les honneurs du martyre. Mais il est un côté de son éducation sur lequel l'histoire ne nous fournit aucun renseignement, c'est le lieu où il puisa cette haute érudition classique qui resplendit dans tous ses écrits.

Telle fut la jeunesse du futur apôtre, évêque et martyr. Vers l'an 157, St.-Polycarpe envoya son disciple dans les Gaules, d'après les uns, en qualité de diacre, d'après d'autres, revêtu déjà à cette époque de la dignité sacerdotale. La ville de Lyon fut le lieu de sa résidence et le théâtre de ses travaux évangéliques. Enfin vers l'an 117, à l'occasion d'une mission ecclésiastique qu'il eut à remplir auprès du pape Eleuthière, et Saint-Pothin, évêque de Lyon, étant tombé victime de la persécution religieuse suscitée par Marc-Aurèle, Irenée fut appelé à prendre la place de l'évêque martyr et il reçut l'ordination des mains du souverain-pontife.

Ce serait un oubli impardonnable de ma part que de terminer ce rapport sans vous parler de la séance solennelle que M. le Recteur a bien voulu présider. Vous vous rappelez, Messieurs, tout l'éclat de cette séance, les salutaires leçons que nous y avons puisées, les sentiments de reconnaissance qu'elle a fait naître dans nos cœurs. Après la lecture de deux pièces de poésie, aussi bien senties que bien écrites, dues au talent de M. Halleux, membre honoraire de notre société, M. Laforet nous a parlé de l'art d'écrire avec cette élévation d'esprit et cette lucidité de style qui le caractérisent dans tous ses écrits. Nous n'avons pas oublié les salutaires préceptes qu'il nous a tracés; ils nous serviront de guide dans les travaux que nous entreprendrons cette année.

M. le Recteur, dont la générosité et le dévouement ne se démentent jamais dès qu'il s'agit d'encourager une œuvre utile, nous a donné à son tour un témoignage bien éclatant du vif intérêt qu'il porte à la société, dont il est le président d'honneur. Vous le savez, Messieurs, il est venu couronner nos jeunes travaux. Les paroles encourageantes qu'il nous a adressées, les éloges qu'il nous a décernés et qui lui ont été inspirés bien plus par son cœur que par nos mérites, resteront gravés dans nos esprits comme une preuve de toute l'importance qu'il attache à nos travaux, et comme un précieux gage de la sollicitude qui l'anime pour l'avenir de notre société. La commission lui offre, au nom de la société, ses sincères remercîments. S'il est une chose qui puisse stimuler notre ardeur et nous engager à persévérer courageusement dans nos efforts, c'est, certes, la protection de l'homme dont la vertu égale la science et dont un sentiment de délicatesse nous défend de retracer dans cette enceinte les éminentes qualités. —

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FLAMANDE (TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TYD EN VLYT*).

Eerevoorzitter.

Hoog eerw. P. F. X. de Ram, Rector Magnificus.

Gewoone werkende Leden.

Zeer eerw. J. David, Hoogleeraer, *Bestendige Voorzitter.*
E. Dart, professor, *Ondervoorzitter.*
A. Angz. Angillis, student, } *Sekretarissen.*
P. Boutens, id. }
P. Cossaert, subregent, *Penningmeester.*
M. A. Boosten, student, *Bibliothekaris.*
J. Clercx, id. } *Raden.*
A. Van Pelt, id. }
J. B. Brys, student.
A. Bancourt, id.
C. Biart, id.
A. Claeys, id.
J. A. J. Quirini, Hoogleeraer.
J. P. Nuyts, student.
Eerw. L. W. Schuermans, onderp. op het Groot Beggynhof.
J. Vanlinthout, drukker der Hoogeschool.

Werkende Buitenleden.

De Heeren :

K. J. Bogaerts, ss. can. lic., secretaris van het bisdom, te Luik, oud werkend-lid.

Bols, vader, onderwyzer, te Werchter.

G. Bormans, te St.-Truijen.

Buedts, onderwyzer te Wakkerzeel.

H. Creten, te St.-Truijen.

Dr L. Delgeur, oud werkend-lid, te Antwerpen.

Gerridts, onderwyzer, te Tervueren.

Dr P. Heiderscheidt, prof., te Bergen.

J. F. Heremans, prof. aen het athenæum, te Gent.

Jacobs, onderwyzer, te Wespelaer.

W. Knibbeler, te Luik.

Ed. Luytgaerens, oud werkend-lid, pr. bestierder van het collegie, te Assche.

Dr J. Nolet de Brauwere van Steeland, te Brussel, oud werkend-lid.

J. Peeters, te St.-Truijen.

Eerw. H. Baert, kapelaen, te Venloo.

Eerw. H. Everts, prof. te Rolduc.

Smiets, student in het groot seminarie te Roermond.

Raeymaekers, onderwyzer, te Keerbergen.

J. F. A. Sneyers, te St.-Truijen.

Stevens, onderwyzer, te Herent.

Eug. Ed. Stroobant, letterkundige, te Brussel.

Van den Bosch, onderwyzer, te Holsbeek.

L. Van der Molen, med. doct. te Stabroeck, oud werkend-lid.
P. J. Van Doren, archivist, te Mechelen.
Van Leemputte, onderwyzer, te Wezemael.
Th. A. Weyland, prof. aen het kollegie, te Venloo.
Emm. Van Straelen, oud werkend-lid, te Antwerpen.

Eer-Leden.

Eerw. H. Bets, onderpastoor in St.-Jacobs.
Eerw. H. C. Caers, onderpastoor in St.-Jacobs.
B^on^ De Dieudonné van Corbeek-over-Loo.
De H^r^ de Ram, advokaet.
De H^r^ Landeloos, volksvertegenwoordiger.
J. Moeller, Hoogleeraer.
Eerw. H. Vanden Broeck, s. theol. doctor en hoogleeraer.
De H^r^ J. Vanlinthout.
Eerw. H. J. B. Waterkeyn, vice-rector.

Briefwisselende-leden.

De Heeren :
J. A. Alberdingk-Thijm, te Amsterdam.
J. Blieck, notaris te Iseghem.
Ph. Blommaert, jur. doct. te Gent.
L. Bollinckx, oud werkend-lid, med. doct. te Melsele.
F. Boone, letterkundige, te Gent.
J. H. Bormans, prof. aen de hoogeschool te Luik.
F. Borrewater, oud werkend-lid, med. doct. te Merxem.
Eerw. H. C. Broere, prof. aen het seminarium te Hageveld.

P. Baelden, student in het seminarie, te Brugge.

Eerw. H. F. W. Bevers, rector der latynsche school te Gemert (Noord-Braband).

J. Bické, te St.-Nikolaes.

Caers, advokaet, te Turnhout.

Eerw. H. C. Carton, direct. van het gesticht der Stomdooven, te Brugge.

P. Colins, regter, te Antwerpen.

H. Conscience, letterkundige, te Antwerpen.

C. Clercx, vrederegter, enz. te Overpelt, oud-werkend-lid.

Mevrouw Courtmans, letterkundige, te Lier.

Eerw. D. Cracco, professor te Kortryk.

Eerw. H. Davidts, pastoor te Droogenbosch.

P. Dedecker, volksvertegenwoordiger, te Brussel.

Eerw. H. Dooms, pastoor te St.-Pieters-Kapelle, by Enghien.

F. Durlet, kunstenaer, te Antwerpen.

Eerw. H. Duvillers, pastoor te Middelburg (Oost-Vlaenderen).

L. Dupuis, oud werkend-lid, te Mechelen.

Eerw. H. De Ridder, onderpastoor, te Merxem.

Diels, koopman, te Turnhout.

J. B. Degrove, pastoor, te Haelen.

Bon J. De Saint Genois, letterkundige, te Gent.

F. De Vigne-Avé, kunstschilder, te Gent.

Eerw. H. F. Devoght, prof. in 't klein seminarie, te Mechelen.

A. De Vos, advokaet, te Audenaerde, oud werkend-lid.
Delvaux, notaris, te Thienen.
J. De Jonghe, te Brussel.
J. De Jonghe, te Lier.
Ecrevisse, vrederegter, te Eecloo.
P. Helvetius Van den Bergh, letterkundige, te Wijk by Duerstede.
J. Heylen, med. doct. te Herenthals.
J. F. C. Hoefnagels, oud werkend-lid. med. doct., te Antwerpen.
Al. Hoefnagels, oud werkend-lid, advokaet, te Antwerpen.
Eerw. H. A. Hoofs, professor, te Neer-Wavere.
Eerw. H. J. B. Hoofs, oud werkend-lid, te Brussel.
Eerw. H. J. Janné, diocesane schoolopziener, te Luik.
Fr. J. Jansen, letterkundige, te Arnhem.
Jehaes, Director der Normaelschool te St.-Truijen.
Kops, hoofdonderwyzer, te Mechelen.
Eerw. H. A. Kempeneers, ss. can. doct. oud werkend-lid, prof. te Luik.
Dr D. Keph, prof. te St.-Truijen.
Fr. Kervyn de Volkaersbeke, letterkundige, te Gent.
Dr P. L. Kleynen, oud werkend-lid, te Maestricht.
Eerw. H. J. B. Lauwers, s. theol. bac., oud werkend-lid, president van het groot seminarium, te Mechelen.
Ig. Loyens, oud werkend-lid, te Turnhout.
Flor. Lysen, oud werkend-lid, koopman te Antwerpen.
Eerw. H. N. Lequeux, oud werkend-lid, te Enghien.

Matthyssens, med. doct., te Antwerpen.

J. Mathyssen, kunstschilder, te Esschen.

Eerw. H. A. Mertens, oud werkend-lid, te Assche.

A. Mertens, bibliothekaris der stad, prof. aen het athenæum, te Antwerpen.

E. Messiaen, oud werkend-lid, prokureur des konings, te Veurne.

Eerw. H. W. Michiels, onderpastoor, te Brussel.

A. Op de Beeck, oud werkend-lid, advokaet, te Lier.

Eerw. H. H. Peters, bestierder van het klein seminarie, te 'S Hertogenrade.

Eerw. H. H. J. Peeters, director van het kollegie, te Aerschot.

De eerw. H. L. Peeters, prof. in het klein seminarie, te St.-Truijen.

De eerw. H. Ph. J. Peeters, idem. ibid.

Pelsers, prof. in de Normaelschool te St.-Truijen.

J. Pietersz, hoofdonderwyzer der lagere modelschool, te Brussel.

Eerw. H. P. J. Renders, ss. can. bac., oud werkend-lid, te Brussel.

Renier, letterkundige, te Deerlyk.

P. Rens, voorzitter der maetschapy *De tael is gansch het volk*, te Gent.

W. Rogghé, letterkundige, te Gent.

Eerw. H. Rubens, oud-prof. der wysbegeerte, te St.-Truijen.

L. Roersch, oud werkend-lid, prof. aen het athenæum, te Brugge.

Sanders, hoofdonderwyzer, te Turnhout.

Eerw. H. P. Schrijen, kan. der kathed. van Luik, director van het klein seminarie van St.-Truijen.

J. G. Smolderen, oud prof., te Antwerpen.

C. P. Serrure, hoogleeraer, te Gent.

C. Serweytens, voorz. der maetschappy van tooneel- en letterkunde *Kunstliefde*, te Brugge.

Smidsmans, onderwyzer, te Thienen.

F. A. Snellaert, med. doct., te Gent.

F. R. Snieders, oud werkend-lid, med. doct., te Turnhout.

K. J. Stallaert, letterkundige, oud werkend-lid, te Brussel.

K. Swolfs, letterkundige, te Antwerpen.

E. Splichal, letterkundige, te Turnhout.

Eerw. H. M. Theunis, oud werkend-lid, prof. te 's Hertogenrade.

P. Van der Burgt, prof. in het seminarie van Warmont.

Mevrouw Vanackere, letterkundige, te Dixmude.

J. Van Beers. prof. in de Normaelschool, te Lier.

L. Van Caloen de Gourcy, burgemeester, te Lophem.

Eerw. H. J. Vandeputte, pastoor te Boesinghe (West-Vlaenderen).

Eerw. H. Vandevelde, prof., oud werkend-lid.

Van Doosselaere, letterkundige, te Gent.

P. Van Duyse, archivarius der prov. Oost-Vlaenderen, te Gent.

De eerw. H. Van Hees, prof. in het klein seminarie te St.-Truijen.

E. F. Van Huele, oud werkend-lid, te Brugge.

P. J. Van Meerbeeck, oud werkend-lid, med. doct., te Antwerpen.

W. Van Ostaeyen, jur. doct., oud werkend-lid, prov. raed, te Antwerpen.

L. Van Ryswyck, letterkundige, te Antwerpen.

K. Van Swygenhoven, med. doct., te Brussel.

J. Van Pelt, med. doct., oud werkend-lid, te Esschen.

W. Van West, letterkundige, te St.-Truijen.

J. F. C. Verspreeuwen, prof. aen het athenæum, te Antwerpen.

Eerw. H. Van den Nest, priester, te Antwerpen.

Dr M. Van Groeneveldt, oud werkend-lid, professor te Oldenzaal.

Dr J. J. F. Wap, letterkundige, te 's Hage.

J. M. Dautzenberg, letterkundige, te Brussel.

De Coussemaeker, voorzitter van het vlaemsch komiteit van Frankryk, te Duinkerke.

De Geyter, letterkundige, te Antwerpen.

Gerrits, letterkundige, te Antwerpen.

Eerw. H. D. Meersseman, oud werkend-lid, professor, te Brugge.

H. Rolly, oud werkend-lid, notaris-kandidaet, te Alveringhem.

F. Van Humbeek, oud werkend-lid, te Wolverthem.

F. Van Spilbeek, oud werkend-lid, te Antwerpen.

P. Verduyn, oud werkend-lid, letterkundige, te Berg-op-Zoom.

VERSLAG VAN DEN TOESTAND EN DE WERKZAEMHEDEN VAN HET TAEL- EN LETTERLIEVEND GENOOTSCHAP DER KATHOLYKE HOOGESCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TYD EN VLYT*, GEDURENDE HET AFGELOOPEN SCHOOLJAER 1852—1853, GEDAEN IN DE VERGADERING VAN 27 VAN SLAGTMAEND 1853, DOOR AUGUST ANGZ. ANGILLIS, SEKRETARIS DES GENOOTSCHAPS.

MYNE HEEREN,

Het bestaen eener maetschappy is aen des menschen leven gelyk : eene aeneenschakeling van heil en onheil, van voor- en tegenspoed. De mensch gaet byna gedurig van een' bloeijenden staet van gezondheid tot ziekten en kwellingen over en, uit deze opgestaen, keert hy weêrom tot eene mindere of meerdere gezondheid en blyft alzoo, door gedurige afwisselingen heen, voortleven, tot hy aen het einde zyner loopbaen gekomen, van het wereldtooneel verdwynt. Zoo gaet het ook met de maetschappyen.

Op het jaer 1836 zond een yverig student (1), eene lyst rond in de les ten einde een genootschap van vlaemsche tael- en letteroefening op te rigten. Dry studenten teekenden, nevens hem, de lyst : zy kwamen by een,

(1) De heer Emm. Van Straelen, thans te Antwerpen.

vormden het bureel 't welk bestond uit een' voorzitter, eenen sekretaris en eenen schatmeester, die tevens ook met de bewarenis der boeken gelast was. Een alléén maekte geen deel van 't bestuer en was eenvoudig werkend lid. Een jaer tyds deed het getal der leden allengskens aengroeijen, en de maetschappy werd door de Hoogeschool herkend en vervolgens onder hare bescherming gesteld. Van dan af had zy een wettig en geoorloofd bestaen, en zy verkeerde welhaest in een' allervoordeeligsten toestand. Het getal der leden vermeerderde en de werkzaemheden groeiden aen. Dan de stichters der maetschappy verlieten een voor een de Hoogeschool om eene plaets in het maetschappelyk leven te bekleeden. Andere bestuerleden kwamen aen het hoofd : deze werden ook door andere vervangen; de yver verminderde en allengskens verkwynde de maetschappy. Al de genegenheid der studenten was tot de fransche letterkunde gerigt, en de fransche maetschappy der Hoogeschool met studenten opgepropt terwyl de vlaemsche, ons *met Tyd en Vlyt* byna verlaten was. Alles voorspelde eenen aenstaenden val, waerover niemand zich hadde verwonderd. Maer er ontstond in België eene verbazende werking om de voorregten der vlaemsche tael te handhaven. De nieuwe letterkunde (1)

---

(1) Men vergisse zich over den zin myner uitdrukking niet. Door *nieuwe letterkunde* versta ik dat onze letterkunde uit eene lange sluimering is opgestaen, maer geenzins dat zy voor eenige andere in oudheid zou moeten onderdoen.

zond meesterstukken in het licht. David, Conscience en de te vroeg ontslapene Willems, gelyk vroeger Casaubon, Scaliger en Lipsius, deelen het triumviraet der letterkunde. Een heir schryveren vloog hen op het spoor, en deze beweging had ook haren invloed op ons genootschap. Het begon allengskens te herleven en uit de werken der andere nieuwe krachten en nieuw leven te putten. In den jare 1847 verscheen het tweede en het derde deel zyner werken. Ofschoon, voor wat aengaet het getal der gedrukte werken, by eenige letterkundige kringen achter, bevatten deze bundels stukken waer grondige en uitgebreide kennissen gepaerd met eenen gespierden styl en eene zuivere spelling voordeelig uitblinken, en waervan de wederga niet zonder moeite in het groot getal der andere zou gevonden worden. Alsdan was de toestand des genootschaps wederom zeer voordeelig geworden; nadien verkwynde het wederom en thans, sedert een paer jaren, is zyn toestand nogmaels voorspoedig. Wat voortgang het gedaen heeft, wat yver de leden bezielt, is gemakkelyk uit myn verslag van verleden jaer aftemeten. Het tegenwoordige zal u, Myne Heeren, meer dan myne woorden overtuigen dat de jaergang die my thans, en voor de laetste mael, stof tot een verslag oplevert niet min vruchtbaer is geweest. Het zal u overtuigen dat onze werken, voor het meerdere gedeelte althans, benevens de studie onzer zoo lieve moedertael, het vaderland of, gelyk Plutarchus het liever had, ons moederland ten doel

hebben ; dat wy maer zelden een uitstapje doen op het oude Roomen en op het nog oudere Griekenland, over hetwelk men elders onoplosbare raedsels, met eene ontleende wetenschap, behandelt.

Wy zullen ons verslag nogmaels in twee verdeelen en spreken vooreerst van de proza- en naderhand van de dichtstukken.

Het eerste stuk dat wy hier ontmoeten is eene vertaling door ons eerwaerden voorzitter met name : *Eenige bladzyden uit Valerius Maximus*, in de welke hy zich bepaelt by voorbeelden van kinderlyke en broederlyke liefde. De schriften der Ouden worden hedendaegs zoo weinig benuttigd, dat velen zyn als of zy niet bestonden. Daer is nogtans veel goed uit hen te leeren en derhalve te wenschen dat er soms door vertaling iets van de oudheid worde medegedeeld. Die vertaling heeft een ander nut in, namelyk de tael leert zich ploeijen naer den eisch der gedachten door de Ouden geuit. De fransche tael, waerin al de Grieken en de Latynen vertolkt zyn, sommigen tot tien mael toe en meer, heeft by dat worstelen met de spreekwyzen der Ouden oneindig veel vordering gemaekt. Ten allen tyde hebben groote schryvers met overzettingen hunnen styl gevormd : Cicero vertaelde grieksch, Vondel vertolkte Virgilius en Horatius beide in proza en gene andermael in rymen. De groote Bilderdijk bragt Persius, Ovidius, Homerus en menigvuldige andere over, en Perrot d'Ablancourt aerzelde niet te zeggen dat men zyn land beter diende

met goede boeken te vertalen, dan met er te maken die meestendeels niets goeds of niets nieuws zeggen (1). Over dit stuk zullen wy niet langer uitwyden, uit reden dat het thans te Amsterdam onder de pers ligt om, in den *Volks- Almanak voor Nederl. katholyken,* het licht te zien.

Van den heer Verduyn hebben wy *Eenige aanmerkingen op het volksverhaal van Gambrivius, gewaanden koning van Vlaenderen en Braband.* Deze *aenmerkingen,* in eenen zeer onderhoudenden en aengenamen styl opgesteld, zyn gevolgd naer de *Notes concernant la tradition de Gambrivius...* van *Dr Coremans.* Wy zullen ons met dezen arbeid niet verder inlaten, ons te vrede houdende den belanghebbende te verzenden tot het vyfde deel der *Compte-rendu de la commission royale d'histoire,* alwaer de *notes* van *Coremans*, blz. 378, zyn opgenomen. Doch voor aleer wy tot eene andere lezing overgaen moeten wy nog doen opmerken dat niet het geheele stuk van Coremans, maer slechts een gedeelte er van is overgebragt; de heer Verduyn maekte zynen keus, deed kleine veranderingen en wierp in zynen tekst eenige aenmerkingen die by Coremans in noot stonden.

De heer Rolly, wiens studien sedert paschen geëindigd zyn en die derhalve de Hoogeschool verlaten heeft, zond ons uit Alveringhem, waer hy thans zyn verblyf

---

(1) On sert mieux sa patrie en traduisant de bons livres, qu'en en composant qui le plus souvent ne disent rien de bon ni de nouveau.



houdt, eene verhandeling over de Dichteressen by de Grieken en de Romeinen. In het eerste deel zyner verhandeling spreekt hy van de grieksche dichteressen, en geeft er geene kleine blyken van zyne ervarenheid in de grieksche tael, en wy verhopen dat hy de voortreffelyke overzetting van Sappho's oden, waermede hy dit eerste gedeelte zyns werks versierde, in zynen dichtbundel zal laten uitgaen. Het tweede deel, handelende van de romeinsche dichteressen is byzonder belangryk door de weinig bekende byzonderheden welke hy heeft opgedolven. Hy handelt er opzettelyk over Sulpicia wie men een hekeldicht tegen Domitianus heeft toegeschreven. De heer Rolly meent dat zy er wezentlyk de schryfster van is. Hier zou hy misschien geenen ondienst bewezen hebben, hadde hy de veronderstelling van sommigen die meenen dat zy ook de Elegiën die aen het vierde boek van Catullus gehecht zyn, geschreven heeft, wat onderzocht. Verders handelt hy nog van eenige Dichteressen waer over ik wil heên stappen.

Het schynt dat de gewrochten der romeinsche dichteressen by hare tydgenooten maer weinig byval ontmoetten. Martialis, die ten tyde van Sulpicia leefde, bidt Jupiter hem geene geleerde vrouw te schenken:

Sit non doctissima conjux! (1)

Juvenalis schildert de snappende vrouwen en de gierige af en valt op de geleerde dames:

(1) Epig. II, 90.



Cedunt grammatici, vincuntur rhetores, omnis
Turba tacet; nec causidicus, nec præco loquatur,
Altera nec mulier . . . .
. . . solœcismum liceat fecisse marito. (1)

en Persius doet haer de eer van ze aen eksters te vergelyken

Corvos poetas et poetrias picas. (2)

Nog wordt er alhier eene vrouw met name Afrania vermeld, die eene tydgenoote van Cesar was. Deze had eene byzondere neiging tot het pleiten en zy bezigde, op het geregtshof, zoo veel en zulkdanige scheldwoorden dat men genoodzaekt werd eene wet uittevaerdigen by welke het voortaen verboden was aen de vrouwen van advokaet te spelen.

Eene verhandeling *over de aerdrykskundige werken van Ortelius*, door den heer Bancourt voorgelezen, vordert thans onze aendacht. De schryver begint zyn werkje met een levensberigt over Ortelius, waeruit wy vernemen dat de groote aerdrykskundige ter wereld kwam in Antwerpen, ten jare 1527, en dat hy in zyne geboortestad ontsliep den 26 van zomermaend 1598. Vervolgens onderzoekt de heer de Bancourt de werken van Ortelius in dry verschillende hoofdstukken, waervan het eerste gewyd is aen het *Theatrum orbis terrarum*, het tweede

(1) Juv. Sat. VI.
(2) Pers. Sat. I. prol.

aen den *Thesaurus geographicus*, en het derde aen het *Parergon*. Een der verdiensten des heeren Bancourt is dat hy deze werken niet beoordeelt uit de opgaven der Biografen: alles wat hy er van zegt, spruit uit eigen studie; en, naer de menigvuldige aenhalingen uit Ortelius werken, kan men gemakkelyk opmaken dat hy de schriften waer hy over handelt niet doorbladerd, maer zorgvuldig overlezen en zelfs bestudeerd heeft. Eene lyst der verschillende uitgaven van Ortelius werken sluit dit belangryk stuk, het welk wy maer onder één opzigt kunnen berispen: om zyne onzuivere spelling, zyn *Desrochismus* en den franschen bouw zyner volzinnen.

Hier dient ook nog vermeld van den aftredenden sekretaris een stuk met name *Soetken van den Houte en Anneken van Rotterdam, vlaemsche dichteressen uit de XVIe eeuw*. Deze vrouwen, door Paquot (1) opgenoemd en later ook nog vermeld in de *Alphabetische lyst der dichteressen* door mynen vriend Van Even in de *Eendragt* (2) geplaetst, werden voor kettery ter dood veroordeeld. Soetken werd levendig te Gent verbrand den 28 november 1560 en Anneken te Rotterdam verdronken (3) den 14 january 1539. Beide schreven een testament waerop een *geestelijck liedeken* volgt. Deze testamenten werden voor de eerste mael gedrukt te Delft op

(1) *Mémoires* enz. II, 33.
(2) 6e jaergang, 1851-52, nos 15-18.
(3) Maer niet te Gent verbrand gelyk Van Even het opgeeft.

1590 en eene tweede uitgave er van verscheen op 1605. Cannaert geeft het proces van Soetken terug (1) en een uittreksel van haer testament. Uit dat proces blykt dat Soetken weduwe was van Ghelain de Meulenaere die vroeger als sektaris gedood werd (2) en dat zy op het jaer 1560 omtrent 60 jaren oud was. Dus moet zy in het begin der XVIe eeuw geboren zyn. De schryver van dit artikel meent uit eene stroof van haer liedeken te mogen opmaken dat zy te Audenaerde het eerste daglicht aenschouwde. Deze stroof luidt als volgt :

Doen seyde zy (3) : « du snode beest,
In Audenaerde is noyt gheweest
Gheene so quaet bevonden,
Met sulcken boosen gronden (4).

Anneken, altyd bygenaemd *van Rotterdam* misschien omdat het in deze stad zyn leven verloor, heette *Anneken Jans,* was geboortig uit den Briel en een eenig kind van rykbemiddelde ouders. Het werd aengehouden en veroordeeld om versmoord te worden. Wanneer men het der dood leidde, verzocht het de omstaenders om zyn eenig kind, Esaïas genoemd, mits eenig geld daer voor genietende, aentenemen en op te voeden : 't welk

---

(1) *Bydragen tot de kennis van het oude strafrecht in Vlaenderen,* enz. blz. 248 et seq.

(2) Zie *Een Testament gemaect by Soetken*, enz. uitgave van 1605 fo 8 verso of blz. 16.

(3) Versta : alsdan zeiden de regters.

(4) *Een Testament*, enz. fo 11 verso of blz. 22.

een bakker, die zelf maer een sober bestaen had, aennam.

Op het einde zyns stuks geeft de schryver de twee liederen welke nog al vloeijend geschreven zyn. Paquot meent dat dezelve vóór den druk zyn verbeterd geworden, Van Even deelt in deze meening, 't welk onzes bedunkens, niet valt te betwisten.

Hy leverde nog eene andere verhandeling *over de Vorstenliederen in België*. De oudste Vorstenliederen zyn dry stukjes van Hendrik III, hertog van Braband, in het romaensch gedicht. Zy berusten in de koninklyke boekzael te Parys, en komen er in meer dan één handschrift voor. De tweede vorst van wien ons liederen zyn overgebleven is mede een hertog van Braband en verre weg de beroemdste. Het is Jan I, bygenaemd de Overwinnaer. Deze liedjes, ten getalle van negen, hebben refereinen (*refrains*), behalve het tweede en het negende. Men kan dezelve nagaen by Willems, die ze uit den zwabischen tongval in het nederduitsch heeft teruggebragt: want het valt buiten kyf dat zy oorspronkelyk in onze tael geschreven waren. Dit is immers het gevoelen van deskundige mannen, Gervinus (1), Hoffmann von Fallersleben (2) en den uitgever Willems.

De schryver handelt weinig over de Ballade van Filips de Goede en het wapenlied van Jan III, om zich wat

---

(1) *Geschichte der National-literatur der Deutschen*; II, 67.
(2) *Horæ Belgicæ*, P. I, p. 9.



op te houden met de laetste Vorstenliederen, de gedichten van Margareta van Oostenryk. Van deze vorstin, geboren te Brussel op 1480 en te Mechelen ten jare 1530 overleden, bestaen er dry handschriften, waeruit slechts een klein getal dichtstukken, met eenigen grond van zekerheid, aen haer kunnen worden toegekend.

Wy hebben nog van denzelfden een paer legenden uit zyn geboorte-dorp : *De Duivels hoek* en *de Vliegende jager*.

De heer Dart vervulde zyne leesbeurt met een stuk onder het opschrift : *Grandemange en zyne voorgangers*. Elk onzer zal zich herinneren hoe zeer de belangryke voorlezing van den yverigen en geleerden ondervoorzitter ons aller aendacht op het levendigst boeide. In het eerste gedeelte spreekt de schryver over de byzonderste omstandigheden van het leven van Grandemange. De jonge wiskundige genoodzaekt, by gebrek van lidmaten ter lichaems beweging, zyne dagen te slyten in eene kast, heeft, tot vergoeding van zoo een volstrekt gebrek, dusdanig vermogen van rekenen ontvangen, dat het moeijelyk zou zyn een zeldzamer voorbeeld te ontmoeten. Al de levenskrachten van uitzetting hebben zich in het brein vereenigd ; ook is het in de armoede dat hy de ontwikkeling van die byzondere mathematische vatbaerheid geput heeft. Verder verhaelt de heer Dart hoe de vroege bekwaemheid aen welke Grandemange zulke wonderbare vermogens verschuldigd is, zich openbaerde en aengroeide. Eindelyk in

het tweede gedeelte zyner voorlezing maekt de schryver gewag van anderen die in vroegtydigen en buitengewoonen aenleg voor de wiskunst hebben uitgemunt. Men heeft reeds beweerd dat Grandemange zyne voorgangers Vito-Magiameli en Mondeux overtreft; doch of hy boven Vincenzo Zuccaro moet gesteld worden zal, volgens het gevoelen van den heer Dart, nog lang eene kwestie blyven. Zuccaro, uit arme en onkundige ouders geboren, hield, zoo men weet, de algemeene aendacht te Palermo gaende toen hy nauwelyks den ouderdom van zeven jaren bereikt had. De byzondere aerd dezer voorlezing laet niet toe er eene breedvoeriger ontleding van te geven, dewyl hier vooral vorm en onderwerp in het nauwst verband, onmogelyk anders dan in hun geheelen samenhang kunnen gewaerdeerd worden.

Spoeden wy ons, Myne Heeren, om tot de laetste prozastukken over te gaen. Doch, voor aleer dit eerste gedeelte van ons verslag te sluiten, staen ons nog een viertal stukken op den weg, waeronder eene andere verhandeling van den heer Dart.

Het zy ons geoorloofd, Myne Heeren, Ul. met een stuk in het byzonder nog wat te mogen onderhouden, een stuk dat zoo wel om zyne schoone aenmerkingen als vloeijenden styl onze aendacht trof. De heer professor Dart behandelde uit het gebied der taelgeleerdheid een belangryk onderwerp *over den grond van wettigheid dien de fabelen aen Æsopus den Phrygier toegeschreven*

in onze oogen kunnen hebben. De schryver bemerkt in de eerste plaets dat de Oostersche volken zulke dichterlyke zedelessen beminden, er vele uitvonden en een groot getal vertelden. De eenvoudigheid dezer vertellingen deed dezelve opmerken; welhaest breidde zich die soort van dichtkunde uit in een groot gedeelte van Azië, en een Phrygier met naem Æsopus verspreidde, zoo men zegt, dezelve in Europa. Volgens het gevoelen van onzen letterkundigen onder-voorzitter, bestaen er redenen om te gelooven dat de fabelen van Æsopus, byaldien Æsopus bestaen heeft, tot ons niet hebben kunnen komen; want het is niet waerschynlyk dat hy ooit de pen heeft opgevat, om zyne geestige verhalen, welke by de Grieken zoo veel roems verwierven, te vereeuwigen. Het volkomen gebrek aen handschriften laet toe deze gissing te wagen. In een ander gedeelte zyner verhandeling toont de heer Dart dat de oudste fabelen aen Æsopus toegeschreven zich bevinden in de Schriften van Aristophanes en Aristoteles, alsook dat Demetrius Phalereus eene verzameling derzelve gemaekt heeft welke hy, zoo het schynt, bestemde om den smaek der jonge redenaers te vormen. Deze verzameling is verloren gegaen. De geschiedenis der fabelen van Æsopus welke wy heden bezitten behoort, buiten twyfel, tot een veel jonger tydstip. Zekere Babrius, of misschien een andere schryver, ons onbekend, van den leeftyd van Augustus, stelde verscheidene fabelen in choriamben; Ignatius, de diaken, wilde nog beknopter

zyn, hy maekte de Choriamben van Babrius korter en bragt dezelve in tetrastische iamben : onder dien laetsten vorm, in dien staet van verminking zyn zy tot ons gekomen. Sedert dien tyd werden de fabelen op nieuw in proza gesteld, en achttien van die zedelyke verdichtsels, gevonden in het handschrift van den spraekkundigen Dositheus, dragen nog klaerblykelyk het teeken van de choriambische rymkunst. Uit de bewysstukken, door den heer Dart aengehaeld, mag men besluiten dat in de middeleeuwen dit slag van overdragt meermaels op de fabelen werd toegepast in de scholen alwaer dezelve tot openbare lezingen gebruikt werden; want er bestaet nog heden eene verzameling van Æsopische fabelen op deze wys, door Maximus Planudes, een monik der veertiende eeuw, behandeld. Syntipas, welken men onderstelt ook in de veertiende eeuw geleefd te hebben, kwam op zyne beurt de aengename zedelyke verdichtsels in moeijelyk onrym stellen, en al die wanschapen voortbrengselen hebben nog merkelyke veranderingen ondergaen door de onwetendheid der afschryvers aen welke zy toevertrouwd werden. — Deze verdienstelyke verhandeling verraedt eene grondige kennis van de taelgeleerdheid, en draegt de kenmerken eener sierlykheid en duidelykheid van styl, die den heer Dart eene eervolle plaets onder de vlaemsche schryvers verzekeren.

Hier treffen wy nog een paer legenden aen. De eene van den heer Biart voert tot opschrift *Isabella van Beije-*

5.

ren, eene duitsche legende uit de middeleeuwen. Isabella, gevolgd door eene juffer, Lenora genoemd, trekt naer Napels om haren zoon, Conradin, door Carlos gekerkerd, los te koopen. Het onweder dwingt de reizigers schuilplaets in eene hut te zoeken. Daer vernemen zy de moord van Conradin en Frederik. Isabella vertrekt in haest naer Napels, bekomt de lyken der gedooden, sticht een klooster tot lafenis hunner zielen en verlaet, met Lenora, de wereld. Dit is de stof waer op de heer Biart een belangwekkend verhael van vier-en-twintig groote bladzyden geschreven heeft. Wy wenschen den heer Biart geluk met zyn eerste pooging in ons Genootschap : ons ontbrak een schryver van historische verhalen en hy heeft door zyne Isabella laten zien dat hy bekwaem is die plaets te bekleeden.

De andere legende waervan spraek was werd ons door den heer Loosveldt voorgelezen. Daer zy niet werd ingediend, is het my onmogelyk er van met zekerheid te spreken. Wy wenschen dat het voorbeeld door dezen heer gegeven niet meer gevolgd worde, en dat voortaen al de voorgelezene stukken tydiglyk mogen ingeleverd worden.

De heer Boosten vertaelde uit Schiller een stuk *over het tooneel als eene zedelyke inrigting beschouwd.*

De heer Van Pelt schreef een stuk *Over de eenheid van het menschdom.* De geloofsleer aengaende de eenheid van het menschelyk geslacht is, gy weet het Myne Heeren, vaek en op eene veelvoudige wys aengerand

geworden. Veel verschil is er tusschen de spottende aenvallen der vrygeesten en de beredeneerde tegenwerpingen der wetenschap die, ofschoon zy zeer dikwyls door vooroordeel van haer doel afweek, nogtans ook de zaek meermalen uit dorst naer de waerheid bestudeerde en zeggen mogt met Joannes *ik hope op licht!* Daer de wetenschappen slechts tot steunsel der waerheid dienen kunnen, zyn de tegenstrevers der hier behandelde zaek een vóór een, door overtuiging, achteruit geweken. Eenige mannen nogtans willen van hunne dwalingen niet afzien en herhalen onophoudelyk de zoo lang wederlegde tegenwerpingen welke zy onder duizende en duizende nieuwe vormen herschapen en dezelve als nieuwe den voorstanderen der waerheid tegenwerpen en meer dan een ongeleerde van den goeden weg in hunne dwaling medeslepen. De heer Van Pelt geeft in weinige bladzyden de meeste en gewigtigste tegenwerpingen en wederlegt dezelve even kortbondig. Wy zouden niet durven zeggen dat zyn werkje iets nieuws bevat; maer het heeft de onbetwistbare verdienste van de zaek klaer en in weinige bladzyden uit te leggen.

Een laetste prozastuk is eene verhandeling van den heer Boutens *Over de Dichterlyke verdiensten van Johanna Coomans* eene Noordnederlandsche Dichteresse der zeventiende eeuw. Deze vrouw geboortig van Middelburg was in den echt met Johan Vandermeerschen, *Rent-meester van de Edele ende Mogende Heeren Staten van Zeelandt*. Vader Cats noemde haer een parel van

Holland en de heer Boutens, ofschoon hy haer een' welverdienden lof toekent, vindt deze benoeming wat overdreven, gelyk het onder letterkundigen of dichters al meer gebeurt, die elkander over en weêr lof toezwaeijen welken zy in der daed niet in die maet verdienen. De van Joanna Coomans overgeblevene Dichtstukken zyn vervat in *Den zeeusche Nachtegael* ten getalle van zes, met name : *Wapen-schild alle eerlicke iongmans toe-ghe-eygent ; Aen de eerbare, achtbare, const-rijcke jonck-vrou Anna Roemers ; Aen den hoochgheleerden heer, D. Abraham Vander Mylen ; Aenden hoochgeleerden heer D. Jacob Cats, op sijn dry-sinnich boeck ; Apollofeest : ofte goden cunst-offer, toegeeygent aen... Jacob Cats. Aenwijsinghe van het oude jaer, en 't nieuwe, wat wy daer uyt tot onse leere, en troost aen te mercken hebben* (1).

Met deze onder meer dan een opzigt belangryke verhandeling is de lyst der proza-stukken, gedurende den afgeloopen jaergang voorgedragen, ten einde.

Thans, Myne Heeren, gaen wy tot de dichtstukken over.

De heer Rolly, dien wy reeds als prozaschryver leerden kennen, gaf ons dit jaer slechts één gedicht, *Myne voorleden zangen,* zinspelende op de gedichten welke

---

(1) Zie *Zeeusche Nachtegael, ende des selfs dryderley gesang* (Middelbourg 1623, in-4o), Ie deel, blz. 1, 7; IIe deel, blz. 42, 46, 49; IIIe deel blz. 51.



hy ons voorleden jaer heeft geschonken en welke hy thans ter uitgave rangschikt. U zeggen, Myne Heeren, dat dit gedicht, slechts twintig regels lang, zich kenschetst door vloeibaerheid van trant en door die geestige vindingrykheid die in zyne vorige gedichten zoo voordeelig uitblinkt, zou vast overtollig zyn. Gy allen hebt het hooren aflezen en 's dichters welluidende toonen toegejuicht.

Doch moeten wy dit jaer de kleine werking van den heer Rolly betreuren langs eenen anderen kant mogen wy ons over de aengroeijende poogingen van den yverigen heer Clercx verheugen. Hy schonk ons een twaelftal stukken waeronder *De Bede des Bergjongelings*, *De Vlinder* (naer Lamartine) en het zoo geestig *Vasten wekt drift* uitschynen. Ons is bekend dat deze, in ons Genootschap zoo gunstig befaemde dichter, zich ophoudt met eene historische verhandeling over Jan I, hertog van Braband, als vorst, kryger en letterkundige beschouwd.

De eerwaerde heer Schuermans, uit hoofde zyner veelvoudige bezigheden, voor dit jaer, van alle werking ontslagen, las ons een onuitgegeven gedicht van wylen den heer Van Arenbergh (1). Dit stuk, *Napoleon* betiteld, draegt den stempel der ware poezy, en zal opge-

---

(1) Frans van Arenbergh, geboren te Leuven den 11 van Lentemaend 1811, werd priester in 1835 en is het zelfde jaer professor benoemd in het kollegie van Gheel. Van daer werd hy als bestierder



nomen worden in de uitgave van Van Arenbergh's poezy welke de eerw. heer Schuermans voor den druk bereidt.

Van den heer Boutens hebben wy een dichtstuk met name *Myne leesbeurt*, zynde eene soort van hekeldicht in hetwelk hy zekere gedichten en eene zoogezegde redevoering op zekere rederykkamer uitgesproken en vervolgens toegejuicht, met strenge woorden gispt. Zulks is misschien het eenigste middel om zekere dichters die, van hunne eigene waerde, even als *Baes Gansendonck*, staen opgepropt en by dewelke, naer het voorschrift van Casteleyn, *die excellent poeet moderne*,

Een vers duert onghetelt onghemeten
Zoo lanc alst een ademe herden mach

op hunne plaets te stellen.

Nog leverde de heer Boutens in rymlooze verzen, eene vertaling der *Batrachomyomachie* of kikvorsch en rattengevecht eertyds aen Homerus toegeschreven. Deze vertaling kan dienen tot aenhangsel der zoo overlang beloofde vertolking der Ilias door den eerwaerden heer Cracco.

---

naer het stadskollegie van Lier verzonden in 1844. Hy is aen eene kwynziekte overleden te Leuven den 5 van Wynmaend 1846 en tot Herent begraven. Behalve zyne gedichten heeft hy nog een zestigtal sermoenen achtergelaten welke berusten in de handen van den advokaet Huygens. Vier stukken van hem komen voor in het IIe Deel der *Lettervruchten van het Leuvensch Genootschap met Tyd en Vlyt.* (Antw. 1845 in-8o) blz. 29, 46, 108 en 186.

Een andere dichter die zich van het gros zyner kunstbroeders loflyk onderscheidt, maer die in zoetvloeijendheid by eenigen achter staet, vordert thans onze aendacht. Door den heer Ivo Bické, van wien ik te spreken heb, werd ons een allegorisch gedicht met name *Het mysticke cysje* overgemaekt. Volgens den wensch welken wy, verleden jaer, in ons verslag geuit hebben, is hy van deze afgezougene stoffen afgeweken en heeft zynen geest op nieuwere en tevens belangrykere voorwerpen geoefend. Byna al de optredende dichters komen aen den dag met het eene of ander gedicht als *Kersdag, Kersnacht, Kerslied, Aen God, Lof der schepping* en andere dergelyke. Wy zien gaerne dat zy de eerstelingen van het dichterlyk gevoel en de dichterlyke verbeeldingskracht waermede zy toegerust zyn, aen God opdragen : iets tooverachtigs doet zich op in dien zang der onnoozelheid aen haren Schepper. Maer zulkdanige stoffen laten aen den dichter niet genoeg meer toe het karakter van oorspronkelykheid waermede hy bezield is te bewaren. Wy zyn waerlyk te vreden dat de heer Ivo Bické daervan heeft afgezien en dat wy van hem een gansch oorspronkelyk stuk hier mogen neêrzetten. Nogtans de ware zin van zyn *Mysticke cysje* is moeilyk om vatten : wel is waer dat wy met het *Mysticke* weinig bekend zyn ; doch wat er van zy, de dichter schynt ons niet genoeg het vers van Lemierre

L'allégorie habite un palais diaphane

te hebben onder het oog gehad.

5..

De heer Weylandt heeft ons ook niet vergeten. Zyn stuk *Het moedergraf* is schoon en zuiver geschreven, gelyk al de gewrochten van den yverigen man die sedert zoo veel jaren aen onze werkzaemheden heeft deel genomen. Zyn gedicht vloeit uit een regt gevoelig hart. Het zy my hier geoorloofd den heer Weylandt over zyne bestendige deelneming in onze werkingen te bedanken, en byzonderlyk over de dry stukken welke hy heeft ingezonden gedurende de twee jaren dat ik het ambt van sekretaris heb waergenomen. Een ander zal 't toekomende jaer deze pligt by hem afleggen.

Dit jaer heeft het Genootschap verscheidene werkende- eer- en briefwisselende leden in zynen broederkring aengenomen. Onder deze laetsten tellen wy inzonderheid den bevalligen dichter Dautzenberg en den weledelen heer E. De Coussemaker, ridder van het eere legioen, voorzitter en stichter van het vlaemsch comiteit van Frankryk te Duinkerken en reeds zoo voordeelig bekend door zyne *Histoire de l'harmonie au moyen-âge* en verscheidene andere werken. Thans heeft hy onder de pers eene verzameling van volksliederen der Vlamingen van Frankryk voor de welke 's mans behendigheid in het vak der toon- en letterkunde ons belangryke aenteekeningen belooft.

Onze eerwaerde voorzitter liet nog drukken het vyfde gedeelte van zynen Commentaer op Bilderdijks meesterstuk *de Ziekte der Geleerden,* alsmede het vierde Deel zyner *Vaderlandsche historie.*

Ook sloegen verscheidene leden van ons Genootschap de letterbaen in. De heer Boutens gaf *Balthazar's gastmael* (1) en eene verhandeling over Byron's leven en eerste gewrochten (2). Wy lieten mede van onzen kant eenige stukken uitgaen. De zoo vroeg ontslapene Maerlant bevatte onze *Cuernsche Ezels* (3) en het begin eener *levensbeschryving van Daniel Heins* (4). Een weekblad gaf de legenden : *de heer Van Tellekkens, de Duivels-hoek* en *Kruip in d'aerde* (5) en een artikel over het *gedicht eener naemlooze Klarisse* verscheen in het Taelverbond (6).

Het gelukte ons niet den wensch in ons verleden verslag geuit te zien verwezenlyken. Integendeel werd een ander voorstel, door ons gedaen, aengenomen en reeds gedeeltelyk uitgevoerd. Eene Commissie van dry leden werd benoemd om de *jaerlyksche verslagen van den toestand en de werkzaemheden des Genootschaps* in eenen bundel te laten uitgaen. Deze Commissie bestond uit dry werkende leden, de heeren : Clercx, Vanlinthout en de aftredende sekretaris. De Commissie

---

(1) *Maerlant*, 1e aflevering, blz. 49.

(2) *Essai sur la jeunesse et les premiers ouvrages de Lord Byron*, verschenen in de *Revue des Revues* by Fonteyn. Ook afzonderlyk 45 blz. in-8o niet in den handel.

(3) 1e afl., blz. 37.

(4) 2e afl., blz. 67.

(5) De Landbouwer, 5e jaer, nos 230, 232 en 267.

(6) 3e afl. 1853, blz. 141.

vergaderde eenmael ten huize van den heer Vanlint-hout; een prospectus werd opgesteld, gedrukt en aen al de leden en eenige letterkundige maetschappyen uitgezonden. Was ons eerste voorstel verworpen, ons tweede werd integendeel aengenomen. Wy gelooven nogtans niet dat er om eene eerste nederlaeg moet worden van afgezien: — neen. — Maer dit is onze taek niet meer: aen een ander is het gegeven het Genootschap tot het drukken van een paer deelen aen te wakkeren en, ofschoon verre van het Genootschap en onze Leuvensche vrienden verwyderd, zullen wy aen dit besluit uit des herten grond toejuichen. Want *Tyd en Vlyt* is het eerste Genootschap waervan wy de eer hadden deel te maken, en daer over zullen wy altyd roem dragen.

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Protecteur, Mgr. Malou, évêque de Bruges, ancien membre de la Société à Louvain.

Président d'honneur, P. F. X. de Ram, recteur magnifique de l'Université.

Conseil particulier à Louvain.

Président, J. J. Thonissen, prof. à la faculté de droit.
Secrétaire, Ch. Baguet, étud. en droit.
Trésorier, B. du Mortier, étud. en droit.
Membres. Les présidents et vice-présidents des Conférences.

Conseil de la Conférence Notre-Dame.

Président, J. J. Thonissen, prof. à la faculté de droit.
Vice-président, G. Van de Kerchove, étud. en droit.
Secrétaire, Ch. Baguet, étud. en droit.
Trésorier, C. Noël, étud. en droit.
Gardien du vestiaire, C. L. Dubois, étud. en droit.

Conseil de la Conférence Saint-Jacques.

Président, E. Dejaer, prof. à la faculté de droit.
Vice-président, P. Staes, étud. en droit.
Secrétaire, A. d'Espierres, étud. en droit.
Trésorier, B. du Mortier, étud. en droit.
Gardien du vestiaire, P. Van Biervliet, étud. en droit.

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU CONSEIL DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CONFÉRENCES, LE 2 NOVEMBRE 1853.

MESSIEURS,

La charité est une source de joies douces et pures.

Le visiteur du pauvre, après avoir soulagé quelques souffrances et tari quelques pleurs, après avoir ramené le sourire sur des lèvres que le malheur avait glacées, sort du réduit de l'indigence, le calme et la joie dans l'âme; il éprouve je ne sais quelle émotion tranquille, mais délicieuse, une émotion qui tient du ciel, comme la vertu qu'il vient de pratiquer. Et quand, pour secourir l'infortune, on ne se repose pas sur ses forces individuelles; quand, comme nous, plusieurs amis du pauvre s'associent pour alléger ses douleurs avec plus d'efficacité et dans une mesure plus étendue, alors la douceur du précepte d'amour se revèle tout entière, et les joies de la charité participent des joies de la famille. On se réunit, on se communique ses impressions, on se consulte, on s'encourage, on se stimule, on s'ingénie ensemble à travailler plus sûrement au soulagement de la misère; et le jour, où l'on se rend à l'appel, pour jeter un coup-d'œil sur une dernière étape parcourue, pour se rappeler le bien qu'on a réalisé, dans sa mo-

deste sphère, pour apprendre enfin la situation d'une œuvre à laquelle on a voué une sollicitude et un attachement réels, ce jour-là est fertile en enseignements, en généreuses résolutions, — et c'est encore un jour de bonheur.

L'année qui vient de s'écouler, Messieurs, marquera parmi les plus belles de notre association; aussi devons-nous de bien vives actions de grâces à la Providence qui accorde aux conférences de Louvain une protection manifeste.

Le nombre des membres visiteurs a été de 92, à peu près le même que celui des dernières années, et jamais pourtant nous n'avons secouru tant de familles. Le chiffre des ménages visités s'est élevé à 163. Il y a deux ans, nous avions atteint le chiffre de 148, et il dépassait déjà notablement la moyenne des années antérieures.

Ce résultat inespéré doit être attribué à des causes diverses.

Nous avons commencé l'année avec un reliquat considérable; nous nous l'étions ménagé, parce que d'ordinaire l'argent ne nous arrive que lorsque les premiers mois de l'année académique se sont écoulés, et que, de cette façon, nous avions souvent rencontré de grandes difficultés pour faire face aux premières rigueurs de l'hiver. Cette fois encore, sans cette précaution, loin de pouvoir adopter de nouvelles familles, nous nous serions trouvés dans la cruelle nécessité d'en abandon-

ner, momentanément du moins, un certain nombre. En effet, si nous exceptons le don de 100 francs, dont nous gratifia la persévérante générosité de Monsieur le Recteur, nous demeurâmes sans secours extraordinaire jusqu'au 20 février. Ce jour-là on versa dans la caisse de la société la somme de 750 francs. C'était la part qui nous avait été faite, parmi les diverses œuvres de charité de la ville, dans le produit du grand concert que MM. les étudiants avaient organisé au bénéfice des pauvres.

Quelque temps après, le révérend père Ryckers, de la Congrégation du très-saint Rédempteur, vint nous prêter l'appui de sa parole évangélique. Nous devons, Messieurs, le dire avec regret : l'auditoire fut peu nombreux ; c'est à peine si quatre-vingts personnes avaient répondu à la prière que le pauvre, par notre entremise, avait adressée à toute une ville. Mais la voix du prêtre sut toucher les cœurs et la générosité des assistants suppléa au nombre ; la collecte rapporta près de 300 francs. Si nous ajoutons à cela les dons particuliers, le produit des quêtes ordinaires et extraordinaires, et celui des souscriptions, nous arrivons à une recette totale de frs. 3384-79.

Ces ressources sont encore bien restreintes sans doute. Mais une heureuse innovation nous a permis de donner à nos secours une extension plus grande que les années précédentes, alors que cependant nous avions une recette à peu près égale et quelquefois plus forte.

Le prix des pommes de terre étant très-élevé, l'année dernière, il nous eût été impossible de faire de cet aliment principal de la classe indigente une distribution gratuite suffisante. Obligé de prendre un parti, le conseil décida, comme vous le savez, Messieurs, qu'au lieu de donner purement et simplement les pommes de terre, il en serait fait aux pauvres une vente à prix réduit. C'est à la suite de cette décision que nous avons acheté 151 sacs de pommes de terre, sur la vente desquelles nous nous imposâmes une perte de 30 à 35 %.

Cette espèce de commerce, dont les joies du pauvre forment tous les bénéfices, est une mesure vraiment féconde. Même avec des ressources exigues, on peut par ce moyen secourir un nombre considérable de familles. De plus, et cela vaut mieux encore, on encourage puissamment le travail de l'indigent.

Personne de vous, en effet, n'ignore que parfois le pauvre, trompant la surveillance la plus scrupuleuse de ses visiteurs, se repose sur leurs libéralités pour se livrer à la paresse. Avec la vente à prix réduit, cet abus est impossible; et le pauvre, qui n'use pas des *bons* pour acheter, donne une mesure certaine de sa profonde misère et de l'impossibilité d'y remédier par son travail. — Ce n'est pas tout. Dans un temps où, comme aujourd'hui, le prix des denrées est élevé, les bras de l'ouvrier de la dernière classe ne suffisent pas toujours à le nourrir lui et sa famille; la cherté des vivres frappe en quelque sorte son labeur de stérilité;

et si l'ouvrier travaille encore, c'est sans espoir et sans énergie. La vente à prix réduit remédie à ce mal immense ; la cherté des vivres s'en trouve amortie ; le travail de l'indigent redevient productif ; il suffit de nouveau à sa subsistance, et l'ouvrier reprend courage (1).

Messieurs, tout n'est pas bonheur ici-bas. L'année si prospère dont nous nous entretenons eut aussi une funeste journée. C'est que la Providence distribue de la même main les épreuves et les succès.

Le 23 février 1853, la mort vint arrêter dans une carrière toute de science et de charité un de nos confrères

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat de l'année précédente :	942 92	Pain : frs.	1173 60
Quêtes ordinaires :	336 32	Coke :	190 40
Quêtes extraordinaires :	316 55	Paille :	38 20
Sermon :	285 00	Bouillon :	5 00
Concert :	750 00	Vêtements :	592 68
Dons particuliers :	120 00	Riz :	202 78
Souscriptions :	634 00	Secours en argent :	10 00
	3384 79	Dépenses diverses :	161 50
			2374 16
Produit de la vente de pommes de terre :	756 60	Pommes de terre :	1240 00
	4141 39		3614 16
	3614 16		
En caisse :	527 23		

les plus zélés, un des membres fondateurs des conférences de Louvain. La plupart d'entre nous n'ont pas eu le bonheur de connaître personnellement M. Camille Périn. Mais dans la société de St.-Vincent de Paul, comme dans une famille, pieuses traditions et doux souvenirs se transmettent des devanciers aux successeurs.

Voilà pourquoi je me fais un devoir de rappeler, en cette solennité, un nom qui doit briller dans nos annales.

Voici ce qu'on lit dans une notice biographique que publia la *Revue catholique* (1) :

« L'étude attentive du progrès religieux à notre épo-
» que lui avait fait apprécier de bonne heure toute la
» force d'expansion de la charité catholique, et il brû-
» lait d'une généreuse impatience de confirmer par des
» actes les doctrines qu'il défendait. Déjà, à l'Université
» catholique, ce fut lui qui eut vers la fin de 1844 la
» plus grande part à la fondation de la société de St.-
» Vincent de Paul parmi les étudiants, et il ne cessa,
» jusqu'à la fin de ses études, de remplir tous les devoirs
» du membre le plus zélé et le plus dévoué. Plus tard,
» à son arrivée à Mons, il se hâta de montrer combien
» cet apprentissage de la charité avait développé en lui
» la science du bien. La fondation des sociétés de St.-
» Vincent de Paul et de St.-François-Régis dans la capi-

(1) Livraison de Mars 1853.

» tale du Hainaut peuvent en grande partie lui être at-
» tribuées, et c'est là qu'il faut recueillir le glorieux
» et consolant aveu des inépuisables ressources du dé-
» vouement de l'ancien fondateur de la conférence No-
» tre-Dame de Louvain. Son amour des pauvres ne lui
» permit jamais de s'accorder un repos que sa santé
» chancelante lui commandait impérieusement, et lors-
» qu'accablé de fatigue, épuisé par la maladie, il se
» rendit à Louvain pour y chercher les remèdes de l'art,
» il songeait encore à ses œuvres chéries et son dernier
» travail leur fut consacré... »

Vous l'entendez, Messieurs, M. Camille Périn était un digne disciple de notre glorieux patron; il avait l'apostolat de la charité. Aussi est-ce bonheur et justice de payer, en ce jour, un pieux tribut à sa mémoire. — Inspirons-nous de ses exemples, et déposons au pied de cette croix, qui attriste le chemin que nous parcourons, l'expression d'un regret aussi sincère que mérité. Mais tandis que nous pleurons sur une tombe, nous avons à enregistrer d'autres pertes, bien sensibles aussi.

Plusieurs de nos confrères, animés d'un zèle vraiment évangélique, viennent de nous quitter. Ils avaient pris sous leur patronage un grand nombre de familles; ils faisaient des œuvres de charité leur recréation de prédilection; ils avaient des journées qu'ils consacraient presque tout entières à la visite du pauvre; aussi connaissaient-ils à peu près tous les ménages

adoptés par notre association. Le vide que leur départ laisse parmi nous est grand. Mais dans l'armée de St.-Vincent de Paul, à mesure que les rangs s'éclaircissent, il faut que les soldats qui restent se rapprochent et redoublent d'efforts.

Croyons-le bien, Messieurs, de nos jours, en présence des doctrines subversives de l'ordre social, la charité a plus à faire que jamais. Elle a maintenant à lutter non plus seulement contre les misères du pauvre, mais aussi contre les aberrations et l'impiété de certains riches.

Pénétrons-nous donc de plus en plus de la grandeur de la mission que nous nous sommes imposée, et tâchons, dans la mesure de nos modestes moyens, de l'accomplir dignement.

L'année qui commence s'annonce, pour la classe nécessiteuse, sous de tristes auspices; la crise alimentaire présage un surcroit de maux; pour les vrais amis du pauvre, il y a là un bien vif stimulant.

D'autre part, les ressources de la société sont presque épuisées et l'avenir promet peu; n'importe! ayons confiance et que notre zèle monte au niveau des difficultés.

Efforçons-nous d'amener parmi nous de nouveaux compagnons; que chacun s'applique à recueillir des aumônes, à obtenir des souscriptions. Du reste, reprenons courageusement nos travaux; visitons avec régularité les familles confiées à nos soins. Mettons du discernement dans nos aumônes; travaillons, dans

notre cercle d'action, à l'extirpation de la mendicité; veillons à la moralité de nos protégés avec le même soin qu'à leur subsistance; surveillons la santé et l'éducation des enfants; inspirons au pauvre le goût du travail et l'amour de la religion; tâchons, en un mot, autant que possible, de faire régner à son foyer la paix et la résignation.

Avec de l'activité et des intentions pures, nous ne pouvons manquer de réussir encore; des cœurs généreux s'intéresseront à nos efforts; des secours inattendus nous sont peut-être réservés. — N'en doutons pas, Messieurs, si nous nous aidons, le ciel nous aidera!

LISTE DES ÉTUDIANTS QUI ONT OBTENU DES GRADES ACADÉMIQUES PENDANT L'ANNÉE 1853.

Bacheliers en théologie (1).

1 Foubert, François, d'Audenhove N.-D., prêtre du diocèse de Gand ; 26 juillet.

2 Jadot, François Joseph, d'On, prêtre du diocèse de Namur; id.

3 Fransen, Adrien, de Ryckevorsel, prêtre de l'archevêché de Malines; id.

4 Deneubourg, Jean Baptiste, de Meslin-l'Évêque, prêtre du diocèse de Tournai; id.

Bacheliers en droit canon.

1 Cajot, François Victor Modeste, de Namur, prêtre du même diocèse; 26 juillet.

2 Van Gameren, Adolphe Charles Marie, d'Anvers, prêtre de l'archevêché de Malines; id.

Licenciés en théologie.

1 Crombez, Félix, de Hooglede, prêtre du diocèse de Bruges; 27 juillet.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez les *Annuaires* de 1840, p. 120 et 125, et de 1842, p. 94.

2 Sacré, Pierre Joseph François, de Merchtem, prêtre de l'archevêché de Malines ; id.

Docteur en droit canon.

1 Heuser, Antoine, de Dusseldorf, prêtre de l'archevêché de Cologne ; 27 juillet (1).

Docteurs en médecine (2).

1 De Canter, Henri, de Boeschepe ; 2 décembre.
2 Gregorowicz, Charles, de Varsovie ; 3 décembre.

Docteur en chirurgie et en accouchements.

1 Gregorowicz, Charles, de Varsovie ; 3 décembre.

Candidats en philosophie et lettres.

1 O'Dwyer, Joseph Gillespy, de Dublin ; 26 juillet.
2 Brys, Jean Baptiste, de Massemen ; prêtre du diocèse de Gand, *avec mention honorable* ; id.

Docteurs en philosophie et lettres.

1 Phry Linehan, de Cork (Irlande); 26 juillet.
2 Mullendorff, Charles, de Luxembourg, *avec grande distinction* ; id.

---

(1) Ses thèses étaient précédées d'une dissertation : *De potestate statuendi impedimenta dirimentia pro fidelium matrimoniis soli Ecclesiæ propria ;* Louv. 1853, in-8, pagg. 148.

(2) Le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements est conféré conformément au règlement du 13 février 1837. Voyez *l'Annuaire* de 1840, p. 129.



3 Housse, Louis, de Luxembourg, *avec distinction*; id.

Candidats en droit (1).

1 Boels, François Marie, de Louvain, *avec mention honorable;* le 5 avril.

2 Lemaire, Léopold Joseph Emmanuel, de Termonde, *avec mention honorable*; id.

3 Jacobs, Jacques Charles Jean André, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* le 6 avril.

4 Busine, Abel Joseph, d'Arcq-Ainières; id.

5 Collin, François Ignace Joseph, de Laroche, *avec mention honorable*; le 7 avril.

6 Godtsseels, Charles Louis Joseph, de La Haye; id.

7 de Lannoy (le comte), Charles Maximilien Joseph, de Bruxelles, *avec mention honorable;* le 8 avril.

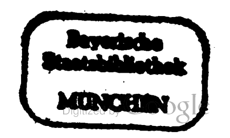
8 De Haene, Daniel Eloy, de Bruges, *avec grande distinction;* le 11 avril.

9 Quirini, Louis Florent Joseph, de Fleurus, *avec mention honorable*; id.

10 Coart, Arsène Jean Henri, de Tongres; id.

---

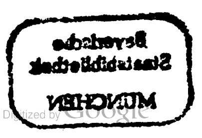
(1) Les listes suivantes sont extraites des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi du 27 septembre 1835 et d'après les art. 41 et 42 de la loi du 15 juillet 1849, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction.*



11 De Spiegeleer, Charles François, d'Ophasselt, *avec mention honorable*; le 12 août.
12 De Turck de Kersbeeck, Théodore Joseph, de Tirlemont, *avec mention honorable*; id.
13 De Turck de Kersbeeck, Émile Joseph, de Tirlemont; id.
14 Verwilghen, Stanislas Jean François, de St.-Nicolas, *avec distinction et mention honorable;* le 13 août.
15 Wauters, Gustave Joseph, de Malines, *avec distinction;* id.
16 Gernay, Charles Joseph, de Sweveghem; id.
17 Desclée, Edmond Louis, de Tournay, *avec mention honorable;* le 17 août.
18 Ghion, Isidore Philippe, de Tourinnes-les-Ourdons *avec mention honorable;* le 18 août.
19 De Résimont, Marie Alphonse Dominique Joseph, de Moresnet; id.
20 Biourge, Louis, de Charleroy; id.
21 Van der Stegen (le comte), Louis Léopold Charles Ghislain, de Louvain; le 19 août.

Docteurs en droit (1er Examen).

1 Van Hemelryck, Léon Joseph, d'Anvers; le 5 avril.
2 Rouvez, Jules Louis, de Mons; id.
3 Derbaix, Charles Philippe Victor, de Binche, *avec mention honorable;* le 6 avril.
4 Piret, Edmond Charles Joseph, de Gougnies; id.



5 Meeus, Eugène Jean Pierre, d'Anvers, *avec la plus grande distinction*; le 7 avril.

6 De Fierlant, Jean Joseph Adrien Marie, de Turnhout, *avec mention honorable*; id.

7 Van Spilbeéck, Félix Jean, d'Anvers, *avec mention honorable*; le 8 avril.

8 Blyckaerts, Victor Adolphe, de Diest, *avec mention honorable*; id.

9 Clercx, Jean Mathieu Louis Hubert, de Kessel; id.

10 Bossaert, Hector Benoît, de Langemark, *avec distinction*; le 11 avril.

11 Fransman, Paul Constant, de Ninove; id.

12 Francart, Adolphe François, de Mons, *avec mention honorable*; le 12 avril.

13 Loosen, Jean Louis, de Haelen; id.

14 Beernaert, Auguste, de Bruges, *avec grande distinction*; le 12 août.

15 Van der Stegen (le comte), Eugène Gérard Ghislain, de Louvain, *avec mention honorable*; id.

16 Van der Stegen (le comte), Alexandre Marie Ghislain; id.

17 Joostens, Joseph Edmond Constantin, d'Anvers; le 13 août.

18 De la Roche, Camille Alexandre Marie, de Mons; id.

19 De Keuwer, Désiré Victor Modeste, de Furnes; id.

20 Jacobs, Médard Fidèle, de Diest, *avec grande distinction et mention honorable*; le 17 août.

21 Van der Stocken, Anatole Charles Louis, de Soignies, *avec distinction et mention honorable*; id.

22 Losseau, Omer Delphin, de Thuillies; id.
23 Van de Kerchove, Gustave Joseph, de Tournay, *avec distinction*; le 18 août.
24 Lesuisse, Charles, de Dinant, *avec distinction*; id.
25 Houze, Charles Théodore, de Thuin; id.
26 Nagels, Jules, de Hasselt, *avec distinction et mention honorable*; le 19 août.
27 Siville, Henri Léon, de Bastogne; id.
28 Wouters, Édouard Joseph, de Bruxelles, *avec distinction et mention honorable*; le 20 août.
29 Coevoet, Édouard Joseph, de Poperinghe, *avec mention honorable*; id.
30 Staes, Prosper Michel, de Louvain, *avec distinction*; le 25 août.
31 Du Mortier, Barthelémi Noël, de Tournay; id.
32 Simons, Pierre Guillaume Hubert, de Maestricht, *avec grande distinction*; le 26 août.
33 Hermant, Henri Antoine Joseph, de Châtelet, *avec grande distinction*; id.
34 Peene, Amand Pierre Louis, d'Ypres; id.

Docteurs en droit (2e Examen).

1 Van der Moeren, Édouard Guillaume, de Louvain, *avec grande distinction*; le 13 avril.
2 De Limburg-Stirum, Thierry Marie Joseph, d'Anvers; id.
3 De Halloy, Eugène Florent, de Vaulsort, *avec grande distinction*; le 14 avril.

4 De Neckere, Maximilien, d'Ypres, *avec mention honorable*; le 29 août.

5 Losseau, Charles Henri, de Thuillies; id.

6 Lucq, Victor Charles, de Thuin; id.

7 Halbrecq, Charles, de Mons, *avec grande distinction*; le 30 août.

8 Douterlungne, Henri, de Warcoing, *avec distinction*; id.

9 Bethune, Paul Jules Valéri, de Courtrai; le 31 août.

10 Cloostermans, Henri Julien, de Puers; id.

11 Brack, Corneille Guillaume, d'Anvers, *avec grande distinction*; le 1 septembre.

12 De Liedekerke, Édouard Léopold Philippe Louis, de Bruxelles, *avec distinction*; id.

13 Legrand, Adolphe Édouard, de Mons; id.

14 Chaudron, Léon Joseph, de Frasnes-lez-Gosselies, *avec distinction*; id.

15 Domis de Semerpont, Jules Jean Paul Marie Ghislain, de Bruxelles, *avec grande distinction*; le 2 septembre.

16 Hermant, Albert Guillaume, de Châtelet, *avec distinction*; id.

17 Roberti, Jules Joseph Marie Guillaume, de Louvain; id.

18 Dauw, Eugène Jean, de Louvain, *avec grande distinction*; le 3 septembre.

19 Wacquez, Jules Louis Henri, de Tournay, *avec distinction*; id.

6.

20 Van Outryve d'Ydewalle, Eugène, de Bruges; id.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 Vergauwen, Octave Jean Vincent, de Gand, *avec distinction et mention honorable*; le 27 août.

2 D'Overschie de Néerissche, Victor Joseph François Ghislain, de Bruxelles, *avec distinction*; id.

3 D'Overschie de Néerissche, Louis Auguste Ghislain, de Bruxelles, *avec mention honorable*; id.

Candidats notaires.

1 Soete, Jules Joseph, de Courtrai, *avec mention honorable*; le 15 avril.

2 Rogman, Léon Marie, de Belcele; id.

3 Maisin, Eugène Joseph Grégoire, de l'Ecluse; id.

4 Van Hoorebeke, Émile, d'Eecloo, *avec mention honorable*; le 16 avril.

5 Rolly, Henri François Bernard, d'Alveringhen; id.

6 Letellier, Gustave Adrien Léopold, d'Ath; le 18 avril.

7 Hanon, Joseph Célestin Ghislain, de Nivelles; id.

8 Biebuyck, Jean Baptiste, d'Ardoye; id.

9 Decart, Pierre François Ferdinand, de Mol, *avec distinction*; le 19 avril.

10 Farcy, Jean François Floribert, de Hasselt; le 20 avril.

11 Wallyn, Louis Pierre, de Maldeghem, *avec distinction et mention honorable*; le 20 août.

12 Lamarre, Jean Louis, d'Archennes ; id.
13 Carion, Antoine Victor, de Lessines ; id.
14 Loos, Eugène Maurice Hyacinthe, de Louvain, *avec grande distinction et mention honorable* ; le 26 août.
15 Sacré, Charles Louis, de Merchtem ; id.
16 Lasalle, Jules Joseph, de Gerpinnes ; id.
17 Deltenre, Émile, d'Ath, *avec distinction* ; le 27 août.
18 De Pauw, Corneille Laurent Edmond, de Ruysbroeck ; id.

Candidats en médecine.

1 Pierard, Alexis Joseph, de Wierdt ; le 6 avril.
2 Gilbert, Jean Baptiste Alfred, de Beauraing ; id.
3 Jacobs, Casimir, de Casterlé ; id.
4 Mottoulle, Gustave Charles François, de Mont-St.-André, *avec distinction* ; le 7 avril.
5 Dochy, Charles Benoît, de St.-Jean-lez-Ypres ; id.
6 Peeters, Henri Joseph, de Malines ; id.
7 Morelle, Jean François, de Gosselies, *avec distinction* ; le 8 avril.
8 Crimont, Henri Charles, de Hollain ; id.
9 Houtart, Henri Paul, de Jumet ; id.
10 Van Roechoudt, Guillaume, de Louvain, *avec grande distinction* ; le 11 avril.
11 Lemmens, Jean Baptiste, de Pollaere, *avec distinction* ; id.

12 Van Malleghem, Victor François, de Nukerke, *avec distinction*; id.

13 De Vos, Germain, d'Essche-St.-Liévin, *avec grande distinction*; le 12 avril.

14 Van Mullem, Désiré Auguste, de Maldeghem; id.

15 De Weert, Jean Adrien, de Malines, *avec distinction*; le 13 avril.

16 Fontaine, Louis Jean Baptiste, de Louvain; id.

17 Stroobants, Engelbert, de Bierbeéck; id.

18 Delcroix, Édouard Joseph, de Braine-le-Comte; le 15 avril.

19 Pourbaix, Auguste Nicolas, de Houdeng-Aimeries, *avec distinction*; le 10 août.

20 Dejehensart, Hyacinthe Ghislain Hubert Charles Joseph, d'Enghien; id.

21 Gallez, Louis, de Montigny-sur-Sambre; id.

22 Stie, Alexandre Pierre, de Louvain; le 11 août.

23 Becquevort, Prosper, de Hedenge; id.

24 Hayoit, Émile, de Quiévrain, *avec grande distinction*; le 12 août.

25 Bosmans, Pierre Edmond, de Louvain, *avec distinction*; id.

26 Dellicour, Martin Joseph Victor, de Charneux; le 13 août.

27 Berlier, Jean Joseph Isidore Michel, de Gerpinnes, *avec la plus grande distinction*; le 16 août.

28 Mouvet, Auguste Victorien, de Couvin, *avec distinction*; id.

29 D'Awans, Robert Antoine, de Zepperen ; id.

30 Motte, Édouard Auguste Joseph, de Dinant, *avec grande distinction* ; le 17 août.

Docteurs en médecine (1er Examen).

1 Martens, Pierre Édouard, de Maestricht, *avec distinction* ; le 19 avril.

2 Joniaux, Henri François, de Bruxelles ; id.

3 Doye, Louis, d'Onnezies ; id.

4 Van Biervliet, Auguste Louis, de Courtrai, *avec la plus grande distinction* ; le 20 avril.

5 Lecomte, Louis, de Ham-sur-Heure ; id.

6 Cattersel, Jean François, de Malines ; le 21 avril.

7 Blariau, Édouard Frédéric, de Gand ; le 18 août.

8 Charlier, Louis Antoine Joseph, de Braine-Lalleud ; id.

9 Soenens, Edmond Charles, de Courtrai ; id.

10 Ceysens, Hubert Édouard, de Beeringen ; le 19 août.

11 Valvekens, Jean Baptiste, de Rillaer ; id.

12 Heylen, Remi, de Norderwyck ; id.

13 Thibaut, Ferdinand Philippe Jean, de Waelhem ; le 20 août.

14 Mertens, Égide, de Boom ; le 8 septembre.

Docteurs en médecine (2e Examen).

1 Gyselinx, Adrien Marie Auguste, de Rienne, *avec grande distinction* ; le 23 avril.

2 Van Lierde, Louis, d'Erweteghem, *avec distinction* ; id.

3 Capelle, Isidore, de Ledeghem; id.
4 Gregoir, Jean Baptiste, de Bruxelles, *avec distinction;* le 25 avril.
5 Regibo, Alexandre, de Renaix; id.
6 Desmalines, Ferdinand, de Bruxelles, *avec distinction;* le 26 avril.
7 Masureel, Constant Vital, de Hulste; id.
8 Van der Ghote, Florimond, d'Ypres; id.
9 De Meulemeester, Séraphin, de St.-Laurent (Fl. or.), *avec la plus grande distinction*; le 27 avril.
10 Mauroit, Léonard, d'Ellezelles, *avec distinction*; le 12 août.
11 Van Heteren, Louis, de Haesdonck, *avec distinction*; id.
12 Doye, Louis, d'Onnezies; id.
13 De Becker, Théophile Hubert, d'Aerschot, *avec distinction*; le 13 août.
14 Lambreghts, Léonard Remi Jean Romain, de Brecht, *avec distinction*; id.

Docteurs en médecine (3e Examen).

1 Gregoir, Jean Baptiste, de Bruxelles, *avec distinction*; le 28 avril.
2 Desmalines, Ferdinand, de Bruxelles, *avec distinction*; id.
3 Capelle, Isidore, de Ledeghem, *avec distinction*; id.
4 Gyselinx, Adrien Marie Auguste, de Rienne, *avec grande distinction*; le 29 avril.

5 Van Lierde, Louis, d'Erweteghem, *avec distinction*; id.
6 Regibo, Alexandre, de Renaix, *avec distinction*; id.
7 De Meulemeester, Séraphin, de St.-Laurent (Fl. or.), *avec la plus grande distinction*; le 17 août.
8 Masureel, Constant Vital, de Hulste; id.
9 Van der Ghote, Florimond Auguste, d'Ypres; id.
10 Lambreghts, Léonard Remi Jean Romain, de Brecht, *avec grande distinction*; le 18 août.
11 Van Heteren, Louis, de Haesdonck, *avec grande distinction*; id.
12 De Becker, Théophile Hubert, d'Aerschot, *avec distinction*; id.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Van Biervliet, Paul Jacques Louis, de Courtrai, *avec la plus grande distinction*; le 30 mars.
2 Desclée, Jules Louis, de Tournay; id.
3 Quoidbach, Léopold Gérard, de Verviers, *avec distinction*; le 31 mars.
4 Van den Bossche, Louis, d'Anvers; id.
5 Nelissen, Jean Albert, de St.-Trond, *avec grande distinction*; le 1 avril.
6 Demaret, Emmanuel Clément Antoine, de Binche; id.
7 Cassiers, Paul François, de Termonde; le 2 avril.
8 Stædtler, Henri Joseph, de Bruxelles, *avec grande distinction*; le 9 août.

9 Kumps, Henri Frédéric, d'Anvers, *avec distinction*; id.

10 Didion, Henri Joseph Edmond, de Dinant; id.

11 De Lantsheere, Théophile Charles, d'Assche, *avec grande distinction*; le 10 août.

12 Biart, Constantin Ferdinand, d'Anvers; id.

13 Dubois, Charles Louis, d'Anvers; id.

14 Hubert, Louis Joseph Adolphe, d'Izel, *avec distinction*; le 11 août.

15 Feron, Marie Charles François Hyacinthe, de Chimay; id.

16 Mombaerts, Michel, de Louvain; id.

17 Dubois, Charles Joseph, d'Incourt; id.

18 Van Hoorde, Émile Antoine Marie, de Bruxelles, *avec grande distinction*; le 12 août.

19 Lefevre, Désiré Joseph, de Carnières; id.

20 François, Eugène Jean Joseph, de Halanzy; id.

21 De Selliers, Charles Philippe Alfred Léonard, de Bruxelles, *avec distinction*; le 13 août.

22 Malengreau, Auguste, de Chimay; id.

23 Van Innis, Émile Jean Marie, de Gand; id.

24 Dechamps, Alphonse Louis Joseph, de Seneffe, *avec grande distinction*; le 16 août.

25 Proost, Jean Joseph Eugène, de Bruxelles; id.

26 Beeckman, Émile François Marie, d'Audenarde, *avec distinction*; le 17 août.

27 De la Fosse, Alexandre Joseph, de Lessines; id.

Docteurs en philosophie et lettres.

1 Sterpin, Édouard Joseph, de Beauraing, *avec grande distinction ;* le 6 avril.

2 Thomas, Gustave Florent Eugène, de Seneffe, *avec distinction;* id.

3 Jadot, Hyacinthe Joseph, d'Evrehailles, *avec grande distinction;* le 18 août.

4 Roersch, Louis Chrétien, de Maestricht, *avec grande distinction;* le 19 août.

5 Wynands, Édouard Gérard, de Maestricht; id.

Épreuve préparatoire à l'examen de candidat en sciences naturelles.

1 Laurent, Léopold Hyacinthe Joseph, de Beaumont, *avec distinction ;* le 26 mars.

2 Delestrée, Auguste Léopold, de Wodecq, *avec mention honorable ;* id.

3 Mastraeten, Ernest Marie François Jacques, de Louvain, *avec mention honorable ;* id.

4 Gerard, Rufin Joseph, de Gilly; id.

5 Pepin, Clément Xavier, de Thorembais-St.-Trond; id.

6 Hulin, Paulin, de Ressaix, *avec distinction*; le 29 mars.

7 Planquart, Florentin, d'Estaimpuis, *avec distinction;* id.

8 Ruelle, Antoine Thomas, de Poperinghe, *avec distinction*; id.

7

9 De Smeth, Jean Baptiste, de Tervueren, *avec mention honorable ;* id.

10 Ingelbien, Daniël Joseph, de Louvain ; id.

11 Seghers, François, de St.-Gilles (Waes) ; id.

12 Naudts, Joseph Antoine, de St.-Gilles (Waes), *avec grande distinction* ; le 30 mars.

13 De Behault, Marie Philippe César Auguste, de Thildonck, *avec distinction* ; id.

14 Van Hoestenberghe, Laurent, de Bruges, *avec distinction* ; id.

15 Leysen, Charles Augustin, de Santhoven, *avec mention honorable* ; id.

16 Hermant, Charles Émile, de Châtelet ; id.

17 Boon, Constantin, de Weêrt-St.-George ; id.

18 André, Pierre Arsène, de Bastogne, *avec grande distinction* ; le 31 mars.

19 Lambert, Olivier, de Spy, *avec distinction* ; id.

20 Van Hoof, Louis Barnabé, de Hoogstraeten, *avec mention honorable* ; id.

21 Bonte, Léopold, de Wannebecq, *avec mention honorable* ; id.

22 Vlaisloir, Gilles, de Maestricht ; id.

23 Loosveldt, Jean Henri, de Thielt ; id.

24 Dhanis, Édouard Louis Joseph, d'Anvers ; id.

25 Mariage, Louis Joseph, de Templeuve, *avec grande distinction* ; le 1 avril.

26 Wouters, Charles, de Louvain, *avec grande distinction* ; id.

27 Van Puyvelde, Félix, d'Alost, *avec mention honorable*; id.
28 Van Winckel, Henri, de Louvain; id.
29 Nyst, Jules Adolphe, de Maestricht; id.
30 Van der Donck, Jean Henri Jacques Hubert, de Maeseyck; id.
31 Dubois, Pierre Marie Ernest Matthieu, de Verviers, *avec distinction*; le 10 août.
32 Pirenne, Joseph, d'Aubel, *avec mention honorable*; id.
33 Gilkens, Jean Léopold Victor, de Pael; id.
34 Lesseliers, Edmond Édouard, de Beveren (Waes); id.
35 Broden, Louis, de Diest; id.

Candidats en sciences naturelles.

1 Van den Bruel, Désiré, de Wickevorst, *avec distinction*; le 1 avril.
2 Daris, Prosper Ernest, de Looz, *avec distinction*; id.
3 De Broux, Auguste Jules Joseph, de Walhain-St.-Paul; id.
4 Willième, Ferdinand Joseph, d'Awenne, *avec grande distinction*; le 2 avril.
5 Servranckx, Charles Louis Philippe Léopold, de Louvain; id.
6 Henry, Louis, de Marche, *avec la plus grande distinction*; le 13 août.
7 Reusens, Constant François, de Wyneghem, *avec distinction*; id.

8 Delbelvre, Victor François Ghislain, de Nivelles; id.
9 Tedesco, Charles Joachim, de Luxembourg; id.
10 Larsimont, Henri Joseph, de Bossière, *avec distinction*; le 16 août.
11 Nevejan, Modeste Émile, d'Eessen; id
12 Vouets, Télesphore François, de Wavre; id.
13 De Hondt, Auguste Joseph Marie, de Bruges; id.
14 Sobry, Ivon Gabriël, de Sweveghem, *avec distinction*; le 17 août.
15 Kenis, Guillaume, de Westwezel; id.
16 Slegers, Léopold Mathias, de Tongres; id.
17 Pepin, Jean Baptiste, de Macon; id.
18 François, Antoine Joseph, de Tirlemont; le 18 août.
19 Carleer, Victor Joseph, de Louvain; id.
20 De Belie, Alexandre Marie, de Zele; id.
21 Van Loock, Pierre Louis, de Lierre; le 19 août.
22 Freson, Alphonse Louis, de Bar-le-Duc; id.
23 Barella, Pierre Benoît Hippolyte, de Louvain; le 1 septembre.

Candidat en sciences physiques et mathématiques.

1 Arendt, Eugène François Auguste Marie, de Louvain, *avec distinction*; le 12 août.

Docteur en sciences physiques et mathématiques.

1 Servranckx, Richard Josse, de Leefdael, *avec distinction*; le 12 août.

Candidats en pharmacie.

1 Vermeulen, François, de Hoogstraeten; le 4 avril.
2 Dubois, François, de Mussy-la-Ville, *avec distinction*; le 19 août.
3 Houze, Jules Joseph, de Thuin; id.

—

STATISTIQUE, D'APRÈS L'ORDRE DES FACULTÉS, DES ÉTUDIANTS ADMIS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philosophie et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
TOTAUX	806	941	1250	422	3419

(1) Voyez le titre III de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 septembre 1835 et du 15 juillet 1849. — Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS PAR LES ÉTUDIANTS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante.	Distinction	Grande distinction	La plus grande distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
TOTAUX	2152	703	425	139	3419

(1) V. ci-dessus p. 106, note, et les listes nominatives imprimées dans les *Annuaires*.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS FAITES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1852-53.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Humanités	Philos. et Sciences, 1re an.	Sciences, 2me an.	Philosop. 2me an.	Médecine	Droit	Théologie	TOTAL
1834-35*	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51	»	64	95	86	112	202	56	615
1851-52	»	62	73	81	142	231	58	647
1852-53	»	68	57	93	134	222	55	629
TOTAUX	1893	2126	1403	1369	1551	2538	947	11827

(*) Pendant cette année on s'est borné aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante. Le collége des Humanités a été ouvert au mois d'octobre 1838, et supprimé le 6 septembre 1850.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DES ANNÉES ACADÉMIQUES DE 1834-35 à 1853-54 (1).

1834—35	86
1835—36	261
1836—37	350
1837—38	416
1838—39	451
1839—40	468
1840—41	503
1841—42	550
1842—43	555
1843—44	602
1844—45	613
1845—46	617
1846—47	605
1847—48	562
1848—49	538
1849—50	552
1850—51	556
1851—52	574
1852—53	576
1853—54	562

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités.

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS FAITES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1853-54 (1).

Philosophie et lettres	132
Sciences	71
Médecine	125
Droit	176
Théologie	58
	562

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse tout au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions faites pendant les deux premiers mois de l'année. Le Tableau général p. 116 donne le chiffre total de l'année entière.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II Macch. XII, 46.

13 février 1853.	*Bosquet*, Théophile, né à Philippeville, le 26 Déc. 1830, décédé à Louvain.
22 avril 1853.	*Rimmel*, Joseph, né à Telfs, le 15 sept. 1831, décédé à Louvain.
24 mai 1853.	*Hermans*, Emmanuel Alexandre Joseph, ancien président du collége du Pape Adrien VI, curé primaire à Wetteren au diocèse de Gand, y décédé à l'âge de 55 ans, 3 mois et 1 jour.
1 juillet 1853.	*Félix*, Jean Jacques, né à Malines, le 29 Nov. 1829, y décédé.

DEUXIÈME PARTIE.

RÉGLEMENT GÉNÉRAL.

Titre I.

De l'inscription et du recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription et 5 francs pour le recensement ou renouvellement de l'inscription. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une Faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre des grades devant le Jury ou à l'Université ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires (1).

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises, n'est porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'intérieur qu'après avoir obtenu l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le Règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les Autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des colléges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences ;

Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres ;

Le mercredi, Faculté de Médecine;

Le jeudi, Faculté de Droit ;

Le vendredi, Faculté de Théologie ;

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices



de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie.

Art. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes indications devront être données à chaque changement de domicile.

Art. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

Art. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collége.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison, dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable, est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux ;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire ;
4. Le *Consilium abeundi* ou renvoi simple, mais illimité;
5. L'exclusion de l'Université ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants :

ART. 22.

Les admonitions par les autorités académiques ou par le professeur ;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté ;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *Consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *Consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *Consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par les succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les

art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collége et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la distribution et des rétributions des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

Art. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la médecine : L'introduction à la philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'Histoire de la philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : L'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen-âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : Exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la Médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physio-

(1) Plusieurs dispositions de cet article ont dû être modifiées d'après la loi du 15 juillet 1849. V. le programme des cours ci-dessus p. 19.

logie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : La Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande (1).

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'Introduction aux mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie (2).

---

(1) En ce qui concerne les élèves de l'Institut philologique voir le règlement pour l'organisation de cet Institut, du 15 octobre 1844 et du 30 octobre 1846.

Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'examen de Docteur en Philosophie et Lettres : l'archéologie, l'introduction à l'étude des langues orientales, les littératures grecque et latine, l'histoire des littératures modernes, la métaphysique générale et spéciale, le droit naturel, l'histoire de la philosophie, l'économie politique, la statistique, la géographie physique et ethnographique.

(2) *Cours obligatoires :* 1o *pour ceux qui se préparent à l'examen de candidat en Sciences mathématiques et physiques :* outre les cours prescrits pour l'examen de candidat préparatoire à l'étude de la Médecine, l'introduction aux mathématiques supérieures, le calcul différentiel et le calcul intégral.

2o *Pour ceux qui se préparent à l'examen de Docteur en Sciences naturelles :* l'astronomie physique, la botanique, l'anatomie et la physiologie végétales, la zoologie, la minéralogie, la géologie, l'anatomie et la physiologie comparées.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : L'Anatomie (générale, descriptive,

3o *Pour ceux qui se préparent à l'examen de Docteur en Sciences mathématiques et physiques :* les mathématiques supérieures, la théorie analytique des probabilités, la mécanique analytique, la mécanique céleste, la physique mathématique et l'astronomie.

(1) D'après la loi du 15 juillet 1849 et les dispositions du 1 oct. 1849 cet article a été modifié de la manière suivante :

Cours préparatoires au grade d'élève universitaire, 150 francs.
Épreuve préparatoire au grade de candidat en Sciences, 150 francs.
Candidature en Sciences naturelles, 180 francs.
Candidature en Sciences physiques et mathématiques, 180 francs.
Candidature en philosophie et lettres, 250 francs.
Doctorat en Sciences naturelles, 200 francs.
Doctorat en Sciences mathématiques et physiques, 200 francs.
Doctorat en Philosophie et Lettres, 200 francs.

pathologique (1), embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'histoire de la Médecine.

ART. 36 (3).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mentionnés

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1836.

(2) Les étudiants qui, ayant fréquenté pendant deux années les cours de Philosophie et des Sciences, auraient été ajournés par le Jury ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Médecine l'autorisation de suivre le cours d'Anatomie, après avoir obtenu de la Faculté des Sciences la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours d'Anatomie.

(3) D'après la loi du 15 juillet 1849 et les dispositions du 1 oct. 1849 cet article a été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 200 francs.

Premier examen de docteur, 200 francs.

à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter le cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les Institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne (1).

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil mo-

Deuxième et troisième examen de docteur, 200 francs. (Dans ces rétributions ne sont pas compris les frais pour les manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques.)

(1) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Droit l'autorisation de suivre le cours de Droit naturel, après avoir obtenu de la Faculté de Philosophie la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours de Droit naturel.

derne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la Procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

Art. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient

---

(1) D'après la loi du 15 juillet 1849 et les dispositions du 1 oct. 1849 cet article a été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 250 francs.

Premier examen de docteur, 250 francs.

Deuxième examen de docteur, 250 francs.

Les candidats en droit qui ne se font inscrire que pour le doctorat en sciences politiques et administratives paient 130 francs.

Examen de candidat notaire, 160 francs.

fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

ART. 40.

Les rétributions, fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la fréquentation des cours.

Art. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus ; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

Art. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

Art. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur faculté.

Art. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés, pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescription du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL, DU 1 OCTOBRE 1849.

Vu l'art. 19 de la loi organique de l'enseignement supérieur du 15 Juillet 1849;

Vu les résolutions des facultés de Droit, de Médecine, de Philosophie et Lettres et des Sciences;

Les art. 34, 36 et 38 du Règlement général, relatifs au paiement des rétributions des cours, sont modifiés de la manière suivante :

ART. 1.

L'étudiant paie une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir :

1. *Dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences* :

Cours préparatoires au grade d'élève universitaire (grec et latin, l'histoire universelle, l'histoire de la Belgique, mathématiques, physique élémentaire, littératures française et flamande), 150 frs. (1). — Dans cette somme ne sont pas comprises les rétributions à payer

(1) Conformément à l'art. 1 du Règlement général et à l'avis du 15 sept. 1849, l'élève, pour être admis à la fréquentation de ces cours, doit certifier qu'il a régulièrement terminé ses Humanités.

A l'égard de ceux qui se préparent au grade d'élève universitaire,

par ceux qui voudraient suivre des cours privés de langue anglaise ou allemande (1).

Épreuve préparatoire au grade de candidat en Sciences (logique, anthropologie, philosophie morale et explication approfondie des vérités fondamentales de la religion, physique, chimie), 150 francs.

---

la faculté de philosophie et lettres a pris, le 25 octobre 1850, les dispositions suivantes :

« La Faculté de philosophie et lettres voulant, autant qu'il est en elle, contribuer au succès des élèves se préparant à l'examen du grade d'étudiant universitaire, a pris de nouvelles mesures qu'elle s'empresse de porter à la connaissance de ceux que la chose intéresse.

» Des cours spéciaux, en rapport avec l'examen à subir, seront donnés comme par le passé.

» A chacun de ces cours seront ajoutés désormais des *exercices* pour lesquels l'ordre suivant a été déterminé :

» *Pendant le premier semestre*

» 1o Cours et exercices de style et de composition française;

» 2o id. de composition latine;

» 3o id. d'interprétation d'auteurs grecs et latins;

» 4o id. de mathématiques élémentaires.

» A la fin de ce semestre, il y aura un exercice général sur toutes les branches qui auront été enseignées.

» *Pendant le second semestre.*

» 1o Continuation des exercices sur le grec et le latin;

» 2o id. les mathématiques élémentaires;

» 3o Cours et exercices sur les époques de l'histoire qui feront l'objet de l'examen;

» 4o Exercices sur l'histoire nationale. »

(1) Jusqu'ici il a été accordé aux étudiants de suivre ces deux cours gratuitement.

Candidature en Sciences naturelles (continuation des cours de physique et de chimie, botanique, physiologie des plantes, zoologie, minéralogie), 180 francs.

Candidature en Sciences physiques et mathématiques (haute algèbre, géométrie analytique et géométrie descriptive, calcul différentiel et calcul intégral, physique, statique, chimie, minéralogie), 180 francs.

Candidature en philosophie et lettres (littérature française, exercices philologiques et littéraires sur la langue latine, histoire politique de l'antiquité et du moyen-âge, histoire politique de la Belgique, logique, anthropologie, philosophie morale et explication des vérités fondamentales de la religion, antiquités romaines), 250 francs.

Doctorat en Sciences naturelles (art. 48 de la loi), 200 francs.

Doctorat en Sciences mathématiques et physiques (art. 49 de la loi), 200 francs.

Doctorat en Philosophie et Lettres (art. 46 de la loi), 200 francs.

2. *Dans la faculté de Médecine :*

Examen de candidat (art. 50 de la loi), 200 fr.

Premier examen de docteur (ibid.), 200 francs.

Deuxième et troisième examen de docteur (ibid.), 200 francs (1).

---

(1) Dans ces rétributions ne sont pas compris les frais pour les manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques.

3. *Dans la Faculté de droit :*

Examen de candidat (art. 51 de la loi), 250 fr.

Premier examen de docteur (ibid.), 250 francs.

Deuxième examen de docteur (ibid.), 250 francs.

Les candidats en droit qui ne se font inscrire que pour le doctorat en sciences politiques et administratives paient 130 francs.

Examen de candidat notaire (art. 65 de la loi), 160 francs.

ART. 2.

L'étudiant qui a payé l'inscription annuelle peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution (art. 42 du Règl. gén.).

ART. 3.

Le montant des rétributions à payer pour des cours isolés sera fixé par les Facultés, d'après les dispositions du Règlement général.

ART. 4.

Dispositions transitoires.

1. Les étudiants en philosophie qui ont payé les rétributions des cours d'une année ne paieront que 180 francs pour la nouvelle inscription.

2. Les étudiants en philosophie qui ont payé les

rétributions des cours de deux années et qui se font inscrire pour les cours du Doctorat ne sont tenus à aucune nouvelle rétribution.

3. Les étudiants en droit qui ont payé intégralement les rétributions des cours de deux années de philosophie ne seront tenus qu'au paiement de 220 francs pour leur inscription aux cours de la candidature et aux cours du deuxième examen de Docteur.

4. Les étudiants en droit qui ont payé antérieurement les rétributions des cours de première année du Doctorat ne paieront que 160 francs pour les cours de deuxième année.

5. Les questions non résolues par les dispositions transitoires qui précèdent seront soumises à la décision des facultés respectives.

Louvain, le 1 octobre 1849.

Le Recteur de l'Université,
P. F. X. DE RAM.

G. DEMONCEAU, Doyen de la Fac. de Droit.

L. J. HUBERT, Doyen de la Fac. de Médecine.

G. A. ARENDT, Doyen de la Fac. de Phil. et Lettres.

H. J. KUMPS, Doyen de la Fac. des Sciences.

BAGUET, Secrétaire de l'Université.

RÈGLEMENT ORGANIQUE POUR L'INSTITUT PHILOLOGIQUE (1).

§. I.

But et moyens.

Art. 1.

L'Institut philologique a pour but de préparer spécialement à l'enseignement moyen les jeunes gens qui se destinent à cette carrière.

---

(1) AVIS. Eu égard aux arrêtés ministériels qui règlent l'exécution des articles 37 et 38 de la loi du 1er juin 1850, relatifs au grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen, le règlement de l'institut philologique est modifié de la manière suivante :

1o Tous les élèves qui se préparent au Doctorat en philosophie et lettres prendront part aux exercices de l'institut et suivront certains cours spéciaux, désignés ci-après.

2o Les exercices, indiqués dans les articles 11, 12 et 13 du règlement auront pour objet la littérature, l'histoire et la philosophie. Toutefois les exercices sur la philosophie seront réservés aux élèves de la troisième année.

3o Il sera donné aux élèves de 2e année un cours de géographie ancienne et moderne pendant le premier semestre et un cours de grammaire générale pendant le second semestre.

4o Un cours de pédagogie et de méthodologie sera donné aux élèves de 3e année.

Louvain, le 19 *novembre* 1852.

De la part du Recteur,
Le Secrétaire, Baguet.

ART. 2.

Pour atteindre le but indiqué, les élèves de l'Institut philologique seront tenus de fréquenter certains cours de la faculté de Philosophie et Lettres, et de prendre part à des exercices spéciaux sous la direction de professeurs désignés à cet effet.

Les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement des sciences exactes seront placés sous une autre direction.

§. II.

De la direction.

ART. 3.

La direction de l'Institut philologique est confiée à une Commission, composée de cinq membres et nommée par le Recteur.

ART. 4.

Cette Commission est choisie parmi les membres de la faculté de Philosophie et Lettres.

ART. 5.

La Commission nomme annuellement dans son sein son Président et son Secrétaire.

ART. 6.

Le Président convoque les réunions de la commission.

ART. 7.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances.

ART. 8.

La Commission fait annuellement au Recteur un rapport sur les travaux des élèves de l'Institut. Ce rapport sera annexé au rapport général sur l'état de l'Université, mentionné à l'art. 9 des Statuts.

§. III.

De la durée des études.

ART. 9.

La durée d'un cours complet à l'Institut philologique est fixée à trois ans. Néanmoins les élèves peuvent quitter l'Institut après deux années d'études, si la Commission directrice émet à leur égard un avis favorable.

A la fin de la deuxième année les élèves seront admis à l'examen de candidat en philosophie. Pour être admis à celui de Docteur il faut avoir fait au moins trois années d'études.

§. IV.

Des cours prescrits aux élèves.

ART. 10.

Les cours que les élèves de l'Institut philologique

sont obligés de suivre, à moins qu'ils n'aient obtenu de la Commission une dispense de fréquentation, sont divisés en trois années et réglés de la manière suivante :

PREMIÈRE ANNÉE.

Le grec et le latin.
L'histoire des littératures grecque et latine.
La logique.
L'anthropologie.
La philosophie morale.
L'histoire ancienne.
L'histoire du moyen âge.

DEUXIÈME ANNÉE.

Le grec et le latin.
L'histoire des littératures grecque et latine.
La littérature française.
Les antiquités romaines.
L'histoire de la philosophie.
L'histoire nationale.
La métaphysique.

TROISIÈME ANNÉE.

Cours obligatoires.

Le grec et le latin.
Les antiquités grecques.
L'histoire politique moderne.

La métaphysique.
L'histoire de la philosophie.

Cours facultatifs.

La littérature flamande.
L'esthétique.
L'histoire des littératures orientales.

§. V.

Des exercices.

ART. 11.

Les exercices, auxquels se livreront les élèves sous la direction des membres de la Commission, se feront par écrit et oralement.

ART. 12.

Les exercices par écrit consisteront dans des travaux à domicile sur les matières à indiquer par les professeurs.

Le travail écrit d'un élève, après avoir été lu par le professeur, sera, si celui-ci le juge à propos, remis à un autre élève, chargé de l'examiner et de le censurer s'il y a lieu. Ce dernier fera son rapport dans une des réunions de l'Institut. L'auteur pourra prendre la défense des points qui auront été critiqués par le rapporteur et qui lui auront été indiqués avant la réunion.

Le professeur qui préside la séance dirigera et règlera la discussion.

ART. 13.

Les exercices de vive voix auront pour objet des leçons faites en présence de tous les membres agrégés à l'Institut et sous la direction du professeur que la matière concerne. Le sujet de ces leçons sera indiqué par le même professeur au moins huit jours à l'avance.

ART. 14.

Des auditeurs non-agrégés à l'Institut philologique peuvent être autorisés par le professeur président à assister à ces deux sortes d'exercices.

ART. 15.

A la fin de chaque année, il y aura un examen pour chaque élève qui ne se propose pas de prendre un grade à cette époque. Cet examen roulera sur les branches que l'élève aura étudiées pendant l'année.

§. VI.

Des grades.

ART. 16.

Les examens se feront de la manière indiquée dans les dispositions du titre III de la loi sur l'enseignement supérieur du 27 septembre 1835.

ART. 17.

Pour obtenir le grade de candidat en philosophie et lettres, l'élève devra subir devant la Commission directrice, réunie à la faculté de philosophie et lettres, un examen par écrit et un examen oral sur toutes les branches qui auront fait l'objet de ses études pendant les deux premières années, à l'exception de la métaphysique et de l'histoire de la philosophie.

ART. 18.

Nul n'est admis à l'examen de docteur, s'il n'a reçu le titre de candidat.

ART. 19.

Pour obtenir le grade de docteur, l'élève devra

1° Subir un examen approfondi sur les littératures grecque et latine, la littérature française, les antiquités grecques, la métaphysique générale et spéciale, et l'histoire de la philosophie.

2° Écrire en latin ou en français une dissertation à son choix sur une question de philosophie, de philologie, de littérature ou d'histoire. Le sujet qu'il aura choisi devra être approuvé par la Commission directrice.

3° Défendre publiquement et pendant deux heures quinze thèses, prises dans les diverses branches dont il se sera occupé pendant ses études. Il pourra dans la défense de ces thèses se servir indistinctement du latin et du français.

§. VII.

Des encouragements.

Art. 20.

A la fin de chaque année d'études, des encouragements seront, d'après l'avis de la commission, décernés aux élèves qui se seront distingués par leur zèle et par leurs succès.

Fait et revisé à Louvain, le 15 octobre 1844 et le 30 octobre 1849.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

Le Secrétaire, Baguet.

RÈGLEMENT POUR LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

ART. 1.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq heures pendant le semestre d'été.

ART. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 3.

L'entrée des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

ART. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin, portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire, avec la signature de celui qui fait la demande.

Art. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

Art. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures ou les estampes, il est défendu de calquer.

Art. 7.

Aucun livre ne sera communiqué pendant la demi-heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

Art. 8.

Les Professeurs et les Fonctionnaires de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

Art. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un

registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

ART. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un de ses collègues, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rapporter dans la huitaine ou à se concerter avec celui qui en fait la demande, afin de pouvoir s'en servir alternativement. Néanmoins le signataire du bulletin demeure responsable.

ART. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être

remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une seconde quinzaine en faisant renouveler la signature du bulletin (1).

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se seraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois d'août.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collections de planches,

---

(1) L'art. 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du* 22 *mai* 1837.

les grands dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sortir de la Bibliothèque. On ne peut les consulter qu'à la salle de lecture ou dans le cabinet du Bibliothécaire.

Art. 16.

Si un professeur avait besoin, pendant la leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu et sous la condition de le faire rapporter par un appariteur immédiatement après la leçon.

Art. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou partie d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à ses frais un autre exemplaire du même ouvrage.

Art. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être prêtés ou emportés hors de la ville qu'avec une autorisation spéciale de la Régence et du Recteur de l'Université.

Art. 19.

La Bibliothèque est fermée pendant la durée des vacances.

Fait à Louvain le 18 *avril* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire,* Baguet.

REGULÆ COLLEGII THEOLOGORUM.

Art. 1.

Nemo Collegii Theologorum Alumnus habebitur, nisi qui satisfecerit art. XVII Statutorum die XI mensis Junii 1834, et Legibus Academicis obedientiam fuerit pollicitus.

Art. 2.

Præses cum Directore et Subregente, qui sub ipso rem Collegii moderantur, sedulo invigilabunt ut Alumni vitæ sanctitate et doctrinæ sacræ studio magis magisque proficiant. Iis igitur a singulis Alumnis debita præstabitur reverentia et obedientia.

Art. 3.

Unoquoque anno, circa festum Nativitatis Domini, in sacello Collegii instituentur exercitia spiritualia tribus saltem diebus, ut Alumni in secessu et silentio dignitatem ac sanctitatem sacerdotalis vitæ expendant, Deumque suppliciter orent, ut in ipsis infundat et confirmet spiritum scientiæ et pietatis.

Art. 4.

Quum ei, qui vias Domini perambulare cupit, ni-

hil utilius, immò (teste S. Francisco Salesio) nihil magis necessarium sit quam habere probè instructum animi directorem, quisque confessarium eliget ex iis, qui diebus sabbatinis et vigiliis festivitatum ad excipiendas confessiones in sacello Collegii sunt parati.

Art. 5.

Quum perfectionis ecclesiasticæ assequendæ et retinendæ præstantissimus ac Sanctorum exemplo comprobatus modus sit oratio mentalis, quotidiè preces matutinas sequetur meditationis exercitium, cujus materia vespere præcedenti recitabitur, ut ita Alumni die ac nocte in lege Domini meditari non desinant.

Art. 6.

Memores præcepti apostolici, quo jubemur omnia in Dei gloriam facere (I ad Cor. X, 31), tempore prandio et cœnæ dato omnes lectioni spirituali animum intendant.

In sumptione cibi et potûs, ut in quavis aliâ actione aut conversatione, abstinebunt ab omni inurbanâ morositate; *charitate fraternitatis invicem diligentes*, *honore invicem prævenientes,* alter alterius onera portans adimpleat legem Christi (ad Rom. XII, 10 et ad Gal. VI, 2).

Art. 7.

Quum oporteat Clericos uti vestibus suo ordini con-

gruentibus, ut per decentiam habitûs extrinseci morum honestatem intrinsecam ostendant, omnes habitum gerent ecclesiasticum, scilicet tonsuram suo ordini et gradui consentaneam eamque semper conspicuam, togam talarem, collare Archidiœcesi Mechliniensi proprium et pileum triangularem (*Concil. prov. Mechl. III, tit. XVIII, cap.* 2 *et* 4 *et Ord. Illustrissimi ac Reverendissimi Archiepiscopi Mechl. de die* 29 *Nov.* 1833).

Art. 8.

Horis studio statutis tenebitur silentium ; cavebitur præsertim ab omni strepitu, cantu, pulsu et cæteris, quæ aliorum studio obesse possint. Nemo candelas aut quasvis alias res extrà fenestram appendet vel exponet, multo minus sordes è fenestrâ projiciet. In cubiculis omnia sint munda et ordine disposita.

Art. 9.

Extranei, quibuscum loqui licebit in conclavibus ad hunc usum destinatis, nunquam in cubicula recipi poterunt sine consensu Præsidis ; in omni colloquio studeant Alumni servare, quæ statum ac vocationem suam deceant.

Prohibetur vini et cerevisiæ aut aliorum ejusmodi in cubiculis usus sine consensu Præsidis.

Usus tabaci fumici rarissime permitti poterit.

Prohibetur lusus chartarum pictarum et alearum, omnesque ineptiæ, quæ statum ecclesiasticum dedecent. Prohibetur etiam ingressus culinæ et eorum locorum quæ usui domestico sunt destinata.

ART. 10.

Precibus, meditationi, scholis theologicis, jentaculo prandio et cœnæ omnes suo ordine intersint. Nemini licebit e Collegio exire, nisi tempore et horis constitutis, neque iter facere, nisi locum et causam Præsidi aperuerit ejusque consensum obtinuerit. Si quis, permittente Præside, ex civitate exierit, curabit, ut ante horam septimam et dimidiam sit reversus. Statim post preces vespertinas porta Collegii serâ nocturnâ claudetur, et claves soli præsidi committentur.

ART. 11.

Quoniam expedit, ut in domo benè ordinatâ ritè habeantur præscripta totius diei exercitia, ideo hæc temporis distributio ab omnibus servabitur:

1° A Paschate usque ad ferias autumnales surgitur quadrante ante quintam; loti et vestiti omnes aderunt horâ quintâ in sacello, ubi cantabitur hymnus *Veni Creator,* et legentur orationes consuetæ. Sequetur usque ad dimidium sextæ meditatio eorum, quæ pridiè vespere fuerint prælecta. Post meditationem sacerdotibus è sacello patebit exitus ad celebrandam missam in ecclesiis civitatis, et inchoabitur missa Præsidis, quâ

peractâ, sequetur studium usque ad dimidium octavæ, deindè jentaculum.

A feriis autumnalibus usque ad Pascha surgitur quadrante post quintam : preces matutinæ, sacrum et studium quod sequitur, mediâ horâ seriùs quàm tempore æstivo peragentur, sic tamen ut jentaculum semper habeatur dimidio octavæ.

2° Ab horâ octavâ usque ad prandium tempus impendetur studiis et frequentationi scholarum theologicarum vel aliarum, quibus licuerit Theologis interesse.

3° Horâ primâ prandium ; ante prandium omnes convenient ad sacellum, ubi fiet lectio spiritualis, instituetur examen particulare conscientiæ et adorabitur SS. Sacramentum ; inter prandium legetur caput ex S. Scripturâ vel ex libro ascetico desumptum.

4° Finito prandio, dabitur tempus liberum usque ad tertiam. Horâ tertiâ schola theologica ; post eam tempus liberum usque ad quintam. Horâ quintâ studium usque ad dimidium octavæ.

5° Dimidio octavæ cœna ; antè cœnam omnes convenient ad sacellum, ubi cantabitur *Salve Regina* vel alia pro ratione temporis *B. Mariæ Virginis* antiphona. Inter cœnam per quadrantem horæ lectio spiritualis. Post cœnam tempus liberum usque ad dimidium nonæ.

6° Dimidio nonæ preces vespertinæ, quæ eo semper ordine habebuntur, ut primò recitentur Litaniæ Lauretanæ, deinde psalmi *Miserere* et *De Profundis* pro fidelibus defunctis, et præsertim pro fautoribus Uni-

versitatis; denique sequetur examen conscientiæ, ac devota actuum fidei, spei, charitatis et contritionis recitatio. His absolutis, prælegentur puncta meditationis sequentis diei, tum in silentio ad suum quisque cubiculum se recipiet. Horâ decimâ lumina extinguentur.

Tempore precibus vel meditationi destinato nemini licebit absolvere horas canonicas, vel, relictis precibus communibus, privatas recitare.

7° Diebus Martis et Jovis tempore hiberno dabitur exitus post prandium usque ad horam quintam, deindè studium usque ad dimidium octavæ: tempore æstivo, studium à dimidio tertiæ usque ad quintam; deindè exitus usque ad dimidium octavæ.

8° Diebus dominicis et festis horâ nonâ omnes intererunt missæ solemni. Deindè exitus usque ad primam. Post prandium tempus liberum usque ad dimidium quintæ. Dimidio quintæ laudes solemnes, deindè studium usque ad cœnam.

Datum Lovanii die 30 *mensis julii* 1836.

RECTOR UNIVERSITATIS,

P.-F.-X. DE RAM.

L. † S.

BAGUET, *a Secretis.*

N. B.

Les annuaires des années précédentes renferment les règlements suivants :

1. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ* ; 6 juin 1835.

2. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico* ; 15 mars 1836.

3. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico* ; 4 mai 1837.

4. *Juramentum præstandum ad iis, qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.*

5. *Règlement pour l'obtention de grades dans la Faculté de médecine*; 13 février 1837.

6. *Juramentum præstandum ab iis, qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.*

7. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection* ; 15 janvier 1836.

8. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis aux Cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil* ; 7 novembre 1836.

9. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis à l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836.

10. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil* ; 7 novembre 1836.

11. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité* ; 7 novembre 1836.

12. *Statuts de la Société littéraire*; 8 déc. 1839.

13. *Præscripta de Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico*; 19 juin 1841.

14. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.*

15. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.*

16. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.*

APPENDICE

ANALECTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN A S. M. LE ROI DES BELGES LÉOPOLD I, A L'OCCASION DE LA MAJORITÉ DE S. A. R. MGR. LE DUC DE BRABANT.

A Sa Majesté Léopold Ier, Roi des Belges.

SIRE,

Au moment où, de tous les points du pays, des accents de reconnaissance et de joie s'élèvent vers le trône, l'Université catholique ne saurait garder le silence.

Son dévouement à l'auguste fondateur de la dynastie nationale lui fait un devoir d'exprimer au Roi les sentiments qu'elle éprouve dans la circonstance solennelle où le PRINCE ROYAL va prendre place dans la première de nos Assemblées législatives.

Notre attachement aux institutions du pays nous impose l'obligation de dire combien nous applaudissons à un événement qui, pour la Famille royale comme pour toute la Belgique, est à la fois un objet des plus douces jouissances, un élément de stabilité, une nouvelle garantie d'indépendance, un nouveau gage d'avenir.

Professeurs et élèves, nous éprouvons les mêmes

sentiments, nous formons le même vœu : Puisse l'héritier du trône, après avoir longtemps joui des sages leçons de VOTRE MAJESTÉ, marcher un jour dignement sur ses traces!

Alors notre chère Belgique, forte de son amour pour le Souverain, puissante par son union et par sa fidélité aux institutions nationales, bravera sans crainte tous les orages qui pourraient encore se former à l'horizon.

Groupée autour de vos descendants, comme elle l'est autour de VOTRE MAJESTÉ, la nation belge, en même temps qu'elle saura maintenir son indépendance, continuera à s'attirer le respect et l'admiration de l'Europe.

Daignez, SIRE, agréer l'hommage de notre profond respect et de tout notre dévouement.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

Le Secrétaire,

BAGUET.

Louvain, le 30 mars 1853.

DISCOURS ADRESSÉ AU ROI PAR M. LE CHAN. DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ, LORS DU RETOUR DE SA MAJESTÉ DE SON VOYAGE EN ALLEMAGNE (5 JUIN 1853).

Sire,

Dans la vie d'un Roi comme dans celle d'une nation, il y a quelquefois des circonstances si providentiellement solennelles et heureuses, que l'émotion seule les caractérise mieux que la parole.

Aussi l'Université catholique de Louvain se borne-t-elle, en ce moment, à manifester ses sentiments inébranlables de respect et de dévouement au Roi et à la dynastie royale, — à ce Roi bien-aimé et vénéré non-seulement par son peuple, mais aussi par les puissances et les nations étrangères.

C'est au Roi, c'est à l'auguste héritier du trône que, dans toute la plénitude de notre reconnaissance et de notre amour, nous adressons aujourd'hui nos félicitations.

La Providence divine continuera à bénir les efforts et la sagesse de Votre Majesté.

Sire, c'est le vœu, c'est la prière de nous tous. Et la Belgique entière, s'unissant à votre paternelle sollicitude, appellera avec vous les bénédictions du Ciel

sur une alliance qui va rendre à nos provinces une auguste petite-fille de cette immortelle Marie-Thérèse, dont la mémoire restera toujours en vénération parmi nous, comme une de nos plus chères traditions nationales.

Vive le Roi ! Vive S. A. R. Monseigneur le duc de Brabant !

—

DISCOURS ADRESSÉ AU ROI PAR M. LE CHANOINE DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ, A L'OCCASION DE L'ENTRÉE EN BELGIQUE DE S. A. I. ET R. MADAME LA DUCHESSE DE BRABANT (20 AOUT 1853).

Sire,

Il y a vingt-deux ans, Votre Majesté disait aux Belges : « je n'ai accepté la couronne qu'en vue de remplir » une tâche aussi noble qu'utile, celle d'être appelé à » consolider les institutions d'un peuple généreux et » de maintenir son indépendance. Mon cœur ne connaît » d'autre ambition que celle de vous voir heureux. »

Depuis vingt-deux ans, chaque jour a confirmé ces paroles royales. Oui, Sire, la Belgique est heureuse; ses institutions et son indépendance, Votre Majesté les sanctionne et les consolide à jamais par l'union que l'héritier du trône va contracter.

Monseigneur,

L'Université catholique de Louvain joint ses acclamations à celles qui de tous les points du pays saluent votre alliance avec une princesse de l'auguste et puissante maison d'Autriche.

Les plus nobles qualités de l'esprit et du cœur recommandent Marie-Henriette à l'amour des Belges; Votre

Auguste épouse et compagne se montrera parmi nous l'héritière de la piété d'une Reine vénérée dont le Ciel s'est hâté de récompenser les vertus.

MADAME,

Votre Altesse Impériale et Royale a quitté le pays qui l'a vue naître, pour unir ses destinées à celles d'un prince sur qui se fondent nos plus chères espérances.

En devenant la fille d'adoption du plus sage et du plus aimé des Rois, Votre Altesse Impériale et Royale devient aussi la fille adoptive d'un peuple qui unit respectueusement le culte et l'amour de ses princes au culte et à l'amour de ses institutions constitutionnelles.

D'ailleurs, la Belgique n'est pas une terre étrangère pour Vous. Les noms de vos ancêtres brillent avec éclat dans nos annales, et les Belges, conservateurs religieux de leurs traditions nationales, environnent d'une auréole d'amour et de reconnaissance la mémoire de Votre illustre aïeule, l'immortelle *Marie-Thérèse.*

Princesse, des acclamations universelles Vous témoignent combien Vous êtes la bienvenue parmi nous. A ces acclamations viendront se joindre nos prières pour que le Ciel répande sur Vous les bénédictions qui font la joie d'un mère, la félicité et la gloire du père.

MONSEIGNEUR, MADAME,

Permettez qu'en finissant je répète, en les appliquant à la circonstance, les paroles prononcées par le Fonda-

teur de notre indépendance et de notre dynastie : *le cœur du Belge ne connaît d'autre ambition que celle de vous voir heureux.*

Un jour la postérité redira à son tour : *les cœurs du Duc et de la Duchesse de Brabant, comme celui du Roi leur père, n'ont connu d'autre ambition que celle de voir la Belgique heureuse et florissante.*

DE RUARDI TAPPERI VITA ET SCRIPTIS ORATIO, QUAM DIE 26 MENSIS JULII 1853 HABUIT PHILIBERTUS VAN DEN BROECK, S. T. DOCTOR ET PROFESSOR, QUUM MORE MAJORUM AD GRADUM DOCTORIS SS. CANONUM PROMOVERETUR VIR ERUDITISSIMUS ANTONIUS HEUSER, DUSSELDORPIENSIS, PRESB. ARCHIDIOECESIS COLONIENSIS.

Ecclesiæ Romanæ Princeps Eminentissime, Belgii Primas et Metropolita Illustrissime;

Excellentissime, Reverendissime, Summi Pontificis apud Belgarum Regem Nuncie Apostolice;

Diœceseon Belgicarum Antistites Illustrissimi, Vigilantissimi;

Magnifice Catholicæ Universitatis Rector providissime;

Sacræ Facultatis theologicæ Decane et Magistri, aliorumque Ordinum Professores, viri eximii, doctissimi;

Doctoralis Laureæ candidate eruditissime;

Sacris Civilibusque in hac civitate præpositi, viri plurimum venerandi, spectatissimi;

Cives academici dilectissimi, ceterique Auditores omnes honoratissimi.

Quantum deceat, imo et proficuum sit, laudes enarrare eorum qui hanc Academiam nominis sui fama illustrarunt, nulli vestrûm ignotum est : *gloriam enim*

filiorum esse eorum patres, et ab ipsis discendam sapientiam et doctrinam intellectûs (1), sacræ nos literæ universæ docent, natura ubique clamat.

Quapropter bene ac sapienter institutum, ut in publicis Academiæ consessibus, nunc hujus nunc illius viri, de Lovaniensi Academia bene meriti, commemoratio fieret.

Pium nobileque hoc Academiæ propositum, quum fausta hac die mihi pro vice mea obtingat explendum, vestram ut conatibus meis adsit gratiam expostulo benignissimam : rem namque sentio me aggredi vires meas superantem.

Præconium ergo utcumque annunciabo viri, immortali sane perpetuaque memoria digni, non de theologia dumtaxat, sed et de republica christiana optime meriti (2); qui, quum esset genuinæ reformationis ecclesiasticæ ardentissimus zelotes, virtutum quoque omnium nutritius ac pietatis christianæ orthodoxæque imprimis doctrinæ vindex extitit invictus (3). Dicam itaque de vita meritisque *Ruardi Tapperi*, doctoris verè magni, verè pii.

Ruardus Tapper, Enchusiæ, Batavorum oppido, ex familia spectatissima (4), anno circiter millesimo quadringentesimo octogesimo octavo natus, primos vix pueritiæ annos emensus, statim ut Lovanium venit, studiis philosophicis operam navavit, et annum ferè unum de viginti agens secundus inter Artium magistros renunciatur (5).

Ex hinc theologiæ graviter incumbens, quum præsertim *Adrianum* nostrum, deinde Papam hujus nominis sextum, præceptorem assidue audiisset (6), ad concilium Universitatis recipitur (7), dieque decima quarta augusti anni millesimi quingentesimi decimi noni doctoralem lauream, una cum Jacobo Latomo, accepit (8).

Quanta tunc temporis claruerit doctrina, prudentia morumque gravitate Ruardus, officia declarant dignitatesque, quibus, licet invitus (9), fuit continuo ornatus.

Eodem nempe doctoratûs sui anno, non tantum theologiæ profitendæ, verum etiam theologorum collegio moderando præficitur (10). Mox ecclesiam cathedralem Leodiensem canonicus illustrat (11), et paulo post communibus omnium votis suffragiisque Academiæ cancellarius constituitur (12). Summæque ædis divi Petri decanus creatus (13), anno millesimo quingentesimo trigesimo septimo, repurgandæ ab hæresibus patriæ provinciam à Paulo III accepit (14), binis etiam interea vicibus ad summum Rectoratûs apicem promotus (15).

At vero variis hisce gravibusque officiis, quorum etiam nonnulla simul explevit, necdum ejus labori terminus ponebatur. Quum enim felici tractatione rerum, quam foras fama spargebat, magis in dies *Tapperus* nosceretur, nec Aulæ, nec Cæsari, nec demum Pontificibus vir consultissimus latere potuit.

Mirum est quam carus summis Pontificibus exstiterit. Hunc Carolus V Cæsar, ob morum sanctitatem, parentis quasi loco habuit. Philippo secundo regi familiaris, Aulæ quoque et universis omnium ordinum hominibus, ob vitæ integritatem, non ob adulationem acceptus. Sæpe etiam, cum de constituenda Republica et instauranda per Germaniam et Galliam Belgicam religione ageretur, ad Cæsaris et Regis consilia evocatus (16).

Tantis autem totque negotiorum curis, imo potius ob Ecclesiæ tum temporis calamitates cordis mœrore confectus, verè Christo sponsæque ejus Ecclesiæ est immortuus. Nam gravissimorum, quibus Hispaniarum Rex distinebatur, negotiorum causa Bruxellam Lovanio evocatus, ibi apoplectico morbo correptus, frustratis omnium bonorum suspiriis, misso facto Hispaniarum Rege, lubens in supremi Dei et Regis æterni senatum subvectus est anno millesimo quingentesimo quinquagesimo nono (17), martii die secunda, ætatis suæ anno septuagesimo primo; postquam per annos triginta novem theologiam incomparabili doctrina esset professus, chorumque Divi Petri vitæ exemplo et pietate singulari rexisset annis plus minus viginti quatuor (18).

Inter Ruardi opera theologica, primum, juxta scriptionis ordinem, recenseri debet *Quæstio quodlibetica*, anno 1520 in Scholis Artium publicè pronunciata; in qua, dilucide expositis quæ sint legitimæ consuetudinis conditiones, præsertim quæ jura et a quibus con-

suetudine acquiri possint, ad quæstionem negando respondet, *utrum judex sæcularis, impediens venerabile Sacramentum Eucharistiæ ministrari sceleratis ad mortem ducendis, per aliquam consuetudinem a mortali excusari possit?*

Secundo loco veniunt *Orationes* numero decem vario passim tempore habitæ, quas *doctissimas vereque theologicas* Lindanus jure merito appellat (19). In harum plerisque jugulum petit controversiarum, quas hæretici istius temporis de dogmatibus Religionis Christianæ excitaverant, præ ceteris autem illarum, quæ sunt de unitate Ecclesiæ Christi in Primatu Pontificis Romani, hujusque infallibilis judicii auctoritate statuenda.

Deinde inter Tapperi opera a quibusdam referuntur *Catechismus catholicæ juventuti educandæ* (20), atque *Tractatus de providentia Dei et prædestinatione.* Hujus posterioris autographum olim in majori Collegio Theologorum Lovanii adservabatur: sed, quod dolendum, ait Bibliothecæ Belgicæ scriptor, propter characterum ruditatem ac litterarum compendia, legi a nemine potuit.

Hisce theologicis scriptis sparsim vulgatis, atque non quidem re sed amplitudine exiguis, non eam Ruardus dici debet theologicæ eruditionis famam assecutus, quam tamen suam fuisse constat. Sed inde a professoratûs exordio ac porro, tantam in profitenda viva voce theologia propalavit doctrinæ molem, tantam in judicando integritatem, in solvendis hæreticorum argutiis

dexteritatem, tantumque in providendo consilium, ut, Miræo teste, theologi fama longe lateque sparsa, Ruardi domicilium totius Belgii oraculum videretur. Ideoque non raro Carolus V Imperator ad eum petendi consilii gratia allegavit Petrum de Soto et alterum Petrum Maluendam, Hispanos theologos, Bersaquium quoque Hannonem, aliosque.

Hac occasione originem sumpsisse videtur *Disputatio de conciliatione gratiæ et liberi arbitrii, habita primum inter Petrum de Soto et Ruardum Tapperum, deinde inter eumdem Ruardum et Judocum Ravesteyn Tiletanum, per epistolas varias ultro citroque missas* (21).

In illa disputatione id præsertim agitur quæstionis, quanam ex ratione gratia sit censenda efficax : an ab intrinseco et seipsa, an potius ab extrinseco, a naturali liberi arbitrii consensu ? Petrus de Soto et Ravesteyn gratiam seipsa efficacem propugnabant; Ruardus contra negabat, docebatque : « Quod non solum liberi arbitrii sit bonus usus gratiæ, sed etiam per vim et naturam liberi arbitrii, tractam et suasam in his quæ pietatis sunt, ad quæ sine divina inspiratione et monitione invalida est et se erigere nequit (22).»

Proxima est huic disceptatio domestica, quam etiam Ruardus cum Bajo et Hesselio habuisse fertur. Quum enim doctores hos ambos, adhuc quidem juvenes atque alioquin probos et modestos, scientiæ tamen suæ nimis amantes observaret, adeo ut dicere esset solitus, se non

nisi schisma ab illis exspectare (23): illos de libero hominis arbitrio, de gratia et operibus bonis nova propugnantes reprimere Ruardus studuit (24).

Interea quum tam celebris erat fama Tapperi, ut commemorato ejus nomine statim perfectæ theologiæ consummatio audientium animo oboriretur (25), Ruardus cum aliis theologis, sed præ ceteris ipse primus (26), regio edicto Tridentum ad Concilium ablegatur, Patribus ibidem congregatis, sua circa omnem fidei materiam hoc sæculo controversam peritia singulari opem saluberrimam allaturus (27).

In sacro hoc congressu, qualem fama prænunciaverat futurum, talem quoque Tapperum videmus se opere exhibentem. Concilium enim non modo plurimum industria exornavit, sed et diligentia strenue promovit. In quo quantum fidei catholicæ ardorem declararit, quantam judicii acrimoniam prodiderit, quantaque inde in ipso concilio valeret auctoritate, non tantum agnoverunt qui ei adstipulati sunt sanctissimi doctissimique Patres (28), ipsaque facta declarant (29), sed et testantur tria quæ supersunt Tapperi judicia theologica, Legato Præsidi in concilio oblata (30). Dignus proinde Ruardus qui meruerit haberi, ut primus post pontificios theologos sententiam in concilio rogaretur (31), atque ut tantæ æstimationis viro selectus et honoratior fuerit in synodalibus congressibus locus, et nihil ferme in sacros canones, neque in ecclesiastica decreta referretur, nisi ultimam ipsis manum adhibuisset Ruardus (32).

Ultimum tandem illudque inter opera Tapperi theologica amplissimum et præstantissimum sunt *Explicationes in articulos circa dogmata hoc sæculo controversa, a Facultate theologica Academiæ Lovaniensis collectos.*

Scilicet Lovanienses Theologi, qui innovationis Lutheranæ initiis etiam per censuram sese opposuerant, quoddam deinde scriptum evulgarunt, duobus supra triginta articulis distinctum, in quo quam simplicissime et concise præcipua orthodoxæ fidei capita adeo accurate proponuntur recteque firmantur, ut in multis perstruxisse videatur credendi agendique regulam a Tridentina Synodo præscriptam (33). Quum ergo Ruardus, priusquam Tridentum proficisceretur, illos articulos, quorum etiam auctorem et scriptorem ipsum fuisse pro certo creditur (34), maxima ex parte in scholis explicabat, aderat forte fortuna sciolus aut potius imperitus quispiam auditor, qui ea excipiebat quæ suo sapiebant palato, idque confuse admodum, aliis quæ potiora erant omissis. Missa est hæc rapsodia Lugdunum Galliæ, ibique typis excusa mendosissime. Eadem deinde, post viri a Tridento reditum, Lovanium perlata, Ruardus dolebat plurimum inconcinnam hanc congeriem sub suo nomine in lucem editam. Sed familiares amici, qui quidem ipsi simul condolebant, hinc tamen magnam occasionem nacti, quod sæpius antea fecerant nunc longe vehementius hortabantur, ut explicationes suas circa hos articulos ipsemet prælo com-

mitteret. Ostendebant magnum secuturum animarum fructum, nutantium confirmationem ac errantium resipiscentiam, si germana articulorum explicatio, cum solutionibus argumentorum quibus fidei veritas impugnatur, typis excuderetur (35).

O vere felicem scioli istius culpam! quod enim frustra in viri modestiam tentassent amici, id ipsa tandem nobis est assecuta; adeo ut per eam quasi solam, ad Dei et Ecclesiæ honorem, nostræ Academiæ gloriam, ipsiusque Ruardi laudem immortalem, theologicum jam habeamus opus, non a nostratibus dumtaxat omni calculo laudatum semperque laudandum, sed, ut unius Pallavicini auctoritate hic utar, « doctissimum, quod cum admiratione passim volvatur (36).»

At vero, si dolenter hic fateamur oportet, tam admirabile opus fuisse, etiam a nobis, ferme non penitus obliteratum, majori tamen dolore nos ferit, Tapperum, non quidem meritis aut annis, rei tamen theologicæ immatura morte præreptum, opus reliquisse infectum, prioribus nempe viginti articulis, qui plerique de sacramentis tractant, solummodo explicatis.

Sed parum sit Ruardo humanæ sapientiæ fastigium consecutum (37), in cœlorum tamen regno minimum fortassis, quod timebat, fore vocandum. Qui enim vivens et moriens a terræ vinculis etiam legitimis se opere probaverat plene solutum (38), ideoque humana dignitate magnum appellari fuerat dedignatus (39); hoc unum, ut magnus in regno cœlorum

haberetur, insatiabili continuo ambiebat affectu. Ergo, non legem docuisse tantum, sed legem quoque adimplevisse, eaque maxime fecisse appetebat theologus vere christianus, quæ ubi fidei morumque integritatem servant, simul mala omnigena, ex violatâ oriunda hominibus cavent.

Nimius profecto essém si Ruardi præclare facta ad homines in fidei unitate firmandos eosque ab hæresi præcavendos recensere hic instituerem. Quæ ad hunc scopum vera remedia proposuerit, quæ falsa judicaverit rejicienda, late continentur in *aureo*, ut Lindanus id vocat, *Corollario*, aliisque, quæ Ruardus ad Carolum V et Ferdinandum Imperatores, atque ad Reginam Mariam direxit.

Eo tempore quo Tapperus rectoratûs officio secundâ vice fungebatur (40), « ut obviaretur peregrinis et adulteris hæreticorum doctrinis, atque ad eorum declinanda consortia, quibus, nisi provide occurratur, incauta juventus facile posset corrumpi, idcirco statuit et ordinavit Rector et Universitas, ut omnes et singuli ad matriculam Universitatis recipiendi, et priusquam ei adscribi possint atque ad usum privilegiorum admitti, præstarent juramentum, se ex animo detestari universa dogmata Martini Lutheri et aliorum quorumlibet hæreticorum, et sequi se velle ac retinere fidem veterem Ecclesiæ, sub obedientia unius summi Pastoris Romani Pontificis. »

Quantum ex hoc suo decreto de Ecclesia bene meri-

tus sit noster Tapperus, oraculo pontificio est declaratum. Eo enim usque « pium sane, prudens et salubre consilium ac Lovaniensi Universitate dignum, » Pius IV aperte laudat, ut, quum deinde ex quorumdam nisu, qui nimium temporalium emolumentis duci videbantur, idipsum didicerat periclitare, ipse Pontifex motu proprio voluerit esse suum (41).

Porro Tapperus non Academiam dumtaxat, sed universam quam potuit Christi fidelium communitatem religionis zelo et amore complectebatur. « Agnoscimus et ingenue fatemur », dolens frequenter exclamabat, « gemimus et deploramus, Ecclesiæ disciplinam ubique pessumdari fere universam (42). » « Quis enim non videt, inquit, quantus sit sacrorum canonum circa disciplinam neglectus? Quis non gemit nullam fieri eorum executionem? Quorum si severa esset observatio, florentissima essent omnia, nec reformationis ullius Ecclesia indigeret (43). »

Malis istis eruendis Ruardus intentus totus imprimis suo ipse laborabat exemplo. Quum enim repurgandæ ab hæresibus patriæ provincia esset ipsi demandata, officio suo strenuam semper admovit tenuitque manum: quam quidem, etsi plus justo severiorem dixerint nonnulli, fuisse tamen christianam vereque humanam, ex ipsius viri actis scriptisque facili negotio judicant saniores (44).

Sed timidos et molles magistratuum animos quum aut exemplo aut etiam cæsarea auctoritate sæpe sæpius

efflagitata vinci et roborari vix posse experiretur, Ruardus apud Imperatorem eo instantius adauxit preces, « ut, cum rari per Belgium Episcopi essent qui gregi adversus nascentes hæreses invigilarent, in nobilioribus urbibus antistites, vitæ innocentia et doctrina præditi singulari, tamquam canes pro domo Dei latrantes, in specula collocarentur. Futura enim quasi vates animo percipiebat, et qua erat mentis sagacitate prævidebat fore brevi, ut lupi rapaces in Christi gregem irrumperent, lacerarent, vastarentque demum qua patet ferro flammaque Belgium » (45). « O utinam ! continuo apud Principes ingemebat, o utinam Deus vel tandem hoc inspiret animo Imperatoris, quod studeat præfici suis provinciis dignos Episcopos (46) ! »

Hujusmodi Ruardi precibus, quas etiam principes pro suo pietatis zelo urgebant, ubi deinde Pontifices Romani accesserunt, septemdecim per Belgii provincias constituti sunt episcopatus : atque ita Academiæ et imprimis Ruardo nostro id etiamnum debetur acceptum, quod summum et fere unicum ab omnibus habitum semper fuit præsidium avitæ religionis in nostro Belgio intemerate conservatæ.

Vos ergo, eruditissimi, doctissimi, ornatissimi Candidati, domestica hæc Ruardi Doctoris nostri exempla hæreant mentibus vestris alte infixa ! Quem orbis universus miratus est theologum docentem, hunc etiam vos cultu assiduo satagite admirari. Virum æmulemini suo ex nomine solo scopum perfecte attingentem,

quem Eugenius Papa theologis præfixit (47) : hunc vos doctorem vere magnum, vere christianum amate.

Et vero, ut Lindani, piissimi in magistrum discipuli verbis hic finiam. « Quis enim Ruardum non amarit, cujus tanta fuit in perspiciendo solertia, in providendo consilium, in exequendo maturitas, tanta in agendo industria : quæ, ut quorumdam alacritate videbatur tardior atque subinde rusticior, ita plurimorum præcipiti dexteritate revera felicior? Quis virum non amarit, cujus tanta in ferendo fuit fortitudo vere christiana, in docendo miranda copia, in disputando incredibilis argutia, scholasticorum Doctorum acumine mirifice exercitata : in sophismatibus nostræ ætatis hæreticorum dissolvendis rara doctrina, elenchosque refutandi eximia peritia, miraque dexteritas : in judicando integritas, in vivendo sanctitas vere evangelica (48)? »

ANNOTATIO.

(1) Eccl. VIII.

(2) J. F. Foppens, biblioth. Belg. pag. 1084.

(3) Lindanus, Episc. Ruremunden., in Dialogo cui titulum fecit *Ruewardus*, « quo, uti ait lib. I. pag. 10, suavissimam piis omnibus R. D. Ruewardi Tapperi Enchusii memoriam, vel post obitum gratissimam, hac pertenui opella celebrare posset. »

(4) « Ruard, of Rieuwert Tapper, van een aenzienlyk geslacht te Enckhuizen geboren. » Ita O. *Van Tricht*, libelli cujusdam scriptor, Enchusiæ typis dati an. 1849, cui titulus : *Overzigt van de geschiedenis der hervorming in de stad Enkhuizen*, pag. 70. (17)

(5) Foppens, l. c.

(6) Sweertius, Athenæ Belg.; Miræus, Elogia Belg.; ipse Ruardus, Oratio X.

(7) Val. Andreas, Fasti academici, pag. 105.

(8) Foppens, l. c.

(9) Foppens, l. c. scribit : « Latere siquidem non potuit, quantumcumque dignitates aufugeret. »

(10) Annuaire de l'Université cath. de Louvain, 1839. p. 283.

(11) Foppens, l. c. — Ruardum quoque Xenodochio Lovaniensi præfuise tradit Val. Andreas, Fasti acad., p. 111, ubi scribit, eidem Xenodochio a morte Ruardi Tapperi præfuisse Judocum Ravesteyn Tiletanum.

(12) Ruardi Tapperi, qua cancellarii, imago depicta conservatur in Musæo Universitatis, sub num. 37. V. Annuaire 1853. p. 191.

(13) Miræus, l. c.

(14) Hoynck van Papendrecht, Analecta Belg. Tom. II. Part. 2. pag. 67.

(15) Val. Andreas, pp. 41 et 42. Prima scilicet vice Rector electus fuit an. 1530; altera vero an. 1545. pro secundo semestri : adeoque hoc officio fungebatur mense novembri, in quo decretum fuit juramentum ab omnibus emittendum, de quo postea.

(16) Miræus, l. c. p. 22 et 25. — Foppens, l. c. — Brandt, Historie van Enkhuizen pp. 68 et 69 : « De Burgemeesters en Raden der stad Enkhuizen, inquit, hebben R. Tapper » uit contemplatie, excellentie en qualiteit van zyn eerwaardigen persoon « bevryd van de lasten, die de stad op deszelfs moeders goederen mogt te pretenderen hebben. »

(17) Juxta veterem computandi modum; nunc autem esset anno 1560. Antiquitus enim novus annus computari incipiebat in Paschate : mortuus autem est Ruardus ante Pascha.

(18) Sweertius, l. c. — Foppens, l. c. Juxta ultimam voluntatem in Testamento expressam (cfr. Annuaire de l'Université, 1841. pag. 178 et sqq.), « sepeliri suum corpus mandaverat ante venerabile Sacramentum in prædicta Ecclesia collegiata S. Petri (Lovanii) extra chorum : nunc (ut in codicillo legitur diei 29 februarii 1559; Annuaire ibid. p. 197) in choro ante sacramentum in eadem Ecclesia inhumari cupit, dummodo tamen hoc sic dominis suis executoribus placeat et videatur, eorum discretioni relinquens.» — Hoc ultimo loco, juxta summum altare corpus revera fuisse depositum, cum elogio sepulcrali laminæ inciso, testatur Foppens, l. c.

(19) Guil. Lindanus, Episc. Ruremundensis, has Ruardi *Orationes*, una cum *Corollario* et *Refutatione falsorum remediorum* collectas vulgavit, Coloniæ 1577.

(20) Jocher, Gelehrten Lexicon, et Biographie universelle, Paris 1826. Bini tamen hi scriptores binas Tappero intulerunt injurias. Narrant nempe Lovaniensem professorem ex testamento Bibliothecam reliquisse, non Collegio Theologorum Lovaniensi, ut quisque sua sponte putaret et historica fert veritas, sed Parisiensi Theologicæ Facultati. Altera injuria est quod Tapperum, contra Baji novitates insurgentem, in Pelagianismi vel semipelagianismi errorem incidisse dicant.

(21) Exstat sub hoc titulo Disputatio ad calcem operis posthumi R. P. Antonini Reginaldi, *De mente Concilii Tridentini circa gratiam seipsa efficacem*.

(22) Epistola prima Ruardi ad Petrum de Soto, pag. XV. — Epistola secunda Petri de Soto ad Ruardum Tapperum, ut in ejus fine legitur, data fuit « ex nostra Diligensi schola, 26 maii 1551. Ruardus vero in fine Epistolæ suæ primæ scribit : « Latissimam materiam hanc gratiæ et liberi arbitrii tractat magister noster Driedo... Apud quem

invenies quæ scripsi; et eamdem doctrinam schola nostra sequitur et ab annis multis secuta est. » Unde conficitur jam ante natum Molinam (1553) diu viguisse in Lovaniensi schola doctrinam de gratia, quæ deinde a Molina denominari consuevit. Ejus tamen ultimus ex Lovaniensibus propugnator exstitisse videtur Ruardus Tapper : statim enim surrexit Bajus et post eum aut per eum invecta videtur doctrina Thomistica de gratiæ prædeterminatione physica et a seipsa efficaci.

(23) Palavicini, Hist. Conc. Trid. lib. XV. cap. 7. num. 9.

(24) *Jocher*, Gelehrten Lexicon; *Biographie universelle; Appendix tertia*, adjecta ad novam editionem Concilii Trid., Mechlin. 1847. pag. 435.

(25) Vernulæus, academia Lovaniensis, pag. 147.

(26) Foppens, l. c.; Val. Andreas, pag. 105.

(27) Viglius, Epist. ad Episc. Arelaten. : exstat ad calcem tom. XIV, pag 27. Mémoires de l'Académie royale. Mémoire sur la part que le clergé de Belgique, et spécialement les docteurs de l'Université de Louvain ont prise au Concile de Trente, par P. F. X. de Ram, Recteur magnifique de l'Univ. cath. de Louvain.

(28) Foppens, l. c; Vernulæus, l. c.

(29) Narratur in *Proloquio* ad opus Ant. Reginaldi, *de mente Concilii Trid. circa gratiam se ipsa efficacem*, pag. 22, Gasparum Casalium, episc. Leiriensem, in suo opere, *De quadripertita justitia*, an. 1562 in Concilio Patribus oblato, adversus aliquam Tapperi opinionem scripsisse, « quam tamen disputando magis (in ipso Concilio an. 1551?) quam asserendo videtur protulisse » (tanta erat viri auctoritas!). Opinio hæc Tapperi fuit, « hominem per solos habitus infusos fidei, spei et charitatis, cum solo generali auxilio absque gratia actuali ad opera pietatis actu exequenda posse progredi. » — « Quidam Theologi, ait Liebermann tom. IV. pag. 76, et inter ceteros Thomassinus in Commentariis de gratia, in ea videntur sententia fuisse, quod justis sanctificans gratia ad peragendum bonum supernaturale sufficiat... Optima quidem hæc et minime reprehendenda; verum, etc. »

(30) Le Plat, Monum. ad hist. Conc. Trid. tom. IV. pag. 279, 311, 337. Primum hoc judicium Ruardi est, de *sacramentis pœnitentiæ et extremæ Unctionis;* secundum de *satisfactione;* tertium de *articulis nonnullis ad missæ sacrificium spectantibus.*

(31) Le Plat, op. cit. pag. 336.

(32) Lindanus, in Præfat. ad orationes R. Tapperi, ut legitur in appendice tertia ad editionem novam Conc. Trid. Mechliniæ 1847, pag. 433. — Vernulæus, pag. 147.

(33) P. F. X. de Ram, *Disquisitio de dogmatica declaratione a Theol. Lovan. edita an.* 1544 § *I.* Exstat tom. XIV *Mémoires de l'Académie royale ;* articuli illi triginta duo etiam leguntur in nova editione Conc. Trid. Mechlin. pag. 439.

(34) P. F. X. de Ram, l. c. § IV.

(35) In præfatione quam ipse Ruardus huic suo operi præfecit. Exstat in editione an. 1555. Dolendum præfationem hanc fuisse prætermissam in altera editione *omnium quæ haberi potuerunt Ruardi operum.* Coloniæ 1582. Continet enim, præter pœnarum in hæreticos statutarum justam vindicationem, compendiosam quamdam sed plurimis Patrum auctoritatibus refertam adversus hæreticos quoscumque demonstrationem catholicam.

(36) Pallavicini, hist. Conc. Trid. lib. XII. cap. 10. num. 21.

(37) Vernulæus, pag. 147.

(38) Bona, quæ, ut ipse in testamento suo scribit, copiose sibi fuerant ab altissimo Domino in hujus vitæ peregrinatione concessa, fere omnia in pauperum sustentationem aliosque pios usus legavit, vix ullis sorori aliisque consanguineis reservatis. Porro eo usque se pacis amantissimum declaravit, « ut quicumque, inquit, ex propinquis meis vel consanguineis tentaverit directe vel indirecte quovis quæsito colore impedire hanc venditionem (suorum bonorum) vel pretii applicationem, aut in aliquo alio liberam testamenti mei executionem, illum volo, ait, ipso facto privatum esse suo legato. »

(39) Foppens l. c. ait : quantumcumque dignitates refugeret.

(40) Val. Andreas, Fasti academici, pag. 362.

(41) Breve apostolicum, datum 5 febr. 1516. Exstat apud Val. Andreas, Fasti acad., p. 362. Cfr. Vernulæus, acad. Lov., pag. 195.

(42) Ruardi Tapperi Oratio X.

(43) Oratione eadem et passim in aliis atque in Corollario.

(44) Et vero, ut hic positiva historicorum testimonia omittamus, ipsa Ruardi opera satis aperte manifestant, ipsum in hoc suo inquisitoris officio excessu non peccasse. In judicio primo quod in Conc. Trid. Legato præsidi obtulit de sacramentis pœnitentiæ et ex-

tremæ unctionis, « minus docti, inquit, sæpe clamant propositiones esse hæreticas, quæ diligenter excussæ, tales non invenirentur.» Non ergo ex judicii levitate quosdam, qui aut hæretici non essent aut saltem non vehementer suspecti, fuerit ipse ut tales persecutus. Sed neque ex præjudicata passione aut animi acerbitate processerit : qui enim ubique in ejus scriptis spirat animi pacati sensus, strenuum quidem eum fuisse sinunt imo et probant, non vero effrænatum ; et in Corollario, ad Carolum V Cæsarem directo, expresse monet, Cæsaris ordinationes de impressoribus librorum, venditoribus, et emptoribus, opus esse recognoscere, ne forte, ait, nimis sint severæ et boni judices eas non audeant exequi, et judicent magis esse comminationes, quam efficaces ordinationes. » Jam vero hæc cum severitatis excessu consistere haud posse videntur.

(45) Miræus, Elogia Belg., p. 22. Vernulæus, acad. Lov., p. 147.

(46) Ruardi Refutatio quorumdam falsorum remediorum, etc.

(47) Eugenius IV, in Diplomate, quo nonis martii an. 1431. Facultatem theologicam, qua hucusque caruerat Universitas, instituit, ita finem scopumque concessionis describit : « Nos qui theologiæ facultatem hujusmodi ad Christi fidelium ædificationem et salutem animarum, nec non propulsandos errores instaurari studiis gessimus assiduis, etc.

(48) Guil. Lindanus, in Dialogo citato, pag. 12.

NOTICE SUR LE R. P. THOMAS DU JARDIN, DOMINICAIN, DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, PAR LE PÈRE MOULAERT, PRIEUR DU COUVENT DES DOMINICAINS A TIRLEMONT.

La vie, les travaux apostoliques et littéraires du Père Du Jardin sont peu connus jusqu'ici, quoiqu'une de ses œuvres soit encore entre les mains de tout le clergé. Nous croyons rendre service, en faisant connaître de plus près cet homme de bien qui pendant une longue carrière a très-bien mérité de l'Église et de l'État.

Le Père Du Jardin appartenait à une famille très-distinguée, et honorée de la confiance de plusieurs souverains (1), mais qui, lors des troubles religieux du XVI[e] siècle, avait par malheur abandonné la véritable Église de J.-C., pour embrasser le Calvinisme. Le chevalier Nicolas Du Jardin, le père de celui qui

(1) Le trisaïeul du R. P. Thomas, Philippe Du Jardin, était ambassadeur du Roi de Danemarck à Amsterdam, lorsqu'il s'y maria, en 1560, avec la demoiselle Reimrich Cromholt, fille ainée du bourgmestre Adrien. Leur fils Philippe, ambassadeur du Roi de Pologne à Dantzig y épousa, en 1586, Catherine Heubsener, nièce, par sa mère, de Hans ter Beecke, chevalier de Pologne et bourgmestre président de Dantzig. Leur fils unique s'allia ensuite avec Mlle Harsholten à Zwol, province d'Over-Yssel, en Hollande. Ils eurent trois fils, dont un seul survécut; c'est le chevalier Nicolas, père de notre Dominicain, né à Breda (Hollande) le 2 juin 1620. V. *Spoore der catholycke*, p. 1075, col. 1.

fait l'objet de cette notice, appartenait à la même secte, lorsqu'en 1640, à l'âge de 20 ans, pendant un voyage d'agrément en Italie, il reçut à Rome les premières impressions de la grâce divine. Arrivé à Paris, il y abjura ses erreurs et rentra dans le sein de la religion catholique. Le Père Thomas raconte lui-même tout au long, dans un de ses ouvrages (1), cette heureuse conversion, et comment le chevalier Nicolas son père, obtint plus tard, la conversion tant désirée des auteurs de sa vie, grâce qu'il n'avait cessé de demander à Dieu par de ferventes prières.

Notre zélé converti s'était marié, en 1649, avec noble dame Françoise-Agnès Helman, fille du seigneur de Muylkercke ; et Dieu avait déjà béni cette union par la naissance de deux fils et de deux filles, lorsqu'en 1654 la mort lui enleva, en peu de temps, et son père et sa mère. Nicolas songea alors à s'expatrier, pour éloigner ses enfants chéris de tout danger dans la foi. Il quitta La Haye en 1655, et s'établit d'abord à Malines. Bientôt il vendit la majeure partie de ses biens situés en Hollande, acheta avec le produit de cette vente la seigneurie de Hanseghem et de Hemsrode (2), et transporta définiti-

---

(1) *Spoore der catholycke*, pag. 1074-76.

(2) Nous trouvons dans le *Théâtre de la Noblesse de Flandre*, par Leroux, p. 312, que *messire Nicolas Du Jardin*, *écuyer*, *seigneur d'Emerode*, *natif de Hollande*, *obtint confirmation de noblesse*, *mercède de chevalerie et supports*, *le* 14 *février* 1659. Les armes sont *quatre étoiles d'argent sur fond de sable*, avec la de-

vement son domicile à Gand, le 5 avril 1659. Il y mourut très-pieusement en 1671, et fut enterré dans l'église des Dominicains, où on voit encore son épitaphe (1).

Le R. P. Du Jardin, fils puiné du chevalier Nicolas, naquit à La Haye, en 1653, et reçut au baptême le nom de Jean Philippe. Élevé avec un soin tout particulier par ses pieux parents, il laissa entrevoir, dès son jeune âge, des dispositions pour la vie religiense. Au terme de ses études, il sollicita, malgré l'avis contraire de ses proches, la faveur d'être admis chez les Frères Prêcheurs de Gand, sa patrie adoptive ; il y reçut l'habit de S. Dominique, sous le nom de frère Thomas (sous lequel il est le plus connu), le 4 novembre 1669, à l'âge de 16 ans (2).

---

vise : *In tenebris lucent*. V. *Batavia desolata*, du P. De Jonghe, p. 161, *Vue* du couvent de la Haye.

(1) La voici :

« Nobili ac generoso Domino D. *Philippo Du Jardin*, domino de » Vryehoeff defuncto 5 martii 1654, et conjugi suæ *Saræ de Raet* do- » minæ de Vryehoeff defunctæ 23 januarii 1653. (lisez 1654) hoc » monumentum olim posuit Lugduni Batavorum in ecclesia S. Pancra- » tii horum filius unicus nobilis et strenuus D. Nicolaus Du Jardin » Eques Toparcha de Hemsrode, etc. defunctus 14 januarii 1672 qui » cum conjuge sua *Francisca Helman* domina de Hemsrode, etc. » defuncta 21 maii 1696 hîc ante chorum sepultus est. R. I. P. » Belgium Domin., p. 45. La pierre sépulcrale se trouve encore aujourd'hui à côté du maître-autel de l'ancienne église des Dominicains à Gand. Les armoiries en ont été rasées lors de la révolution française du dernier siècle.

(2) « Eodem anno (1669), 4 novembris, indutus fuit habitu clericali

Pendant son noviciat, il se distingua tellement par sa modestie et toutes ses autres vertus, qu'il sembla surpasser de beaucoup en piété tous ses condisciples. Ayant prononcé ses vœux l'année suivante, les supérieurs de l'ordre, vu ses talents et son aptitude particulière pour les sciences, l'envoyèrent successivement à Louvain et à Paris. Ses succès y furent si extraordinaires qu'à son retour, nonobstant sa jeunesse, on lui confia une chaire d'Écriture-Sainte dans le couvent de son ordre à Louvain (1); il n'avait pas encore reçu la prêtrise à laquelle il fut élevé en 1676 (2).

Chargé ensuite, selon la coutume de son ordre, de donner un cours de philosophie et de théologie, tandis qu'il enseignait avec distinction et qu'il se perfectionnait en même temps dans les sciences ecclésiastiques, il se vit proclamer bachelier en théologie, dans le chapitre général de son ordre en 1686, et peu de temps après, à savoir le 21 janvier suivant, il fut promu solennellement au grade de docteur de la même faculté, dans l'Université de Louvain, en compagnie de son confrère François d'Enghien, tous deux du couvent de Gand. Ce

» Fr. Joannes Philippus Du Jardin, pro conventu Gandensi et vocatus fuit Thomas, sub adm. R. P. Fr. Thoma Van Hauweghem » Priore Gandensi. » — Et plus loin : « Eodem anno (1670) 4 novembris professus est Fr. Thomas Du Jardin clericus, sub RRmo. » P. Joanne Thoma de Rocaberti Magro Generali, et adm. R. P. F. » Augustino Clippelio, Priore Gandensi. »

(1) *Script. Ord. Præd.* t. 2. p. 813.

(2) Goethals, *Histoire des lettres en Belgique*, t. 4. p. 247.

dernier grade ne lui fut accordé dans son ordre que quelques années plus tard, à la prière des Pères de la Province (1).

Nous le trouvons ensuite comme *premier Régent* de l'étude des Dominicains à Louvain, depuis 1694 jusqu'en 1697, donnant en même temps des preuves éclatantes de son zèle et de son profond savoir (2).

Le P. Du Jardin, comme premier professeur, avait à peine terminé son cours triennal de théologie à Louvain,

---

(1) Il faut savoir, que le doctorat en théologie, obtenu dans une Université séculière, n'emportait pas le même grade dans l'ordre des Dominicains qui seul conférait plusieurs priviléges au titulaire. Chaque province de l'ordre avait un nombre déterminé de Docteurs qu'on ne pouvait dépasser. Lors d'une vacation, ce n'était que sur la *demande expresse des Pères de la province*, que le Père Général, ou un chapitre général, nommait le nouveau Docteur. Pour preuve, le R. Père Vincent Van Severen, nommé Docteur en théologie de Louvain le 26 Février 1712, et mort à Gand, le 16 septembre 1719, était seulement licencié dans l'ordre. — Chose extraordinaire, l'ordre de S. Dominique comptait à cette époque florissante cinq de ses enfants décorés du glorieux titre de Docteur en théologie à la seule Université de Louvain ; c'étaient les PP. H. t' Seraerts, Docteur régent, proclamé en 1698. N. Van Bilsen, en 1702, Th. Du Jardin, et F. d'Enghien en 1687, et V. Van Severen en 1712 ; ces trois derniers du couvent de Gand. Le nombre des Docteurs de Louvain ne montait guère au delà de 18, dont huit, sous le titre de *Docteurs régents*, composaient ce qu'on appelait la *Stricte Faculté*.

(2) C'est pendant sa régence qu'il composa son livre intéressant *De officio sacerdotis*, dont nous parlerons plus loin. Le Père Général Antonin Cloche, dans son approbation donnée le 9 novembre 1697, nomme le P. Du Jardin *Studii Gen. Lov. Regens Primarius*, quoique son temps fut expiré depuis les vacances.

que par suite de la mort du P. Antonin Grondoni, maître ou docteur en théologie et Prieur à Malines, arrivée le 2 novembre 1697, il fut choisi peu de jours après pour lui succéder dans la même dignité. Il se trouva chargé, en même temps, de la direction des Sœurs de Saint-Joseph dans la même ville (1). Quelques mots touchant cette intéressante communauté ne seront ni déplacés ni inutiles.

Tout le monde connaît les Tertiaires de S. Dominique et de S. François, dont quelques-unes forment des communautés, ou des congrégations, mais dont la plupart vivent dans le siècle, observant néanmoins certaines règles qui leur sont prescrites. Le R. P. Grondoni, Prieur à Malines, homme savant et d'une grande piété, et qui en plusieurs endroits avait été directeur des religieuses de notre ordre (2), désirait beaucoup d'établir dans la ville métropolitaine une communauté de Tertiaires, dont l'occupation principale serait la direction d'un pensionnat de jeunes demoiselles. A cet effet, il bâtit sur un coin de son couvent, et à côté de l'église (3), une maison assez ample avec oratoire et jardin, et y institua le 24 juin 1697 neuf de ces dévotes, qu'il plaça sous la protection de S. Joseph, et sous la direction de sœur Anna Catherine Van Achteren, la première supérieure,

(1) *Belg. Domin.* p. 312-13.

(2) *Belgium Domin.* p. 348.

(3) V. la planche du couvent de Malines, *Belg. Domin.*, p. 301.

qui mourut le 25 octobre 1716. Outre la règle et les prescriptions du tiers-ordre, les sœurs allaient recevoir quelques autres statuts adaptés à leur nouvelle destination, lorsque la mort prématurée du R. P. Grondoni, arrivée le 2 novembre suivant, les en priva. Le nouveau Prieur Du Jardin, non moins zélé que son prédécesseur, termina heureusement l'œuvre du P. Grondoni. Cette congrégation d'un nouveau genre ressemblait, sous plusieurs rapports, à celles érigées vers la même époque en Italie, par la vénérable sœur Claude des Anges, morte à Rome en odeur de sainteté le 29 juin 1715 (1).

Cette communauté naissante plaisait beaucoup à l'archevêque Humbert de Precipiano, qui la recommanda vivement au général des Dominicains, Antonin Cloche, qui approuva les statuts particuliers projetés par le P. Grondoni et revus par son successeur Du Jardin ; il les admit, le 18 juin 1701, à l'obéissance de l'ordre et à la participation de ses faveurs et priviléges. L'institut de Saint-Joseph jouit pareillement de l'affectueuse protection de Mgr. Reginald Cools, évêque d'Anvers, du même ordre. Cette maison, après un siècle d'existence, éprouva, durant la première révolution française, le sort de toutes les institutions religieuses du pays.

Le P. Du Jardin après avoir terminé honorablement

---

(1) V. *Sacro Diario Dominicano*, Roma, Salviucci, 1838, t. 2, p. 393-98 ; *Regel van het derde Orden van den H. Dominicus*, Gent, J. Rousseau (1849), p. 31-32.

son priorat à Malines, vint s'établir définitivement dans son couvent de Gand et ne le quitta plus. Il y gagna tellement par ses vertus et son savoir l'affection de ses confrères, qu'ils l'élurent jusqu'à trois fois pour la direction de leur maison (1). Il était Prieur pour la deuxième fois lorsque fut achevée la nouvelle église des Dominicaines de la même ville (2). Il y célébra la première messe et y prêcha le 15 septembre 1715.

Nonobstant les occupations multipliées de sa charge, le P. Du Jardin trouva assez de temps pour composer et publier des ouvrages importants, soit pour la défense de la foi, soit pour l'instruction et l'édification des fidèles. Son grand amour du prochain embrassait toutes sortes de personnes : ecclésiastiques, simples fidèles, hérétiques, tous furent l'objet de ses soins assidus et de son zèle infatigable. Pendant sa régence à

(1) Dans le registre des professions du couvent de Gand, nous trouvons le P. Du Jardin comme prieur, depuis septembre 1703 jusqu'à septembre 1706, et depuis septembre 1713 jusqu'au 3 mai 1717, qu'il fut nommé Provincial des Pays-Bas et Préfet apostolique des Missions de la Hollande.

(2) Leur couvent fut érigé à Gand, en 1628, dans un endroit nommé *het Nieuwland*, par les soins du R. P. Provincial Van de Woestyne, S. Th. Mgr. En 1712 commença la bâtisse de l'église, de la sacristie et de la grande porte d'entrée du couvent, terminées trois ans plus tard. Les parloirs et une partie des corridors ne furent construits qu'en 1769. Ce couvent, une des victimes du zèle philosophique de Joseph II, fut supprimé le 1 mai 1783. Dix maisons furent élevées sur une partie du terrain, en 1788, 1790 et 1792. Le restant sert actuellement pour la manufacture de coton de M. Van Loo.

Louvain (1694—97), il avait composé pour les jeunes ministres du Seigneur une instruction remarquable touchant les devoirs de confesseur, leur apprenant comment, en qualité de juges et de médecins des âmes, ils devaient se conduire dans cette charge redoutable. Cet ouvrage intéressant fut approuvé comme à l'envi et recommandé, non-seulement par les docteurs de l'Université de Louvain, mais aussi par les professeurs de théologie de tous les ordres religieux de Belgique, et servit de contre-poison à un ouvrage très-dangereux du rigoriste Jean Opstraet (1).

Le zèle du pieux dominicain n'en resta pas là. Connaissant par l'expérience de ses propres parents l'état malheureux de tant de personnes, que la naissance, les préjugés ou une ignorance crasse retiennent comme ensevelies dans l'erreur, il ne laissa échapper aucune occasion favorable pour ramener au vrai bercail, par ses sermons et ses écrits, ces brebis égarées, et pour prémunir les bons catholiques contre la séduction des doctrines perverses. Dans une de ses nombreuses publications, il nous apprend lui-même comment il avait commencé son apostolat, en prêchant la controverse devant un auditoire très-nombreux composé de protestants et de catholiques : ceci eut lieu, d'abord à Louvain en 1692, puis à Gand, l'année suivante, ainsi

(1) C'est son *Pastor bonus, seu idea, officium et praxis pastorum*, 1689, in-12, défendu par décret du S. Office du 17 février 1766.

qu'en 1704. Ces conférences furent beaucoup goûtées, et on pria le zélé prédicateur de les communiquer au public au moyen de la presse. Il satisfit à ces désirs en 1710.

Cette publication fit grand bruit, surtout au-delà des frontières hollandaises, et jeta la consternation dans le camp des adversaires. Les ministres Calvinistes de Walcheren virent avec dépit le danger où se trouvait leur secte, et engagèrent vivement un des leurs, Jacques Leydekker, Prédicant à Middelbourg en Zélande, à réfuter l'intrépide dominicain. Celui-ci accepta l'ingrate besogne, et donna au public, en novembre 1711, *l'Eglise réformée défendue, spécialement contre la Papauté, etc.*; livre infâme, rempli de toutes les calomnies contre la religion qu'il avait pu ramasser, soit chez des écrivains catholiques, soit chez leurs adversaires.

Cette attaque scandaleuse coûta cher à son auteur. Le P. Du Jardin y répondit, et vengea noblement la cause de la vérité catholique par un ouvrage important, écrit en flamand, intitulé : *L'Eperon des catholiques armé de soixante poinçons (piquants) contre les trépignements effrénés du sieur Jacques Leydekker, Prédicant à Middelbourg.* Gand, 1715, in-folio. Cette œuvre remarquable contient d'abord *les soixante points controversés entre les catholiques et les protestants, dans lesquels on défend avec solidité la religion catholique-romaine contre les erreurs des derniers temps.* C'est l'ouvrage déjà

publié en 1710. Mais chacune de ces soixante vérités ainsi démontrées est suivie ici de l'objection faite par Leydekker, et en même temps de la réponse de notre auteur, réponse solide et souvent très-piquante.

Le pseudo-ministre fit paraître un nouveau pamphlet plus virulent encore que le premier; mais il fut si bien mis au pied du mur par son terrible adversaire, qu'il dut plier bagage et n'osa plus se mesurer avec lui (1).

---

(1) Cfr. les *Voor-af-bemerkingen*, à la tête du 1er vol. de son *École de la vérité*. Nous pensons qu'il ne sera pas désagréable à nos lecteurs de parcourir les lignes suivantes, dans lesquelles le P. Thomas raconte lui-même, avec un style attrayant qui lui est propre, comment il travaillait à la conversion des hérétiques, ses compatriotes. « Na dat ik, zegt hy (*), in 't jaer 1692, eerst binnen Loven, daer » na 1693 en 1704 binnen Ghendt, in de tegenwoordigheyt van een » talrijke menigte, soo Catholijke, als Oncatholijke Toehoorders, ter » verdediging van het Roomsch Catholyk Geloof, en ter bestrijding » der dwaelingen deser laetste tijden, de Geloof-geschillen gepre- » dikt had: ik offerde aen Godt, den Vader des Lichts, den Gever » van alle goede gaven, mijnen arbeyt op, die ik in sijnen Wyn- » gaert met eene zuyvere meening besteet hadt, hem onophoudelijk » biddende, dat 't gene ik dien tijd, en andere stonden in de herten » mijnder toehoorders gesayt had hy zoud believen met synen God- » delijken zegen te begunstigen, en den wasdom te verleenen. Verre » was van myn gedachten die gepredikte Geloof-geschillen door den » Druk gemeen te maken. Nogtans op het gedurig aenhouden van voor- » treffelyke, achtbaere en Geleerde Mannen (wiens vragen praemen was) » liet my voorstaen, dat misschien in die gepredikte *Geloof-geschil-*

(*) In de VOORAF-BEMERKINGEN van zynen boek, SCHOLE DER WAERHEYT of Catholyke onderwysingen van eenen vader aen synen sone, over de geloof-geschillen, verhandelt tusschen Pr. Du Jardin S. T. D. en Hr. Jac. Leydekker. Gendt, A. Graet 1717, I. D.

La conversion des hérétiques n'était pas la seule occupation du courageux athlète de la foi : les fidèles en-

---

» *len* iets voordeeliger voor onse Nederlanders, en voornaemelyk voor » mijne Landtgenooten sonde schuylen, als dat ik selfs oordeelde. Ik » steldese op orden, en gafse den Drukker in handen tot den druk : » Maer qualyk waren se afgedrukt, of buyten myn eygen verwachtinge. » sy wierden allemael op korten tydt uyt-verkocht, tegen t' gemeyn lot » der boeken, die van *Geloof-geschillen* handelen...

» Ik giste, door het dapper afhaelen van 't Boek, dat'er de Lesers » smaek in vonden, en dat 'er eenig voordeel voor de Catholijke Re- » ligie te verwachten stont door de bekeeringe van eenige van onse » verleyde Nabueren, die uyt deze Geloof-geschillen sonder voor- » oordeel gelesen te hebben, haest souden moeten bekennen, dat alleen » de *Roomsch Catholyke* door het hemelsch licht van het waere Geloof » bestraelt worden, en dat sy (Luthersche, Calvinistsche, Mennonisten, » enz.) *in de schaduwe des doots sitten en als den vloet beweegt en* » *omgevoert zyn met den wind der valsche leere door de bedriegerye* » *der menschen, door schalkheyt listelyk tot dwalingen gebracht.* » Eph. 4 v. 14.

» Men versekerde my, dat eenige der aensienelykste Calvinisten ge- » tuygden, dat sy door de lesing van myn boek in hun geloof verlegen » waren, en dat'er eene heymelyke spraeke liep, dat, ten zy het boek » van Pr. Du Jardin beantwoordt wiert, sy in hun gewis van de waer- » heyt des Catholijke Geloofs overtuygt wierden Hier over wiert met » de *Ministers* raet geslaegen; en Hr Jacobus Leydekker, een Man » veroudert in het schrijven, predikant tot Middelburg, wiert aensogt » door de *Classis* van Walcheren, in Martio 1710, om myn boek te » wederleggen. Na beraedt van eene maendt nam hy het aen, en op den » tydt van een jaer, en half, of daer ontrent was syn boek gemaekt en » gedrukt : maer alle Lesers, die de reden plaets gaven, oordeelden, » dat het beter had geweest voor het belang van het Protestantendom, » dat den Rasch-schrijver Hr. Jac. Leydekker, met syn boek had achter- » gebleven, en men bekende in dit voorval de waerheyt van het ge- » meyn spreekwoort : *Al te groote spoet, noyt of selden goet.*

tourés de nombreux ennemis réclamaient aussi ses soins. Après avoir combattu avec succès les erreurs désolantes

---

» Dit boek genaemt : *De hervormde Kerk verdedigt; in het gemeen* » *tegen het Pausdom, enz.* opgepropt met al 't gene hy uyt eenige soo » Catholyke, als Oncatholyke schrijvers hadde by een geraept, wiert » my van hem ter hant gedaen den 13 november 1711. Ik wiert den ket- » terschen aert van den schrijver gewaer, soo haest ik het boek open- » geslaegen hebbende, by na soo veel *laster-flitsen* als *redens* vondt... » — Ik docht dat soodanige losse schryvers, die hun buytenspoorige » maniere van schrijven voor plaisierige loepjens, en vermakelijke uyt- » spanningen den lezer aenprysen, met *Sweepen*, en *Spooren* moesten » beteugelt worden, en bequaem gemaekt, om na de reden te luyste- » ren, en de waerheyt te bevatten : hierom gaf ik in 't licht een boek, » waer in ik de antwoort van Hr. Leydekker verydelde, en om dat ik » hier, en daer den *Middelburgschen Dominé* na verdiensten omhaelde » met eenige toenypende *spoorslagen*, hebbe aen 't boek met recht » den naem van *Spoore der Catholyken* gegeven. — Dese gaf hem slag » op slag; steek op steek; hy klaegt 'er over in zyn tweede boek; hem » dunkt, om de kloekheyt waer mede sy hem aentast, dat sy met galle » gescherpt is : niet te min den *Dominé*, redelooser dan te vooren, » gaf in 't licht een tweede boek : het had syn eygen vonnis op het voor- » hooft gebrandtmerkt met dese woorden : *Al stiet gy den dwaesen in* » *eenen mortier met eenen stamper in het midden van het gestooten* » *graen, syne dwaesheyt soude van hem niet afwyken*. Prov. 27, 22, » en het gaf met korte woorden heel den inhoudt van 't boek te ken- » nen, als het van onder den titel stelde : *Een navolger van Lucifer* » *heeft zyn hondgeblaf gescherpt tegen de Kerke*. Hoe wel desen Titel » den Dominé toekomt. Soo als aen Luciferianus (aen wie Hieronymus » dit verwyt) is meer als eens in de *Spoore* betoont, en 't kan daer » nagesien worden.

» Tot uwer ziele saligheyt, leersugtigen lezer, wordt nu geopent » de *Schole der Waerheyt*, in de welke alle de catholijke Waerheden » eenvoudiglijk en regtsinnelyk by wyse van samenspraken voorge- » houden worden : en verwondert u niet dat het syn minsaeme Les-

des Luthériens, des Calvinistes, des Mennonistes, etc., il lui fallut attaquer les doctrines non moins funestes du Quiétisme qui inquiétaient les fidèles. C'est ce qu'il fit depuis 1706 jusqu'à 1710, par la publication de quatorze Dialogues spirituels où il réfute solidement, à l'aide des Saintes-Écritures, des écrits des Saints Pères et des auteurs ascétiques les plus estimés, les erreurs principales du faux mysticisme. Ceci n'empêcha pas depuis une autre Antoinette Bourignon de propager en Flandre, surtout à Moorseele et dans d'autres paroisses des environs de Courtrai, le Quiétisme le plus extravagant. En 1713, n'ayant pu réussir à ériger une communauté de sa façon dans cette dernière ville, elle parcourut la campagne, enseignant partout, de vive voix ou par lettres, des doctrines perverses déjà condamnées dans les Bégards, dans Molinos et autres, et séduisant par son hypocrisie et sa modestie affectée une foule de personnes pieuses, mais simples et peu instruites. Ses intrigues criminelles furent enfin découvertes, et on la dénonça à l'autorité ecclésiastique qui, en 1732, pria notre infatigable Dominicain de réfuter cette dangereuse visionnaire. Malgré ses soixante-dix-neuf ans, il se mit aussitôt à l'œuvre, et fit approuver son écrit, contenant la condamnation de ces erreurs,

» sen van een teerhertig Vader aen sijnen hertgeliefden Sone : 't is » met voordagt, op dat sy in het hert van eenen goedtaerdigen leser » eenen diepen indruk souden hebben...»

non-seulement par l'Université de Louvain, mais par les professeurs en théologie de tous les ordres religieux.

Ce n'étaient pas les seules tempêtes qui dans ces temps périlleux menaçaient la barque de Pierre. Un autre méchant, du nom de Quesnel, infectait la doctrine pure de Jésus-Christ, et causait parmi les fidèles, mais surtout parmi le clergé, des troubles et des divisions très-funestes. Plus d'un pays catholique eut à souffrir de ce remuant hérétique. Nonobstant la bulle *Unigenitus*, du 8 septembre 1713, par laquelle Clément XI condamnait cent et une propositions, tirées de l'ouvrage de Quesnel, intitulé : *Nouveau testament avec des réflexions morales, etc.* Paris, 1693, 1694, 1699, l'opiniâtre Janséniste comptait parmi le clergé séculier et régulier plusieurs adhérents soit publics soit secrets.

Le R. P. Général des Dominicains, Antonin Cloche, vu la grandeur du danger, envoya à tous les provinciaux de l'ordre une lettre circulaire très-remarquable, datée de Rome, du 26 février 1717, qui, la même année, fut reçue avec enthousiasme dans le chapitre provincial tenu à Vilvorde. Mais lorsque le 3 mai 1719, dans le chapitre tenu à Louvain, le P. Thomas se vit placé à la tête de sa province et de la mission hollandaise, il voulut donner une preuve plus éclatante encore de l'attachement et de la soumission entière de son ordre au Saint-Siége ; il fit accepter solennellement, par les

52 pères (1) présents, la bulle Unigenitus, et condamner les erreurs du malheureux Quesnel (2).

Son zèle pour le bien être de la religion ne s'arrêta pas là. Il publia en latin, en 1723, une *Dissertation théologique* en faveur de la même bulle, où il montre clairement la nécessité de l'accepter sans aucune restriction, sous peine d'hérésie, comme étant une règle infaillible de la foi. Peu après parurent d'autres écrits sur la même matière. En voici la raison. Les remuants Jansénistes avaient, en 1714, répandu avec profusion, par

---

(1) Ils étaient délégués par les 16 couvents de la Province Dominicaine des Pays-Bas que nous indiquons ici avec l'année de leur institution : Gand (1221), Louvain (1228), Bruges (1233), Anvers 1243), Maestricht (1254 ou, selon d'autres, 1234), Malines (1651 ; mais à Bois-le-Duc 1286), Calcar (1450), Bruxelles (1459), Mons (1620), Braine-le-Comte (1612), Namur (1649), Sittard (1626), Tongres (1634), Vilvorde (1623), Lierre (1612); enfin celui de Luxembourg érigé en 1292, qui ayant été, à cause des guerres continuelles, annexé pendant quelques années à la Province des Bays-Bas, passa de nouveau à son ancienne Province (*Teutoniæ*) par décision du chapitre général de Rome, du 31 mai 1721. On y trouve aussi des délégués de la Mission hollandaise, entre autres le R. P. Jean Van Bilsen, frère du P. N. Van Bilsen, S. T. D., qui était archiprêtre à Bois-le-Duc, mort le 31 décembre 1729. *Acta in Capit. Provinc. F. F. Prædicat. celebrato Lovanii die* 3 *maii* 1719, *circa receptionem et venerationem Const.* UNIGENITUS. *Antv. P. Jouret*, 1719.

(2) L'admission solennelle de la Bulle Unigenitus se fit aussi par tous les prêtres séculiers et réguliers de l'archevêché de Malines, d'après la lettre pastorale de l'archevêque Thomas-Philippe d'Alsace, donnée en 1718. Voyez *Synodicon Belg. tom. II*, p. 5.

tous les Pays-Bas et au grand scandale des fidèles, la traduction flamande des *cent et une propositions damnées de P. Quesnel.* Mais comme elles n'étaient accompagnées d'aucune remarque, elles devaient naturellement induire en erreur bien des personnes simples et illettrées. Un auteur hollandais avait déjà dévoilé en partie cette supercherie damnable (1). Cependant notre infatigable Dominicain, non entièrement satisfait de cette réplique insuffisante, entreprit de réfuter à fond les attaques continuelles de ces remuants Jansénistes et Quesnellistes. Il publia, d'abord en flamand en 1724, puis en latin et en français, son livre intitulé : *Venin des CI propositions du P. Quesnel.* Dans l'Épitre dédicatoire à l'évêque de Gand, il fait une bien triste description de la position de l'Église dans ce temps malheureux. « Aussi, » Monseigneur, dit-il, n'est-ce point sans raison que » Votre sollicitude Pastorale doit être alarmée à la vue » des maux redoutables dont l'Église est présentement » agitée... Le froment choisi de la parole divine... est » presque étouffé par la variété des fausses doctrines » que des hommes livrés à leur propre sens débitent de

---

(1) Voici le titre de l'ouvrage :

Vergift van de 101 *stellingen getrekken uyt de zedelyke opmerkingen van P. Quesnel over ieder vers van 't Nieuw Testament in 't nederduyts kennelyker gemaekt aen de eenvoudige roomsche catholyken tot waerschouwing tegen het nederduyts berigt tot groote verergernisse onlangs uytgestroyt in beyde de Nederlanden*, *door F. J. A. S. A.*, 1714, in-12.

» tous côtés... Tout semble se renverser. Ceux-ci affec-
» tant une sévérité Pharisaïque mêlent la pure doctrine
» de l'Évangile d'un grand nombre d'erreurs, qui en
» font envisager les Préceptes comme impraticables et
» impossibles même aux justes... Ceux-là tout au con-
» traire, en s'opposant sans discernement et sans mesure
» par un zèle purement charnel à une conduite si bi-
» zarre, marchent sans scrupule dans la voie large, et
» pensent être de bons catholiques, en menant une vie
» toute païenne. Les uns ont peur d'avaler un mouche-
» ron, pendant qu'ils engloutissent un chameau... Les
» autres boivent l'iniquité comme l'eau, et enivrés de
» leur prétendu zèle contre les rigoristes, ils ne sentent
» point que leur propre corruption les séduit et leur fait
» preudre pour des sentiments de religion l'esprit de
» libertinage qui les possède... »

« On sera peut-être surpris (dit le P. Du Jardin dans
» la préface du même livre) de voir paroître ce livre en
» françois dans le cœur de la Flandre : et en effet je ne
» l'avois d'abord composé qu'en flamand pour l'opposer
» à une infinité de libelles flamands, dont les auteurs
» téméraires osoient porter leurs mains sacriléges sur
» l'oing du Seigneur, en vomissant mille calomnies con-
» tre la bulle canonique *Unigenitus*, afin d'abuser ainsi
» le peuple incrédule. J'ai entrepris ensuite de le donner
» en latin pour les mêmes raisons et pour prémunir les
» jeunes théologiens contre toutes les surprises et em-
» bûches que les adversaires pourroient leur tendre...

» Sa Grandeur (l'évêque de Gand) a souhaité qu'il pa-
» rût aussi en françois à la faveur de son illustre protec-
» tion et libéralité; afin que comme ces mêmes erreurs
» ont principalement répandu leur venin par ces trois
» langues, l'ont eût aussi à la main un contre-poison,
» qui en préservât et en guérit par les mêmes voies. »

Le Père Thomas sachant, par sa propre expérience, qu'il est nécessaire d'employer d'autres armes que la seule et simple persuasion, pour retirer de leurs mauvaises voies des hommes obstinés dans l'erreur ou pour en préserver les autres, s'adressa à Dieu et à la S. Vierge, pour lui venir en aide. L'église, dans l'office divin, dit de la Mère de Dieu : *Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti in univèrso mundo* (Off. SS. Nom. Mariæ). Il prit donc son recours vers cette Vierge puissante, et ne cessa, à l'exemple d'un S. Dominique, d'un S. Pie V, d'un S. François Xavier et de tous les hommes apostoliques des derniers temps, d'exciter les fidèles à la salutaire dévotion du S. Rosaire, composant à cet effet, en différentes langues, de petits traités, pour en faciliter l'usage (1).

Benoît XIII, ce docte et saint Pontife de l'ordre de S. Dominique, avait accordé les honneurs de la canonisation, en 1726, à la bienheureuse Agnès de Monte Politiano, religieuse de son ordre. Cet heureux événement fut célébré avec pompe, pendant huit jours, dans l'é-

(1) Voyez la liste de ses ouvrages, à la fin de cette Notice.

glise des Dominicaines à Gand. Notre vénérable vieillard, voulant concourir à cette fête, y prêcha, le 18 avril 1728, un sermon d'une piété et d'une simplicité vraiment admirables (1).

Souvent, pendant sa longue carrière, le Père Thomas avait dit à ceux qui jouissaient de son intimité, qu'il fallait qu'un enfant véritable de S. Dominique passât sa vie entière à prêcher et à écrire, et qu'il ne cessât qu'à la mort (2). Quant à lui, il tint parole. Ni son grand âge (il avait quatre-vingts ans), ni les infirmités qui en sont les compagnes ordinaires, ne purent ralentir son zèle pour la gloire de Dieu et le salut du prochain. Nous avons déjà vu plus haut qu'un an avant sa mort, il avait pris la plume pour combattre le Quiétisme qui dé-

---

(1) De H. Agnes, dit le vertueux prédicateur, is in onse tael zoo veel als het *Heylig lammeke*, en dit lammeken, volgens 't geen in 't boek der Veropenbaring geschreven staet, heeft het *Goddelyk lammeken* overal getrouwelyk gevolgt, en bysonderlyk in seven plaetsen, in de woestyn, om te vasten; op den berg der acht saligheden, dat is in het klooster; op den berg der vyf brooden en twee visschkens, wanneer sy by mirakelen spyze aen haere religieusen bezorgde; op den berg Thabor, wanneer sy in het gebed door allerley buytengewoone weldaden begunstigt wiert, opgeheven wordende van de aerde en omringeld van vurige stralen, Maria tot haer siende naderen en uyt hare handen het kindeken Jesus ontvangende; in den hof van Olyven, door de pynen die sy onderstond; op den berg van Calvarien, door haere geestelyke dood in het uytspreken der kloosterlyke beloften en nadien door haere heylige dood in het jaer 1317; eyndelyk in den hemel.

(2) Script. Ord. Præd. t. 2. p. 813.

solait une partie des Flandres. Le P. Du Jardin, au bord du tombeau, publia en 1733, une dernière œuvre digne de terminer et de couronner une vie si bien, si saintement remplie ; à savoir, neuf *Dialogues spirituels touchant l'amour de Dieu et l'oraison mentale*, dans lesquels il expose d'une manière lucide et très-facile la pratique de cet exercice de dévotion si salutaire et même nécessaire à tous ceux qui veulent progresser et persévérer dans la vertu.

Arriva enfin le jour où le digne vieillard put dire avec le grand Apôtre ; *J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. Il ne me reste plus qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée, que le Seigneur, comme un juste juge, me rendra en ce jour ;* il mourut saintement comme il avait vécu, le 15 juin 1733. *Quoique ce soit une chose précieuse devant les yeux du Seigneur que la mort de ses saints*, cette perte ne fut pas moins l'objet de regrets universels, tant pour le peuple, que pour ses confrères et ses nombreuses connaissances, qui perdaient en lui un ami véritable, l'ornement de son ordre et un défenseur intrépide de l'Église et de l'État. Nous lisons dans le Nécrologe des Dominicains de Gand ce qui suit, fol. XXIV. R° : « L'an 1733, le 15 juin, décéda le Fr. Thomas Du Jardin, » âgé de 80 ans, docteur en théologie de l'Université » de Louvain et dans l'Ordre, jubilaire de la vie reli- » gieuse, de prêtrise et presque de doctorat, renommé » par ses écrits, autrefois premier régent de l'étude de

» Louvain, une fois prieur du couvent de Malines et
» trois fois de celui de Gand ; différentes fois diffiniteur
» près des Conciles Provinciaux, et une fois prieur Pro-
» vincial de la province des Pays-Bas.»

Les restes du saint religieux furent déposés dans le caveau de sa famille, dans l'église des Dominicains de Gand (1).

Nous croyons ne pouvoir mieux terminer cette notice, qu'en transcrivant ici l'éloge qu'a fait de cet homme si remarquable à tant de titres un ecclésiastique haut-placé qui devait le connaître parfaitement. M. Stevart, doyen du Chapitre métropolitain de Malines, et censeur de livres, après une approbation très-flatteuse de l'*Instruction courte touchant l'office du Prêtre, en tant que juge et médecin,* dont, en 1727, on donnait une nouvelle édition à Malines, poursuit ainsi :

« J'aime à ajouter quelques mots à la louange de cet
» homme très-savant et très-humble (dont je verrais
» avec plaisir la jeunesse se renouveler comme celle
» de l'aigle), à savoir : qu'il a grandement mérité de
» l'église de Belgique, non-seulement par l'ouvrage
» mentionné plus haut, et dont ceux qui ont charge
» d'âmes ont expérimenté l'érudition et l'utilité, au
» grand profit des fidèles; mais aussi par les insignes
» élucubrations par lesquelles il a broyé et pulvérisé
» Jacques Leydekker, le pseudo-ministre de la parole

(1) *Belg. Dom.* p. 45.

» divine dans la ville de Middelburg, ce vain discoureur
» et calomniateur virulent, l'imitateur fidèle et le fils
» non dégénéré de l'archicalomniateur Calvin, ainsi que
» quelques furibonds Quesnellistes, que tous il a mis en
» déroute, forcés qu'ils étaient à s'enfuir du combat tout
» meurtris et confondus. Plût à Dieu, que dans les Or-
» dres religieux, et surtout dans l'Université de Louvain
» (*qui*, de l'aveu des souverains Pontifes Pie IV et Gré-
» goire XIII, *combattit toujours avec fermeté et constance*
» *pour la foi catholique, et qui s'est illustrée par les tra-*
» *vaux assidus qu'elle a entrepris pour la défendre et*
» *pour réfuter les impiétés des hérétiques*) ; plût à Dieu,
» dis-je, qu'il y eût beaucoup de ces hommes, le fouet
» de Calvin et de Quesnell, qui, enflammés d'un saint
» zèle, s'opposassent comme un mur, pour la maison
» de Dieu, à ces hérésies naissantes, et, par l'union de
» leurs forces et de leurs plumes, attaquassent coura-
» geusement ces ennemis opiniâtres, et leur fissent mor-
» dre la poussière après les avoir confondus (1). »

---

(1) « Paucula ad hæc adtexere lubet in commendationem viri doc-
» tissimi et humillimi (cujus utinam juventus ut Aquilæ renovaretur)
» scilicet : eumdem de Ecclesia Belgica præclare meritum, non tan-
» tum ob præfatum libellum, cujus eruditionem et utilitatem ma-
» gno cum animarum lucro conscientiarum moderatores experti sunt,
» sed etiam ob insignes lucubrationes, quibus *Jacobum Leydekkerum*
» in oppido Middelburgensi verbi divini pseudo-Ministrum, inanem
» Blateronem ac virulentum Criminatorem, maledicentissimi *Calvini*
» fidelem imitatorem et filium non degenerem, necnon furibundos
» quosdam *Quesnellianos*, contudit atque confregit, terga vertere, ac
» cruentatos, triumphatos, et inglorios ex arena discedere compulit.

Voici la liste des ouvrages dus à la plume du Père Thomas, non compris plusieurs livres de piété qu'il a traduits de langues étrangères.

1° *De Officio sacerdotis, qua Judicis et Medici in Sacramento Pœnitentiæ Instructio Brevis.* Bruxelles, 1701, in-8°, Gand, in-8°, de 350 pages. Cet ouvrage, réimprimé dès le commencement, non seulement en Belgique, mais en Allemagne et en France, le fut cependant d'une manière plus soignée à Malines, chez L. Vander Elst, en 1728, pages 448, in-24°. Le succès de ce beau livre fut si grand et si constant, que les différentes éditions en sont presque innombrables. Il vient d'être inséré dans le tome 22e du *Theologiæ cursus completus* (pp. 1195-1350), édité, à Paris en 1845, par M. Migne.

2° *Sermoon van de devotie tot den lydenden Jesus, uytgebeelt in 't portraict van 't groot miraculeus Beelt van de vermaerde abdye tot Gembloux, ghepredickt in de collegiale kercke van S. Pharaïldis tot S. Nicolaes binnen Gendt,* 1703, *den* 26 *february op den jaerlyck-*

» Utinam hujusmodi plures Calvino et Quesnello Mastiges reperirentur in Ordinibus Religiosorum, et præcipue in Universitate Lovaniensi (*quæ*, attestantibus summis Pontificibus *Pio* IV. et *Gregorio* XIII. *constans et firma semper fuit Fidei Catholicæ propugnatrix* et *cujus opera et labor in Catholica fide tuenda, atque hæreticorum impietatibus confutandis illustris est*) qui, sancto imflammati zelo, sese adversum immergentes hæreses murum opponerent pro Domo Dei, et unitis viribus junctisque calamis, perduelles Ecclesiæ hostes alacriter impeterent, confunderent, et contererent. Datum Mechliniæ 27 julii 1727. — H. Stevart S. T. L. Can. Grad. et Decanus Eccl. Primat. etc.

schen feestdagh van het broederschap onder den tytel van den lydenden saligmaeker Jesus-Christus, ten opsight van het voorgenoemde portraict in de selve kercke opgerecht, 1689, *door Sÿn H. Innocentius den XI. Wort bethoont in dit Sermoon, dat de devotie tot den lydenden Jesus is eenen chragtigen middel om de sondaers te brengen tot eene waere penitentie en vergiffenisse der sonden, als oock om de rechtveerdige meer en meer te ontsteken in de goddelyke liefde ende de selve in hun te volmaecken.* Gand, J. Dauchaert, 1703, in-12°.

3° *Catholyke bemerkinghen op seker schrift uytgegeven den* 28 *april* 1707. *Onder den naem van de Godts-geleerde Faculteyt tot Helmstadt, wegens het alsdan aenstaende, nu aengaende houwelyck van syne Majesteyt van Spaignien Carel den III. Met de doorluchtighste Princes van Wolffenbuttel. In weelke bemerkingen wordt betoont valsch te zyn, dat het Gheloof der Protestanten in den grondt over-een-komt met het catholyck gheloof, buyten het welck gheen saligheyt is te bekomen.* Ghendt, Max. Graet, 1708. in-8° de 40 pages.

4° *Geestelycke t' Saemen-spraecken tusschen Philaletes en Philothea... Waer in de voornaemste mis-slaegen van het vervalscht inwendig leven worden ontdeckt, en wederleyt, en de voornaemste* Maximen *van het oprecht inwendig leven worden aengewesen....* Derden druk, Gendt, by M. V. D. Ween, 1710. 2. D. in-18°, blz. 1-136, 1-200.

Six des quatorze *Dialogues spirituels*, dans lesquels

on réfute les erreurs principales de la fausse mysticité (Dialogue 1er et 3e au 7e), furent imprimés, sans nom d'auteur, dans un ouvrage du P. L. Meyere, intitulé *Den eenigsten, korsten... wegh tot de waere deught ende volmaektheydt*, 2e édit., Gand, 1705 (lisez 1706), pp. 582-713. Les mêmes dialogues, corrigés, et augmentés de huit autres sur le même sujet, parurent pour la deuxième fois dans la 3e édition du dit ouvrage. V. *Groot-Beggynhof van Gent*, p. 104-5.

5° *Geloof-geschillen, in de welcke de waerheyt van het Roomsch-Catholyck geloof tegens de dwalingen deser laetste tyden bondighlijck wordt verdedight, volgende naer elck eene catholijcke sede-bemerckinge tot stichtinge van den Catholijcken Leser*. Ghendt, M. Graet, 1710, 2 volumes in-4°, de 1-1224 pages, et 20 autres non numérotées contenant la préface et la table des matières.

6° *De Heylige schriftuer, verbetert nae den laesten Roomschen text, met een voorreden*, etc. Anvers, P. Jouret, 1714, 2 vol. in-folio. Cette publication, opposée à celle de Gilles De Witte, se fit par les soins des Pères Du Jardin et F. d'Enghien, tous deux docteurs en théologie de l'Université de Louvain. La traduction diffère fort peu de celle publiée, en 1598, chez Jean Moerentorf, autrement dit Moretus; mais les deux Dominicains sont auteurs de la préface.

7° *Spoore der Catholycke, ghescherpt door sestigh pointen teghen het buyten-spoorigh stampen van den*

Hr. Jacob Leydekker, predikant tot Middelburgh; *in de welcke de waerheyt van het Roomsch-Catholijck gheloof tegen de dwalinghen deser laeste tyden bondighlyck wordt verdedigt : eerst in het licht ghegheven anno* 1710, *ende nu hier andermael ghedrukt, benevens de Samen-spraeck tusschen den Autheur der selve Pr. Thomas Du Jardin... en den voorghemelden Hr. Jacob Leydekker*. Gand, Aug. Graet, 1715; 2 vol. in-folio, de 1076 pages.

8° *Brief van Hr. Jacob Leydekker, predikant tot Middelburgh, ghesonden met den boeck van hem ghemaeckt teghen de Geloof-gheschillen van P. Thomas Du Jardin... benevens de antwoorde die den voornoemden pater met syn nieuw ghedrukt boeck aen den voorseyden predikant heeft ghesonden*. Gand, Aug. Graet, 1715, in-12°, de 12 pages très-compactes. C'est un extrait du précédent ouvrage, adressé au Dominé Leydekker, avec prière de le lire pour sa conversion.

9° *Schole der Waerheyt of Catholyke onderwyzingen van eenen vader, aen sijnen sone, over de geloof-geschillen, verhandelt tusschen Pr. Thomas Du Jardin S. T. D... en Hr. Jacobus Leydekker predikant tot Middelburg*. Gand, Aug. Graet, 1717; 2 vol. in-24°. Le tom. 1er contient 472 pages et puis 72 autres pages non numérotées, contenant la préface et une réplique au dernier pamphlet publié par le dominé Leydekker en réponse à l'*Éperon des catholiques*, indiqué ci-dessus n. 7°. L'*École de la vérité* n'est qu'un abrégé du grand

ouvrage qui précède, fait en faveur des missionnaires et des fidèles exposés aux attaques des réformés.

10° *De indulgentiis ac septem vitiis capitalibus. Gandavi, Petri de Goesin* 1719, in-8°.

11° *Verclaeringe van den Aflaet, onlanckx door Sijne H. Clemens den XI vergunt tot vervoorderinge van het inwendig ghebedt, ofte meditatie.* Gand, 1719, in-8°.

12° *Dissertatio theologica de Bullâ Unigenitus, in quâ compendiose ostenditur Bullam, ut primum Romæ edita fuit, ab omnibus fidelibus, propter infallibilem Romani Pontificis authoritatem, acceptandam fuisse, præveniendo etiam acceptationem Ecclesiæ. Dato, sed minime concesso... Romanum Pontificem in docendâ fide non esse infallibilem: interim illi, tanquam supremo Ecclesiæ visibilis capiti obediendum, Bullamque ab omnibus necessario sequendam fore, quamdiu ab Ecclesia non rejicitur et falsitatis non convincitur: eamdem Bullam* Unigenitus, *cum jam omnium totius Europæ episcoporum (si paucos Appellantes Gallos exceperis) calculo recepta et probata sit, hodie saltem à nemine sine manifesta hæreseos notâ posse rejici aut improbari: proinde omnes teneri eam tanquam certissimam optimi Dei regulam admittere.* Gand, 1723, in 4°.

13° *Responsio brevis apologetica F. Thomæ Du Jardin..., ad* Interrogata Brevia *cujusdam anonymi circa Dissertationem de Bullâ Unigenitus in tres partes divisam,* Louvain, 1723, in-8°. Les *Interrogata*, attri-

bués à Ph. Verhulst, furent condamnés par le Recteur Magnifique de l'Université de Louvain, Guillaume del Vaulx, le 8 mai 1723, et puis déchirés et brûlés publiquement dans l'antisalle des Halles de la même ville, deux jours après la sentence. Cf. *Het aengewesen vergift van de 101 Stellingen van P. Quesnel,* édit. Gand, 1724, p. 300-304.

14° *Het aengewesen vergift van de* 101 *Stellingen van Paschasius Quesnel gedoemt door Clemens XI. Paus van Roomen, in syne Leer-Bulle* UNIGENITUS. *Ende de overtuygde pligt aller katholycken, om die Leer-Bulle, als zijnde van ontfeylbaer gesag, sonder* Appel *aen-te-nemen. Door F. Th. Du Jardin.* Gand, Jean Eton, 1724, in-12; 306 pages et 20 pages d'introduction non numérotées. — 2e édition, Anvers, 1735.

La traduction latine a pour titre : *Notæ in Propositiones Paschasii Quesnelli a Clemente XI. per Constitutionem* UNIGENITUS *damnatas, quibus accedunt ejusdem Constitutionis Vindiciæ, Authore R. A. et Ex. F. P. Th. Du Jardin, Ord. Præd...* Gand, P. De Goesin, 1729, 270 pages; première édition, quoique l'approbation porte la date du 28 janvier 1724, comme l'ouvrage flamand. — 2e édition, Louvain, 1736, in-12; 240 pages.

Le titre de l'édition française est : *Venin des CI Propositions du P. Quesnel exposé aux simples fidèles par F. Thomas Du Jardin... et mis nouvellement en François par ordre de Mgr. l'évêque de Gand.* Gand, P. De Goesin, 1730, in-12; 428 pages, ainsi que 128 pages

non numérotées qui contiennent l'*Épitre* dédicatoire à l'évêque de Gand, Philippe Vander Noot; une *Préface*; une traduction de la *Constitution Unigenitus*; *le Mandement et la Lettre Pastorale de Mgr. Vander Noot, du* 3 *décembre* 1718, *touchant la Constitution* Unigenitus; enfin des *Avis préliminaires.*

15° *Vanus Quesnellistarum Triumphus ex Brevi S. D. N. D. Benedicti, divina providentiâ Papæ XIII, ad universos ff. Ordinis Prædicatorum professores, Romæ dato* 6 *nov.* 1724, *adversus calumnias doctrinæ SS. Augustini et Thomæ intentatas; iterum verus Thomistarum Triumphus ex eodem Brevi per...,* Gand, 1725, in-12.

16° *Rosetum Jesu-Marianum, sive exercitatio Theologicarum ac præcipuarum aliarum virtutum circa quindecim Mysteria Redemptionis humanæ per Jesum Mariæ Rosario comprehensa.* Gand, J. Eton, 1725; 198 pages, in-24.

Item, en français: *Rosier spirituel ou actes des trois vertus Théologales et de plusieurs autres, sur les quinze Mystères de notre rédemption compris dans le S. Rosaire de la B. V. M., composé en flamand et en latin par Fr. Th. Du Jardin.* Gand, P. De Goesin, 1728; 224 pages in-32.

Item, en flamand: *Geestelyken Rooselaere ofte oeffeningen der voornaemste deugden op de vyftien Mysterien van onse verlossinge, met een deel vermeerdert door*

Benedictus d'Hooge, Predikheer. Gand, 1780, in-12 (1).

17° *Lof-sermoon de van H. M. Agnes de Monte Politiano, religieuse van de Orden van den heyligen patriarch Dominicus,... gepredikt in de kerke van de Predik-heeressen tot Ghendt den* 18 *april* 1728. Gand, P. De Goesin, 1728, in-12, de 16 pages.

18° *Geestelyke Samen-spraecken tusschen Philaletes en Philothea, dat is : Tusschen den Minnaer van de Waerheyt, ende de Godt-minnende Ziele, waer in de dwael-leeringen van sekere nieuwe Leermeestersse van 't vervalscht inwendig leven in* 7. *Artikels begrepen, worden wederleyt uyt de H. Schrifture, de Pauselyke Vonnissen, de HH. Vaders, en andere verligte Leeraers van de onvervalschte verborgen Godt-geleertheyt. Door Fr. Th. Du Jardin... Gendt, P. de Goesin,* 1732, in-18, de 146 pages. La même année parut une 2e édition, portant : *Tweeden druck. Ghendt, by Petrus de Goesin,.. ende Michiel de Goesin,...* 3e édition, Louvain, 1742, même format.

19° *Geestelyke Samen spraecken tusschen Philaletes en Philothea,... wegens de goddelyke liefde, dry soorten van inwendig bebedt,* Meditatie, Aspiratie, *en* Comtemplatie, *de versterringe, de dorrigheden, de biegte, de H. Communie en de misse. Gendt, P. de Goesin,* 1733, in-18, 168 pages. Réimprimé en 1848, à Gand, chez

(1) Voyez sur le P. d'Hooghe. *Groot-Beggynhof van Gend*, Gand, 1850, p. 113-114.

J. Rousseau, sous ce titre : *Geestelyke Zamenspraken wegens het inwendig gebed, door den E. P. Th. Du Jardin,...* En tête du livre se trouve une notice biographique d'une vingtaine de pages sur l'auteur.

DISCOURS DE M. LE CHANOINE DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PRONONCÉ A ISQUE LE 28 JUIN 1853, A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU MONUMENT CONSACRÉ A LA MÉMOIRE DE JUSTE LIPSE.

MONSIEUR LE MINISTRE (1), MESSIEURS,

Un peuple qui a foi dans son avenir aime et honore tout ce qu'il y a de grand et de noble dans son passé.

C'est ainsi que, depuis l'époque de son indépendance, la Belgique s'est attachée avec une ardeur toute nouvelle au culte de ses souvenirs nationaux.

Elle a mieux compris pour quelle large part elle a contribué dans les siècles passés au progrès des lettres, des sciences et des arts; elle apprécie plus que jamais le mérite des hommes éminents qu'elle a produits et dont la vertu et les talents ont ennobli l'humanité.

Aussi, que voyons-nous depuis 1830? Non-seulement de puissantes cités, mais même de modestes communes élevant de toutes parts des monuments à la gloire des hommes célèbres qu'elles ont vus naître dans leur sein.

Aujourd'hui, c'est encore une commune rurale qui

(1) La cérémonie était présidée par M. Piercot, ministre de l'intérieur. Les discours prononcés à la même occasion, et la description de la cérémonie de l'inauguration se trouvent dans le *Moniteur Belge* du 4 juillet.

nous donne un exemple digne des plus grands éloges : Isque consacre un monument à la mémoire de son Juste Lipse.

La Belgique entière aimera à reconnaître, dans l'érection de ce monument, non-seulement un noble témoignage d'affection envers un de nos concitoyens, mais aussi un acte éclairé de patriotisme.

Vous, Messieurs, dans ce jour solennel, vous sanctionnez ce jugement du pays par votre présence, par l'autorité de votre nom, par votre respect pour tout ce qui tend à faire revivre les anciennes illustrations du pays.

Pour moi, Messieurs, il m'est bien doux de pouvoir prendre part à l'inauguration d'un monument auquel l'Université catholique de Louvain ne saurait être indifférente.

Vous savez combien Juste Lipse illustra l'ancienne *Alma Mater* depuis l'année 1586 jusqu'au jour de sa mort arrivée en 1606.

Les troubles religieux et politiques du seizième siècle l'éloignèrent, pendant quelques années, de sa patrie et de l'école où il puisa, dans son jeune âge, les premiers éléments de la science.

Des universités étrangères s'étaient empressées de se l'attacher par les plus brillants avantages ; mais l'amour du pays et l'attachement aux croyances de ses ancêtres le ramenèrent parmi nous.

Cet amour de la patrie lui fit constamment refuser les propositions les plus flatteuses de la part de plusieurs

princes qui voulurent l'attirer chez eux. Le souverain-pontife Clément VIII, le sénat de Venise, Ferdinand de Médicis, le roi de France Henri IV et plusieurs autres compétiteurs illustres trouvèrent Juste Lipse inébranlable.

La chaire d'histoire à l'Université de Louvain comblait ses désirs et son ambition.

Dans cette tribune, il acquit des droits incontestables à l'admiration de ses contemporains et aux hommages de la postérité.

Aujourd'hui, Messieurs, qu'un éclatant hommage est rendu à sa mémoire, sous les auspices d'un Roi qui a consolidé notre indépendance et qui nous a fait jouir du bienfait de la nationalité, nous aimons à nous rappeler que Juste Lipse, pour ainsi dire au début de sa carrière, pendant les deux années qu'il enseigna l'éloquence et l'histoire à l'Université d'Iéna, trouva, il y a presque trois siècles, un admirateur et un protecteur dans un prince de la maison de Saxe-Cobourg.

La solennité qui nous réunit ne me permet pas de suivre Juste Lipse dans toutes les phases de sa carrière.

Sa vie et ses travaux ont été souvent appréciés et à des points de vue différents. Plus d'une fois, la critique et les éloges leur ont été prodigués, de nos jours comme autrefois. Mais, en laissant de côté toute exagération, Juste Lipse n'apparaît pas moins comme un des savants les plus prodigieux du XVI[e] siècle.

L'admiration de ses concitoyens l'avait investi d'une espèce de dictature dans la république des lettres. L'autorité de son nom, de sa parole et de ses écrits, exerçait partout une immense influence. La vivacité de son esprit, la profondeur et l'étendue de ses connaissances, la solidité de son jugement, la richesse de sa mémoire, le charme de sa diction et de son style fascinaient la jeunesse et les savants, les princes et les hommes d'État.

Aux avantages qu'une nature heureuse et une étude opiniâtre lui avaient procurés venaient se joindre de grandes et nobles qualités du cœur.

Sa vie et ses écrits témoignent en faveur de ses vertus et de ses talents.

Et nous, compatriotes de Juste Lipse, pourrions-nous ne pas nous associer aux éloges qui lui ont été décernés par ses contemporains? Les sentiments d'équité et de patriotisme nous feraient encourir le reproche d'ingratitude, si par un étroit esprit de critique nous voulions diminuer la réputation qu'il s'est acquise légitimement.

Il m'en coûte, Messieurs, de devoir passer rapidement sur ses titres aux hommages de la postérité et d'être sobre de détails sur une vie comblée de gloire.

Cependant, il est un fait que je ne puis passer sous silence, bien qu'il ait été plus d'une fois retracé avec les couleurs les plus vives. Je me bornerai à le rapporter dans sa simplicité historique.

En 1599, les archiducs Albert et Isabelle avaient été

inaugurés à Louvain, et ils y avaient juré solennellement le maintien de nos anciennes franchises.

La Belgique, se livrant à l'espoir d'un meilleur avenir, voyait en eux non plus les gouverneurs-généraux d'une puissance étrangère, mais des souverains, les chefs d'un gouvernement national, les fondateurs d'une dynastie.

Ces princes, aimant les sciences et les arts, vinrent inopinément s'asseoir sur les bancs de l'école où Juste Lipse enseignait au milieu d'un nombreux auditoire. Ils le prièrent de ne pas interrompre sa leçon et de ne voir en eux que deux écoliers de plus.

Juste Lipse continua l'explication du traité de *la Clémence* de Sénèque qu'il tenait en main. Bientôt entraîné par l'ardeur de son génie, il commenta admirablement son texte et de la manière la plus convenable à la circonstance.

Il fit voir que la clémence était la seule vertu spéciale qui pût distinguer les grands des autres hommes. Il peignit l'autorité qui comprime les cœurs et la bonté qui les gagne, la justice sévère qui glace les peuples, le pardon et les bienfaits qui les réjouissent et les raniment. Il termina la plus magnifique des improvisations en formant des vœux pour la prospérité du règne de ses augustes auditeurs, et en priant le ciel de leur accorder des rejetons pour perpétuer cette nouvelle dynastie, espoir et salut de la Belgique qui commençait à respirer

après tant d'années d'oppression, de guerres, d'anarchie et de désordres.

Ses vœux patriotiques ne furent pas exaucés. L'accomplissement en était réservé à une autre époque.

Ce fut sous le règne d'Albert et d'Isabelle, lorsque l'espoir d'un gouvernement national ranima nos ancêtres, que Juste Lipse obtint une distinction bien rare dans les annales de la science. Et c'est sous le règne de Léopold Ier, lorsque la Belgique, fière et heureuse de son indépendance, voit croître et grandir une dynastie nationale, que l'on consacre un monument à la mémoire du professeur de Louvain.

En présence de ce monument nous rendons gloire à celui dont il rappelle le souvenir.

Qu'on me permette d'ajouter qu'une part de la gloire acquise par Juste Lipse rejaillit sur cette ancienne école qui, pendant plusieurs siècles, nourrit dans son sein presque tous ceux que la Belgique de 1830 compte parmi les illustrations de son passé.

Plus qu'on ne le pense peut-être aujourd'hui, l'ancienne *Alma Mater* savait inspirer à ses enfants, avec l'amour de la science et de la foi, et avec le respect dû à l'autorité, les sentiments généreux et énergiques du patriotisme.

Il me reste, Messieurs, un devoir à remplir, c'est de rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à faire revivre la mémoire de Juste Lipse.

Honneur à vous, dépositaires du pouvoir, magistrats

de la province et de la commune, qui avez participé avec un zèle égal à l'érection de ce monument. En y consacrant vos soins, vous avez été inspirés par une grande et noble pensée, et cette pensée trouvera sa plus douce récompense dans le sentiment du devoir accompli, dans l'approbation de tous vos concitoyens et dans le souvenir de la postérité.

RAPPORT SUR UN MÉMOIRE ENVOYÉ AU CONCOURS DE LA CLASSE DES LETTRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, EN RÉPONSE A LA QUESTION SUIVANTE : UN MÉMOIRE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX D'ÉRASME, DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA BELGIQUE (1).

L'Académie, dans sa sollicitude pour tout ce qui appartient à la gloire littéraire du pays, a mis au concours (1853), pour la seconde fois, un mémoire sur la vie et les travaux d'Érasme, un des restaurateurs des belles-lettres au commencement du XVIe siècle.

On connaît l'inscription consacrée à sa mémoire : MAGNO SCIENTIARUM ATQUE LITERATURÆ POLITIORIS VINDICI ET INSTAURATORI. Cet éloge ne paraît aucunement outré, lorsqu'on considère que c'est principalement à Érasme que l'on doit la renaissance des lettres dans le nord de l'Europe, les règles d'une saine critique, le goût pour l'antiquité et les premières éditions de plusieurs Pères de l'Église. A ce titre il a incontestablement droit à la reconnaissance de la postérité, et cette reconnaissance serait plus vive encore, si l'on n'avait à lui reprocher une trop grande hardiesse de penser et d'écrire au sujet de certaines matières théologiques qui lui étaient peu fa-

(1) Extrait du Bulletin de l'Académie, tom. XX, part. 1re, p. 73. — Voyez les Analectes de 1852, p. 251, et de 1853, 233, 237 et 245.



milières, un esprit de critique qui le porta à traiter ses adversaires avec aigreur et dédain, et à grossir les vices d'une époque déjà trop féconde en abus. Les défauts d'un caractère, si admirable pour nous sous tant d'autres rapports, n'avaient pas échappé à Érasme lui même. Sur la fin de ses jours, il se repentit de s'être appliqué à trop de genres différents de littérature et d'avoir embrassé la polymathie ; il en consigne le douloureux aveu dans une lettre à son ami Budaeus. Ailleurs, en faisant un retour sur quelques-unes de ses publications et sur les libertés qu'il s'y était permises, il nous lègue un autre aveu dans les termes d'une amende honorable : *Ut ingenue, quod verum est, fatear, sum natura propensior ad jocos quam fortasse deceat, et linguæ liberioris quam nonnumquam expediat* (1).

Un écrivain anglais peu connu aujourd'hui a fait une vie d'Érasme considérée par rapport au temps qu'il passa en Angleterre, et contenant l'histoire des savants qu'il y eut pour amis et une notice sur l'état où la science et la religion étaient alors aux universités d'Oxford et de Cambridge (2). Ce qui a été fait d'une manière peu complète pour l'Angleterre devait se faire, mais mieux, pour le pays qui a vu naître Érasme.

Notre histoire littéraire de presque toute la première moitié du XVIe siècle se rattache en grande partie à la

(1) *Epist.* lib. I, epist. 3.
(2) Samuel Knigt publia cette notice en 1726

vie et aux travaux d'Érasme. Tout ce que la Belgique comptait alors d'hommes distingués dans les lettres eut des rapports avec lui ou se ressentit de son influence: aux uns il donnait des conseils et des encouragements, d'autres les lui prodiguèrent à leur tour; avec les uns c'étaient les relations d'une vive et constante amitié, avec d'autres, très-peu nombreux, une lutte soulevée à l'occasion des malheureuses dissensions religieuses du luthéranisme. Son séjour à Louvain, ses rapports si intimes avec les professeurs les plus distingués de l'université à laquelle il rendit bien souvent des témoignages sincères de son admiration et de son dévouement, et plus tard ses contestations avec quelques docteurs de cette école, où se concentrait alors toute l'activité littéraire et scientifique du pays, occupent une part très-large dans la vie mobile et pour ainsi dire errante d'Érasme. Au milieu de ses voyages, comme pendant qu'il séjournait en pays étrangers, il n'oubliait jamais ses amis de la Belgique; dans ses lettres, il aimait à s'entretenir avec eux de ses travaux; il leur confiait ses joies et ses espérances, ses chagrins et ses désappointements. Quinze jours avant sa mort, préoccupé de la triste idée de mourir dans une terre étrangère, à Bâle, loin de sa patrie, il s'écriait douloureusement dans une lettre adressée à son ami le professeur Goclenius de Louvain : *Utinam Brabantia esset vicinior* (1)!

---

(1) Lettre du 28 juin 1536, *epist.* 1299.

Érasme s'était fixé à Bâle en 1521. La faveur accordée dans cette ville au luthéranisme le dégoûta d'un séjour qui lui avait été d'abord très-agréable. Les protestants le méprisaient comme un homme auquel manquait le courage de se déclarer pour *la vérité ;* les catholiques, d'autre part, lui reprochaient ses ménagements envers les chefs de la réforme et son séjour dans une ville qui s'était ouvertement prononcée pour les nouvelles doctrines. Flattant et caressant tour à tour les deux partis, Érasme se voyait réduit par sa faute à dire comme Montaigne : *Je fus pelaudé à toutes mains; au Gibelin j'estois Guelfe ; au Guelfe j'estois Gibelin.* Alors aussi, fatigué de cette vie de haine et de troubles, il s'efforça de sortir de la fausse position qu'il s'était faite : il comptait que l'air natal pouvait lui rendre le repos de l'esprit et la santé du corps, et qu'il approchait du terme auquel il lui aurait été permis de se fixer définitivement en Brabant, où le rappelait avec instance la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas (1). Cette princesse lui avait fait donner une gratification de trois cents florins pour les frais du voyage.

Nous pensons que c'est à ce *point de vue belge* que l'Académie a voulu que fût traitée la question sur la vie et les travaux d'Érasme.

Il a été parlé ailleurs d'un travail analogue, mais resté inédit, de feu M. de Reiffenberg (2).

(1) *Regina Maria, faeminarum hujus aevi laudatissima, revocat me in Brabantiam.* Lettre du 3 mai 1532 à Josse Sasbout, *epist.* 1219.

(2) *Bulletin de l'Académie*, tom. XIX, part. 2, p. 82.



Le seul mémoire présenté sur cette question au concours de 1852 fut reconnu, d'après l'avis unanime des commissaires, comme n'ayant pas satisfait aux légitimes exigences de l'Académie.

A un nouvel appel pour le concours de 1853, un seul champion a eu le courage de répondre. Dans ce manque d'empressement pour éclaircir et pour mettre en relief notre ancienne et si glorieuse histoire littéraire, il y a quelque chose d'affligeant ; et je ne puis m'empêcher d'en attribuer la cause, non pas à la difficulté même de la question, mais à ce regrettable affaiblissement des études classiques qui, malheureusement, se propage de plus en plus et qui produit je ne sais quelle espèce d'indifférence à l'égard de nos écrivains les plus illustres par leurs travaux sur la littérature ancienne.

L'auteur du nouveau mémoire a pris pour épigraphe ces paroles d'Érasme : *Non amo veritatem seditiosam*. Nous présente-t-il une œuvre plus parfaite que celle de ses devanciers ? L'Académie en jugera d'après une analyse que nous tâcherons de rendre aussi complète que possible.

Le mémoire forme, sans l'*Avant-propos* en deux pages, 52 pages in-8° d'une écriture assez serrée. C'est, dira-t-on, une étendue matériellement peu en rapport avec un sujet assez vaste.

Dans l'*Avant-propos*, l'auteur parle des sources auxquelles il a puisé. Ce sont les écrits de Nisard (1) et

(1) M. Nisard, dans un article imprimé dans la *Revue de Paris* et re-

d'Audin (1) qu'il dit avoir interrogés, en comblant les lacunes, que ces écrivains ont laissées, par des recherches faites dans plusieurs de nos recueils nationaux ainsi que dans des écrits publiés en Hollande. Je n'ai pu voir dans le corps du mémoire, où les citations sont très-rares, quels sont ces *recueils* et ces *écrits*. Le travail de Nisard, travail laissant beaucoup à désirer comme œuvre d'érudition, paraît être le guide principal de l'auteur; les investigations faites en Allemagne sur les luttes religieuses et littéraires du XVIe siècle lui sont inconnues, et il ne cite pas même une biographie d'Érasme publiée par Erhard dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber (2).

Le Dictionnaire de Bayle, dit-il, lui a fourni quelques détails notamment sur les opinions religieuses d'Érasme; mais l'enseigne du scepticisme peut-il nous inspirer quelque confiance au sujet de la question? Pour ce qui me concerne, je m'en tiens à ce qui a été dit par Dœllinger (3) sur la position d'Érasme vis-à-vis de ses

---

produit en tête de la traduction de l'*Éloge de la Folie*, qui a paru dans la collection de Gosselin, dite *Bibliothèque d'élite*, a examiné, dit Audin, sous des points de vue neufs et avec une admirable sagacité l'action d'Érasme sur son siècle, mais on peut lui reprocher un enthousiasme trop vif pour son sujet.

(1) *Histoire de la vie, des écrits et des doctrines de Martin Luther*, 2 vol. in-8.

(2) *Allgemeine Encyclopaedie der Wissenschaften and Künste*, 1re sect., t. XXXVI, pp. 135-212.

(3) Dans son ouvrage : *La réforme, son développement intérieur et les résultats qu'elle a produits dans le sein de la société luthérienne*, traduit de l'allemand par Perrot, t. I, p. 1-19. Paris, 1848. in-8o.

contemporains et de la réforme. Le savant professeur de Munich a très-bien exposé comment Érasme favorisa d'abord ouvertement Luther et son entreprise, comment il lui retira ensuite graduellement son concours, comment éclata sa rupture avec Luther et quels jugements il porta sur sa nouvelle doctrine, sur ses résultats, sur son caractère, sur ses prôneurs et ses partisans.

Pour l'appréciation des opinions religieuses, un ouvrage de Marsollier (1) eût été plus utile à l'auteur du mémoire que le Dictionnaire de Bayle.

Le guide le plus sûr pour une biographie d'Érasme, *c'est*, dit-il ensuite, *Érasme lui-même ; ses lettres, ses préfaces fourmillent de détails intéressants.* En cela l'auteur a parfaitement raison ; seulement nous regrettons qu'il n'ait pas puisé plus largement à ces sources, et qu'il ait trop négligé de les mettre en œuvre avec une critique habile.

Le corps du mémoire renferme, d'un seul trait et sans distinction de chapitres ou paragraphes, des détails biographiques sur Érasme ; le *point de vue belge,* qui doit être pour nous la partie principale du travail, n'y occupe qu'une place secondaire.

Il y a, au début, un passage que je crois devoir citer : « Cet homme illustre, dit l'auteur, n'est pas seulement

(1) *Apologie ou justification d'Érasme.* Paris, 1713. Une réfutation de cet écrit, en général trop favorable à Érasme, se trouve dans les *Mémoires de Trévoux*. Juin 1714. Le père Gabriel (Vieilh de Toulon), augustin déchaussé, en fit une *Critique*, imprimée à Paris en 1719.

» une gloire de la Hollande, sa patrie; comme tous ceux
» a qui il a été donné de deviner un des grands besoins
» de l'humanité, il est aussi une gloire européenne.
» Érasme, qui brilla pendant les désordres du XVIe
» siècle, et qui, malgré sa modération, eut des jours de
» colère et de passion, Érasme, l'éloquent restaurateur
» des lettres, le sage défenseur de l'Église romaine,
» Érasme, au milieu des fureurs des sectes, proclama le
» premier les bienfaits de la tolérance, et, à ce titre, il
» mérite l'éternelle reconnaissance de tous les peuples.»
J'espère bien qu'il n'y a de ma part ni intolérance ni ingratitude, si je trouve ce passage trop plein d'emphase et trop vide de raison.

De la page 3 à la page 10, l'auteur parle de la jeunesse d'Érasme, de ses premières études, de ses protecteurs, de son séjour à Paris et à Orléans.

A peine une page est consacrée au séjour qu'il fit a Louvain en 1502, aux rapports qu'il y établit, à cette époque et plus tard, avec des littérateurs et des théologiens dont les noms se retrouvent à chaque instant dans les lettres d'Érasme.

De la page 11 à la page 26, on lit un aperçu des ouvrages publiés par Érasme avant et immédiatement après son voyage en Italie.

Il y aurait des détails curieux à ajouter à ce que l'auteur dit (p. 26-29) de la controverse qu'Érasme eut, au sujet de son *Éloge de la Folie* et de l'édition du *Nouveau Testament,* avec deux docteurs de Louvain, Martin Dor-

pius et Jean Briart, d'Ath, que l'auteur par une désignation incomplète nomme simplement *Atensis.*

J'ajouterai, en passant, que plus d'un nom est mal écrit dans le mémoire ; ainsi le fondateur du collége des Trois-Langues, *Jérôme Busleiden*, l'ami intime d'Érasme, y est nommé, page 33, *Buffidius.*

L'érection de ce collége consacré à l'enseignement des langues latine, grecque et hebraïque, méritait une mention toute spéciale, à cause de l'influence salutaire que cet établissement exerça sur le progrès des belles-lettres en Belgique. L'histoire de la vie et des travaux des premiers professeurs du collége des Trois-Langues est en quelque sorte celle d'Érasme même. Que de renseignements précieux ne pourrait-on pas recueillir dans ses lettres, ou dans d'autres écrits contemporains, sur Adrien Barlandus, Conrard Goclenius, Pierre Nannius, Rutger Rescius et plusieurs autres ?

Page 33, l'auteur fait assez bien ressortir les rapports qu'Érasme eut avec Despautère et l'historien Jacques de Meyer, et plus loin, page 35, tout ce que le chancelier Sauvage et d'autres protecteurs firent pour le retenir en Brabant ou pour le fixer à la cour de Bruxelles.

En 1521, Érasme quitta sa retraite d'Anderlecht pour se rendre à Bâle (page 39). Les pages 41 à 51 renferment ce qui concerne ses derniers travaux jusqu'à sa mort, arrivée le 12 juillet 1535. Sur son séjour à Bâle, sur les derniers moments de sa vie, qui s'éteignit entre les bras d'un prêtre belge, Lambert Coomans, de Turn-

bout, nous avons publié quelques renseignements que l'auteur du mémoire aurait peut-être pu consulter avec quelque fruit (1).

On voit que l'auteur s'est renfermé dans un ordre chronologique. Cet ordre est celui d'une biographie ou d'un article de revue ; mais je doute qu'il convienne à un mémoire, où il fallait entrer plus avant dans les questions de personnes, d'érudition et de critique littéraire.

N'aurait-il pas mieux valu consacrer à chacune de ces questions, ou au moins aux principales, un chapitre particulier ? Si l'on voulait, par exemple, faire une étude sérieuse des rapports d'Érasme avec Adrien VI, depuis que celui-ci fut son maître et son ami à Louvain, jusqu'à l'époque où le fardeau de la tiare le fit mourir à Rome, on y trouverait des enseignements d'un haut intérêt pour l'histoire.

Les discussions littéraires et même quelquefois théologiques, où figurent des noms belges, auraient ainsi une place déterminée selon leur importance plus ou moins grande; chaque chapitre serait une espèce de scène ou d'acte représentaut diverses phases de notre vie littéraire au XVI[e] siècle. L'auteur, dans le plan qu'il a suivi, indique ces discussions, mais il ne les approfondit point. Ce qui lui manque, c'est qu'il n'est pas encore

---

(1) *Bulletin de l'Académie*, t. IX, p. 462, part. 1[re], et p. 437, part. 2[me]. Voyez aussi les *Analectes* de 1852, p. 251, et de 1853, pag. 245.

entièrement maître de son sujet; pour le devenir, il aurait à faire de nouvelles recherches et de nouvelles études sur Érasme et sur ses contemporains belges.

Après avoir insisté sur les imperfections du mémoire, j'aime à reconnaître qu'il y a plusieurs pages qui sont bien écrites. Mais, est-ce une raison suffisante pour que l'Académie décerne le prix ? Je ne le crois pas ; et même ce ne serait qu'après avoir entendu l'avis des autres commissaires que je pourrais me résoudre à demander, non l'impression du mémoire, mais une mention honorable ou une médaille d'encouragement, si l'Académie juge convenable de maintenir la question au programme du concours de 1854.

Après avoir entendu les rapports des commissaires (*MM. de Ram, Baguet et de Saint-Genois*) sur le travail envoyé au concours, l'Académie a décerné une médaille d'argent à l'auteur, qui sera invité à se faire connaître (*M. E. Rotier, avocat à Gand*).

NOTICE ANALYTIQUE DES LETTRES DE NICOLAS CLEYNAERTS; SUPPLÉMENT A SA BIOGRAPHIE (1).

Nicolas Cleynaerts, né à Diest en Brabant, dans l'année 1495, est un des professeurs de l'université de Louvain, le plus digne d'être rappelé à la mémoire des amis de la solide littérature, par ses mœurs et ses sentiments autant que par son érudition et l'agrément de son esprit, et particulièrement le plus fait pour exciter la reconnaissance de la jeunesse, puisqu'il a vécu péniblement pour elle, et qu'il a comme sacrifié sa vie à lui faciliter, par l'étude des langues savantes, l'accès de toutes les connaissances humaines. Les nombreux travaux qu'il a exécutés sur le grec, sur l'hébreu et l'arabe ne servent plus directement aujourd'hui; mais ils furent d'un grand usage autrefois, et MM. de Port-Royal, aussi bien que le professeur Furgault, ont même tiré de grands secours de sa grammaire grecque. Ses lettres familières à ses amis, écrites en latin avec beaucoup de grâce, de vivacité et de sensibilité, n'ont pas été traduites que nous sachions, et c'est dommage ; elles mé-

(1) Extrait des *Analecta-Biblion* du marquis de Roure, tom. I p. 448. — Voyez la notice sur Nicolas Cleynaerts, par M. le prof. F. Nève, dans les *Analectes* de 1844, p. 129.



ritaient au moins autant de l'être que celles du spirituel évêque de Bayeux, Busbec, cet ambassadeur de Marie d'Autriche en France dans les années 1582, 83 et 84, qui nous a donné des détails anecdotiques si précis sur la cour de Catherine de Médicis et de Henri III (1). En retraçant les principales circonstances de la vie aventureuse et laborieuse de Clénard, d'après ses lettres, nous allons donner, tout à la fois, un aperçu de ces lettres mêmes, tant parce qu'elles nous ont plu infiniment que parce qu'elles sont devenues très rares, surtout de l'édition publiée par Plantin, en 1566, plus riche que ses devancières de toute la seconde partie fournie à l'éditeur par le savant Charles de L'Écluse sur des manuscrits autographes, laquelle édition de 1566 est la quatrième au rapport de Brunet.

Nicolas Cleynaerts, dont l'enfance et la jeunesse avaient été studieuses et hâtives, était donc, dès l'âge de 28 à 29 ans, un des plus fameux professeurs de grec à Louvain, respecté des grands, aimé de ses disciples, et lié intimement avec les premiers personnages lettrés de son pays et de son temps, dont il possédait la confiance et savait ne point exciter l'envie, tels que François Ho-

(1) *Voyez*, en français, plusieurs lettres de Busbec (Auger de Guiselin, seigneur de), tom. XI, partie 2e des Mémoires du père Desmolets, faisant suite à ceux de Sallengre. On y trouve de précieuses circonstances sur les guerres des Pays-Bas et la folle expédition du duc d'Alençon, entre autres choses.



verius, habile helléniste, le docte abbé de Tongerloo Arnould Streyters (1), Rutgerus Rescius, Joachim Polites, célèbre jurisconsulte; tels encore que ce vénérable Jacques Latomus, théologien de Louvain devenu chanoine de Cambrai, qui avait été son maître, qui eut le regret de lui survivre deux ans, et dont on disait que, pygmée par le corps, il était géant par l'esprit, parce qu'il avait su démêler et confondre la mauvaise foi de Luther, d'Æcolampade et de Thyndalle à travers toutes les ruses de leur argumentation. Terminons cette liste honorable et incomplète par le nom de Jean Vasée ou *Vasœus* de Bruges, qui fut, par dessus tous, l'émule et le compagnon de Cleynaerts, puisqu'il l'accompagna en Espagne et en Portugal, comme nous l'allons voir, et qu'il courut avec lui la carrière de l'enseignement dans ces contrées lointaines (2). Tout en professant le grec à

---

(1) Voyez dans les *Analectes* de 1841, p. 154, une lettre de la faculté des Arts de l'Université de Louvain à Streyters sur la réforme à introduire dans l'enseignement, et pour réclamer sa protection.

(2) Coupé, dans les tomes 16 et 19 de ses *Soirées littéraires*, articles des auteurs belges et bataves, donne, sur Jacques Latomus et Jean Vasée, des détails qu'on peut consulter. Il y est dit, du premier, notamment qu'il a laissé des poésies latines recommandables par l'élévation des idées et des sentiments, et mis le *Cantique des Cantiques* en vers latins; et, du second, qu'il se tira bien de diverses négociations dont il fut chargé, tant en Espagne qu'en Portugal, et que, s'étant marié dans ce dernier pays, il y laissa son fils, en le recommandant au cardinal Henri, devenu roi, en 1548,

Louvain, dans la fleur de son âge, Cleynaerts fut saisi d'une passion invincible qui devait, plus tard, fixer sa destinée. Cette passion était la soif de la langue arabe. Depuis longtemps, une secrète ardeur pour l'arabe l'agitait, et nous verrons dans peu pour quelle chimérique et noble cause; toutefois il y résistait encore, et d'autant mieux qu'il n'y avait alors, en Belgique, ni maîtres, ni livres, ni manuscrits arabes; mais la fortune ayant voulu qu'un jeune homme lui apportât, un certain jour, le psautier en arabe, syriaque, hébreu, grec et latin, voilà tout d'un coup la tête de notre savant partie. Il lira le texte arabe, il apprendra l'arabe, il le saura. Le lire? eh comment? il ne connaît pas les caractères. Quand il parviendrait à le lire, à quoi bon, puisqu'il ignore le rapport des signes avec la pensée qu'ils retracent? Enfin, quand il irait jusqu'à l'intelligence de l'arabe écrit, à quoi cela servirait-il pour son but, puisqu'il est avéré que l'arabe écrit diffère plus de l'arabe parlé que le grec d'Homère ne diffère du grec des corsaires candiotes? N'importe, lisons toujours. Notre but est si relevé! il s'agit d'aller combattre Mahomet chez lui, non plus avec l'épée et vainement comme au temps des croisades, mais avec la parole et victorieusement, comme Athanase fit avec Arius et ses sectaires (car tel

---

puis s'en alla mourir à Salamanque, en 1560. *La Grande Chronique d'Espagne*, écrite en latin par Jean Vasée, est estimée, et va plus loin que l'histoire de Mariana, qui s'arrête en 1516.

était le fameux dessein que nourrissait Cleynaerts, et rien de moins). D'impossibilités, il n'en est point pour le génie opiniâtre, Salluste nous l'apprend. Le psautier arabe est ouvert, c'est assez : lisons.

Il faut voir, dans la curieuse lettre de Cleynaerts aux chrétiens, qui est la dernière de son recueil, et peut-être la dernière de sa vie, le merveilleux récit de la méthode analogique et comparative, à l'aide de laquelle il vint à bout, seul, de connaître d'abord quatre lettres arabes, S, M, L, T, puis six autres, puis toutes, puis de trouver quelques mots, puis d'en former un essai de lexique et de syntaxe : cela tient du prodige. A la vérité, il savait l'hébreu, langue qui a beaucoup de rapports avec l'arabe; sans quoi le prodige même passerait toute croyance. Nous n'entrerons pas ici dans l'exposé des procédés suivis par le disciple lui-même, il suffit d'en indiquer la clef. Ce fut donc par l'examen attentif et comparé des noms propres d'hommes et de lieux, lesquels, distingués des autres mots dans les livres, offrent, dans toutes les langues, des consonnances et par conséquent des lettres communes, ce fut par cette voie étroite et ténébreuse que l'intrépide Cleynaerts fit son entrée dans l'arabe, saisissant, par exemple, la lettre *r* des Orientaux, à la faveur de l'*r* latin d'Israël, de Tyrus, de Sisara, d'Oreb, d'Assur, d'Agareni; leur lettre *b*, par le secours du *b* latin de Moab, de Gebal, de Jobin, de Zeb, de Zébée, etc., etc. L'alphabet arabe ainsi trouvé, l'analogie et la comparaison avec l'hébreu

le conduisirent, après des efforts incroyables, à l'intelligence assez courante du psautier ; mais ce fut tout, et c'était encore bien peu pour controverser avec les musulmans dans la langue de leur prophète. Que faire alors? il fallut se résoudre à une vie nouvelle, quitter ses habitudes sédentaires et sortir de Louvain à la recherche de quelques auxiliaires étrangers. Après avoir fait ses adieux à son cher Latomus, Cleynaerts poussa jusqu'à Paris. Pour un savant de la Campine tel que lui, c'était presque atteindre les colonnes d'Hercule. Une relation inattendue qui s'offrit à lui, dans cette capitale, fut cause qu'il franchit un jour le *non plus ultra* des anciens. Un franciscain portugais, nommé Roc Almeïda, qu'il vit à Paris, chez des savants de ses amis, lui fit des récits tellement pompeux de l'université de Salamanque, des ressources que l'on y rencontrait pour tous les genres d'étude, même pour l'étude de l'arabe, que dès ce moment on peut dire que son plan fut formé. Pourtant restait encore un grand obstacle à vaincre. Il était destiné à la cure du béguinage de Diest. Renoncer à cet établissement solide et commode, s'expatrier pour longtemps et tromper ainsi le tendre espoir de sa famille, c'était beaucoup sacrifier à l'idée incertaine de réfuter Mahomet, chez les mahométans. Heureusement pour sa passion, la chicane vint à son aide ainsi que l'occasion ; mais n'anticipons point sur les faits.

Le voilà donc à Paris, vers 1530, satisfait du présent

et plein de foi dans l'avenir. « Tout me succède ici par » delà mes vœux, » écrivait-il à Hoverius. « Le ciel et » les mœurs des hommes m'y plaisent beaucoup..., on » y trouve un grand nombre de savants...; il me sera » utile d'y séjourner..., je suis nourri sur le pied de » cinquante couronnes par an. J'ai pris un élève qui est » neveu de Latomus (Barthélemy), et qui me donne » trente couronnes... J'ai vendu ces jours-ci 500 exem- » plaires de mes institutions grecques et hébraïques. » Ainsi je ne crains plus de mourir de faim... Quant à » l'époque de mon retour, elle est bien incertaine... » Nous sommes tous sous la main de Dieu, et des » chrétiens peuvent également partout vivre et mou- » rir... »

Le retour de Cleynaerts en Brabant fut plus prompt qu'il ne l'aurait voulu, les béguines de Diest l'ayant ainsi décidé. Ces religieuses avaient été mises en cause à cette époque. Il fallut les défendre, il fallut disputer la cure de Diest et ne plus songer, pour le moment, qu'aux Arabes Flamands et aux plaideurs de mauvaise foi. Les choses allèrent ainsi jusqu'au printemps de 1531. Alors arriva en Brabant don Fernand Colomb, parent de l'immortel Christophe, à qui nous devons, après Dieu, les Amériques. Il venait acheter des livres pour sa riche bibliothèque de Séville. Il marchait dans la compagnie d'un excellent homme, très-bon poète latin portugais, nommé Resendius, qui connaissait et goûtait déjà Cleynaerts comme

une des meilleures conquêtes à faire pour la Péninsule ibérique, sa patrie. Fernand Colomb, appuyé du poète Resendius, prit si bien ses mesures et plaida si éloquemment pour l'université de Salamanque, que le sort fut jeté cette fois, et Cleynaerts engagé et emballé pour l'Espagne avec son cher ami Jean Vasée, lequel devait suivre Colomb jusqu'à Séville. Le voyage fut heureux sans doute; mais il eut ses mécomptes pendant la marche, comme ses regrets au départ. Consultons notre correspondance (1). « Depuis que je vous » ai quitté, mon cher Latomus, tous les hommes sont » pour moi des étrangers...; je passai deux jours à Paris, » étranger parmi des amis mêmes, à cause de votre » souvenir... De Paris, nous prîmes notre chemin par » l'Aquitaine...; avec quel bonheur je vis à Tours le » siége de saint Martin!... Ce fut la veille de la fête de » ce grand saint que nous entrâmes enfin en Espagne... » Bien nous prit d'avoir des provisions, car nous n'eus- » sions pas mangé... On a raison de dire qu'en France » l'argent se dépense bon gré mal gré, tandis qu'en » Espagne on ne peut pas en dépenser, quoiqu'on le » veuille... Notre patron Fernand et notre poète fai- » saient de leur mieux pour qu'il ne nous manquât » rien; mais le génie de cette terre ingrate triom-

(1) Evora, 26 mars 1535, à Jean Latomus, à Cambrai et Salamanque, 5 et 6 novembre 1531, à Jean Vasée à Séville.

» phait de toute sollicitude pour les pauvres Braban-
» çons... Figurez-vous que, dans une auberge, près de
» Vittoria, l'ami Vasée ayant laissé tomber son verre
» qui se cassa, ce fut une perte irréparable, et qu'il
» nous fallut boire dans notre main comme Diogène...
» Tirez les conséquences de ces prémisses... L'Espagne
» en fournit d'abondantes et de tout à fait propres à
» nous guérir des délicatesses de la patrie flamande...
» A Burgos, nous eûmes aussi froid qu'à Louvain... :
» à peine y pûmes-nous découvrir un fagot de sar-
» ment... »

C'est ainsi que nos voyageurs arrivèrent à Salamanque vers le mois d'avril 1531. Là, Cleynaerts s'arrêta. Pour Jean Vasée, il suivit don Fernand à Séville, selon qu'on était convenu, demeura près de trois ans dans cette ville sans profit pour sa fortune, et au grand détriment de sa santé, car il y pensa mourir d'une inflammation générale; après quoi il vint en Portugal rejoindre son ami, qui l'engagea à s'y marier, et lui fit avoir un bon établissement dans l'école fondée par le cardinal Henri, à Braga. Dans la suite, il céda sa place au collége de Braga à son fils Augustin Vasée, et alla se fixer définitivement à Salamanque, où il ne cessa de professer qu'à sa mort, survenue en 1560.

Revenons à Nicolas Cleynaerts. Sa réputation ne tarda pas à s'établir dans la cité universitaire des Espagnes, et, dès le commencement de novembre de cette même année 1531, deux docteurs en théologie s'empressè-

rent, au nom de leur corps, de lui offrir cent ducats par année, sous la condition facile de donner aux jeunes clercs des leçons de grec et de latin, quand et comme il voudrait. Il accepta cette charge avec l'espoir d'obtenir bientôt une chaire en titre, et surprit bien utilement son auditoire, lorsqu'au lieu de l'étourdir de subtilités scolastiques il se mit à lui faire des lectures raisonnées de saint Jean Chrysostôme. Une autre fonction, qui n'enchaînait guère plus sa vie, et qu'il prit à la prière de l'évêque de Cordoue, acheva de lui ouvrir les ressources et le crédit dont il avait besoin : ce fut l'éducation nominale plutôt que réelle du fils du duc d'Albe, vice-roi de Naples. « Je me suis fait es-» clave, écrivait-il alors à son ami Vasée ; mais je ne » m'en repens pas... Nous voici, par là, tous deux assu-» rés du nécessaire. »

Trois années s'écoulèrent ainsi, pendant lesquelles Cleynaerts put s'estimer heureux; d'autres Flamands, ses amis, Hoverius notamment, pour être venus, à son exemple, tenter fortune dans la Péninsule, ne furent pas si bien traités. Il s'était fait une société savante et intime de plusieurs Espagnols de mérite, au premier rang desquels nous nommerons le franciscain Victoria ; il passait de longues heures au travail, et, malgré le tumulte inévitable des universités, il avait su s'affranchir des affaires et des devoirs du monde, et *vivre en homme de plomb, fiché sur ses livres*, comme il le disait lui-même, avare de visites, sobre de dis-

cours et même d'écritures, puisqu'il eut à s'excuser de n'avoir écrit que deux fois, en quatre ans, à Latomus, et qu'en tout sa correspondance ne comprend pas cinquante lettres.

Au début de l'année 1534, changement complet de position et de plan pour l'avenir. La mobilité dans les idées et les destinées des solitaires est assez commune. L'imagination, chez eux, s'échauffe toujours plus ou moins, et leur fait payer, autant et plus qu'au commun des hommes, le tribut commandé à l'instabilité. Jean III, roi de Portugal, fils et successeur du grand Emmanuel, prédécesseur et aïeul de cet insensé de roi Sébastien, avait, ainsi que sa femme dona Isabelle, un goût très-vif pour les gens de lettres. Le poète Resendius, qu'il tenait à sa cour en grand honneur et dans sa familiarité, fut chargé, par lui, d'attirer Cleynaerts à Evora, lieu de sa résidence royale. Il s'agissait de confier à un homme célèbre, honoré des respects de l'Europe savante, son jeune frère, le cardinal Henri, archevêque de Braga, dont l'éducation s'achevait, et qu'il fallait rendre digne des premières charges de l'Eglise. C'est ce même cardinal Henri qui, après la déconfiture du roi Sébastien, en 1578, arriva vieux à la couronne, pour la déposer, en mourant deux ans après, entre les mains de Philippe II d'Espagne, qui avait épousé une fille du roi Jean III, dont il est ici question. La raison, l'habitude, peut-être aussi la reconnaissance auraient dû, ce nous semble, retenir Cleynaerts à

Salamanque ; mais quoi ! c'est un roi qui supplie, c'est un cardinal-archevêque dont l'intérêt commande ; et puis l'amitié pressante de Resendius, et puis les chances d'une fortune de cour qui facilitera les vastes projets que l'on nourrit contre les musulmans. Evora, d'ailleurs, n'est qu'à peu de distance de Salamanque, à deux jours de Lisbonne, à cent lieues tout au plus du royaume de Fez, avec lequel il y a grand commerce, en sorte qu'on acceptera les grosses offres du roi Jean III ; que, durant quatre ou cinq ans, on sera presque satisfait d'avoir pris ce parti (1), et qu'on écrira, entre autres choses, à don Martin de Vorda, à Jean Vasée, à Jacques Latomus, ce qui suit :

« Écoutez une fable, une fable, non, mais une his-
» toire... Qui l'eût dit ? je suis devenu homme de cour...
» Le roi de Portugal m'a fait demander, par Resendius,
» de venir à Evora élever son frère, moyennant de
» grosses offres... J'ai accepté malgré messieurs de Sala-
» manque. Je suis donc à Evora... Deux jours après mon
» arrivée, j'ai salué le roi et la reine, et j'ai reçu cin-
» quante ducats de gratification... J'ai salué également
» mon élève le prince Henri, archevêque de Braga, et
» son frère Édouard, qui, tous deux, sont fort réjouis
» de ma venue... Cette cour me plaît... Elle est remplie

---

(1) Evora, 8 des kalendes de mai 1534, à don Martin de Vorda. — Evora, 31 décembre 1534, à Jean Vasée. — Evora, 26 mars 1535, à Jacques Latomus.

» de savants en grec et latin, plus qu'à Salamanque
» même... Je vis avec Resendius..., ainsi le veut le roi...
» Il me sera plus commode de donner une heure par
» jour au frère du roi que de disputer toute la journée
» avec des universitaires. Ma vie est ici des plus stu-
» dieuses comme des plus tranquilles... J'ai plus d'ap-
» pointements qu'un chanoine d'Anvers, et rien qu'une
» heure à donner par jour; encore avec des vacances
» les fêtes et dimanches, et aussi les jours de chasse;
» car vous saurez que je ne chasse point... Il serait beau
» voir un théologien chasser autre chose que les béné-
» fices... » Et ailleurs : « Maintenant que j'ai du loisir,
» puis-je mieux l'employer qu'à écrire à mon cher La-
» tomus, à lui découvrir mes sentiments et mes pen-
» sées?... La vie tranquille que je mène est celle qui me
» convient, hormis que j'ai seulement les biens de l'exil
» et non ceux de la patrie... Il se pourrait que j'allasse à
» Fez m'avancer dans la langue arabe... Fez n'est qu'à
» cent lieues d'ici... Il offre un marché célèbre, très-
» fréquenté de nos marchands... Les lettres arabes y
» sont en grande réputation... En attendant que je
» puisse visiter cette ville, je vais mettre à profit un
» médecin d'Evora, très-habile dans la langue des
» Arabes... Je n'attends, pour cela, que des livres qui
» doivent me venir de Murcie... Vous avez su comment
» j'avais quitté Salamanque pour me rendre en Portu-
» gal, appelé par le roi. Certainement cette université
» me plaisait fort. J'y avais des amis sincères et savants,

» lesquels ne demandaient qu'à me retenir et qu'à
» m'enrichir selon leurs moyens; et probablement
» cela serait advenu à votre disciple tout stupide qu'il
» est, vous le savez, quand il s'agit de se remuer pour
» acquérir... Une proposition royale a tout changé, non
» que j'aie cédé à la cupide avarice; mais j'ai cru que je
» menerais à Evora une vie plus libre et plus retirée...
» A Salamanque, on est toujours en présence, soit à
» visiter, soit à recevoir..., métier que je n'ai jamais su
» faire, et je suis trop vieux pour me reforger, étant né
» surtout sous le ciel de la Campine... A Salamanque,
» un professeur est une manière d'oracle qui doit ré-
» pondre à tout venant, et porter ainsi les chaînes de
» tous les insipides questionneurs que la pédanterie du
» sol lui adresse... Ici j'ai, du moins, plus de loisir que
» je n'osais même en espérer... Je me rends chaque
» jour chez le prince frère du roi, pendant la deuxième
» ou la troisième heure de l'après-midi, après quoi je
» rentre chez moi et n'ai plus que faire en cour... J'avais
» cent philippes, j'ai maintenant cent doubles ducats
» et plus, autre différence...» (Suivent des renseigne-
ments précieux pour les érudits, sur le rapport des
monnaies de la Péninsule, à cette époque, avec cel-
les du Rhin et de la Belgique.) « Je n'épargne rien,
» et vis au jour le jour selon le précepte d'Horace, dans
» la confiance que Dieu ne m'abandonnera pas dans ma
» vieillesse... Vraiment il faut de l'argent, en Portu-
» gal... Il n'existe pas de pays, au monde, plus coûteux,

» comme aussi de plus étranger à l'agriculture que ce » pays... S'il est un peuple engourdi par la paresse, as- » surément c'est le peuple portugais, principalement » celui qui habite au midi du Tage, plus près de l'A- » frique...; tellement que, sans les étrangers, on n'y » trouverait qu'à peine un cordonnier et un barbier... » Je dépense quinze florins par an pour ma seule barbe. » Il n'y a point à marchander ; loin de là, qu'à ce prix » il faut encore prier et solliciter pour ce service comme » pour tout autre... Vous convoquez d'abord votre bar- » bier une ou plusieurs fois...; ensuite vous l'attendez » deux heures...; puis vous lui faites porter son plat et » son pot à l'eau, car ici nous sommes tous nobles, et » nous ne portons rien dans les mains par les rues... » Pensez-vous qu'une mère de famille daigne acheter » son poisson ou cuire ses herbes elle-même ?... Point : » elle ne sert de rien au ménage que par sa langue » pour défendre le titre de ses noces... Tout se fait par » le ministère des esclaves maures ou éthiopiens, dont » la Lusitanie et Lisbonne, surtout, sont si remplies, » qu'il y en a plus apparemment que de sujets libres... » Point de maison où l'on ne trouve, au moins, une » servante maure, esclave ; et c'est elle qui achète, » qui balaie, qui lave, qui porte l'eau, enfin qui fait » tout ; véritable jument de somme, ne différant de la » jument que par la forme... Les riches possèdent un » grand nombre de ces esclaves, des deux sexes, avec » lesquels, par un effet de la licence des mœurs, il se

» fait un grand commerce de nouveau nés au profit du » maître ; celui-ci les cédant, pour de l'argent, à quel- » que amateur éloigné, ou à quelque Maure captif... » *Adeo perdite vivit juventus hispanica... Tanta est* » *flagitiosæ vitæ licentia, maxime Ulyssiponæ*. Aussi » suis-je enchanté que mon frère, qui était venu » à Lisbonne dans la vue d'y entrer dans une mai- » son de commerce et que j'avais, à cet effet, re- » commandé à Charles Corréus, marchand français, » n'ait pas pu tenir à ce train de vie et soit reparti pour » la Zélande... S'il était donné aux étrangers de connaî- » tre d'avance les diverses incommodités de ce pays, » aucun d'eux n'y voudrait venir... Quant à ceux qui s'y » trouvent, ils y restent d'ordinaire, les uns par l'ex- » trême nécessité, les autres par goût pour cette affreuse » licence qui flatte les vices, et d'autres, comme moi, » parce que peu sensibles aux privations matérielles, » ils y rencontrent ce qu'ils cherchent, le repos et le » silence... Je ne laisse pas que d'être, par instants, » importuné des misères lusitaniques...; au point que, » sans que Dieu m'a gratifié d'un ami sans prix dans la » personne de Me Jean Petit, docteur parisien, archi- » diacre, évêque de Saint-Jacques du cap Vert, près de » qui je loge, à la table de qui je mange, je ne sais si » j'aurais pu demeurer en Portugal... Bien que Sala- » manque soit autre chose que le Brabant, encore, » avec un peu de volonté, pouvais-je y trouver manière » de vivre à la brabançonne, car le pays offre des res-

» sources...; tandis qu'une fois à Evora, tout change...
» On se croit en Cacodémonie, tant ces Ethiopiens sont
» odieux... Mais ce vertueux et savant hôte m'est d'un
» puissant secours... Pendant les repas, nous lisons de
» l'Ancien Testament en hébreu, ou du Nouveau en
» grec...; ensuite confabulation sur les passages dou-
» teux, avec lui et deux de ses parents également très-
» instruits... Je n'ai qu'un vieux domestique, pris à Sa-
» lamanque, à qui je ne rends pas le joug bien dur... Si
» je me mettais à la mode, j'aurais quatre esclaves, des
» mules, point de pain au logis, du faste au dehors, et
» plus de dettes que de biens... Il y avait, à la cour du
» feu roi Emmanuel, un Portugais qui écrasait de son
» luxe un certain Français de la suite de la reine Léo-
» nore...; le Français, plus modeste, mais mieux nourri,
» suspectant le luxe de son rival, imagina de regarder
» curieusement le livre de comptes du personnage, et
» y vit écrit tout ce détail, véritablement lusitanien... :
» *lundi, 4 sous d'eau, 6 sous de pain, 3 sous de raves ;*
» *mardi, de même; mercredi, de même,* etc.; *et di-*
» *manche, point de raves, faulte de marché*... Ici vous
» n'avez de serviteurs libres, ni pour or ni pour argent,
» toute personne libre se donnant incessamment pour
» noble, et dès lors ne voulant pas subir la honte de
» faire la moindre chose de son temps ni de ses mains...
» Au surplus, je vis le mieux possible, sans me soucier
» du lendemain, sans rien amasser, espérant que Dieu
» me donnera toujours ce qu'il me faut... »

Les détails qu'on vient de lire, écrits par Cleynaerts à ses intimes, sous diverses dates, pendant les deux premières années de son séjour à Evora, représentent bien sa situation, ses mœurs et son caractère. Génie ardent pour la science, et aventureux, imagination mobile, âme pure et élevée, goûts simples, mépris des plaisirs, de la souffrance et des dangers, tout ce qui le peint s'y retrace. La suite de sa correspondance d'Evora ne le fait pas moins connaître et le fait encore plus aimer. — Il écrivait à Vasée : « Je vous envoie vingt ducats... Si » vous saviez de quel petit tas je les prends, vous ver- » riez que je considère que tout est commun entre les » amis ; car je m'en garde moins que je ne vous en en- » voie...; me soupçonnez-vous, et voulez-vous que je » vous fasse passer encore de l'argent? — J'en em- » prunterai pour vous satisfaire ; mais je serai forcé d'en » emprunter... Je ne suis pas surpris que frère Victoria » vous aime. Cet homme de bien est fait pour apprécier » les hommes tels que vous... » — Il écrivait à Polites le jurisconsulte : « Je n'envie pas les richesses pourprées » du cardinal X...; le nécessaire me suffit : or, j'ai ici un » archevêque qui ne me laissera jamais manquer du » nécessaire... Salomon l'a dit : *Ubi multæ opes, multi* » *qui eos comedunt.* » Mais ce que Salomon n'avait point dit, et que Cleynaerts aurait dû prévoir, est que son archevêque aurait probablement trop d'affaires dans le présent pour se souvenir des services passés, et trop d'idée de lui-même pour se croire jamais obligé envers

les autres. — Il écrivait encore à Hoverius, sur la nouvelle de la mort d'Erasme : « En apprenant cette mort, » je n'ai pu retenir mes larmes...; pourquoi ce digne » vieillard n'a-t-il pas vécu assez de temps pour mettre » la dernière main à ses ouvrages ? car c'est pour cela, » je pense, qu'il s'était retiré à Bâle... Que Dieu le re- » çoive ! » Ses lettres renferment toujours quelques vues philosophiques pour la conduite journalière, ou d'utiles conseils pour l'enseignement, fonction qui l'absorbait, et dans laquelle il excellait. « Si vous vou- » lez vivre sagement, disait-il à Polita, ne vous trou- » blez point des nécessités de la vieillesse... Dieu est » puissant...; dès que nous le craignons, nous sommes » assez riches... Savez-vous s'il vous est bon d'être » riche ?... Dieu sait mieux que nous ce qui nous con- » vient... Quand vous étiez petit, votre père naturel » veillait à vos besoins...; votre père céleste aurait-il, » plus tard, moins de soins de vous ?... Tout cela, direz- » vous, est de la spéculation, et ne remplit pas ma » bourse..., mais je répondrai : Que vous sert votre » bourse sans la piété ? et avec la piété, qu'avez-vous » besoin de bourse ? » — Ses idées sur la manière d'enseigner les langues n'étaient pas moins sages ; elles se référaient particulièrement à l'usage et aux exercices, aux dialogues familiers ; il promettait des merveilles de cette méthode, et citait, à ce propos, complaisamment les succès qu'il obtenait avec ses esclaves maures ; car il est bon de savoir qu'il avait fini par se donner trois

esclaves maures, tant les coutumes ont de puissance. « J'enseigne le latin à mes Ethiopiens *Michel Dento*, » *Antoine Nigrinus* et *Sébastien Carbo*, afin qu'ils puis- » sent me servir de lecteurs et de secrétaires, comme » Tiron à Cicéron...; je leur fais décliner *musa* pendant » le dîner...; ils y font des progrès incroyables... Un » d'eux m'a coûté trente ducats; je ne les donnerais pas » pour cent... Il m'est agréable d'infiltrer ainsi la raison » chez ces singes. »

Il y avait déjà trois ans révolus que Cleynaerts était auprès de son prince, menant une vie douce et occupée. Il devait encore demeurer un an avec son illustre élève (toute l'année 1537), puis revenir en Brabant vers la fin de 1538, non sans avoir appris solidement l'arabe, et qui sait? visité le nord de l'Afrique; en tout cas, non sans avoir fait provision de récits de manière à mentir superbement. Le prince Henri lui témoignait un attachement véritable qu'il payait en retour d'un dévouement sans bornes... « Ni les sollicitations des » grands, ni celles de MM. de Salamanque, mandait-il » à Hoverius (1), n'ont pu me détacher de lui, et s'il » m'était possible de rester plus longtemps loin de ma » patrie, à la cour, c'est à la cour de Portugal que je » resterais...; mais ma tête blanchit..., je veux être en- » seveli où les miens reposent... Priez Dieu pour moi... »

Dans l'été de 1537, le prince archevêque ayant dû

(1) A Hoverius, Braga, 9 sept. 1538.

aller prendre possession de son siége de Braga, Cleynaerts fut désigné pour le suivre dans ce voyage. Ici encore nous ne pouvons rien faire de mieux que de l'écouter (1) :

« Il faudrait un volume, mon cher Latomus, pour » vous faire certain de toutes les circonstances de ma » route. Il me suffira de vous instruire de quelques- » unes... Ayant donc loué trois mules de bât conduites » par deux palefreniers, et acheté deux chevaux, un » pour moi, l'autre pour mon domestique, je partis, » dans cet attirail, le 30 juillet, la chaleur ayant un » peu cédé. A voir ma suite et mes bagages, vous m'eus- » siez pris pour un évêque... Nous quittâmes Evora vers » le soir..., il était nuit très-avancée, lorsqu'après avoir » fait erreur de plus d'une lieue de chemin nous at- » teignîmes la première station... Il n'y avait ni pain ni » vin dans l'auberge...; du moins, nos chevaux furent » traités richement, car ils eurent de l'eau, écoutez » bien cela ! de l'eau qui me coûta 5 regalia la cruche, » à peu près ce que le vin coûte en Flandre... J'eus un » lit de deux pieds plus court que moi, et mes gens eu- » rent de la litière... La nuit suivante, au mont Argile, » une cassine seule s'offrit à nous, à peine bonne pour » contenir nos paquets... Point d'écurie pour nos bêtes, » point de lits pour nous, point de foin ni d'avoine (cela » va sans dire, il n'y en a brin dans toute la Péninsule,

(1) A Jacques Latomus, Braga, 21 août 1537.

» mais seulement de l'orge et de la paille pour les ani-
» maux et du froment pour les humains...). Un lapin
» que nous avions acheté par prévision fit tout notre
» souper...; la nuit se passa à la belle étoile... Je dormis
» quelques heures sur mes paquets, jambes pendantes;
» après quoi nous cheminâmes tout le jour avec l'espé-
» rance d'un bon repas, parce que nos muletiers nous
» avaient conté des merveilles du pays au delà du Tage,
» que nous devions ce jour-là franchir... En effet, de
» l'autre côté du fleuve, une auberge s'offre à nos
» yeux... Je gourmande la lenteur de mes gens...; enfin
» j'arrive. — Monsieur l'hôte, salut, avez-vous de la
» paille?... Sur ce, Polyphème (car ce n'était pas
» moins), sans daigner me regarder, laisse tomber
» fièrement ces mots: « Il n'y a point de paille ici... »
» O misérable Lusitanie! *Bcati qui non viderunt, et*
» *crediderunt*!... J'enrageais..., enfin nous eûmes un
» peu de paille au moins pour nos bêtes... Même céré-
» monie pour l'orge. Il n'y a point d'orge..., puis on en
» obtint quelque peu à force de prier... Avez-vous des
» œufs? — Ce n'est pas la saison. — Avez-vous des
» poules? — Nous n'avons point de poules... Cependant
» mon estomac aboyait... J'avise un plat de jus dans le-
» quel ou avait fait cuire du lard. — Donnez-moi de ce
» jus. — Cela ne vaut rien pour la santé. — N'importe:
» j'y tremperai mon pain; — Non. — Vous reste-t-il un
» peu de lard? — Non. — Avez-vous du poisson? — Ce
» n'est pas jour de pêche. .... Enfin l'idée me vient, en

» tremblant d'un nouveau refus, de demander des » oignons. — On y va voir, me dit mon hôte, et quelque » temps après il m'apporta deux oignons dont je dévo- » rai l'un et donnai l'autre à Guillaume... Après ce beau » festin, je demande un lit. — Ce n'est pas la saison, » me répond le cyclope. Avez-vous idée de chose pa- » reille ? Il y a une saison pour les lits dans cet heureux » pays !... J'en eus un pourtant moyennant 20 regalia » portugais qui valent bien 5 écus ailleurs... Les poètes » ont dit que le Tage était aurifère ; c'est, sans doute, » parce qu'il enlève votre or, non parce qu'il apporte le » sien... *Non a ferendo, sed ab auferendo auro...* Quoi » de plus, mon ami !... Cependant notre sort s'adoucit » en avançant au delà du Tage... Nous gagnâmes Coïm- » bre..., et après treize jours de fatigue, nous entrâmes, » le 12 août, dans Braga, lieu qui me plaît beaucoup... » Demain 22, si Dieu le permet, je partirai pour Saint- » Jacques de Compostelle, qui n'est qu'à trente lieues » d'ici, tandis qu'il y en a soixante fortes d'ici à Evora... » Plaise au ciel que l'été prochain me ramène près de » vous, comme j'en ai le dessein !... »

L'homme propose et Dieu dispose. Au lieu de revenir en Brabant, dans l'année 1538, comblé des amitiés de son prince, avec une pension honnête pour finir paisiblement ses jours au sein de la terre natale, entre ses amis et ses livres, il en alla tout autrement pour le pauvre Cleynaerts; mais il faut être juste, ce fut bien plus par sa faute que par celle du sort. Pourquoi s'obstinait-

il à ce malheureux projet d'*arabiquer* (*arabicari*), en Afrique, pour ensuite croiser le fer de l'argumentation avec les docteurs musulmans? car tel fut le principe de ce qui nous reste à raconter touchant cet aimable, vertueux, savant et malheureux homme, digne d'une belle place dans la suite de l'intéressant livre de Valérien de Bellune et de Tollius, *sur le malheur des gens de lettres* (1).

Cleynaerts accompagna donc l'archevêque Henri dans son pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. De retour à Braga, il contribua, par ses conseils et par ses soins, à l'établissement d'une nouvelle école pour la jeune noblesse portugaise, où il obtint une excellente place pour son ami Vasée, lequel était alors à Salamanque dans une grande détresse. Cette place obtenue, il fallut se remettre à braver les inconvéniens de tout

(1) De Infelicitate litteratorum, Venise, 1620, in-12; et Genève, Edgerthon Bryges, 1821, in-8. Tout intéressant qu'est ce livre, il est à refaire. Outre que son catalogue des *Victimes de la littérature* est incomplet, le plan de l'ouvrage même est défectueux, parce qu'il fait entrer, dans les causes de malheur pour les gens de lettres, les accidents communs à tous les hommes, et les vices comme les passions qui atteignent toutes les professions du monde. Ce n'est pas une merveille que la peste, l'impiété, l'avarice, la prodigalité, la fraude rendent un auteur malheureux; ce qu'il fallait montrer, et qui eût excité une pitié utile et philosophique, c'était la condition spécialement malheureuse des gens de lettres. (*Voir* dans les *Soirées littéraires* de Coupé, tom. XVI, un bon extrait de ce livre, et celui intitulé *des Calamités des poètes grecs*, dans les articles Corneille Tollius et Joseph Barberius.)

voyage dans la Péninsule ibérique, et faire à cheval les soixante lieues qui séparent Braga de Salamanque, afin d'aller chercher Vasée, et terminer quelques affaires laissées en arrière dans cette ville lors du départ pour Evora. Les deux amis réunis vinrent ensuite saluer le prince archevêque à Coïmbre, où il était momentanément; après quoi ils retournèrent ensemble à Braga, où Vasée fut installé, par Cleynaerts, dans une chaire principale, avec de gros appointements (1). Ce fut pendant ce dernier séjour à Braga que la destinée de notre Brabançon s'accomplit. Soit qu'il eût alors terminé l'engagement pris avec son prince, avec le roi Jean III, soit qu'il ne pût résister au désir de visiter l'Afrique mauresque avant de regagner son pays, il se sépara définitivement de son élève au mois de novembre 1538, pour faire, disait-il, son tour du midi de l'Espagne, et recueillir, avec force livres arabes, quelque esclave distingué dans les lettres orientales, qui pût lui servir de guide, en Brabant, dans les travaux qu'il méditait. Mais, préalablement, le prince archevêque régla généreusement avec lui les récompenses dues à ses services, et des sommes d'argent convenables lui furent assignées tant pour son voyage que pour sa pension viagère. Une partie de ces munificences fut sur-le-champ même réalisée, et l'autre, solennellement promise, dut être considérée comme telle également. Hélas! il y a bien loin

(1) Braga, février 1538, à François Hoverius.

de Braga à Fez, et en 1540 il y avait bien plus loin qu'aujourd'hui : or, on sait que la distance tue les promesses encore plus que le temps.

Grenade, 12 juillet 1539, à Jacques Latomus. — « Quoique vous n'ayez rien répondu à mes nombreuses » lettres, je veux vous apprendre tous les pas que me » fait faire la soif de l'arabe, à moi qui, jadis, ne pouvais » me résoudre à sortir du logis... Je quittai donc Braga » en novembre de l'année dernière, après y avoir fondé » une école à laquelle nous avons laissé pour maître » notre cher Vasée, avec des gages de *centum millium,* » *id est, quingentorum rhenensium* par an... Voilà les » théologiens grammairiens aussi riches que les cha- » noines de Cambrai. N'en soyez pas jaloux... J'avais en- » tendu parler d'un certain captif maure, actuellement » dans le midi de l'Espagne, lequel, étant fort lettré, » convenait parfaitement à mes projets. Je me décidai » donc à me rendre à Murcie et à Grenade, en passant » par Salamanque, Tolède et Séville... Arrivé à Coïm- » bre, un ami me signala dans Séville un certain potier » arabe de grande science et en haute estime chez les » musulmans... Me voilà cheminant vers la Bétique, en » me détournant pour aller embrasser, à Évora, mon » cher hôte Jean Petit, l'évêque de Saint-Jacques du » cap Vert, que l'on m'avait dit mort, et que je retrouvai » aussi plein de santé que de tendresse pour moi... Dé- » barqué dans Séville, je cherche, au milieu de tous les » potiers arabes, celui qui devait m'instruire... Point :

» je trouve, à sa place, un vieillard aux mains calleuses
» et souillées d'argile, qui se refuse à me donner le
» moindre renseignement, la moindre leçon... Je fais
» alors marché, pour 20 oboles par jour, avec un Tuni-
» sien qui consentait à me suivre en Flandre et à m'y en-
» seigner l'arabe, si toutefois l'argent qu'il attendait de
» Fez, pour sa rançon, ne venait pas... Cet argent vint;
» il me fallut donc recourir ailleurs... Le Tunisien m'avait
» toutefois désigné un Arabe des plus doctes, alors captif
» à Alméria, à trente lieues par delà Grenade, je jetai
» les dés en l'air et partis pour Grenade, non sans
» crainte de devenir plus Arabe que je ne voudrais, par
» l'effet des incursions des Maures d'Afrique, sans comp-
» ter que j'avais mille dangers à courir sur une route
» traversée par de hautes montagnes couvertes de neige,
» au milieu d'un hiver plus rigoureux que de coutume...
» Grâce à Dieu, ma course fut heureuse... A Grenade,
» j'entrai en marché pour l'achat de mon savant arabe,
» par l'entremise du vice-roi, marquis de Mondexar.
» Mais quel effroi!... on me demande 200 ducats...,
» j'hésite. Au bout de deux mois, on en veut 300...
» Alors le vice-roi me propose de mettre l'Arabe à ma
» disposition, si je consens d'abord à lui montrer le grec
» ainsi qu'à son fils...; dure alternative!... Retarder mon
» retour dans ma patrie ou revenir sans Arabe!... Je
» prends un milieu, je m'engage avec le vice-roi pour
» jusqu'en août de cette année... Voici juillet venu; le
» marquis de Mondexar veut encore me garder avec lui

» dans l'Alhambra. — Achetez-moi mon Arabe, lui » dis-je, et je vous reste jusqu'en janvier 1540... — Je » vous l'acheterai, dût-il me coûter mille écus d'or !... » — C'est dit. — Me voici donc encore à Grenade pour » six mois...; je les emploierai à conquérir des manus- » crits arabes que mon esclave m'expliquera plus tard... » Je dis conquérir et non acquérir, car il ne s'en vend » point; mais le cardinal de Burgos m'a promis d'inter- » poser son crédit auprès de l'empereur pour m'en pro- » curer de ceux qui sont chez les inquisiteurs et qui me » seront plus utiles qu'à Vulcain... Savez-vous ce qui re- » double mon ardeur pour l'arabe? le voici : mon ami, » le frère Victoria de Salamanque, m'a prévenu que la » détestable secte de Mahomet faisait de grands ravages » dans une bonne partie de l'Espagne aussi bien qu'en » Grèce, et m'a confirmé dans mon dessein de la com- » battre par des écrits arabes, chose qui ne s'est jamais » faite... Je veux donc étudier à fond l'*Alcoran* et le » *Sunna,* qui est un livre où sont rapportés les faits et » gestes de Mahomet... J'ai déjà fort avancé cette étude... » Que de chimères! — (Suit un long détail des absur- » dités dogmatiques de l'islamisme, aujourd'hui trop » connu pour être rapporté ici, bien qu'il puisse être » utile aux savants de le consulter.) — Ces gens-là s'au- » torisent de l'Évangile contre nous, comme nous nous » servons de l'Ancien Testament contre les Juifs... C'est » sur ce point que je veux les attaquer... Comment s'avi- » sent-ils de recevoir, autrement que nous, un livre

» que nous connaissions 600 ans avant leur prophète?
» Nous causerons un jour plus au long de cela ensem-
» ble... Voici mon itinéraire projeté... En janvier pro-
» chain (1540), je retournerai en Portugal faire mes
» adieux au roi et à mon prince avant de rejoindre le toit
» paternel... Je songe à passer par l'Italie pour voir
» Rome... D'Italie, je vous reviendrai par l'Allemagne,
» à moins que la crainte de quelques retards nouveaux
» et l'idée des accidents d'une longue route ne m'arrê-
» tent... Ecrivez-moi par la facile voie des négociants
» qui correspondent de Séville à Anvers...»

Gibraltar, 7 *avril* 1540, *à Jacques Latomus*. — « Ne
» me prenez plus pour un grammairien...; je travaille à
» de plus grandes choses... Je vais combattre une détes-
» table secte qu'il est honteux d'avoir laissé neuf siècles
» tranquillement se propager... On a bien écrit en latin
» contre elle...; mais à quoi bon ?... les mahométans ne
» lisent pas le latin... Que sert-il de leur offrir un re-
» mède qu'ils ne peuvent prendre?... Je veux les réfuter
» en arabe et répandre partout chez eux mes raisons...
» Déjà je parle facilement arabe... je ne me sers point
» d'autre langue avec mon maître... J'ai laissé ce der-
» nier au vice-roi de Grenade pour le reprendre à mon
» retour d'Afrique et le mener ensuite avec moi en Flan-
» dre..., car je vais faire un tour en Afrique, ne pouvant
» parvenir à me procurer des livres et manuscrits
» arabes en Europe... Me voici à Gibraltar... Quand la
» mer le permettra, je passerai à Fez, qui est un centre

» de commerce et de science musulmane, à trente lieues
» environ des présides portugais... Consolez-moi dans
» mon exil par vos lettres... Je n'ai pas encore été ho-
» noré d'un mot de vous depuis huit ans que je vous ai
» quitté...»

Ceuta, 15 avril 1540, à Jacques Latomus.—«Nous som-
» mes restés près d'un mois à Gibraltar en partie à cause
» du mauvais temps, en partie pour attendre Pâques, afin
» d'entendre encore chanter l'*alleluia* en Europe, et
» peut-être pour la dernière fois. Que Dieu miséricor-
» dieux, qui sait tout, nous soit en aide en Afrique !...
» Après avoir essuyé une horrible tempête, pendant no-
» tre court trajet, nous sommes débarqués sur la grève, à
» une lieue de Ceuta, que nous avons gagné péniblement
» à pied, tandis que notre bâtiment reprenait la mer pour
» ne nous rejoindre que deux jours après... Plaise au ciel
» que, l'année prochaine, notre navigation de retour
» soit heureuse...! Je vous assure que j'ai eu grand'
» peur... Je vous donnerai des détails de notre voyage à
» Fez... On dit que nous aurons cinq nuits à passer à la
» belle étoile, et des roches escarpées à franchir avant
» d'arriver... Pour un docteur de Louvain, tout cela
» n'est guère moins qu'une image de la mort... Priez
» Dieu pour nous, cher maître, et recommandez-nous
» aux prières de nos amis...»

Tétuam (royaume de Fez, empire de Maroc), 21 *avril*
1540, *à Jacques Latomus.* — «Samedi dernier, j'ai
» quitté Ceuta, où je suis resté quatre jours, dans le

» temps que les musulmans célèbrent leur Pâque... In-
» struit que j'étais de leurs mœurs singulières, par mon
» maître, l'esclave de Grenade, j'ai causé plus de sur-
» prise que je n'en ai éprouvé... Je ne craignais ni les
» mahométans ni les juifs, qui affluent ici, tant parce
» que j'étais résolu de me comporter avec eux de façon
» à m'en faire plutôt aimer que haïr, sans pourtant m'y
» confier, que parce que j'étais porteur de lettres de mon
» captif arabe au roi, dans lesquelles il se loue de mon
» humanité envers lui... Je me suis donné pour un gram-
» mairien venu dans l'intention d'apprendre la langue
» arabe, pour ensuite l'enseigner dans les colléges chré-
» tiens... Ces gens-là furent si étonnés de voir un Fla-
» mand qui parlait leur langue, qu'ils m'entourèrent et
» ne me laissèrent pas respirer... Comme je m'exprime
» plus correctement qu'eux, ayant appris l'arabe dans
» les livres, leur admiration était grande...; ils me pri-
» rent pour un orateur, et m'amenèrent un jeune éco-
» lier du Fez, connu par ses succès d'école... : je le pous-
» sai avec avantage sur la grammaire, ce qui fut pour
» moi un grand et bruyant triomphe... Tout se prépare
» bien pour mon voyage de Fez... Dieu me soit en aide...
» Priez-le toujours pour moi...»

Fez, 8 mai 1540, à Jacques Latomus. — « Le 29
» avril, étant partis de Tétuam, nous passâmes deux
» nuits sous la tente, après avoir fait seulement deux
» lieues, parce que nous fûmes surpris de pluies violen-
» tes, qui coupèrent notre chemin d'affreux torrents des-

» cendus des montagnes... Le beau temps revenu, nous
» nous remîmes en route, et, le 4 mai, nous entrâmes à
» Fez, très grande ville dont je vous parlerai en détail
» quand j'aurai mis ordre à mes affaires... J'ai salué le
» roi en arabe, et nous avons lié conversation ensem-
» ble...; il m'a fait beaucoup de caresses, m'a tout pro-
» mis, et m'a juré que je serais entretenu de toutes cho-
» ses ici, que, de plus, on me rendrait mes déboursés, et
» qu'on me laisserait emmener mon Arabe de Grenade
» en Flandre, pourvu que je lui rendisse la liberté, et
» que je le fisse venir de Grenade à Fez, où sa réputation
» est universelle... Je ne me fie guère à ses promesses...
» Je vous ferai part de l'issue de cette affaire...»

Fez, juillet 1540, *à Jean Petit, évêque de Saint-Jacques du cap Vert, à Evora.* — « Si le roi de Fez est de
» bonne foi avec moi, j'aurai fait un heureux voyage en
» Afrique, car je lui ai vendu 500 ducats l'Arabe de
» Grenade, que j'avais fini par acheter 180... J'ai entre-
» pris une grande œuvre, à laquelle je vais tenter d'as-
» socier tous les princes chrétiens, celle d'introduire,
» chez les musulmans, la controverse chrétienne en lan-
» gue arabe... Si les princes ne m'aident pas, je m'adres-
» serai directement aux académies...»

Fez, 4 decembre 1540, *à Jean Petit, à Évora.* « Je vis
» ici, au milieu des juifs, qui sont plus surpris de voir
» qu'il y a encore des chrétiens, que nous ne le sommes
» de voir qu'il y a encore des juifs... Ils ne savent rien de
» nous, si ce n'est que nous ne les brûlons... Que nous

» sommes cruels et insensés! Ne vaudrait-il pas bien » mieux les réfuter, par la raison et la science, que de » consumer, eux et leurs livres, qu'ils seraient les pre- » miers à détruire, une fois que nous les aurions rendus » chrétiens sincères...? Les apôtres n'ont persécuté per- » sonne, et ont conquis les esprits... Nous avons expulsé » les juifs d'Espagne...: quel fruit en avons-nous ré- » tiré...? Nous ne voulons ni esclaves ni marchands d'es- » claves, disons-nous; mais n'est-il pas mieux de les » garder esclaves que de les brûler libres?... Quand on » paierait quelques juifs, en Europe, pour nous traduire » et nous expliquer le talmud, et nous mettre à portée » de savoir ce que nous leur prêchons et de nous prê- » cher, où serait le mal, si ce n'est dans les préjugés?...»

Fez, 9 avril 1541, à Jacques Latomus, à Cambrai.

« La seule mention que j'ai reçue de vous, dans les let- » tres de Rutgerus, m'a si fort ému, que j'ai cru vous » parler... Enfin vous étiez vivant au mois de septembre » dernier...; puissé-je vous revoir ainsi bien portant au » mois de septembre prochain!... Voici tantôt neuf ans » que j'ai quitté ce cher Louvain, où je voulais revenir dès » l'année 1538, tant je me laisse emporter par le goût » des lettres arabes... Je me suis mis en tête de combat- » tre cette honteuse et détestable secte des mahométans, » non plus avec des armes étrangères, telles que le grec » et le latin, mais avec ses propres armes, c'est-à-dire » avec sa langue et ses livres sacrés... C'est, l'*Alcoran* et » le *Sunna* à la main, que je prétends ruiner l'*Alcoran*

» et le ridicule *Sunna* aux yeux des Arabes, en discours
» arabe... Dans ce but, je suis venu, l'an dernier, à Fez,
» ville située à quarante lieues du détroit de Gibraltar...
» Une grande rumeur a suivi mon arrivée... Chacun se
» disait qu'un lettré chrétien était arrivé, à qui l'on ne
» devait rien révéler, de peur d'exciter du trouble plus
» tard..., tant et si bien m'avait diffamé secrètement ce
» même maître arabe, mon esclave à Grenade, qui avait
» écrit, en ma faveur, des lettres ostensibles au roi
» maure, si flatteuses pour moi. Fez est une grande, po-
» puleuse et antique cité, qui renferme, dit-on, quatre
» cents temples ou mosquées et autant de bains...; un
» grand nombre d'esclaves chrétiens y languissent dans
» des travaux vulgaires... L'ancienne ville est distante
» d'une demi-lieue de la nouvelle, où se voit le palais
» du roi... A quelque distance encore, est la ville juive,
» laquelle, entourée de murs particuliers, possède huit à
» neuf synagogues et 4,000 habitants, la plupart très-
» instruits, et paie un tribut au souverain arabe... A Fez,
» tout le savoir musulman consiste à mettre dans sa mé-
» moire l'*Alcoran* et le *Sunna* qui traite des actions du
» prophète... Du reste, il y a peu de livres... Les maho-
» métans sont de très subtils scolastiques et très-enclins
» aux hérésies entre eux... Il n'y a pas longtemps qu'un
» de leurs docteurs pensa payer de sa tête l'opinion que
» Mahomet n'avait jamais péché... J'avais fait ici marché
» avec le roi pour certains livres arabes; mais j'ai bien
» appris là ce qu'était la foi punique... Ce n'est pas tant

» le roi que j'accuse, toutefois, qu'un monstre de Portu-
» gais d'Afrique, lequel s'acharne à faire avorter mon
» voyage... Mais Dieu me protège et me fournit chaque
» jour les moyens d'échapper à cet infâme... Nous som-
» mes, dans cet instant, la proie des sauterelles dites
» *locustes,* qui deviennent à leur tour la proie des hom-
» mes... En une seule nuit elles ravagèrent toutes les
» moissons, et le lendemain les paysans en apportèrent
» des charettes pleines à Fez, où on les sale et on les
» mange... Quant à moi, je préfère une perdrix à vingt
» locustes... Incessamment je partirai pour Grenade...
» Priez Dieu pour moi!...»

Toute entreprise folle a bientôt son terme fatal : celui de la croisade Cleynaerts était arrivé après une année et quelques mois. Premièrement, le roi de Fez, prévenu des desseins secrets du voyageur et naturellement soupçonneux comme tous les barbares, mit autant de soin à le frustrer de tout livre et de tout manuscrit arabe qu'il avait mis d'empressement à lui en promettre. Secondement, après l'avoir engagé, pour de l'argent, à faire venir à Fez ce fameux Arabe de Grenade, acheté si cher, il voulut s'acquitter en lui donnant deux esclaves chrétiens. A peine Cleynaerts avait-il consenti à cet échange, dans l'espoir d'en tirer profit en Espagne, à peine cet excellent homme avait-il agréé les propositions du roi de Fez, qu'un scélérat, mu sans doute par un esprit de rivalité dans le commerce infâme d'esclaves chrétiens et maures, non-seulement le priva de ses

deux captifs d'échange en répandant le bruit qu'ils étaient ses parents, ce qui détermina le prince perfide à augmenter infiniment leur prix, mais encore l'assaillit de tant de calomnies, l'entoura de tant d'embûches, que pour sauver sa vie il n'eut à prendre d'autre parti que de repasser en Espagne. Mais ce parti lui-même était devenu presque impossible au pauvre Brabançon. Sa bourse était épuisée. On lui devait de toute part, et de nulle part, malgré lettres et suppliques, il ne venait d'argent. Un certain comte de Linarès, Espagnol, lui devait 100 ducats pour un parent qu'il lui avait racheté ; l'ami Vasée lui devait, mais surtout le prince Henri de Portugal, l'archevêque de Braga, son cher élève, lui devait un argent bien sacré. Vaines ressources ! vaine attente! point d'argent. Dans cette extrémité, Cleynaerts dépêcha son fidèle Guillaume en Portugal avec des lettres pressantes pour son prince. Guillaume revint les mains vides. Il est vrai que le voyage l'ayant fatigué outre mesure, ce fidèle serviteur tomba malade au retour et causa bientôt à son maître un surcroît de dépenses et de tribulations. Au milieu de toutes ses peines, Cleynaerts ne perdait ni son courage, ni ses idées, ni sa gaîté naturelle...Il mandait à Jean Petit, le seul ami qui ne l'abandonna point alors et qui lui fit passer quelque somme dont Vasée plus tard le remboursa : « Je ne mourrai pas » de faim pour n'être plus nourri par le Portugal... Dieu » m'appelle à de hautes destinées..., j'espère en lui » etc.» Il mandait encore au même : « Mon pauvre Guil-

16.

» laume est tombé malade d'une fièvre tierce, en reve-
» nant de Portugal où je l'avais envoyé... Un astrologue
» juif, de 80 ans, mon bon ami, à qui je montre le latin
» et qui réussit assez bien quand il a ses lunettes, m'a
» guéri mon domestique et m'a prédit que je serais un
» jour cardinal ou même pape... Si je suis jamais pape,
» je lancerai un bref ainsi conçu : « Nous interdisons à
» l'évêque de Sala et à l'évêque de Targa de toucher
» leur revenus d'Afrique avant de savoir l'arabe...» Enfin, Cleynaerts, ayant réuni toutes ses ressources, se mit en route pour l'Espagne, avec le projet, après avoir passé par Cadix et Grenade, d'aller lui-même trouver son prince en Portugal, pour en obtenir les moyens assurés de retourner dans sa patrie et d'y vivre; mais il avait encore un tribut à payer à la terre d'Afrique avant d'en sortir et d'acquitter le tribut suprême. En quittant Fez, au commencement de septembre 1541, à deux lieues tout au plus de cette ville, et dans une bourgade assez gratuitement nommée *Azyle,* le cheval arabe qu'il montait s'étant mis à ruer, comme s'il eût voulu venger Mahomet, notre professeur tomba rudement, se cassa l'épaule et fut retenu quarante jours sur un grabat, par suite de cet accident. Aussitôt qu'il fut rétabli, il s'embarqua et rejoignit, sans autre encombre, à Grenade, son protecteur le vice-roi. Là, de tristes certitudes ne tardèrent pas à lui fermer les chemins du Portugal et du Brabant, en lui fermant le trésor portugais. De raconter comment cela se fit, c'est ce que nous ne sau-

rions essayer, puisque le personnage intéressé ne s'est ouvert qu'à demi, sur ce sujet, dans sa correspondanee. Il est à présumer que le tort dont il fut victime ne vint pas précisément d'un manque de foi du roi Jean III, mais seulement de cette incurie, de cet oubli des absents, de cette pénurie fainéante et dépensière qui, de temps immémorial, dans les gouvernements de la Péninsule (1) font évanouir toutes les recettes en prodigalités frivoles et toutes les dettes en nuageuses banqueroutes. Ce fut alors que Nicolas Cleynaerts manifesta la hauteur d'âme et le ferme caractère qu'il avait reçus du ciel. Nulles plaintes, nulles faiblesses ne vinrent dégrader son infortune. Retenu au fond de l'Espagne, à plus de quatre cents lieues de chez lui, sans argent, après vingt-neuf ans d'honorables travaux, à près de 50 ans d'âge, il détourna courageusement ses yeux d'une patrie qu'il ne pouvait plus noblement revoir, et tourna de nouveau toutes ses vues du côté de l'Afrique, se bornant à écrire une très-belle lettre à l'empereur Charles-Quint (2),

(1) Sous le titre de *Relation d'un voyageur chrétien sur la ville de Fez et ses écoles dans la première moitié du XVI siècle*, M. F. Nève a publié dans le *Messager des sciences historiques de Belgique* de 1845, (p. 352-367) tout ce que les lettres de Cleynaerts contiennent de particularités sur l'état politique et littéraire du Maroc à la date de son voyage. Sans avoir connaissance du travail du marquis de Roure, M. Nève a reproduit plusieurs passages qui s'y trouvent cités et entre autres une partie de la lettre à Latomus. M. le Baron de Saint Genois, dans les *Voyageurs Belges* 1re partie 1846 (*Bibl. nationale*, publiée par Jamar), a réimprimé de nombreux fragments de l'article inséré par M. Nève dans le *Messager*.

(2) Grenade, 10 janvier 1542.

où il lui racontait ses desseins, ses actions et ses malheurs, dans la seule vue d'en être autorisé à retirer des livres arabes des mains de l'inquisition. Du reste, il renoua fort dextrement ses relations avec le roi de Fez par le moyen du fidèle Guillaume, qu'il dépêcha d'avance sur les lieux, et, après avoir fait argent de tout ce qui lui restait, il se disposa tout de plus belle à retourner à Fez, pour se livrer cette fois, sans réserve, à son projet de controverse en arabe, dans le but de convertir les musulmans, grands controversistes de leur nature. « Ne » me détournez pas de mon idée, écrivait-il à son ami » Jean Petit, en lui faisant ses adieux (1). Priez seule- » ment Dieu pour moi, révérendissime Seigneur... Vo- » tre raisonnement, que ces gens-là ne méritent pas » d'être réfutés, parce qu'ils ne sont touchés ni de la » raison, ni des miracles, ne vaut rien, croyez-moi... : » ne voyez-vous pas que, s'il était bon, il aurait pu » arrêter aussi les apôtres et empêcher la prédication » de l'Évangile chez les gentils ?... Recommandez-moi » seulement à Dieu, vous dis-je !... Quant à l'argent, il » ne m'inquiète guère, je ne suis triste de ma déconve- » nue portugaise que parce qu'elle m'empêche de revoir » ma patrie... ; mais, si j'obtiens des succès dans ce que » je vais commencer, je serai consolé. »

Ce furent là les derniers accents de Cleynaerts dans ce bas-monde, lieu de misères et de mécomptes perpétuels

(1) Grenade, calendes de septembre, 1542.

pour les génies candides tel que lui. La mort le vint surprendre sur ces entrefaites, et mettant ainsi un terme prompt à ses souffrances, lui en sauva probablement de plus cruelles. Telle fut la destinée d'un savant autrefois célèbre, aujourd'hui trop oublié ; s'il l'est moins désormais, ce ne sera qu'une justice à laquelle il nous sera doux d'avoir concouru.



TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.



